

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

« L'HEURE DES PÉTITIONS EST PASSÉE, IL FAUT DES ACTES » : LES
SANS-TRAVAIL ET LA PROTESTATION AU QUÉBEC DURANT
L'ENTRE-DEUX-GUERRES (1919-1939)

THÈSE
PRÉSENTÉE
COMME EXIGENCE PARTIELLE
AU DOCTORAT EN HISTOIRE

PAR
BENOIT MARSAN

OCTOBRE 2021

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de cette thèse se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.04-2020). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

La recherche est une activité solitaire, mais elle est aussi le fruit d'un travail collectif. Plusieurs personnes ont rendu possible cette thèse. J'espère ne pas en oublier. Je veux tout d'abord remercier mon directeur Martin Petitclerc et mon codirecteur Sean Mills pour leur contribution inestimable. Je veux aussi saluer l'ensemble du personnel des différents centres d'archives que j'ai fréquentés. Un gros merci aux personnes qui m'ont hébergé lors de mes recherches à Ottawa et à Québec (David Pépin, Andréanne Laporte, Sarah, Florence, Mathieu Houle-Courcelles et sa famille). À toutes les personnes qui ont démontré du support, de l'intérêt ou m'ont aidé dans mes réflexions : Jean Ayotte, Thierry Drapeau, Sébastien Duclos, Sébastien Rioux, Xavier Lafrance, Francis Dupuis-Déri, Gabriel Hébert-Tétrault, Marcos Ancelovici, Montse Emperador Badimon, Bruno Baronnet, l'équipe du CHRS, Francis Rouleau, Julie Sanogo, Catherine Proulx, Simon Bélanger, Anithe de Carvalho, Marcel Saint-Pierre, Marie Pigelet, Antoine Burgard, Jean-Philippe Bernard, Harold Bérubé, Thomas Chiasson-Lebel, Nicole Swerhun, Amélie Hébert, David Plasse, Étienne Poitras, Gabriel L'Écuyer, Étienne Grenier, Geneviève Pagé, Sandrine Ricci, Marc-André Cyr, Maxime Fortin, Sarah Fiorelli, Mathieu Perron. À toutes les personnes qui ont corrigé mes textes à un moment ou à un autre du processus : Marie-Victoire Martin, Christian Constantin, Marie-Ève Bergeron, Hubert Mailhot, Hugo Desgagné, Sibel Ataogul, Dominic Martineau (Romie), Ève-Marie Lampron, Mélissa Blais. Finalement, un gros merci à ma famille pour votre support et votre amour : Marcelle Nerron-Marsan, Véronique Marsan (Jawad et Zayan), Ghyslaine Gagnon, Huguette Gagnon et Rosy Lavoie. Le plus gros remerciement revient cependant à ma conjointe Isabelle Lavoie : merci pour ton amour, ta patience, ton aide et tes encouragements tout au long de ce projet qui a occupé beaucoup de place dans nos vies.

AVANT-PROPOS

Le projet intellectuel de cette thèse s'inscrit dans la lignée des travaux d'historiens et d'historiennes qui, depuis plus d'une cinquantaine d'années, reconstituent une histoire vue d'en bas afin d'écrire « l'histoire des sans histoire ». Son objectif est de sortir de l'oubli les sans-travail québécois en faisant de ceux-ci les acteurs de leur propre histoire. Ce projet de recherche est né au cours de mes années de militantisme et de travail salarié au sein ou en collaboration avec des organisations de défense des personnes sans emploi. Je pense notamment à l'Organisation populaire de défense des droits sociaux, à l'Association de défense des droits sociaux du Montréal métropolitain, au Comité des sans-emploi de Montréal-Centre, au Mouvement action-chômage de Montréal (MAC), au Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi et au Comité chômage de l'est de Montréal. À ces expériences s'ajoutent aussi celles que j'ai acquises en tant que chômeur. Depuis une vingtaine d'années, j'ai pu constater à maintes reprises les conséquences matérielles et psychologiques souvent néfastes de l'absence de travail sur les individus, mais aussi la force des préjugés sociaux véhiculés à l'égard des sans-emploi, ainsi que les dédales bureaucratiques auxquels ces personnes sont confrontées afin de faire valoir leurs droits auprès des institutions et de la société. Malgré les nombreux défis auxquels sont confrontées les sans-travail dans leur quotidien, ce parcours m'a aussi permis de côtoyer des gens qui refusaient d'accepter leur sort en silence. J'ai donc pu découvrir dans cet univers associatif l'existence d'un militantisme ancré dans une riche tradition de luttes sociales. Dans mon travail d'éducation populaire au MAC, j'ai cependant rapidement constaté que ces perspectives étaient largement absentes des publications historiques québécoises. Ceci m'a motivé à entreprendre une maîtrise en histoire à l'Université de Sherbrooke en 2010. Mon mémoire, qui a mené à la publication d'une

monographie intitulée « *Battez-vous, ne vous laissez pas affamer* » : *les communistes et la lutte des sans-emploi pendant la Grande Dépression* chez M éditeur en 2014¹, traite des relations entre le Parti communiste du Canada (PCC) et les sans-emploi montréalais dans la première moitié de la Grande Dépression. Bien que cette recherche ait permis de mieux comprendre le rôle du PCC dans les mobilisations de sans-travail au Québec au cours de la période, cette perspective m'a laissé sur ma faim. En effet, elle ne laissait pas place de manière satisfaisante à la parole des sans-travail ni ne permettait de comprendre leur rôle dans leur propre histoire. Plus précisément, l'angle de recherche n'éclairait pas l'influence des mobilisations de sans-emploi dans la problématisation du chômage. C'est avec ces questionnements en tête que j'ai décidé d'entreprendre mes recherches doctorales.

¹ Benoit Marsan, « *Battez-vous, ne vous laissez pas affamer* » : *les communistes et la lutte des sans-emploi pendant la Grande Dépression*, St-Joseph-du-Lac, M éditeur, 2014, 122 p.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	II
AVANT-PROPOS.....	III
TABLE DES MATIÈRES	V
LISTE DES ABRÉVIATIONS.....	X
RÉSUMÉ	1II
ABSTRACT.....	XIII
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I HISTORIOGRAPHIE, PROBLÉMATIQUE, SOURCES ET MÉTHODOLOGIE.....	6
1.1 Introduction.....	6
1.2 Perspectives historiographiques sur le chômage.....	8
1.2.1 La perspective institutionnaliste	10
1.2.2 La perspective de l’histoire sociale des identités	14
1.2.3 La perspective des mouvements sociaux	18
1.3 Présentation de la problématique	31
1.4 Sources.....	36
1.5 Précisions méthodologiques.....	44
Conclusion	47
CHAPITRE II LE CHÔMAGE : LA FORMATION D’UN PROBLÈME POLITIQUE (XIXE SIÈCLE-1919).....	48
2.1 Introduction.....	48
2.2 L’industrialisation et la compréhension du chômage	50
2.3 Le système libéral d'assistance.....	58
2.4 La formulation du problème du chômage	63
2.4.1 Le chômage un problème masculin.....	64

2.4.2 Le chômage féminin.....	66
2.4.3 L'évolution des mots.....	69
2.4.4 Le sans-travail suspect.....	71
2.5 La Commission royale sur les relations industrielle.....	73
Conclusion	85
CHAPITRE III L'ÉTAT ET LA RÉVOLTE DES SANS-TRAVAIL (1919-1929) ..	86
3.1 Introduction.....	86
3.2 Économie et mesures sociales.....	87
3.3 La Révolte ouvrière.....	96
3.4 La Révolte des sans-travail	102
3.4.1 Les assemblées des sans-travail (1919).....	102
3.4.2 Le recours à l'action directe (1920-1921).....	113
3.4.3 Les sans-travail et le PCC (1921-1922)	122
3.4.4 L'AOSTM et les sans-travail (1922-1925).....	128
3.5 La fin de la Révolte ouvrière.....	133
3.5.1 Les tensions au sein du mouvement des sans-travail	133
3.5.2 Anticommunisme et répression.....	136
Conclusion	144
CHAPITRE IV LES MESURES SOCIALES ET L'ORGANISATION DES SANS-TRAVAIL (1930-1939)	146
4.1 Introduction	146
4.2 Lois et mesures sociales des année 1930	147
4.2.1 Les secours directs.....	149
4.2.2 Les travaux de chômage	154
4.2.3 Les refuges municipaux et les camps de travail	161
4.3 Réseaux militants et associations de sans-travail.....	165
4.3.1 L'Association humanitaire.....	169
4.3.2 Les assemblées hebdomadaires de l'AH.....	173
4.3.3 Les plaintes et les enquêtes	175
4.3.4 Le « Réveil féminin ».....	177

4.3.5 Développer l'initiative et l'autonomie des sans-travail	179
4.4 L'anticommunisme	181
4.4.1 Le droit de manifester.....	183
4.4.2 La surveillance et la répression des sans-travail	185
Conclusion.....	190
CHAPITRE V « DES DROITS ET NON LA CHARITÉ » : POLITIQUE DU SECOURS DIRECT DURANT LA CRISE (1930-1939).....	192
5.1 Introduction.....	192
5.2 Dénoncer la charité	194
5.2.1 Un système non uniforme.....	197
5.2.2 La discrimination et la politique partisane	200
5.2.3 Les bons de secours.....	202
5.2.4 Un système kafkaïen	204
5.3 Les luttes collectives pour le droit aux secours directs.....	210
5.3.1 Montréal et Verdun	211
5.3.2 Québec.....	218
5.3.3 Sherbrooke.....	224
5.3.4 Hull.....	227
5.3.5 Contre la réforme provinciale.....	229
Conclusion.....	233
CHAPITRE VI « TRAVAILLER POUR DE LA SOUPE » : POLITIQUE DES TRAVAUX DE CHÔMAGE (1930-1939).....	235
6.1 Introduction.....	235
6.2 Les griefs à l'égard des travaux de chômage	236
6.2.1 Favoritisme, patronage et corruption.....	238
6.2.2 Un travail exténuant	241
6.2.3 Des salaires insuffisants	243
6.2.4 Le travail forcé	245
6.3 Le mouvement de grève de 1932-1935.....	247
6.4 « À bas la Plan Bouchard » (1936)	261

6.5 Les années de grèves perdues (1936-1939)	268
Conclusion.....	280
CHAPITRE VII DES REFUGES À LA MARCHÉ SUR OTTAWA (1930-1935).....	282
7.1 Introduction.....	282
7.2 Sans travail et sans domicile.....	283
7.2.1 La vie de <i>hobo</i>	284
7.2.2 Les sans-travail itinérants et immigrants	291
7.3 Les refuges	294
7.3.1 L'alimentation.....	296
7.3.2 Insalubrité	298
7.3.3 La discipline	300
7.4 Les protestations dans les refuges.....	304
7.4.1 Les pensionnaires s'organisent	305
7.4.2 Début des manifestations.....	306
7.4.3 « Fermez les refuges ! ».....	309
7.5 La Marche sur Ottawa de 1935	312
7.5.1 Les marches de la faim	314
7.5.2 Organisation et répression de la Marche au Québec.....	317
7.5.3 Grève à Valcartier.....	326
Conclusion.....	333
CONCLUSION.....	335
BIBLIOGRAPHIE.....	346
SOURCES MANUSCRITES	346
Archives de la ville de Montréal	346
Bibliothèques et archives Canada.....	346
Bibliothèques et Archives nationales du Québec	346
Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine ...	347
Sources imprimées	347
Journaux	348

Document audiovisuel.....	350
Études.....	350
Thèses et mémoires	350
Monographies.....	351
Articles	360
Publications diverses	366

LISTE DES ABRÉVIATIONS

Archives de la ville de Montréal (AVM)
Association des ouvriers sans travail de Montréal (AOSTM)
Association humanitaire (AH)
Association nationale des sans-travail (ANST)
Association des sans-travail de Sherbrooke (ASTS)
Association ouvrière nationale (AON)
Bibliothèque et archives nationales du Québec (BAnQ)
Bibliothèque et Archives Canada (BAC)
Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine (CDEACF)
Chômeurs fédérés de la province de Québec (CFPQ)
Comité des sans-travail (CST)
Comité des sans-travail de la rue Vitré (CSTRV)
Commission fédérale d'aide au chômage (CAC)
Commission royale sur les relations industrielles (CRRRI)
Congrès des métiers et du travail du Canada (CMTC)
Conseil des métiers et du travail de Montréal (CMTM)
Fédération des sans-travail de la province de Québec (FSTPQ)
Front populaire pour la défense des besoins immédiats des chômeurs (FPPDBIC)
Gendarmerie royale du Canada (GRC)
Ligue des sans-travail (LST)
Montreal Ex-service Men's Unemployment Association (MEMUA)
Mouvement action-chômage de Montréal (MAC)
One Big Union (OBU)
Parti communiste du Canada (PCC)

Parti ouvrier du Canada (POC)

Parti social-démocrate du Canada (PSDC)

Réveil féminin (RF)

Service d'emploi du Canada (SEC)

Solidarité féminine (SF)

Sûreté provinciale (SP)

Université ouvrière (UO)

RÉSUMÉ

« *L'heure des pétitions est passée, il faut des actes* » présente une histoire vue d'en bas des sans-travail québécois au cours de l'entre-deux-guerres (1919-1939). L'objectif de cette thèse est de démontrer la contribution de l'action collective des sans-emploi à la politisation du problème du chômage au Québec durant les années 1920 et 1930. Cette période est un événement matrice pour l'histoire du chômage au Québec et au Canada. Le chômage, qui est déjà un phénomène important au cours du processus d'industrialisation au XIX^e siècle, atteint au cours de la Grande Dépression des proportions jusqu'alors inégalées. Ce problème, qui jusqu'à la Première Guerre mondiale est encore largement considéré comme relevant d'une éthique du travail déficiente, de l'imprévoyance des individus, ou encore la conséquence des cycles saisonniers de l'économie, se présente de plus en plus comme un phénomène politique et systémique remettant en cause l'organisation de la société québécoise et canadienne. Dans ce changement de paradigme, l'action collective des sans-travail joue un rôle déterminant. Grâce à celle-ci, le chômage prend la forme d'un problème à la fois collectif, social et politique, qui ultimement remet en question la relation entre la démocratie et le capitalisme. L'étude du répertoire d'action collective des sans-travail québécois permet de mieux comprendre leur rôle dans l'histoire du chômage. Leurs protestations prennent racine dans une économie morale qui annonce une redéfinition de la citoyenneté fondée sur la formulation de nouvelles attentes envers l'État. Considérant que le chômage est indépendant de leur volonté, les sans-emploi estiment alors avoir le droit à une assistance contre le chômage. Bien que les manifestations de sans-travail ne soient pas un phénomène nouveau dans l'histoire québécoise, au cours des années 1920 et 1930, celles-ci apparaissent de moins en moins marginales. Prenant racine à Montréal dans le contexte de la Révolte ouvrière, elles s'étendent à plusieurs autres villes de la province au cours de la Grande Dépression. Perçus comme une menace à la paix sociale, dans un moment fortement marqué par l'anticommunisme, ces mouvements forcent les pouvoirs publics à intervenir. Encore peu étudiées à ce jour, ces manifestations, jumelées à celles qui se déroulent ailleurs au Canada, expliquent pourquoi le chômage devient, pour la première fois, un problème politique d'importance et débattu au sein de la sphère publique.

Mots clés : Canada, Québec, Révolte ouvrière, Grande Dépression, Sans-travail, Chômage, Secours au chômage, Politique sociale, Protestation, Économie morale, Répertoire d'action collective, Anticommunisme, Mouvements sociaux, Classe ouvrière, Histoire vue d'en bas.

ABSTRACT

« *L'heure des pétitions est passée, il faut des actes* » presents a history of the unemployed in Quebec during the interwar period (1919-1939) from the bottom up. The objective of this dissertation is to demonstrate how the protests of the unemployed contributed to the politicization of unemployment during the 1920s and 1930s. This period was a defining moment in which new understandings of unemployment emerged, in both Quebec and Canada. Unemployment, which was already an important phenomenon during the era of industrialization in the 19th century, reached new proportions during the Great Depression. Up until the First World War, unemployment was widely regarded as originating from a lack work ethic, the short-sightedness of individuals, or the consequence of the seasonal cycles of the economy, but in the 1920s and 1930s it increasingly came to be understood as a political and systemic phenomenon that put the social organization of Quebec and Canada into question. This thesis argue that this shift came about because of the collective action of the unemployed. As a result of their protests, unemployment came to be understood as a collective, social and political problem that put into question the relationship between democracy and capitalism. The study of the collective actions of the unemployed provides a better understanding of their role in the history of the politicization of unemployment. Their protests were rooted in a moral economy that heralded a redefinition of citizenship, with new expectations of the state. The unemployed argued that they were not at fault for being without work and, as such, they had a right to government assistance. Although the demonstrations of the unemployed were not a new phenomenon, during the 1920s and 1930s these protests took on a new dimension. Taking root in Montreal in the context of the Workers' Revolt, they spread to several other cities in the province during the Great Depression. In a period marked by anti-communism, these protests were perceived as a threat to social order, and public authorities were compelled to intervene. Studying these protests in Quebec (along with those from elsewhere in Canada), allows us to understand why unemployment emerged as a major political issue that would be widely debated in the public sphere.

Keywords :

Canada, Quebec, Workers' Revolt, Great Depression, Unemployed, Unemployment, Unemployment Relief, Social Policy, Protests, Moral Economy, Collective Action Repertoire, Anti-communism, Social Movements, Working Class, History from Below

INTRODUCTION

« Or, on apprend beaucoup à chômer.
On apprend à traîner, à regarder, à désobéir, à maudire même.
Le chômage est une école exigeante.
On y apprend que l'on n'est rien.
Cela peut servir »¹.

À titre de phénomène social, le chômage émerge au cours de la phase d'industrialisation. Il est le fruit de l'apparition du salariat qui devient peu à peu la forme dominante de l'organisation du travail capitaliste. Bien qu'il soit indissociable du salariat et du capitalisme, le chômage n'est reconnu en tant que problème social qu'après un processus historique long, complexe et contesté. Loin d'être un phénomène nouveau au Québec et au Canada, le chômage devient un enjeu majeur au cours des années 1920 et 1930. Au cours de ces deux décennies qui sont marquées par deux dépressions économiques, les pénuries d'emploi prennent des proportions jusqu'alors inégalées. Ceci se manifeste tant par le nombre d'individus affectés, mais aussi par le fait que le chômage apparaît de moins en moins comme une conséquence du travail saisonnier. Le chômage tend alors à être compris comme un phénomène de nature politique relié à l'organisation de la société québécoise et canadienne. En conséquence, le chômage apparaît progressivement comme une question spécifique qui se dégage du problème plus large de la pauvreté. Dans la foulée, le discours libéral sur la pauvreté hérité du XIX^e siècle, qui fait de ce problème une difficulté

¹ Éric Vuillard, *14 juillet*, Arles, Actes Sud, 2016, p. 76-77.

individuelle associée à une mauvaise éthique du travail, à un manque de prévoyance ou à d'autres tares morales, se fissure peu à peu.

L'entre-deux-guerres constitue un événement matrice pour l'histoire du chômage au Québec et au Canada. Il s'agit d'un épisode qui « alter, to some degree, the fundamental economic processes of society [...] and set in motion social and cultural processes of such magnitude that they cannot be assigned to any one particular person or set of persons »². Cette période peut donc être considérée comme un événement historique en soi. Elle est en effet traversée par une série d'occurrences qui font en sorte que l'enjeu du chômage est explicitement reconnu par différents acteurs, menant à une transformation durable des structures³. Plus concrètement, les années 1920 et 1930 sont le moment d'un renversement de l'intervention étatique en matière de chômage et de la perception des sans-travail, qui dès lors ne sont plus seulement considérés comme les seuls responsables de leur condition.

S'il est indéniable que l'histoire des politiques sociales est largement influencée par les actions des décideurs publics et de l'État, d'autres facteurs sont également à l'œuvre. Les politiques sociales sont façonnées dans un rapport dialectique entre plusieurs forces sociales. En ce qui concerne l'histoire des politiques à l'égard du chômage, les protestations de sans-travail y jouent un rôle déterminant. Pour mieux comprendre l'évolution de cette histoire au Québec, il apparaît donc essentiel d'y intégrer la résistance et l'agentivité de la classe ouvrière. Peu étudiées par l'historiographie québécoise, les manifestations de sans-travail sont pourtant un phénomène d'importance depuis la fin du XIX^e siècle. En guise d'exemples, en décembre 1875, 3 000 sans-travail montréalais provoquent par une émeute et

² Ian McKay, *Rebels, Reds, Radicals: Rethinking Canada's Left History*, Toronto, Between the Lines, 2005, p. 96-97.

³ William H. Sewell Jr, *Logics of History: Social Theory and Social Transformation*, Chicago, University of Chicago Press, 2005, p. 228.

prennent d'assaut l'hôtel de ville au cri de « nous sommes tous des misérables »⁴. Influencé par les militants socialistes et les Chevaliers du travail, le mouvement des sans-emploi s'active également dans la métropole au cours de la décennie 1890⁵. Au cours de l'été 1904, des immigrants italiens sans emploi défilent dans les rues de Montréal⁶. À l'hiver 1909, plusieurs assemblées publiques de sans-travail, ainsi que des manifestations devant l'hôtel de ville de Montréal sont organisées par le Parti socialiste du Canada⁷. En 1914-1915, un mouvement similaire reprend, cette fois animé, entre autres, par le militant socialiste Albert Saint-Martin⁸.

À l'instar de ce qui se produit dans d'autres centres industriels canadiens, Montréal est le théâtre d'importants mouvements de protestations de sans-travail à partir de la fin de la Première Guerre mondiale. Ils connaissent par la suite une croissance considérable au cours de la Grande Dépression. Ils s'étendent à d'autres centres industriels québécois. Les manifestations gagnent Sherbrooke, Hull Trois-Rivières et Québec, mais aussi d'autres régions telles l'Abitibi et le Saguenay-Lac-Saint-Jean.

La question du chômage est politisée en devenant un champ d'actions et de revendications privilégié pour la classe ouvrière au cours des années 1920 et 1930. Les autorités québécoises et canadiennes ne se montrent pas indifférentes aux mobilisations de sans-travail. Dans une période fortement marquée par l'anticommunisme, elles sont vues comme une menace potentielle à la paix sociale,

⁴ David A. Thompson, *Working Class Anguish and Revolutionary Indignation: The Making of Radical and Socialist Unemployment Movements in Canada, 1875-1928*, Thèse de doctorat (histoire), Université Queen, 2014, p. 1.

⁵ Peter. C. Bischoff, « "Un chaînon incontournable au Québec" : les Chevaliers du travail, 1882–1902 », *Labour/Le Travail*, n° 70, 2012, p. 51-52; David A Thompson, *Op. cit.*, p. 85-99.

⁶ Ross A. McCormack, « "Wobblies" et "blanketstiffs" : la composition et le contexte de l'IWW dans l'Ouest canadien », dans James D. Thwaites dir., *Travail et syndicalisme. Origines, évolution et défis d'une action nationale (4e éd.)*, Ste-Foy, Presses de l'Université Laval, 2002 [1996], p. 139.

⁷ David A. Thompson, *Op. cit.*, p. 173-174.

⁸ Claude Larivière, *Albert Saint-Martin, militant d'avant-garde (1865-1947)*, Montréal, Éditions coopératives Albert St-Martin, 1979, p. 111-118 ; David A. Thompson, *Op. cit.*, p. 207-208.

justifiant par le fait même une réponse répressive de l'État. C'est aussi la crainte de troubles sociaux à grande échelle, comme au lendemain de la Première Guerre mondiale, qui explique en partie l'adoption de la *Loi de l'assurance-chômage* en 1940⁹. À l'image de ce qui se produit dans d'autres pays occidentaux, l'assurance-chômage constitue un élément important du compromis fordiste d'après-guerre et de la mise en place de l'État-providence¹⁰.

Cette thèse : « *L'heure des pétitions est passée, il faut des actes* » s'intéresse aux protestations de sans-travail au Québec au cours de l'entre-deux-guerres (1919-1939). Son objectif est d'étudier le répertoire d'action collective utilisé pour dénoncer l'insuffisance des mesures privées et publiques pour atténuer les effets du chômage. En mettant en lumière l'économie morale des sans-emploi, l'étude de ce répertoire d'actions permet également de comprendre la contribution de ces derniers à la politisation de l'enjeu du chômage tout comme au processus de formation de la classe ouvrière québécoise des années 1920 et 1930.

Cette recherche doctorale est divisée en sept chapitres. Le chapitre 1 présente un bilan historiographique du chômage, la problématique de recherche, les sources utilisées et les précisions méthodologiques de recherche. Le chapitre 2 étudie les origines politiques du problème du chômage du XIX^e siècle à la fin de la Première Guerre mondiale. Le chapitre 3 examine les protestations de sans-travail et leur rapport à l'État au cours de la période 1919-1929. Le chapitre 4 se penche sur la Grande Dépression et le mouvement des sans-travail au cours des années 1930. Le chapitre 5 traite des critiques et des protestations entourant la politique des secours directs. Le

⁹ Georges Campeau, *De l'assurance-chômage à l'assurance-emploi : L'histoire du régime canadien et de son détournement*, Montréal, Boréal, 2001, 396 p; Alvin Finkel, *Social Policy and Practice in Canada, A History*, Waterloo, Wilfrid Laurier University Press, 2006, p. 108-117; James Struthers, *No Fault of Their Own: Unemployment and the Canadian Welfare State 1914-1941*, Toronto, University of Toronto Press, 1983, 268 p.

¹⁰ Richard Croucher, « The History of Unemployed Movements », *Labour History Review*, vol. 73, n° 1, 2008, p. 1.

chapitre 6 explore les griefs et les manifestations concernant les travaux de chômage. Finalement, le chapitre 7 sonde les plaintes et les démonstrations dans les refuges et les camps de travail pour chômeurs célibataires et itinérants.

CHAPITRE I

HISTORIOGRAPHIE, PROBLÉMATIQUE, SOURCES ET MÉTHODOLOGIE

1.1 Introduction

L'historiographie des politiques sociales ou de la naissance de l'État-providence adopte pour une large part une approche allant du haut vers le bas. L'histoire du chômage ne fait pas exception à cette tendance. Ceci a pour conséquence de marginaliser l'apport de la classe ouvrière, des mouvements sociaux et des mobilisations citoyennes dans ce domaine d'étude. Selon la sociologue et politologue Frances Fox Piven, ceci est tributaire du fait que :

Social scientists who study the evolution of social policies focus [...] on elites and reformers, on political parties and unions, or on inherited institutional constraints, while the efforts of the poor themselves as they try to shape the world they must inhabit are ordinarily ignored¹.

¹ Frances Fox Piven, « Foreword », dans Bryan D. Palmer et Gaétan Héroux, *Toronto's Poor: A Rebellious History*, Toronto, Between the Lines, 2016, p. xi.

En ce qui concerne l'histoire canadienne, Lara Campbell souligne que « [c]anadian welfare state history has mainly been written from an institutional perspective, leaving little room for understanding the agency of welfare recipients or to assess their role in policy development »². L'historiographie québécoise ne fait pas exception. En fait, les protestations populaires comme phénomène social et politique constituent un champ encore peu étudié par les historiennes et les historiens québécois³. Afin de rééquilibrer cet état des choses, cette recherche privilégie une analyse de l'agentivité des sans-travail à travers l'action collective. Ceci représente sans aucun doute son aspect le plus original.

Dans le but de démontrer la pertinence de cette entreprise, ce premier chapitre présente les perspectives historiographiques et méthodologiques de cette thèse. Il est divisé en quatre parties. Le premier segment brosse un tableau de l'historiographie du chômage, des sans-travail et de leurs protestations. La deuxième partie définit la problématique de recherche. La troisième section présente les principales sources utilisées et finalement la quatrième portion précise la méthodologie de recherche.

² Lara Campbell, *Respectable Citizens: Gender, Family, and Unemployment in Ontario's Great Depression*, Toronto, University of Toronto Press, 2009, p. 10.

³ Voici quelques contributions originales à ce sujet : Alan Greer, *Habitants et patriotes, la rébellion de 1837 dans les campagnes du Bas-Canada*, Montréal, Boréal, 1997, 386 p; René Hardy, *Charivari et justice populaire au Québec*, Québec, Septentrion, 2015, 288 p; Dan Horner, *Taking to the Streets: Crowds, Politics, and the Urban Experience in Mid-Nineteenth-Century Montreal*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2020, 352 p; Roland Viau, *Du pain ou du sang, les travailleurs irlandais et le canal de Beauharnois*, Montréal, Presse de l'Université de Montréal, 2013, 321 p.

1.2 Perspectives historiographiques sur le chômage

L'ouvrage de John Garraty intitulé *Unemployment in History* marque un tournant dans l'historiographie du chômage lors de sa parution en 1978⁴. Plusieurs historiennes et historiens s'accordent maintenant sur l'interprétation de cet historien⁵. Selon celle-ci, la reconnaissance lente et contestée du chômage se déroule en quatre temps. En premier lieu, la découverte du chômage

resulted from the completed process of the establishment of free wage labour within modern capitalist production. Secondly, because of prevailing social, economic, and moral ideas and discourses, there was a cultural lag between unemployment's emergence and its general recognition [...] Thirdly, recognition was a process within which the unemployed themselves were primary actors, through the protests of the unemployed and given the fact that the literature of the early workers' movements catalysed wider understanding of the phenomenon. Finally, contestation persists after initial recognition⁶.

Bien que le chômage entraîne une paupérisation de la classe ouvrière dès son origine, la distinction entre l'indigence en général et la pauvreté occasionnée par l'absence de travail apparaît plutôt tardivement. La « découverte » du chômage est donc postérieure au processus d'industrialisation. Son « invention » n'apparaît cependant

⁴ John A. Garraty, *Unemployment in History, Economic Thought and Public Policy*, New York, Joanna Cotler Books, 1978, 273 p.

⁵ *Ibid.*

⁶ Matt Perry et Matthias Reiss, « Beyond Marienthal: Understanding Movements of the Unemployed », dans Matthias Reiss et Matt Perry, dir. *Unemployment and Protests: New Perspectives on Two Centuries of Contention*, New York, Oxford University Press, 2011, p. 14.

pas au même rythme dans les différents pays. Cette variation s'explique par le développement inégal du capitalisme industriel, la différence des contextes idéologiques et l'hétérogénéité des cadres institutionnels. Ces aspects sont aussi grandement influencés par les rapports sociaux de genre, de classe, d'ethnicité et des régimes de citoyenneté. L'ensemble de ces dynamiques historiques varie grandement d'un environnement national à un autre. Toutefois, peu importe le pays, une variable constante est que le chômage constitue un facteur déterminant dans le rapport de force entre le capital et le travail. Il représente partout une épée de Damoclès pour les travailleuses et les travailleurs⁷.

Selon l'historien Matt Perry, le chômage « was brought into the realm of public recognition and policy through two obviously connected factors: a critique of industrial capitalism and the protest of those threatened by unemployment »⁸. Ce développement n'est cependant pas linéaire. Une perspective sur le temps long permet de clarifier plusieurs aspects qui obscurcissent momentanément les contours du chômage. Même de nos jours, la définition du chômage fait l'objet de débats. Ce qui complexifie la pleine reconnaissance du chômage est qu'il existe une dissonance permanente entre le phénomène et sa perception. Ceci est à la fois tributaire des projets politiques portés par différents acteurs, des politiques publiques administrées par l'État, des représentations sociales des chômeuses et des chômeurs, ainsi que des revendications portées par ceux-ci. Ces facteurs influent toujours sur la définition de qui est une chômeuse ou un chômeur⁹.

⁷ *Ibid.*

⁸ Matt Perry, *Bread and Work: Social Policy and the Experience of Unemployment, 1918-1939*, Londres, Pluto Press, 2000, p. 23.

⁹ Florence Loriaux, dir. *Le chômeur suspect, histoire d'une stigmatisation*, Bruxelles, CARHOP-CRISP, 2015, 279 p; Matt Perry, *Bread and Work, Op. cit.*, p. 23; Matt Perry et Matthias Reiss, *Op. cit.*, p. 10-18.

Afin d’approfondir ces réflexions, cette partie présente les principaux travaux historiques qui ont servi à formuler la problématique de cette thèse. Pour ce faire, l’historiographie du chômage a été divisée en trois grandes perspectives : la perspective institutionnaliste, la perspective de l’histoire sociale des identités et la perspective des mouvements sociaux. Ces trois thèmes sont importants pour comprendre l’évolution historique du chômage au Québec et au Canada. Ils sont aussi essentiels pour saisir comment le problème politique du chômage se manifeste au cours de l’entre-deux-guerres. Leur mise en dialogue sert aussi à formuler le positionnement historiographique de cette thèse.

1.2.1 La perspective institutionnaliste

Une première approche, que l’on peut qualifier d’institutionnaliste, voit le chômage comme apparaissant à la suite de différentes inventions des institutions sur le marché du travail. Elles se manifestent tout d’abord par l’action des œuvres philanthropiques et de l’État : par l’entremise des définitions statistiques, des législations du travail et des politiques sociales. Les travaux qui font école à ce sujet sont ceux de Christian Topalov, Robert Salais, Nicolas Baverez, Bénédicte Reynaud, Malcom Mansfield, Noël Whiteside¹⁰. L’historiographie canadienne et québécoise s’inscrivant dans la perspective institutionnaliste peut être divisées en trois catégories. La première

¹⁰ Malcom Mansfield, Robert Salais et Noël Whiteside, *Aux sources du chômage 1880-1914*, Paris, Belin, 1994, 477 p; Robert Salais, Nicolas Baverez et Bénédicte Reynaud, *L’Invention du chômage, histoire et transformation d’une catégorie en France des années 1890 aux années 1980*, Paris, Presse Universitaire de France, 1986, 267 p; Christian Topalov, *Naissance du chômeur. 1880-1910*, Paris, Albin Michel, 1994, 626 p.

s'intéresse au rôle du gouvernement fédéral dans la gestion du chômage, la deuxième étudie le rôle des institutions et de l'État provincial, tandis que la dernière catégorie adopte plutôt l'angle municipal.

En ce qui concerne le rôle du gouvernement fédéral, *No Fault of Their Own* de James Struthers constitue l'ouvrage de référence pour l'histoire institutionnelle du chômage pour la période de l'entre-deux-guerres. L'historien montre que l'intervention du gouvernement fédéral s'inspire des *Poor Laws* du XIX^e siècle et soutient que l'héritage du principe de *less eligibility* guide non seulement les politiques fédérales d'aide au chômage des années 1930, mais aussi les caractéristiques de l'assurance-chômage au Canada. Cet ouvrage est aussi important pour comprendre les dynamiques constitutionnelles et les relations entre Ottawa, les provinces et les municipalités jusqu'à l'adoption de la *Loi de l'assurance-chômage* en 1940 qui consacre la responsabilité fédérale du chômage¹¹. Dans cette même perspective, on retrouve les travaux de Georges Campeau sur l'histoire de l'assurance-chômage au Canada. Selon lui, la législation de 1940 est adoptée par le gouvernement fédéral afin de répondre aux problèmes soulevés par le mouvement des sans-emploi des années 1930. Cependant, contrairement à la revendication d'une assurance non contributive assumée par l'État portée par une partie du mouvement ouvrier canadien, la mesure est fondée en premier lieu sur la responsabilité financière des travailleuses et des travailleurs. Conséquemment, selon Campeau, l'évolution historique du programme d'assurance-chômage doit être comprise à la lumière de l'affrontement entre une vision socialisante du problème du chômage qui devrait être assumé par l'État et une vision actuarielle d'inspiration libérale. Les débats et enjeux qui opposent ces deux visions se poursuivent au-delà de l'entre-deux-guerres. Si au cours des années 1970 les pressions ouvrières permettent à la loi d'acquérir une réelle portée sociale par une

¹¹ James Struthers, *No Fault of Their Own: Unemployment and the Canadian Welfare State 1914-1941*, Toronto, University of Toronto Press, 1983, 268 p.

intervention accrue du gouvernement, son abrogation par la *Loi de l'assurance-emploi* au milieu des années 1990 consacre son principe initial selon Campeau¹².

Pour le Québec de l'entre-deux-guerres, ce sont les recherches de l'historien François Bisson qui sont reliées à cette perspective historiographique. Celui-ci s'intéresse à la politique fédérale de gestion du chômage chez les chômeurs célibataires du Québec des années 1930. Il étudie l'exemple du camp de travail de Valcartier qu'il conçoit comme une institution de régulation et de contrôle social caractérisée par une prise en charge totale des sans-travail itinérants¹³. À travers l'étude de la politique provinciale et fédérale de placement des sans-emploi, il analyse également la formation de la catégorie sociale du chômeur au Québec entre 1909 et 1932. Bisson y voit une forme embryonnaire de prise en charge étatique du chômage qui annonce l'État-providence¹⁴. Bien que ne portant pas spécifiquement sur le chômage, les travaux de Martin Petitclerc sur la figure de « l'indigent absolu » s'avèrent aussi importants. Ceux-ci permettent de mieux cerner la difficile politisation de la pauvreté, et incidemment du chômage, dans le contexte particulier de la gouvernamentalité libérale au début du XX^e siècle. Celle-ci se distingue du reste du Canada, notamment par son caractère traditionnel et religieux. Cette caractéristique est intimement liée à

¹² Georges Campeau, « Aux origines de l'assurance-chômage canadienne : la revendication d'un régime non contributif », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 9, n° 2, 2001, p. 132-143; Georges Campeau, *De l'assurance-chômage à l'assurance-emploi : L'histoire du régime canadien et de son détournement*, Montréal, Boréal, 2001, 396 p.

¹³ François Bisson, *La gestion des chômeurs célibataires sans-abri au cours de la Dépression : le cas du camp de Val Cartier, 1932-1936*, Mémoire de maîtrise (histoire), Université du Québec à Montréal, 1999, 195 p.

¹⁴ François Bisson, *L'État et le placement des chômeurs au Québec, les premiers bureaux d'emploi publics, 1909-1932*, Thèse de doctorat (histoire), Université du Québec à Montréal, 2007, 354 p.

la place importante occupée par l'Église catholique depuis le XIX^e siècle dans la régulation de la pauvreté¹⁵.

L'administration de l'aide au chômage est avant tout une prérogative municipale au cours de la période étudiée. Quelques travaux ont exploré cette question selon cet angle local. Pour le Québec, les deux ouvrages les plus importants sont sans aucun doute ceux de Suzanne Clavette et de Claude Larivière¹⁶. Clavette étudie le cas de Verdun au cours des années 1930 et démontre que les autorités verdunoises privilégient les travaux de chômage à l'aide matérielle aux sans-emploi par les secours directs. À la différence des autres recherches qui adoptent une approche institutionnelle, l'historienne montre l'influence des luttes des sans-travail sur la politique locale d'aide au chômage¹⁷. En ce qui concerne Larivière, les mesures d'assistance déployées au cours de la Grande Dépression par l'administration municipale montréalaise ont deux principaux objectifs : préserver l'ordre social et soulager les maux occasionnés par les pénuries d'emplois. Son approche est celle du contrôle social¹⁸. Finalement, Eric Strikwerda étudie la réponse municipale au chômage dans les Prairies à partir des exemples des villes d'Edmonton, de Saskatoon et de Winnipeg. Bien qu'il existe certaines différences entre ces municipalités, les élites locales répondent à la crise des années 1930 à partir d'une aide différenciée,

¹⁵ Martin Petitclerc, « À propos de "ceux qui sont en dehors de la société". L'indigent et l'assistance publique au Québec dans la première moitié du XX^e siècle », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 2 et 3, n^o 65, 2011, p. 227-256.

¹⁶ De moindre importance pour cette thèse, mais représentant quand même un certain intérêt, on peut aussi citer les recherches de Sylvie Daigle et de Maude Roux-Pratte. Sylvie Daigle, *L'administration du secours direct durant la crise des années 1930 à Montréal : les enquêtes de 1937*, Mémoire de maîtrise (histoire), Université du Québec à Montréal, 2012, 111 p; Maude Roux-Pratte, « Les élites drummondvilloises et la crise des années 1930 : Une étroite collaboration autour de l'assistance aux chômeurs », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 58, n^o 2, 2004, p. 217-244.

¹⁷ Suzanne Clavette, *Des bons aux chèques : aide aux chômeurs et crise des années 1930 à Verdun*, Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal, 1987, 364 p.

¹⁸ Claude Larivière, *Crise économique et contrôle social (1929-1937) : le cas de Montréal*, Montréal, Éditions coopératives Albert St-Martin, 1977, 265 p.

selon le genre, le statut de citoyenneté et selon qu'elle s'adresse à des célibataires ou à des personnes mariées. L'assistance au chômage participe aussi au processus de construction de l'espace urbain¹⁹.

Il est indéniable que ces études historiques contribuent grandement aux connaissances. Cependant, à l'exception de Clavette, leurs principaux objectifs ne permettent pas de comprendre l'impact des mouvements de sans-emploi sur les enjeux du chômage. Ces études laissent très peu d'espace à l'analyse de l'expérience des sans-travail comme facteur de compréhension du phénomène social du chômage. Bien que le travail et le chômage soient des catégories construites et institutionnalisées en lien avec le marché du travail, le processus de reconnaissance du chômage ne peut être séparé des conditions matérielles des chômeuses et des chômeurs et de leurs actions. En éludant le rôle joué par la classe ouvrière, certains historiens estiment que les travaux trop centrés sur la perspective institutionnelle tendent à dépolitiser l'histoire du chômage²⁰.

1.2.2 La perspective de l'histoire sociale des identités

Une autre approche importante pour l'histoire du chômage est celle de l'histoire sociale des identités. Dans une démarche plus classique de l'histoire sociale, on retrouve l'ouvrage pionnier d'Alexander Keyssar, *Out of Work: The First Century of*

¹⁹ Eric Strikwerda, *The Wages of Relief: Cities and The Unemployed in Prairie Canada 1929-1939*, Edmonton, Athabasca University Press, 2013, 323 p.

²⁰ Richard Croucher, « The History of Unemployed Movements », *Labour History Review*, vol. 73, n° 1, 2008, p. 1; Matt Perry et Matthias Reiss, *Op. cit.*, p. 13; Matt Perry, *Prisoners of Want: The Experience and Protest of The Unemployed in France, 1921-45*, Aldershot, Ashgate, 2007, p. 3-4.

Unemployment in Massachusetts, publié en 1986²¹. Cette étude explore la dimension sociale du chômage aux États-Unis du début du XIX^e siècle à la crise économique des années 1930. Elle démontre que dès l'origine, le phénomène est central à l'expérience ouvrière, et ce, avant même la « découverte » du phénomène. Pour Keyssar, la seule variable qui explique la possibilité d'être sans travail est celle d'appartenir à la classe ouvrière. Peter Baskerville et Eric W. Sager se livrent à un exercice similaire, mais pour le Canada. Pour eux, le fait de se trouver en chômage dépend de facteurs plus complexes que le seul fait d'être prolétaire. À la fin du XIX^e siècle, ce sont les relations sociales du capitalisme industriel qui déterminent en première instance qui sont les victimes du chômage. Ils démontrent notamment que les femmes, les jeunes et les vieux se retrouvent affectés de façon disproportionnée. Contrairement à Keyssar, ces historiens estiment que le chômage n'est pas aléatoire, mais qu'il affecte à des degrés variables différents groupes au sein de la classe ouvrière²². Baskerville et Sager annoncent ainsi d'autres dynamiques qui complexifient la compréhension du chômage tel que vécu par les travailleuses et les travailleurs, montrant les insuffisances d'une analyse se limitant à l'étude de la classe sociale.

L'histoire sociale des identités a formulé une critique de l'histoire sociale « traditionnelle » qui ne peut être ignorée. Cette critique porte notamment sur les objets de l'histoire sociale et ses catégories analytiques qui ne permettent pas toujours de répondre à certains enjeux et questionnements, tels ceux de l'ethnicité, du colonialisme/postcolonialisme, du féminisme, etc.²³. Il est donc nécessaire d'user d'hybridité entre les deux courants afin de produire de meilleures recherches. Le but

²¹ Alexander Keyssar, *Out of Work: The First Century of Unemployment in Massachusetts*, Cambridge, Cambridge University Press, 1986, 488 p.

²² Peter Baskerville et Eric W. Sager, *Unwilling Idlers: The Urban Unemployed and Their Families in Late Victorian Canada*, Toronto, Toronto University Press, 1998, p. 161.

²³ Geoff Eley, *A Crooked Line: From Cultural History to the History of Society*, Ann Harbor, University of Michigan Press, 2005, p. 115-180.

est de permettre une compréhension plus riche et complexe de la société²⁴. La recherche historique doit utiliser les meilleurs outils afin d'être en mesure de comprendre et d'agir sur une réalité sociale complexe qui génère son lot d'enjeux et de défis. Comme le souligne l'historien Geoff Eley :

For any analysis with claims to be comprehensive, both cultural and structural understandings surely have to be in play [...] If we really want to understand the contemporary forms of inequality of goods and power, we need to take our analysis across a range of contexts and terrains, using a variety of methods and assumptions. While thinking within more than a single master register²⁵.

En ce qui concerne l'entre-deux-guerres, et plus spécifiquement le contexte des années 1930, les travaux des historiennes Lara Campbell, Denyse Baillargeon et Barbara Roberts présentent des analyses et des questionnements qui sont centraux à la compréhension du chômage au cours de cette période. Ceux-ci démontrent que certains aspects reliés à l'identité doivent être pris en compte pour comprendre toute la complexité de l'expérience du chômage au sein de la classe ouvrière.

Tout d'abord, l'historienne Lara Campbell explique la mobilisation du concept de citoyenneté par les familles ouvrières ontariennes affectées par le chômage au cours de la Grande Dépression. C'est principalement en faisant appel à la respectabilité citoyenne britannique et protestante que les sans-travail revendiquent des droits et expriment des attentes envers l'État. Cet appel, fortement ancré dans les rapports sociaux de genre, s'inscrit aussi en opposition aux sans-emploi immigrants perçus comme indésirables. Les revendications et les protestations pour du travail ou de

²⁴ Geoff Eley et Keith Nield, *The Future of Class in History: What's Left of the Social?*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 2007, p. 143-163.

²⁵ Geoff Eley, « Working-Class Agency: Past and Present », *Labor*, vol. 10, n° 3, p. 39.

l'aide s'articulent donc de manière différenciée en fonction du genre et du statut de citoyenneté²⁶.

Tout comme Campbell, Baillargeon démontre l'effet du chômage masculin sur le travail domestique des femmes et leurs stratégies de survie face à la crise. À partir de l'exemple de ménagères à Montréal, elle démontre clairement que l'expérience du chômage se manifeste en fonction du genre. Les témoignages recueillis auprès d'elles illustrent que l'expérience de la Grande Dépression n'a pas représenté pour les femmes une aussi grande rupture que pour les hommes. Puisqu'elles étaient habituées à administrer l'indigence au sein de la cellule familiale, « les conditions engendrées par le chômage ne constituaient donc pas un contraste aussi frappant comparativement à leur niveau de vie antérieur »²⁷.

Finalement, présentant une approche institutionnelle à la question de l'ethnicité, l'historienne Barbara Roberts démontre la centralité de la déportation dans la gestion du chômage des personnes immigrantes. Dès le début du 20^e siècle, cette politique sert à gérer le surplus de main-d'œuvre occasionné par l'immigration ainsi qu'à préserver la paix sociale. Au début des années 1930, cette pratique s'intensifie pour chasser un nombre croissant de sans-travail immigrants considérés comme indésirables du Canada. La déportation sert aussi d'outil politique afin de se débarrasser de ceux qui résistent aux problèmes sociaux et économiques engendrés par la Grande Dépression²⁸.

Ces travaux sont importants pour mieux comprendre le phénomène du chômage. Les enjeux soulevés ont une incidence importante sur le discours entourant le chômage,

²⁶ Lara Campbell, *Respectable Citizens: Gender, Family, and Unemployment in Ontario's Great Depression*, Toronto, University of Toronto Press, 2009, 280 p.

²⁷ Denyse Baillargeon, *Ménagères au temps de la Crise*, Montréal, Éditions du remue-ménage, 1991, p. 233.

²⁸ Barbara Roberts, *Whence They Came: Deportation from Canada 1900-1935*, University of Ottawa Press, Ottawa, 1988, 246 p.

les critères normatifs de l'admissibilité à l'assistance, la reformulation de la citoyenneté, etc. Il est nécessaire de tenir compte de ces aspects dans l'analyse. Cependant, bien que ces études prennent la forme d'une histoire vue d'en bas, comme c'est le cas des travaux de Baillargeon et de Campbell, elles accordent peu d'importance au répertoire d'action des mouvements de sans-emploi et à leurs aspirations politiques.

1.2.3 La perspective des mouvements sociaux

La perspective historiographique sur laquelle est fondée cette thèse est celle des mouvements sociaux. Elle est centrée sur une histoire vue d'en bas des sans-travail à travers leurs protestations. Son objectif n'est pas tant d'étudier l'expérience des sans-emploi face au chômage, mais plutôt les pratiques de ceux et de celles qui refusent de souffrir en silence, et qui en conséquence contestent l'ordre des choses. Le projet est ainsi d'étudier le répertoire d'action et l'économie morale qui structure les interventions des protestataires de même que le rapport qu'ils entretiennent face à l'État et aux institutions qui administrent l'assistance au chômage. Cette recherche s'inspire grandement des études des historiens canadiens David A. Thompson, dans *Working Class Anguish and Revolutionary Indignation: The Making of Radical and Socialist Unemployment Movements in Canada, 1875-1928*, et de Bryan D. Palmer et Gaétan Héroux dans *Toronto's Poor: A Rebellious History*²⁹. Il n'existe aucune étude de ce type pour l'histoire québécoise.

²⁹ Bryan D. Palmer et Gaétan Héroux, *Toronto's Poor: A Rebellious History*, Toronto, Between the Lines, 2016, 552 p; David A. Thompson, *Working Class Anguish and Revolutionary Indignation: The Making of Radical and Socialist Unemployment Movements in Canada, 1875-1928*, Thèse de doctorat (histoire), Université Queen, 2014, 586 p.

Avant de plonger dans une discussion historiographique approfondie, il appert nécessaire de préciser certains concepts qui sont au centre de cette thèse. En premier lieu, selon le sociologue Charles Tilly, un mouvement social se définit par des campagnes revendicatives récurrentes qui sont adressées à ceux qui détiennent les leviers du pouvoir. Il exprime des valeurs communes, qui se manifestent à travers l'unité, la force du nombre et la volonté d'un engagement collectif. En deuxième lieu, la notion de répertoire d'action chez Tilly renvoie à un assortiment défini de moyens d'action utilisés par les mouvements sociaux et orientés en direction de la cible de leurs interventions. Le recours à certaines formes d'actions plutôt qu'à d'autres dépend de facteurs contextuels comme la répression, la conception du droit et de la justice des protestataires, l'organisation interne du mouvement ou encore de l'acquisition de connaissances qui émergent de l'action collective³⁰. En troisième lieu, le concept d'économie morale, qu'on doit à l'origine à l'historien E. P. Thompson, réfère à un système de valeurs qui est lié à certaines attentes chez les subalternes afin de leur permettre de subsister. Ces valeurs concernent la distribution de la richesse et la circulation des biens. Elles s'inscrivent dans des pratiques et des normes sociales qui marquent les rapports entre les dominants et les dominés. Ces éléments impliquent *de facto* la responsabilité des décideurs. Ce concept d'économie morale informe donc sur les raisons ou les conditions de l'action collective et de la protestation en les liant à l'idée de justice qui est partagée par les opprimés³¹. Ces

³⁰ Cécile Péchu, « Répertoire d'action », dans Olivier Fillieule, Lilian Mathieu et Cécile Péchu, dir. *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de science po, 2020 [2009], p. 495-502; Charles Tilly, *Contentious Performances*, Cambridge, Cambridge University Press, 2008, 235 p; Charles Tilly, « Les origines du répertoire d'action collective contemporaine en France et en Grande-Bretagne », *Vingtième siècle*, vol. 4, n° 4, 1984, p. 89- 108; Charles Tilly et Louise Tilly, *Conflicts and Collective Actions*, BeverlyHills, Sage, 1981, 260 p. En ce qui concerne l'extension du répertoire d'action à la dimension individuelle, voir Michel Offerlé, « Retour critique sur les répertoires de l'action collective (XVIIIe – XXIe siècles) », *Politix*, vol. 81, n° 1, 2008, p. 181-202.

³¹ Didier Fassin, « Les économies morales revisitées », *Annales HSS*, n° 6, 2009, p. 1237-1266; Johanna Siméant-Germanos, « Économie morale », dans Olivier Fillieule, Lilian Mathieu et Cécile Péchu, dir. *Op. cit.*, p. 205-209; E. P. Thompson, *Customs in Common: Studies in Traditional Popular Culture*, New York, The New Press, 1993 [1992], 560 p; E. P. Thompson, « The Moral Economy of

trois concepts théoriques permettent de mieux comprendre le mouvement des sans-travail et comment celui-ci contribue à faire du chômage un enjeu politique d'importance.

L'historiographie du chômage a accordé peu d'attention au phénomène de la protestation chez les sans-travail. Ce désintérêt s'explique par trois principales causes. Premièrement, une partie de l'explication réside dans les recherches qui ont été conduites sur les effets du chômage. Celles-ci ont mené à une certaine pathologisation des chômeuses et des chômeurs en les présentant selon une représentation fataliste. À ce titre, l'étude pionnière de Marienthal dans les années 1930 a longtemps fait école³². Les auteurs de la recherche constatent un haut niveau d'apathie et de désocialisation des familles victimes du chômage, qu'ils attribuent à l'empêchement dans des stratégies de survie quotidienne. Cette recherche conclut que l'oisiveté forcée sur une longue durée mène inexorablement à la détresse psychologique et au désespoir chez les victimes de chômage³³. Des études similaires ont aussi été produites au Québec et au Canada. On peut penser notamment aux travaux d'Herbert Brown Ames et de Leonard Marsh sur les impacts sociaux du chômage au sein de la classe ouvrière³⁴. Bien entendu, l'absence de travail a des conséquences sur les conditions de vie et a un effet indéniable sur la santé des individus et leurs liens sociaux.

the English Crowd in the Eighteenth Century », *Past and Present*, n° 50, 1971, p. 76-136; E. P. Thompson, *Whigs and Hunters: The Origins of the Black Act*, Londres, Breviary Stuff Publications, 2013 [1975], 278 p.

³² En 1931-1932 un groupe de chercheurs a entrepris une étude dans le village Marienthal en Autriche alors dépendant de l'industrie du textile et ravagé par la crise économique. Cette recherche, bien que contestée, est encore largement citée.

³³ Marie Jahoda, Paul F. Lazarfeld et Hans Zeisel, *Marienthal: The Sociography of an Unemployed Community*, Piscataway, Transaction Publishers, 2002, 180 p; Matt Perry et Matthias Reiss, *Op. cit.*, p. 3-6; David A. Thompson, *Op. cit.*, p. 32.

³⁴ Herbert Brown Ames, *The City Below the Hill*, Toronto, University of Toronto Press, 1972 [1897], 116 p; Leonard Marsh, *Health and Unemployment*, Toronto, Oxford University Press, 1938, 243 p.

Cette perspective fataliste guide John Garraty dans *Unemployment in History*. À propos des sans-travail de la Grande Dépression, l'historien conclut que :

they nowhere became an effective pressure group or an independent political force. Political activism was incompatible with joblessness. Insecurity caused the unemployed to be fearful and dependent. Fear and dependence erode their confidence and destroyed hope. Lack of confidence and hopelessness undermined their expectations. Typically, when workers lost their jobs they had not suffered enough to become rebels. By the time they had suffered they had lost the capacity for militant protest³⁵.

Cet angle fataliste est aussi présent au sein de l'historiographie québécoise des années 1980. Bien que l'historienne Andrée Lévesque identifie quelques mouvements de protestations à Montréal, Verdun et Québec au cours de la Grande Dépression, elle considère que les « chômeurs ne s'insurgent pas » et que « [l]a misère et l'insécurité matérielle sont peu propices aux mouvements de revendications »³⁶. Quant à eux, les auteurs de la synthèse historique *Histoire du Québec contemporain* estiment que durant la crise des années 1930, « ce qui frappe surtout, c'est l'absence d'action collective massive de la part des chômeurs »³⁷.

³⁵ John A Garraty, *Op. cit.*, p. 187.

³⁶ Andrée Lévesque, *Virage à gauche interdit, les communistes, les socialistes et leurs ennemis au Québec 1929-1939*, Montréal, Boréal express, 1984, p. 68.

³⁷ Paul-André Linteau, René Durocher, Jean-Claude Robert et François Ricard, *Histoire du Québec contemporain : volume 2; Le Québec depuis 1930*, Montréal, Boréal, 1989, p. 81-82.

Le deuxième facteur du désintérêt pour les protestations des sans-emploi provient de la tradition sociologique d'analyse des mouvements sociaux et de l'action collective depuis les années 1960. Celle-ci estime que les chômeuses et les chômeurs n'ont pas les ressources nécessaires afin de mener une action autonome importante et qu'ils doivent de ce fait s'appuyer constamment sur d'autres acteurs³⁸. Comme le soulignent Didier Chabanet et Jean Faniel : « The mobilization of the unemployed has for long been considered by specialists in the field of collective action as a highly improbable phenomenon »³⁹. Selon eux, cette littérature est basée sur quatre *a priori* : 1- Les sans-emploi sont privés d'une identité commune, prérequis indispensable à l'action collective. 2- Leur position sociale les pousse *de facto* vers des stratégies individuelles de survie. 3- La faiblesse des ressources (réseaux sociaux, financiers, culturels, etc.) est un obstacle insurmontable à la constitution de mouvements de protestation. 4- La stigmatisation sociale des sans-emploi rend l'action politique presque impensable, voire illégitime⁴⁰. Cependant, les études récentes démontrent que les mobilisations de sans-travail ne sont pas impossibles, bien que difficiles⁴¹. Ces mouvements dépendent de multiples facteurs : la possibilité d'accéder à des ressources, la création d'alliances, les caractéristiques des politiques sociales et leur évolution. Entrent aussi en jeu de multiples facteurs pouvant être conditionnés par des

³⁸ David A. Thompson, *Op. cit.*, p. 31. Pour une critique des limites de la *resource mobilization theory*, voir Frances Fox Piven et Richard A. Cloward, « Collective Protest: A Critique of Resource Mobilisation Theory », *International Journal of Politics, Culture and Society*, n° 4, vol. 4, 1991, p. 435-458.

³⁹ Didier Chabanet et Jean Faniel, « Introduction: The Mobilization of the Unemployed in a Comparative Perspective », dans Didier Chabanet et Jean Faniel, dir. *The Mobilization of the Unemployed in Europe: From Acquiescence to Protest?*, New York, Palgrave MacMillan, 2012, p. 1.

⁴⁰ *Ibid.*

⁴¹ Donatella Della Porta, « Protest on Unemployment: Forms and Opportunities », *Mobilization: An International Journal*, vol. 13, n° 3, 2008, p. 277-295; Marco Giugni, « Welfare States, Political Opportunities, and the Mobilization of the Unemployed: A Cross-National Analysis », *Mobilization: An International Journal*, vol. 13, n° 3, 2008, p. 297-310; Matthias Reiss et Matt Perry, dir. *Unemployment and Protest: New Perspectives on Two Centuries of Contentious Action*, New York, Oxford University Press, 2011, 438 p.

phénomènes culturels, cognitifs, idéologiques et institutionnels qui peuvent varier selon les contextes historiques⁴².

Troisièmement, dans la foulée des travaux pionniers de Karl Marx et de Friedrich Engels, l'historiographie socialiste a longtemps ignoré le potentiel des mouvements de sans-travail. Pour ces auteurs, l'échec de la révolution de 1848 en France fait apparaître les sans-emploi comme l'un des appuis des forces réactionnaires, jetant ainsi les bases théoriques du lumpenprolétariat⁴³. Ainsi, les pères du « socialisme scientifique » ont en quelque sorte à leur tour « pathologisé » les sans-emploi. Conséquemment, dans les classiques de la littérature marxiste, les sans-travail apparaissent comme apathiques ou comme de fieffés réactionnaires⁴⁴. L'influence de cette tradition marxiste explique pourquoi de nombreux historiens et historiennes de la classe ouvrière ont accordé peu d'intérêt à l'égard de l'histoire des protestations de chômeuses et de chômeurs.

Pourtant, comme le démontre la recherche récente, des manifestations de sans-travail sont observables au cours des deux derniers siècles⁴⁵. Ces travaux permettent d'anticiper des possibilités de recherche beaucoup plus fertiles qu'estimées antérieurement. La Grande Dépression est probablement la période la plus étudiée dans cette perspective. Comme l'observent Frances Fox Piven et Richard Cloward dans leur ouvrage classique *Poor's People Movement*, le succès des mobilisations de sans-travail aux États-Unis au cours des années 1930 réside dans la capacité de perturbation des protestations qui sont également caractérisées par leur caractère

⁴² Didier Chabanet et Jean Faniel, *Op. cit.*, p. 22.

⁴³ Karl Marx, *Les lutes de classes en France*, 1850. <https://www.marxists.org/francais/marx/works/1850/03/km18500301.htm> (20 février 2021).

⁴⁴ David A. Thompson, *Op. cit.*, p. 33-37.

⁴⁵ Didier Chabanet et Jean Faniel, *Op. cit.*; Matt Perry et Matthias Reiss, *Op. cit.*

spontané et local⁴⁶. Cette théoricienne et ce théoricien de l'action collective concluent alors que malgré le peu de ressources, le manque d'accès aux différentes sphères du pouvoir politique et la probabilité de sombrer dans l'apathie et la résignation, la mobilisation des sans-emploi devient possible. Dans ses travaux plus récents, Fox Piven démontre que l'organisation de la société repose sur d'importants liens d'interdépendance qui vont bien au-delà des ressources et des opportunités politiques. C'est dans la perturbation de ces relations sociales que réside le pouvoir de transformation des subalternes et qui est au fondement de leur agentivité politique⁴⁷.

Afin de faire entendre leurs voix, les sans-travail puisent dans un vaste répertoire d'action qui est également partagé par d'autres acteurs du mouvement ouvrier. À celui-ci s'ajoute un élément spécifique aux organisations de sans-emploi : la marche de la faim. Cette forme de protestation prend la forme d'une marche symbolique qui vise à dénoncer le chômage et la pauvreté. Celle-ci a pour point d'arrivée un lieu de pouvoir décisionnel, par exemple le parlement ou l'hôtel de ville⁴⁸. La marche de la faim constitue

the only form of collective action that is exclusively a mode of unemployed protest; other social groups do not embark upon hunger marches [...] Other

⁴⁶ Frances Fox Piven et Richard A. Cloward, *Poor People's Movements: Why They Succeed, How They Fail*, New York, Vintage Books, 1978, p. 41-95.

⁴⁷ Frances Fox Piven, *Challenging Authority: How Ordinary People Change America*, Rowan and Littlefield, Lanham, 2006, 195 p.

⁴⁸ Bien que le terme existe en français dans les sources étudiées, il est une traduction de l'anglais « hunger march ». Il est employé couramment dans la littérature historique et académique anglo-saxonne, contrairement à celle francophone. Une recherche en ligne permet même d'en trouver une définition dans le dictionnaire Oxford. Le même exercice s'avère non concluante pour une recherche en français. « hunger march: noun. A march undertaken by a group of people in protest against unemployment or poverty, especially any of those by unemployed workers in Britain during the 1920s and 1930s ». Oxford English Dictionary, *Meaning of hunger march in English*, <https://www.lexico.com/definition/hunger_march> (18 janvier 2021).

species of protest within the repertoires of these unemployed movements, such as the street demonstration or eviction fight, are shared with those of other social groups and labor movements⁴⁹.

Comparant les protestations de sans-emploi en France et en Angleterre au cours des années 1930, l'historien Matt Perry a identifié trois composantes de leur répertoire d'action en fonction du degré de perturbation, de transgression et de radicalité : 1- Le « *non-transgressive repertoire of activity* » comprend par exemple les assemblées publiques, les pétitions ou les lettres, les activités de solidarité et d'entraide; 2- Le « *intermediary repertoire of activity* » se compose notamment des marches de la faim, des manifestations et des grèves de secours; 3- Le « *transgressive repertoire of activity* » regroupe entre autres les émeutes, les occupations et les actions contre les évictions⁵⁰. Ce répertoire couvre un spectre non linéaire, complexe, circonstanciel et évolutif, allant de la modération, à l'action directe et à un militantisme plus radical. Ainsi, le niveau de transgression dépend du contexte politique, du degré d'hostilité des autorités et du niveau de répression exercé par les forces policières⁵¹.

⁴⁹ Matt Perry, «The British and French Hunger Marches of the 1930s: An Exclusive Mode of Protest, a Cultural Transfer, and a Fulcrum of Success », dans Bernadette Andreosso-O'Callaghan et Frederic Royall (dir), *Economic and political change in Asia and Europe: Social movement analyses*, New York, Springer, 2014, p. 146.

⁵⁰ *Ibid.*, p. 145-161.

⁵¹ *Ibid.*, p. 149.

L'agentivité des sans-travail, qui implique à la fois les notions d'autonomie et de résistance, ne s'exprime pas exclusivement à travers l'action collective. Elle peut aussi s'exercer individuellement ou en petits groupes par des pratiques de résistances quotidiennes qui ne s'inscrivent pas nécessairement dans une perspective revendicative explicite. Cet aspect a peu retenu l'attention des historiennes et des historiens ayant étudié les mouvements de protestations de sans-travail. Comme l'a démontré James C. Scott à propos de l'économie morale de la domination, ces formes de contestation sont observables en tant que « transcriptions cachées ». Michael Seidman inscrit les résistances individuelles des sans-travail français des années 1930 dans la lignée des pratiques de la *economy of makeshifts*. Celle-ci a une longue tradition qui remonte à l'Ancien régime. À la différence des revendications pour du « travail ou du pain », les actions comme la fraude de l'assistance, le vol, le refus de travail ou l'ivrognerie relèvent plutôt d'une quête d'autonomie face au travail salarié, au contrôle étatique ou aux impératifs déshumanisants de l'assistance et de la charité⁵². Suivant une approche similaire, l'historien Todd McCallum insiste sur la culture oppositionnelle de la *Hobohemia* face à l'assistance municipale de Vancouver des années 1930. Refusant celle-ci, les chômeurs itinérants développent une culture de partage passant par la mise en commun des moyens de subsistance obtenus par l'entremise du vol, de la quête, de la récupération et des quelques ressources

⁵² Michael Seidman, « *Protesting Individuals: The French Unemployed in the 1930'* », dans Matthias Reiss et Matt Perry, dir. *Unemployment and Protest: New Perspectives on Two Centuries of Contention*, New York, Oxford University Press, 2011, p. 223-243.

grappillées aux secours municipaux ou aux organismes de charité⁵³. Cependant, comme le souligne Sarah Lloyd, l'*economy of makeshifts* a des ramifications complexes. Elle ne doit pas être idéalisée ou bien servir à exagérer la portée du concept d'agentivité⁵⁴.

Le choix de l'action collective ou individuelle des sans-travail est motivé par leur économie morale. L'économie morale de la protestation, que l'on retrouve dans l'œuvre de l'historien E. P. Thompson, vise à démontrer que les émeutes de la faim dans l'Angleterre du XVIII^e siècle ne sont pas une simple manifestation primitive et désespérée, mais bien le produit d'un processus complexe. La révolte « des estomacs » ne relève donc pas d'une seule explication économique, mais bien d'un ensemble de processus sociaux et culturels ayant trait aux coutumes, à la justice et à la tradition. C'est lorsque les autorités semblent briser ce que la foule considère comme le pacte social que celle-ci a recours à l'émeute. Sans être explicitement politique, l'économie morale n'est pas non plus apolitique, car elle présuppose une certaine compréhension du bien commun⁵⁵. L'économie morale chez Thompson permet de « faire entrer la pensée anthropologique dans la discipline historique en reconnaissant aux "pauvres" [...] une capacité à produire des normes, des droits et des obligations »⁵⁶. L'économie est morale, car elle se fonde sur une légitimité traditionnelle. Son sens est double, car elle concerne à la fois la production et la circulation des biens, ainsi que les normes et les obligations. Quant à l'emploi du

⁵³ Todd McCallum, *Hoboemia and the Crucifixion Machine: Rival Images of a New World in 1930s Vancouver*, Edmonton, Athabaska University Press, 2014, p. 98, 100 et 245.

⁵⁴ Sarah Lloyd, « 'Agents in their own concerns'? Charity and the Economy of Makeshifts in Eighteenth-century Britain », dans Steven King et Alannah Tomkins, dir. *The Poor in England 1700–1850: An Economy of Makeshifts*, Manchester, Manchester University Press, 2003, p. 130.

⁵⁵ E. P. Thompson, *Loc. cit.*

⁵⁶ Didier Fassin, *Loc. cit.*, p. 1242.

terme « économie », il faut le comprendre à la lumière de son sens classique dans l'Antiquité grecque, c'est-à-dire l'économie de la maison ou l'économie familiale. Elle s'inscrit non pas dans une perspective d'accumulation, mais plutôt à l'aune de la gestion de la production et des biens. L'économie morale s'oppose donc à la conception capitaliste de l'économie⁵⁷.

Quant au concept d'économie morale de la domination associé au politologue américain James C. Scott, son objectif diffère quelque peu de l'utilisation faite par Thompson. Tout comme Thompson, Scott considère que c'est lorsque le cadre de l'exploitation tolérable est rompu que l'injustice est sentie chez l'exploité. À la différence de l'historien britannique, Scott ne cherche pas à expliquer les raisons des soulèvements, mais plutôt à étudier les conditions de leurs possibilités. Ce n'est donc pas l'émeute spontanée et occasionnelle qui l'intéresse, mais plutôt les résistances quotidiennes et souvent cachées. Il cherche donc à étudier l'ordinaire des luttes plutôt que l'extraordinaire des rébellions. Chez Scott, ce sont les valeurs telles que le sentiment de justice qui sont centrales. Il cherche à comprendre ce qui est tolérable ou non dans les rapports de domination vécus par les paysans ou les ouvriers⁵⁸. Ces résistances quotidiennes dépendent d'une culture populaire de résistance diffuse qui nécessite la coopération entre les personnes dominées⁵⁹.

Bien que cette recherche soit loin géographiquement et temporellement des paysans du Sud-ouest asiatique ou encore des émeutiers britanniques du XVIII^e siècle, le concept d'économie morale revêt un intérêt particulier pour notre démarche. Par exemple, Tyler Stovall utilise l'économie morale de la protestation afin d'étudier le

⁵⁷ *Ibid.*, p. 1244-1245.

⁵⁸ *Ibid.*, p. 1246-1250. Voir aussi James C. Scott, *Domination and the Arts of Resistance: Hidden Transcripts*, New Haven, Yale University Press, 1990, 251 p; James C. Scott, *Weapons of the Weak: Everyday Forms of Peasant Resistance*, New Haven, Yale University Press, 1985, 389 p.

⁵⁹ K. Sivaramakrishnan, « Some Intellectual Genealogies for the Concept of Everyday Resistance », *American Anthropologist*, vol. 107, n° 3, 2005, p. 347.

militantisme ouvrier dans les émeutes contre la vie chère à Paris en 1919⁶⁰. Pour l'historien, il ne s'agit pas d'une économie morale héritée des mentalités populaires du XVIII^e siècle, mais plutôt d'une synthèse complexe de formes anciennes et nouvelles de protestations. Le concept d'économie morale permet alors de rendre compte que les ouvriers ont conscience que leurs conditions d'existence ne peuvent être seulement défendues par l'action sur le lieu de travail. Selon Stovall, les émeutes contre la vie chère procèdent donc d'une tradition évolutive qui indique la voie de formes nouvelles de luttes populaires, utilisées lorsque la situation le commande⁶¹.

Dans ses recherches sur les protestations de sans-travail au Canada, David A. Thompson démontre que les motivations qui poussent les sans-travail à l'action dépendent à la fois de leur économie morale, de leur angoisse et de leur indignation face au chômage. Ces aspects sont centraux à leur désir de perturbation et sont les catalyseurs de leur organisation⁶². Selon l'historien, l'économie morale des sans-travail connaît une évolution importante des années 1870 à la fin des années 1920. Celle-ci se transforme en opposition à l'évolution de l'État capitaliste et de la société libérale. À partir de 1918, l'économie morale des chômeuses et des chômeurs va être transformée par les associations de sans-emploi, qui combinent à la fois des revendications liées aux conditions immédiates à des propositions de modifications radicales de la société. Dès lors, celle-ci s'articule autour de la satisfaction des besoins humains dans le contexte d'une économie basée sur le profit⁶³. Au cours de la même période se développe aussi une économie morale spécifique aux femmes de la classe ouvrière. Ce qu'il nomme *the moral economy of domesticity* va être reformulée par les militantes socialistes-féministes actives dans les mouvements de sans-travail.

⁶⁰ Tyler Stovall, « Du vieux et du neuf : économie morale et militantisme ouvrier dans les luttes contre la vie chère à Paris en 1919 », *Le mouvement social*, n° 170, 1995, p. 85-113.

⁶¹ *Ibid.*, p. 86-87.

⁶² David A. Thompson, *Op. cit.*, p. ii.

⁶³ *Ibid.*, p. 531-533.

Dorénavant, l'économie morale domestique n'est plus confinée au foyer, mais elle repose sur l'idée que « all of society, not just women, had a moral responsibility to create a fair and just society for all »⁶⁴. Dans les suites de la Première Guerre mondiale, la classe ouvrière canadienne et québécoise procède donc peu à peu à une redéfinition de l'économie morale, par son refus d'un retour aux conditions d'avant-guerre qui se manifeste par des attentes nouvelles envers l'État et la citoyenneté.

Les études existantes sur les mouvements de sans-travail au Québec et au Canada au cours des années 1930 s'intéressent très peu au répertoire d'action et à l'économie morale des protestataires. Adoptant une approche traditionnelle de l'histoire ouvrière, elles ne rendent pas compte de la complexité et de la diversité du mouvement des sans-emploi. Les protestations y sont surtout étudiées à travers le prisme de l'histoire du communisme et de l'anticommunisme, d'un événement historique précis comme la Marche sur Ottawa de 1935, des organisations de sans-travail ou de leurs figures historiques marquantes⁶⁵. Bien entendu, la présente thèse s'appuie sur l'ensemble de

⁶⁴ *Ibid.*, p. 441.

⁶⁵ Lorne Brown, *La lutte des exclus, un combat à refaire*, Montréal, Écosociété, 1997, 310 p; Lorne Brown, « Unemployed Struggles in Saskatchewan and Canada, 1930-1935 », *Prairie Forum*, vol. 31, n° 2, 2006, p. 193-216; Christine Elie, *The City and the Reds: Leftism, the Civic Politics of Order, and a Contested Modernity in Montreal, 1929-1947*, Thèse de doctorat (histoire), Université Queen, 2015, 458 p; Marcel Fournier, *Communisme et anticommunisme au Québec 1920-1950*, Laval, Éditions Albert Saint-Martin, 1979, 165 p; Gordon Hak, « The Communist and the Unemployed in the Prince George District, 1930-1935 », *BC Studies*, n° 68, 1985, p. 45-61; Steven R. Hewitt, « "We Cannot Shoo These Men to Another Place": The On to Ottawa Trek in Toronto and Ottawa », *Past Imperfect*, vol. 4, 1995, p. 3-30; Victor Howard, *We Were the Salt of the Earth!: A Narrative of the On-to-Ottawa Trek and the Regina Riot*, Régina, University of Regina, 1985, 205 p; Claude Larivière, *Albert Saint-Martin, militant d'avant-garde (1865-1947)*, Laval, Éditions coopératives Albert St-Martin, 1979, 290 p; Andrée Lévesque, *Scène de la vie en rouge : l'époque de Jeanne Corbin 1906-1944*, Montréal, Éditions du remue-ménage, 1999, 309 p; Andrée Lévesque, *Op.cit.*, 186 p; John Manley, « 'Starve, Be Damned!' Communists and Canada's Urban Unemployed, 1929-1939 », *The Canadian Historical Review*, vol. 79, n° 3, 1998, p. 466-491; « Battez-vous, ne vous laissez pas affamer » : les communistes et la lutte des sans-emploi pendant la Grande Dépression, St-Joseph-du-Lac, M éditeur, 2014, 122 p; Carmela Patrias, *Relief Strike: Immigrant Workers and The Great Depression in Crowland, Ontario, 1930-1935*, Toronto, New Hogtown Press, 1990, 54 p; Patricia V. Schulz, *The East York Workers' Association. A Response to the Great Depression*, Toronto, New Hogtown Press, 1975, 76 p; Bill Waiser, *All Hell Can't Stop Us: The On-To-Ottawa Trek and Regina Riot*, Toronto, Fifth House, 2003, 316 p.

ces travaux, notamment ceux qui abordent la question de l'anticommunisme, qui rendent compte de la répression des autorités à l'égard des manifestantes et manifestants sans travail.

Les protestations des personnes sans emploi sont essentielles pour comprendre le processus historique qui mène à la reconnaissance sociale du chômage. La définition contemporaine du chômage provient à la fois de transformations qui sont d'ordre idéologique et institutionnel, de même qu'à l'action des sans-travail eux-mêmes. Cette action prend deux principales formes : la critique du capitalisme et les manifestations de la classe ouvrière pour se prémunir contre le chômage⁶⁶. Finalement, les protestations de sans-travail sont centrales afin de démontrer que la question du chômage ne relève pas d'un problème individuel ou moral, mais qu'elle découle de la nature même du capitalisme⁶⁷.

1.3 Présentation de la problématique

Le chômage est inscrit au cœur de l'expérience ouvrière au Québec et au Canada depuis le XIX^e siècle⁶⁸. Il faut cependant attendre l'entre-deux-guerres pour que peu à

⁶⁶ Richard Croucher, *Loc. cit.*; Matt Perry et Matthias Reiss, *Op. cit.*, p. 13; Matt Perry, *Bread and Work, Op. cit.*, p. 23.

⁶⁷ Richard Croucher, *Loc. cit.*; Michael Denning, « Wageless Life », *New Left Review*, n° 66, 2010. p. 19-79; Bryan D. Palmer et Gaétan Héroux, *Op. cit.*; Bryan D. Palmer, « La lutte de classe et les dépossédés », *Actuel Marx*, vol. 2, n° 58, 2015, p. 28-45; Matt Perry, *Bread and Work, Op. cit.*; Matt Perry, *Prisoners of Want, Op. cit.*; Matt Perry et Matthias Reiss, *Op. cit.*

⁶⁸ Peter Baskerville et Eric W. Sager, *Op. cit.*; Bryan D. Palmer et Gaétan Héroux, *Op. cit.*; David A. Thompson, *Op. cit.*

peu cette problématique se dégage de celle plus large de la pauvreté et devienne l'objet d'une attention particulière. L'aspect saisonnier de l'économie, la grande importance du travail agricole, ainsi que la possibilité de coloniser des terres ont masqué la nature du chômage avant 1914⁶⁹. Le non-emploi chez les hommes⁷⁰ aptes au travail a également été perçu comme la conséquence d'une mauvaise éthique du travail et d'un manque de prévoyance, donc découlant de la responsabilité individuelle. Ces aspects sont genrés et liés à des notions d'admissibilité, de mérite et de citoyenneté⁷¹. Conséquemment, le chômage est un problème social difficile à politiser au Québec et au Canada avant la Première Guerre mondiale.

La période de l'entre-deux-guerres débute par la transition à l'économie de paix qui annonce une première dépression économique qui se poursuit jusqu'en 1925. Après une brève période de croissance, l'économie connaît une seconde dépression qui dure tout au long des années 1930. Ces crises économiques génèrent d'importantes pertes d'emplois. Loin d'être une nouveauté au Québec et au Canada, le phénomène du chômage, tant par le nombre d'individus affectés et que par la durée des crises de l'emploi, prennent alors des proportions inégalées. Dans ce contexte, le chômage est considéré de moins en moins comme un problème saisonnier, concernant avant tout les ouvriers non qualifiés ou les immigrants, mais plutôt comme un problème affectant des catégories de travailleurs jusqu'alors relativement épargnés. Ceci a pour

⁶⁹ Peter Baskerville et Eric W. Sager, *Op. cit.*; François Bisson, *L'État et le placement des chômeurs au Québec*, *Op. cit.*; Dawn S. Bowen, « "Forward to a Farm": Land Settlement as Unemployment Relief in the 1930s », *Prairie Forum*, vol. 20, n° 2, 1995, p. 207-229; Michael Ekers, « "The Dirty Stuff": Relief and the Production of the Unemployed in Depression-era British Columbia », *Antipode*, vol. 44, n° 4, 2012, p. 1119-1142; James Struthers, *Op. cit.*

⁷⁰ Bien entendu, les femmes ne sont pas immunisées contre le chômage. Avec la persistance sociale du modèle du pourvoyeur masculin les chômeuses, notamment mariées, vont devoir patienter encore plus longtemps pour se voir reconnaître, même si le chômage frappe indépendamment du sexe l'ensemble de la classe ouvrière. Citant Keyssar, Baskerville et Sager soulignent que peu de membres de la classe ouvrière ne pouvaient concevoir le chômage comme un problème extérieur. Les rangs des sans-emploi ont toujours englobé des hommes et des femmes de tous âges et de toutes nationalités. Peter Baskerville et Eric W. Sager, *Op. cit.*, p. 41; Alexander Keyssar, *Op. cit.*, p. 109.

⁷¹ Lara Campbell, *Op. cit.*; Matt Perry et Matthias Reiss, *Op. cit.*, p. 12-13.

conséquence de modifier substantiellement le rapport social au chômage. D'un problème jusqu'alors compris comme individuel et associé à certains groupes sociaux, il est de plus en plus considéré comme un phénomène politique et systémique remettant en cause l'organisation de la société québécoise et canadienne.

Il faut considérer que ce changement de paradigme est attribuable en bonne partie aux protestations de sans-travail. Bien que ces protestations ne soient pas un phénomène nouveau dans l'histoire québécoise et canadienne⁷², elles constituent un champ d'actions et de revendications de plus en plus privilégié par la classe ouvrière au cours des années 1920 et 1930. Dans ce contexte, « [w]hat had once been the unemployed problem became the unemployed threat in the interwar years »⁷³. Tout comme les grèves de la « Révolte ouvrière » canadienne (1917-1925), dont l'emblématique grève générale de Winnipeg de 1919, les manifestations de sans-emploi sont considérées au cours de l'entre-deux-guerres comme l'une des principales menaces à l'ordre libéral canadien. Ces manifestations sont importantes au Canada, y compris au Québec bien qu'elles aient été moins étudiées. À l'instar d'autres gouvernements occidentaux, les autorités québécoises et canadiennes prennent alors acte des mobilisations de sans-travail qui apparaissent comme des menaces concrètes à la paix sociale⁷⁴.

À Montréal, la saison hivernale est ponctuée de manifestations de sans-travail de 1919 à 1925. Après une accalmie dans la deuxième moitié des années 1920, les

⁷² Geoffrey Ewen, « Quebec: Class and Ethnicity », dans Craig Heron dir. *The Workers Revolt in Canada, 1917-1925*, Toronto, Toronto University Press, p. 87-143; Claude Larivière, *Albert Saint-Martin, militant d'avant-garde (1865-1947)*, Laval, Éditions coopératives Albert Saint-Martin, 1979, p. 111-118; David Schulze, « The Industrial Workers of the World and the Unemployed In Edmonton and Calgary in the Depression of 1913-1915 », *Labour/Le Travail*, vol. 25, 1990, p. 47-75; David A. Thompson, *Op. cit.*

⁷³ David A. Thompson, *Op. cit.*, p. 308.

⁷⁴ Frances Fox Piven et Richard A. Cloward, *Op. cit.*; Frances Fox Piven et Richard A. Cloward, *Regulating the Poor: The Functions of Public Welfare*, New York, Vintage Books, 1993 [1971], 389 p.; Florence Loriaux, *Op. cit.*; Matt Perry et Matthias Reiss, *Op. cit.*, p. 6.

protestations reprennent dans le contexte de la Grande Dépression. Celles-ci ne sont désormais plus un phénomène saisonnier et circonscrit à la métropole. Plusieurs municipalités québécoises doivent donc faire face à la « menace » des sans-travail tout au long de la décennie. Les sans-emploi forment des organisations, tiennent des assemblées, envoient des délégations auprès des autorités, défilent dans les rues, empêchent les évictions, recourent à l'émeute et se mettent en grève sur les chantiers de travaux de chômage.

Les protestations de sans-travail signifient en tout premier lieu un combat pour leur reconnaissance sociale⁷⁵. Pour sortir de la marginalité associée à leur condition, les sans-travail québécois déploient un riche répertoire d'action au cours de la période étudiée. Une perspective centrée sur ce répertoire permet d'observer l'émergence de nouvelles cultures de solidarité⁷⁶ et de résistance⁷⁷. Celles-ci sont basées sur l'économie morale des sans-travail exprimée par les slogans « du travail ou du pain » ou du « travail ou de l'aide ». Par travail, ceux-ci entendent un emploi régulier pour tous à un salaire suffisant pour assurer leur dignité. Par pain ou par aide, ils revendiquent un droit à de la nourriture et à des services gratuits⁷⁸.

⁷⁵ Matt Perry, *Prisoners of Want*, *Op. cit.*, p. 5.

⁷⁶ Ce concept vise à élargir la notion de conscience de classe et de la sortir d'une relation comportementale et d'idéation dans laquelle elle a été trop souvent enfermée. Il permet ainsi de considérer un éventail beaucoup plus large de pratiques culturelles qui émergent dans le contexte des luttes sociales. « [A] cultural expression that arises within the wider culture, yet which is emergent in its embodiment of oppositional practices and meanings [...] Such expressions arise within the hegemonic culture and can represent something original and independent ». Rick Fantasia, *Cultures of Solidarity: Consciousness, Action, and Contemporary American Workers*, Berkeley, University of California Press, 1989, p. 17.

⁷⁷ Il s'agit ici des pratiques de résistance quotidienne et ordinaire qui relèvent de l'économie morale des subalternes et qui s'expriment à travers une culture populaire de résistance vaguement intégrée. K. Sivaramakrishnan, *Loc. cit.*, p. 347. Voir aussi les travaux de James Scott : James C. Scott, *Domination and the Arts of Resistance*, *Op. cit.*; James C. Scott, *Weapons of the Weak*, *Op. cit.*

⁷⁸ Michael Seidman, *Op. cit.*, p. 228.

Ces protestations démontrent une agentivité des sans-travail souvent ignorée par une historiographie et une sociologie des mouvements sociaux longtemps empêtrées dans le paradigme de Marienthal. En réclamant du travail ou la prise en charge de leurs besoins de base, les mouvements de sans-travail nourrissent une nouvelle conception de la citoyenneté, du droit et de la démocratie qui manifestent de nouvelles attentes envers l'État⁷⁹. Signe des enjeux profonds soulevés par le mouvement des sans-emploi, c'est en fait la question de la compatibilité du capitalisme et de la démocratie qui est posée.

Considérant l'ensemble de ces facteurs, il appert important de savoir en quoi les protestations de sans-travail permettent la politisation de la question du chômage au cours de l'entre-deux-guerres. Une série de questions importantes en découle : quelles sont les principales caractéristiques de la gouvernance libérale de la pauvreté et du chômage au Québec ? Comment les sans-travail vivent-ils l'expérience du chômage ? Comment articulent-ils et établissent-ils leurs propres normes de justice et de droit en fonction de leur économie morale ? Quel répertoire d'action collective est mobilisé par les sans-travail ? Comment les mobilisations affectent-elles l'administration des secours et des mesures en matière de chômage ?

⁷⁹ Lara Campbell, *Op. cit.*, p. 11-12; Lara Campbell, « “We who have wallowed in the mud of Flanders”: First World War Veterans, Unemployment and the Development of Social Welfare in Canada, 1929-1939 », *Journal of the Canadian Historical Association/Revue de la Société historique du Canada*, vol. 11, n° 1, 2000, p. 125-149; Alvin Finkel, *Social Policy and Practice in Canada, A History*, Waterloo, Wilfrid Laurier University Press, 2006, p. 95-121; Craig Heron, « National Contours: Solidarity and Fragmentation », dans Craig Heron, dir. *The Worker's Revolt in Canada, 1917-1925*, Toronto, University of Toronto Press, 1998, p. 277-281; G.S. Kealy, « 1919 : The Canadian Labour Revolt », *Labour/Le Travail*, no. 13, 1984, p. 11-44; Bryan D. Palmer, *Working Class Experience: Rethinking the History of Canadian Labour, 1800-1991*, Toronto, MacClelland and Stewart, 1992 [1983], p. 196-213; Jacques Rouillard, *Le syndicalisme québécois : deux siècles d'histoire*, Montréal, Boréal, 2004, p. 82.

1.4 Sources

Comme il n'existe pas de fonds d'archives spécifiques sur les manifestations de sans-travail de la période et que les organisations de sans-emploi d'alors ont laissé peu de documents, la consultation de plusieurs fonds d'archives et de différents types de sources a été nécessaire pour mener cette recherche. La grande majorité du corpus documentaire provient des Archives de la ville de Montréal (AVM), Bibliothèque et archives nationales du Québec (BAnQ) et Bibliothèque et Archives Canada (BAC). Plusieurs documents ont également été consultés au Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine (CDEACF). Celles-ci peuvent être présentées en quatre catégories.

La première catégorie est composée d'articles provenant de plusieurs journaux. Les sources journalistiques sont le principal matériau de cette étude. Ce corpus est constitué, d'abord, de journaux émanant du mouvement des sans-travail, d'organisations qui lui sont sympathiques ou du mouvement syndical. La majorité de ces articles sont directement ou indirectement reliés à des organisations politiques de gauche et d'extrême gauche. Ils permettent de comprendre une vision du chômage et des sans-travail évidemment teintée politiquement qui promeut un programme politique plus large de critique du capitalisme ou de ses dérives. Il est donc nécessaire de garder un certain recul quant à ces sources puisqu'elles peuvent quelques fois faire preuve d'un enthousiasme ne collant pas à la réalité, ainsi que manquer d'autocritique quant à la portée réelle de certains événements. Ensuite, les grands quotidiens sont une grande source d'informations factuelles. En ce moment fort de l'anticommunisme et de la suspicion envers les sans-travail, ces publications adoptent aussi un point de vue politique sur les problèmes des mouvements de protestation. Ces journaux se

montrent peu critiques à l'égard du discours des autorités et tendent à sous-estimer la dimension politique de la lutte des sans-emploi.

Certains journaux ouvriers et militants ont été ciblés. Certains de ceux-ci se situent dans le giron du Parti communiste du Canada (PCC) (*Clarté*, *Le chômeur*, *L'Ouvrier canadien*, *The Worker* et *La Vie ouvrière*). D'autres publications de gauche complètent ce corpus (*The OBU Bulletin* et *Spartakus*). Le journal syndical montréalais *Le Monde ouvrier* a aussi été retenu⁸⁰. *La Fouine*, rapidement renommée *La Chandelle*, a aussi été consultée puisqu'il s'agit d'un journal militant catholique s'adressant aux sans-travail⁸¹. Ce corpus permet d'identifier les organisations ouvrières qui luttent sur le front du chômage, leurs discours, leurs modes d'organisation et surtout leur répertoire d'action. Il permet aussi d'obtenir des informations factuelles, telles que les noms de militants, les campagnes de mobilisation, l'ampleur de la participation, les revendications, les objectifs, etc. Certains de ces journaux sont pancanadiens et ne portent qu'une attention indirecte aux événements québécois. Les journaux *Clarté*, *Le Chômeur* et *Le Monde ouvrier* sont toutefois édités à Montréal et permettent donc d'accéder à une couverture plus locale des événements québécois, et surtout montréalais⁸². Certaines publications ne s'intéressent pas spécifiquement au chômage et aux mouvements de sans-travail, ce qui veut dire qu'ils abordent ces questions de façon sporadique. C'est particulièrement le cas du *Monde ouvrier* qui, bien qu'il aborde la question du

⁸⁰ *Clarté*, 1935-1939; *Le Chômeur*, 1932; *Le Monde ouvrier*, 1919-1939; *L'Ouvrier canadien*, 1929-1931; *Spartakus*, 1932; *The OBU Bulletin*, 1919-1934; *The Worker*, 1922-1939; *La Vie ouvrière*, 1933-1934.

⁸¹ *La Fouine/La Chandelle*, 1934. Le journal s'adresse principalement aux usagers du refuge Belmont à Montréal. Il paraît seulement en 1934 et sa parution prend fin avec la fermeture des refuges. Son principal mandat est de contrecarrer l'influence des organisations de gauche sur les chômeurs, en plus de promouvoir le discours clérical-nationaliste sur les causes de la Crise et ses remèdes. Le journal soutient Camilien Houde et fait la promotion de la Fédération des ouvriers du Canada.

⁸² Cependant, *Clarté* et *Le Chômeur* ne couvrent pas l'ensemble de la période étudiée. Seul *Le Monde ouvrier* comprend des parutions pour les années 1919 à 1939. *Clarté* représente une source riche pour ses années de publication (1935-1939).

chômage, porte peu d'attention à l'organisation des sans-travail et à leurs protestations à compter de 1925. Si de nombreuses actions sont rapportées dans ces journaux, les articles ne permettent pas nécessairement d'avoir accès à la parole des sans-emploi. En fait, cette dernière est généralement mise de côté pour mettre de l'avant les orientations politiques et les buts organisationnels de l'organisation derrière l'organe de presse. Plusieurs de ces publications sont éphémères et ne couvrent pas l'ensemble de la période à l'étude, sans compter qu'elles paraissent parfois d'une façon irrégulière. Pour éviter une étude disparate qui ressemblerait à un collage aléatoire, il a donc été nécessaire de procéder par une organisation thématique de ce qui a pu être trouvé afin de faciliter la confrontation avec d'autres sources.

Les grands quotidiens permettent d'apporter un point de vue différent sur certaines informations obtenues dans la presse militante, notamment lors d'événements de grande envergure. Ces quotidiens présentent généralement l'opinion d'un plus grand éventail d'acteurs. Les principaux journaux montréalais couvrent les manifestations de sans-travail, notamment lorsqu'il y a intervention policière ou que l'on présume que des actes criminels ont été commis. Ces journaux sont surtout pertinents pour l'analyse du discours politique et économique sur le chômage et sur les disputes entre différents paliers de l'État quant à l'administration de l'aide aux chômeuses et aux chômeurs. Les quotidiens contiennent aussi une masse d'information sur les scandales de fraude, de patronage, de mauvaise gestion et de corruption entourant l'administration des secours et des travaux publics. Ici aussi, il est difficile d'avoir directement accès à la parole des sans-travail puisque c'est généralement le point de vue des autorités qui est rapporté. Tout de même, des sans-emploi écrivent à l'occasion des textes dans les colonnes de la presse écrite afin de donner leur point de vue sur la question du chômage ou les mesures d'assistance⁸³. Pour obtenir plus d'informations sur les protestations de sans-travail hors Montréal et leurs contextes,

⁸³ Benoit Marsan, *Op. cit.*, p. 79-80.

des journaux régionaux ont aussi été consultés de façon plus ciblée dans la collection numérique de la BAnQ⁸⁴. Parmi ceux-ci on retrouve *Le Soleil*, *La Tribune*, *Le Nouvelliste*, *Le Progrès du Saguenay*, *Le Droit*, *La Gazette du Nord*, *Le Courrier de Saint-Hyacinthe* et *The Sherbrooke Daily Record*. Ces sources journalistiques permettent d’obtenir plus de détails et de mieux comprendre certains événements mentionnés dans les journaux montréalais, la presse militante et dans les fonds d’archives.

La deuxième catégorie de sources concerne les archives de différents acteurs institutionnels qui administrent l’aide au chômage. Plusieurs sources proviennent des archives des organismes qui secourent les sans-emploi au niveau municipal : la Commission industrielle du chômage de Montréal, la Commission consultative du chômage de Montréal, la Commission des secours directs, la Commission Terreault et la Commission Panet⁸⁵. Certains fonds d’archives gouvernementaux ont également été consultés : Fonds de la Commission pour faire enquête et rapport sur les relations industrielles du Canada⁸⁶, Commission d’aide au chômage du ministère fédéral du Travail⁸⁷ et ministère provincial des Travaux publics et de l’approvisionnement/ministère provincial du Travail qui sont responsables de l’assistance aux chômeurs⁸⁸. Ces fonds contiennent une manne de documents qui permettent de comprendre les discours sur le chômage et les mesures de l’État envers les sans-emploi. En y portant une attention particulière, il est possible d’y analyser les

⁸⁴ BAnQ. <<https://numerique.banq.qc.ca/ressources/details/RJQ>> (20 février 2021).

⁸⁵ AVM, Crise économique 1929-1940.

⁸⁶ BAC, Fonds de la Commission pour faire enquête et rapport sur les relations industrielles du Canada (RG33-95).

⁸⁷ BAC, Commission d’aide au chômage (RG27-H-1).

⁸⁸ BAnQ (Québec), Fonds Ministère des Travaux publics et de l’approvisionnement Gouvernement du Québec/Assistances aux chômeurs (E-25).

frictions et tensions entre les administrateurs de l'aide aux sans-travail, ainsi que les contestations et griefs de ces derniers à l'égard des mesures en place.

Le fonds de la Commission fédérale d'aide au chômage comprend de nombreuses lettres de plaintes et de protestations de sans-emploi adressées à la Commission, au ministre du Travail ou au premier ministre du Canada. Ce fonds comprend une documentation d'une grande richesse comparativement à ce que l'on retrouve dans les fonds de l'État provincial. Ceux-ci contiennent quelques revues de presse thématiques et des documents disparates. Cette situation est paradoxale, car la gestion des secours est considérée comme étant la prérogative de la province de Québec et des municipalités. Ottawa finance en partie les mesures et s'assure que les ententes avec les provinces soient respectées. C'est pourquoi le ministère fédéral déclare son impuissance d'action dans de nombreux cas de plaintes, principalement dans le cas de la distribution des secours. Cependant, des inspecteurs fédéraux mènent des enquêtes et les acheminent le cas échéant, aux autorités locales et provinciales les problèmes identifiés. Les rapports d'enquête de cette commission nous renseignent sur les conditions de vie des sans-travail et de leurs familles, les règles d'attribution des secours, leur nature discrétionnaire, les conditions de travail sur les chantiers de travaux publics, les montants attribués, les pratiques abusives de certains commerçants locaux, les interactions entre les différents paliers gouvernementaux, ainsi que les nombreux cas de patronage et de discriminations politiques dans la distribution des secours. Les lettres des sans-travail adressées aux autorités donnent un accès privilégié à leur point de vue sur leur conception de la responsabilité de l'État, leurs attentes envers celui-ci, leur définition de la citoyenneté, leurs perceptions des causes du chômage, leurs griefs vis-à-vis des secours et ce qu'ils considèrent comme étant leurs droits. On peut aussi déceler une stratégie assez commune des sans-travail qui vise à opposer les paliers gouvernementaux ou les partis politiques dans le but d'essayer d'obtenir des mesures de secours. La principale

limite de ces documents réside dans le fait que les rapports d'enquête sont souvent incomplets. Dans bien des cas, il est difficile de suivre un dossier du début à la fin.

En outre, ces documents renseignent peu sur les actions collectives entreprises par les sans-emploi, bien qu'à certaines occasions des grèves et des troubles y soient brièvement mentionnés. Autre lacune, bien que représentant une manne importante d'informations, ces fonds gouvernementaux concernent presque exclusivement les années 1930. Les fonds comportent donc très peu de documents similaires pour les années 1920 tant au niveau provincial que fédéral, et ceux qui sont disponibles concernent surtout les bureaux de placement. Ceci permet en revanche d'apprécier l'importance que le problème du chômage acquiert dans les années 1930 pour les acteurs gouvernementaux.

Sur le plan de l'action collective des sans-emploi, les archives de la Ville de Montréal sont beaucoup plus riches. Les dossiers de presse et les rapports et procès-verbaux des différentes instances responsables d'administrer les secours à Montréal regorgent d'informations, souvent indirectes, sur les insatisfactions, les manifestations et les organisations de sans-travail. En les recoupant avec d'autres sources, ces documents complètent nos recherches sur le répertoire d'action des sans-emploi, ainsi que leurs revendications et leurs griefs. Ils permettent aussi d'obtenir le point de vue des autorités sur les mouvements de chômeuses et de chômeurs et, plus largement, sur ce qui justifie leurs actions, notamment lorsqu'elles ont recours à la répression. Les archives de la Ville de Montréal comprennent aussi des documents relatifs aux règles d'attributions des secours, ainsi qu'aux conditions de vie des sans-travail et de leur famille. Ces archives permettent de suivre le processus par lequel les bénéficiaires obtiennent de l'assistance, et donc de comprendre les embûches qu'ils rencontrent en tentant d'établir leur admissibilité, voire aux raisons données pour leur refuser de l'aide.

La troisième grande catégorie de sources a trait aux archives policières. Il s'agit avant tout des activités de surveillance et de répression qui donnent des informations

rarement présentes dans les articles de journaux. Ces sources témoignent éloquemment de l'anticommunisme au Québec et au Canada durant cette période. Elles font souvent état du zèle des acteurs policiers et judiciaires dans leur travail de surveillance et de répression des organisations de sans-emploi. Ces documents peuvent s'avérer parfois très riches, mais ils sont difficiles d'accès. Ainsi, les archives de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) ne sont pas toutes accessibles au public et doivent, pour une bonne part, faire l'objet d'une requête incertaine en vertu de la *Loi d'accès à l'information*⁸⁹. Les fonds privilégiés concernent les organisations et les manifestations des sans-emploi au cours des années 1930⁹⁰. Certains dossiers de surveillance sont aussi disponibles par l'entremise des *RCMP Security Bulletins* ayant été publiés⁹¹. Ces archives donnent accès à des comptes rendus de réunions, d'assemblées publiques, de manifestations et de procès impliquant des agents infiltrés. Ceci permet d'avoir accès aux discours des participants et d'identifier les principaux acteurs et certaines formes de protestations. Ces sources donnent surtout accès à des informations factuelles qui peuvent être enrichies par les informations tirées des grands médias ou de la presse militante. Malheureusement, les années 1920 sont très peu couvertes par cette documentation⁹².

⁸⁹ Certaines demandes effectuées dans le cadre de cette recherche sont toujours sans réponse après plusieurs années.

⁹⁰ BAC, Fonds du Service de renseignement et de sécurité (RG-146).

⁹¹ Gregory S. Kealey et Reg Whitaker, éd. *RCMP Security Bulletins: The Early Years, 1919-1929*, Athabasca, Athabasca University Press, 1994, 819 p; *RCMP Security Bulletins: The Depression Years, Part I, 1933-1934*, Athabasca, Athabasca University Press, 1993, 515 p; *RCMP Security Bulletins: The Depression Years, Part II, 1935*, Athabasca, Athabasca University Press, 1995, 728 p; *RCMP Security Bulletins: The Depression Years, Part III, 1936*, Athabasca, Athabasca University Press, 1995, 619 p; *RCMP Security Bulletins: The Depression Years, Part IV, 1937*, Athabasca, Athabasca University Press, 1997, 560 p; *RCMP Security Bulletins: The Depression Years, Part V, 1938-39*, Athabasca, Athabasca University Press, 1997, 508 p; *RCMP Security Bulletins: The War Series, 1939-1941*, Athabasca, Athabasca University Press, 1989, 438 p.

⁹² À ce sujet, voir Gregory S. Kealey et Reg Whitaker, éd. *RCMP Security Bulletins: The Early Years, 1919-1929*, *Op. cit.*

Les archives du procureur général du Québec⁹³ s'avèrent aussi une source intéressante d'informations, bien que la plupart des dossiers n'aient pas été conservés. Ces documents font effectivement l'objet d'une épuration au bout d'un certain nombre d'années. Il demeure néanmoins possible d'identifier certains procès et causes et d'en faire le suivi en s'appuyant sur les chroniques judiciaires des journaux. Ce fonds contient également le compte rendu d'activités de surveillance de la Sûreté provinciale. On y retrouve quelques rapports exhaustifs sur le déroulement d'assemblées, d'activités de l'Université ouvrière, de l'Association humanitaire (AH), du PCC ou d'autres groupes liés aux sans-travail. Même lorsque certains dossiers comportent peu de détails, les informations permettent de cibler les recherches dans la presse nationale et régionale. Ce fonds comprend aussi plusieurs sténographies d'assemblées hebdomadaires de l'AH qui sont un matériau important de cette recherche. Il permet notamment d'identifier les revendications et les discours de l'organisation, son fonctionnement, ses activités quotidiennes, ses campagnes politiques, ses interventions auprès des autorités et ses modes de protestation. Au-delà de ces informations d'ordre plus factuel, on peut aussi y recueillir de nombreux témoignages qui renseignent sur les conditions de vie des sans-travail, leurs interactions avec l'administration des secours, leurs difficultés à obtenir l'assistance, ainsi que leurs difficultés pour avoir accès aux besoins de base, comme la nourriture, le logement et les vêtements. Il permet aussi de préciser l'analyse de la perception des sans-travail sur leurs conditions, leurs droits, la justice et les autorités. La principale limite du fonds du procureur général est que celui-ci ne couvre essentiellement que la première moitié des années 1930.

La quatrième grande catégorie de sources est plus hétéroclite. Il y a tout d'abord les archives du Centre populaire de documentation sur les années 1930 et les sans-emploi. On y retrouve des sources d'époque (liste des organisations membres du

⁹³ BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17).

Conseil des sans-emploi de Montréal, programmes électoraux, pamphlets, revue de presse sur les mobilisations de sans-emploi, rapports, etc.) et une documentation plus contemporaine (manuscrit sur les luttes des chômeurs des années 1930, entrevues de militantes de l'époque, dossiers de recherche, outils d'éducation populaire sur la crise des années 1930, etc.)⁹⁴. Ce fonds contient des archives très pertinentes ayant permis de bonifier cette recherche. Une autre source importante est le documentaire *La turlute des années dures* produit au début des années 1980. Ce film relate certains moments de la Grande Dépression au Québec et au Canada et aborde les conditions de vie de la classe ouvrière, les stratégies de survie de celle-ci, ainsi que les luttes menées contre le chômage et la pauvreté. Plusieurs témoins sont interviewés sur des sujets abordés dans cette recherche.

1.5 Précisions méthodologiques

Cette recherche s'insère dans un contexte politique et géographique plus large que le Québec. Tout d'abord, parce que la question du chômage est l'objet de débats politiques tant aux niveaux fédéral, provincial que municipal. Aussi, les trois paliers gouvernementaux contribuent à la gestion de ce problème social. En conséquence, les mouvements de sans-travail s'adressent aux différentes instances législatives. En ce

⁹⁴ La liste des documents disponibles dans le fonds se trouve dans la publication suivante : Centre populaire de documentation et Institut québécois de recherche sur la culture, *Le Choc du passé les années trente et les sans-travail : bibliographie sélective annotée*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1986, 185 p. Malheureusement, depuis la consultation des sources au CDEACF, ce fonds n'est plus disponible. Les documents qu'il contenait ont été donnés à BANQ. Après investigation, il semble que le fonds n'a pas été conservé comme tel. Il a été impossible de savoir ce qu'il est advenu de ces archives.

qui concerne le cadre géographique, au cours de l'entre-deux-guerres, les sans-travail forment des organisations qui ne sont plus seulement locales, mais qui s'étendent à l'échelle provinciale et pancanadienne, menant à certaines campagnes coordonnées entre 1919 et 1939.

Cela dit, Montréal demeure la principale ville étudiée dans cette thèse. Une analyse géographiquement plus ciblée permet de mieux faire ressortir le rôle des chômeurs et chômeuses dans leur propre histoire. La métropole est durement touchée par les crises de 1921-1925 et de 1929-1939. C'est aussi la région québécoise où se déploient le plus d'activités de protestation de sans-travail au cours de la période. Ancrer cette étude dans l'histoire de Montréal permet d'éclairer les formes et les contenus de l'action collective dans d'autres centres urbains québécois.

À l'image de la confection d'une courtepointe, la juxtaposition de plusieurs matériaux a été nécessaire pour tisser une histoire cohérente des protestations de sans-travail. Considérant que la documentation disponible donne rarement la parole aux principaux acteurs de cette recherche, il a été nécessaire de consulter une grande variété de sources. Quelques témoignages de sans-emploi de la Grande Dépression, dont ceux des protagonistes du documentaire *La Turlute des années dures* ou encore ceux retracés dans les archives du Centre populaire de documentation ont été fort utiles pour analyser le corpus de sources à « contre-grain ». Comme le souligne l'historien Staughton Lynd, l'histoire vue d'en bas ne doit pas seulement être une description de l'histoire des opprimés, mais elle doit aussi permettre de revisiter la version dominante de l'histoire. Conséquemment, le point de vue des sans-travail a servi de guide et de partenaire dans l'interprétation des archives. Bien entendu, les informations factuelles et les perceptions contenues dans les différents témoignages

rassemblés ont été corroborées autant que possible par des sources fiables mentionnées précédemment⁹⁵.

En combinant des approches culturelles, sociales et politiques, les éléments suivants permettent ainsi de préciser l'analyse du point de vue des sans-emploi: leurs griefs, leurs discours, leurs revendications, leur répertoire d'action collective et leurs résistances individuelles. Par ailleurs, le corpus de source retenu permet de documenter largement le discours des autorités, les pratiques des institutions de secours, les niveaux et les niveaux de l'assistance distribuée, l'impact des secours sur les conditions de vie des sans-travail, la définition des catégories du chômage et des sans-emploi, la réaction des autorités aux mobilisations et protestations.

Il existe une disparité importante entre la documentation des années 1920 et celle des années 1930. Le corpus documentaire est beaucoup plus volumineux pour les années de la Grande Dépression. Ce déséquilibre est logique étant donné la profondeur de la crise des années 1930 qui conduit les sans-travail à protester davantage, forçant ainsi les institutions étatiques à réagir. Le déséquilibre est majeur au niveau des archives policières, des organismes d'aide au chômage et des sources gouvernementales. Alors qu'il est possible d'analyser une série d'événements et d'actions entreprises par les sans-travail dans les années 1930, la tâche s'avère nettement plus complexe pour les années 1920. Cela dit, le dépouillement systématique de *La Gazette du travail*, *The Worker* et *Le Monde ouvrier* sur l'ensemble de la période permettent de donner une unité à l'analyse, même en tenant compte du déséquilibre dans les corpus documentaires.

⁹⁵ Staughton Lynd, *Doing History From the Bottom Up*, Chicago, Haymarket Books, 2014, p. xi-xv.

Conclusion

L'action collective des sans-travail de l'entre-deux-guerres offre un angle privilégié pour étudier le chômage à partir du point de vue de ceux et de celles qui en subissent les conséquences. Considérant que la précarité salariale est inhérente à l'expérience de classe, cette étude permet d'analyser l'impact de l'absence de travail sur le processus de formation de la classe ouvrière. Le choix d'étudier les décennies 1920 et 1930 tient au fait que cette période marque un tournant important dans la politisation de l'enjeu du chômage et l'évolution des termes de sa reconnaissance par les pouvoirs publics. Dès lors, ce problème du chômage est de plus en plus considéré comme étant d'ordre social ou politique et non individuel et privé. En exprimant l'idée que le chômage est indépendant de leur volonté, les sans-travail soulèvent plus largement des enjeux remettant en question la relation entre démocratie et capitalisme qui structure encore la vision contemporaine du monde. Bien que la majorité d'entre eux ne remettent pas en cause la contradiction fondamentale entre le capital et le travail, leurs protestations expriment une vision nouvelle de la citoyenneté exigeant que les réponses aux problèmes de chômage soient abordées sous l'angle des responsabilités sociales et collectives.

CHAPITRE II

LE CHÔMAGE : LA FORMATION D'UN PROBLÈME POLITIQUE (XIX^E SIÈCLE-1919)

2.1 Introduction

Bien que le chômage soit le corollaire du salariat, le chômeur connaît une reconnaissance sociale plus tardive que l'ouvrier. En effet, les différentes sociétés industrialisées vont constater l'existence des sans-travail avant même qu'un terme existe pour les qualifier ou pour identifier le phénomène qu'ils vivent¹. C'est pourquoi il faut être prudent quant à l'emploi des termes « chômage » et « chômeur » avant les années 1880. Toutefois, à partir de l'analyse de l'évolution des termes « chômeur » et « chômage » dans diverses langues en Allemagne, en France, aux États-Unis et au Royaume-Uni, l'historien Matt Perry a raison de souligner que « [t]he late conceptualisation of unemployment is remarkable [...] Thus, unemployment preceded its official recognition, the delay perhaps being explained by

¹ Selon Topalov, dans les pays anglophones, le terme « unemployed » apparaît dans la presse et les discours socialistes avant l'apparition du mot « unemployment ». Selon Baskerville et Sager, au Canada, l'utilisation du « unemployed » précède aussi l'apparition du terme « unemployment ». Peter Baskerville et Eric W. Sager, *Unwilling Idlers: The Urban Unemployed and Their Families in Late Victorian Canada*, Toronto, Toronto University Press, 1998, p. 3; Christian Topalov, *Naissance du chômeur, 1880-1910*, Paris, Albin Michel, 1994, p. 24-25.

the continued existence of old ideas about work and idleness »². De même, pour l'historien Alexander Keyssar, le chômage existe avant son invention en tant que problème social : « [f]or workers, the problem came before the word »³.

Certains chercheurs soutiennent que les catégories « chômeur » et « chômage » sont le fruit d'une invention dans le domaine du discours, et non d'une découverte dans le domaine social. Ce sont les réformateurs sociaux, les économistes et l'État qui auraient créé et délimité ces catégories afin de distinguer les chômeurs des autres pauvres inaptés au travail. L'objectif aurait été « de prescrire des remèdes à ce nouveau “mal” du corps social industriel. Décrire et prescrire sont [...] deux forces qui agissent conjointement dans l'histoire du chômage »⁴. Ces considérations amènent des historiens à affirmer que bien que le chômage n'existe pas sans le salariat, il existe une période où le salariat se développe sans qu'existe socialement le problème du chômage⁵.

Bien entendu, « travailleur », « chômeur » et « sans-travail » sont des catégories construites. D'un côté, elles sont le fruit de l'évolution de la législation du travail, qui réglemente par exemple l'âge et le temps de travail, et, de l'autre, de la transformation des politiques sociales qui déterminent les différentes catégories de celles et de ceux qui peuvent être assistés, en insistant notamment sur leur capacité de subvenir à leurs besoins par le biais du marché du travail. La régulation étatique de l'économie et l'institutionnalisation du marché du travail sont donc deux aspects

² Matt Perry, *Bread and Work: Social Policy and the Experience of Unemployment 1918-1939*, Londres, Pluto Press, 2000, p. 19.

³ Alexander Keyssar, *Out of Work: The First Century of Unemployment in Massachusetts*, Cambridge, Cambridge University Press, 1986, p. 9.

⁴ François Bisson, *L'État et le placement des chômeurs au Québec, les premiers bureaux d'emploi publics, 1909-1932*, Thèse de doctorat (histoire), Université du Québec à Montréal, 2007, p. 16.

⁵ Malcom Mansfield, Robert Salais et Noël Whiteside, *Aux sources du chômage 1880-1914*, Paris, Belin, 1994, 477 p; Robert Salais, Nicolas Baverez et Bénédicte Reynaud, *L'Invention du chômage, histoire et transformation d'une catégorie en France des années 1890 aux années 1980*, Paris, Presse Universitaire de France, 1986, 267 p; Christian Topalov, *Op. cit.*

importants dans l'histoire du chômage⁶. Comme il s'agit de processus qui se produisent de façon fragmentaire et sur le temps long, ceux-ci contribuent aussi à naturaliser le phénomène du chômage, ce qui rend sa politisation difficile.

C'est seulement à partir des années 1910 qu'on commence à procéder à l'enregistrement des sans-travail dans les premiers bureaux de placement provinciaux, situés à Montréal et à Québec. C'est de cette façon que l'État provincial commence à recueillir des données au sujet du chômage⁷. Cependant, le mot « chômeur », compris comme ouvrier en chômage, n'apparaît pas aussitôt et entre plus tardivement dans le langage commun au Québec.

2.2 L'industrialisation et la compréhension du chômage

Cette section explore l'évaluation complexe du problème social du chômage en lien avec le développement industriel au sein des sociétés québécoise et canadienne au 19^e siècle. Dans l'économie coloniale britannique, le chômage saisonnier constitue la source la plus importante de pauvreté pour la classe ouvrière naissante⁸. Les personnes à la recherche d'emploi ne représentent pas encore la figure du chômeur moderne, mais plutôt celle du vagabond. Au Bas-Canada, celui-ci, « lorsqu'il n'est

⁶ Matt Perry et Matthias Reiss, « Beyond Marienthal: Understanding Movements of the Unemployed », dans Matthias Reiss et Matt Perry, dir. *Unemployment and Protests: New Perspectives on Two Centuries of Contention*, New York, Oxford University Press, 2011, p. 12.

⁷ François Bisson, *Op. cit.*, p. 67-113.

⁸ James Struthers, *No Fault of Their Own: Unemployment and the Canadian Welfare State 1914-1941*, Toronto, University of Toronto Press, 1983, p. 3.

pas employé, peuple les prisons de la ville [Montréal] à partir des années 1820 »⁹. À la même époque au Haut-Canada, le vagabond aboutit à la *Toronto's House of Industry* ou au pénitencier de Kingston¹⁰.

L'industrialisation est un enchevêtrement complexe de processus qui se manifeste de façon différente selon les pays et les secteurs économiques. Ainsi, au Québec, la production artisanale côtoie toujours la grande industrie au moment du déclenchement de la Première Guerre mondiale. Cela dit, le phénomène du chômage affecte indéniablement un nombre croissant d'individus avec le développement du capitalisme industriel au cours du XIX^e siècle. Le capitalisme est rendu possible par le développement d'un marché du travail reposant sur le « travail libre ». L'exode rural, occasionné par la pénurie de terre fertile, et l'immigration en provenance des Îles britanniques participent grandement à ce processus¹¹. Ces dynamiques migratoires créent un important bassin d'ouvriers forcés de vendre leur force de travail en échange d'un salaire. Le phénomène est perceptible à partir des années 1820 alors que les chantiers de construction des canaux, des routes et plus tard des chemins de fer emploient une importante main-d'œuvre salariée provenant souvent de l'immigration, parfois des campagnes environnantes. L'afflux constant de cette population immigrante et rurale, combiné aux fluctuations saisonnières et cycliques du marché du travail, explique qu'une grande partie de la classe ouvrière fera l'expérience de périodes plus ou moins longues de chômage durant leur vie active. Comme l'économie canadienne est composée de plusieurs marchés régionaux qui ne

⁹ Martin Petitclerc, « Le travail et la classe ouvrière montréalaise au XIX^e siècle », dans D. Fougère dir. *Histoire de Montréal et de sa région*, Québec, Presse de l'Université Laval, 2012, p. 541.

¹⁰ Bryan D. Palmer et Gaétan Héroux, *Toronto's Poor: A Rebellious History*, Toronto, Between the Lines, 2016, p. 30-35.

¹¹ Martin Petitclerc, *Op. cit.*, p. 545-548; Peter Baskerville et Eric W. Sager, *Op. cit.*, p. 22-23; Roland Viau, *Du pain ou du sang : les travailleurs irlandais et le canal de Beauharnois*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2013, 321 p.

sont pas pleinement intégrés, le problème du chômage est obscurci à l'échelle du pays¹².

Plusieurs facteurs empêchent les contemporains de prendre la pleine mesure du phénomène du chômage au XIX^e et au début du XX^e siècle. Le développement du rapport salarial s'accompagne notamment d'une transformation et même d'une disciplinarisation du rapport au temps. La population migrant de la campagne à la ville, rendue soudainement dépendante du travail salarié pour vivre, ne connaît pas nécessairement les frontières entre travail et temps libre, ou encore entre chômage et non-travail¹³.

Comme partout en Occident, « la naissance du chômage [...] se comprend dans le contexte général du passage d'une société rurale à une société urbaine »¹⁴. Bien que se développent des industries en milieu rural au XIX^e siècle, le chômage est généralement compris par les habitants ruraux comme étant le lot des grands centres industriels. Peter Baskerville et Eric Sager ont ainsi constaté que seulement 61 des 2 006 personnes actives vivant dans un certain nombre de régions rurales canadiennes se déclarent sans-travail dans le recensement de 1891¹⁵. La perception du chômage est donc très différente selon qu'une personne vit en campagne ou en ville¹⁶. L'importance du travail saisonnier, notamment à l'extérieur des grands centres, va d'ailleurs longtemps camoufler les contours du problème du chômage. En effet, une grande partie des emplois sont effectués à l'extérieur et sont donc affectés par le

¹² *Ibid.*

¹³ Guillaume Durou, « Temps horloge et temps religieux : une sociologie historique des familles ouvrières à Québec à la fin du 19^e siècle et au début du 20^e », *Labour/Le Travail*, n° 78, 2016, p. 39–68.

¹⁴ François Bisson, *Op. cit.*, p. 13.

¹⁵ Peter Baskerville et Eric W. Sager, *Op. cit.*, p. 4 et 237 (note 7).

¹⁶ François Bisson, *Op. cit.*, p. 10.

climat hivernal au début du XX^e siècle¹⁷. C'est aussi le cas dans les villes portuaires comme Montréal, Trois-Rivières et Québec. En campagne comme en ville, l'importance du travail salarié occasionnel a pour conséquence de masquer la réalité du chômage¹⁸. Ce n'est qu'à partir des années 1910 que la majorité de la population active canadienne travaille à l'extérieur du secteur agricole. C'est aussi à compter de cette décennie que la population québécoise habite majoritairement un milieu urbain¹⁹.

Au tournant du XX^e siècle, il est toujours possible de coloniser des espaces agricoles au Canada. Étant donné la « disponibilité » des terres, la notion de surplus de main-d'œuvre est difficile à concevoir. Plusieurs jugent qu'à défaut d'un emploi en ville, un ouvrier et sa famille peuvent toujours se tourner vers l'agriculture. Conséquemment, le chômage est souvent perçu comme le produit d'un déséquilibre au sein du marché du travail ou une mauvaise répartition de la population entre la ville et la campagne. L'exode rural est régulièrement condamné comme contribuant à l'augmentation du chômage dans les principaux centres industriels du Canada²⁰. Ainsi, un discours anti-urbain au Québec dénonce l'attrait qu'exerce Montréal auprès des catholiques des campagnes et présente la ville comme une menace aux valeurs de la société traditionnelle canadienne-française. Dans la foulée, la métropole est associée à plusieurs maux sociaux, dont le chômage²¹. Même du côté des syndicats internationaux, pourtant peu sympathiques à ce discours nationaliste, certains

¹⁷ James Struthers, *Op. cit.*, p. 4-5.

¹⁸ Matt Perry et Matthias Reiss, *Op. cit.*, p. 12.

¹⁹ Harold Bérubé, « Regards catholiques sur les villes québécoises: Une haine à géométrie variable (1918-1939) », *Archives de sciences sociales des religions*, vol. 59, n° 165, 2014, p. 47.

²⁰ Michael Ekers, « “The Dirty Stuff”: Relief and the Production of the Unemployed in Depression-era British Columbia », *Antipode*, vol. 44, n° 4, 2012, p. 1123-1124; James Struthers, *Op. cit.*, p. 8.

²¹ Harold Bérubé, *Loc. cit.*

affirment que l'exode rural est responsable du surplus de main-d'œuvre, et donc l'une des principales causes du chômage²². Selon Gustave Francq :

[s]i les milliers de jeunes gens de campagne qui végètent à Montréal s'en retournaient à la terre [...] l'armée des sans-travail diminuerait considérablement et nos ouvriers des villes, ayant moins de concurrents, trouveraient de l'ouvrage plus facilement et s'en porteraient beaucoup mieux²³.

L'immigration est aussi souvent perçue comme étant l'une des principales causes du chômage. Sous l'impulsion des politiques du gouvernement fédéral, l'immigration connaît une forte croissance au Canada de la fin du XIX^e siècle et jusqu'à la Première Guerre mondiale. Ce mouvement vise bien sûr au développement de la colonisation des terres de l'ouest²⁴, ce qui implique l'appropriation des territoires appartenant aux peuples autochtones. Il contribue également à répondre aux besoins de la grande industrie. Comme le souligne Donald Avery,

Canadian immigration policy, served, above all else, the dictates of the capitalist labour market. Under the banner of economic growth thousands of immigrant workers were encouraged to enter the country to meet the labour needs of commercial agriculture, railroad construction, lumbering, mining, and other labour-intensive industries²⁵.

²² Dans les pages du *Monde ouvrier*, on retrouve au début des années 1920 plusieurs articles qui sont en faveur des campagnes de colonisation afin de désengorger Montréal des sans-emploi.

²³ Gustave Francq, « Le dépeuplement de nos campagnes », *Le Monde ouvrier*, 25 juin 1921, p. 1.

²⁴ Donald Avery, "*Dangerous Foreigners*": *European Immigrant Workers and Labour Radicalism in Canada, 1896-1932*, Toronto, McClelland and Stewart, 1979, p. 16-38.

²⁵ *Ibid.*

Ce sont souvent ces travailleurs immigrants qui se voient assigner les tâches les plus dangereuses et les plus dévalorisantes sur les chantiers, par ailleurs caractérisés par la ségrégation ethnique²⁶. Ces travaux saisonniers ne fournissent pas un emploi à l'année. Conséquemment, les immigrants sont généralement les premiers travailleurs affectés par le chômage²⁷. Comme l'a démontré l'historienne Barbara Roberts, les réformes de la législation sur l'immigration servent de politique de régulation de la main-d'œuvre après la Première Guerre mondiale. Le recours à la déportation vise alors à gérer le problème du chômage chez les travailleurs immigrants afin d'éviter qu'ils deviennent une charge publique. Cette tendance est bien visible lors des périodes de dépressions économiques, et notamment à l'occasion de la crise des années 1930²⁸. Pour Roberts, « deportation was an officially sanctioned alternative to unemployment relief for immigrants »²⁹.

La question du chômage et de l'immigration est un point de divergence important entre les syndicats de métiers et les organisations socialistes. Malgré une analyse similaire des effets de l'immigration sur le chômage, leur perspective est diamétralement opposée. Dès sa fondation, le Congrès des métiers et du travail du Canada (CMTC) adopte des résolutions exigeant du gouvernement fédéral des politiques plus strictes à l'égard des compagnies qui ont recours à l'immigration pour se fournir en main-d'œuvre³⁰. Cette législation plus restrictive est revendiquée dans

²⁶ *Ibid.*, p. 16-38; David Goutor, *Guarding the Gates: The Canadian Labour Movement and Immigration, 1872-1934*, Vancouver, University of British Columbia Press, 2007, p. 11-31; Ross A. McCormack, « "Wobblies" et "blanketstiffs" : la composition et le contexte de l'IWW dans l'Ouest canadien », dans James D. Thwaites dir. *Travail et syndicalisme. Origines, évolution et défis d'une action nationale* (4e éd.), Ste-Foy, Presses de l'Université Laval, 2002 [1996], p. 152-168.

²⁷ Peter Baskerville et Eric W. Sager, *Op. cit.*, p. 73-74.

²⁸ Barbara Roberts, *Whence They Came: Deportation from Canada 1900-1935*, University of Ottawa Press, Ottawa, 1988, p. 43-48.

²⁹ *Ibid.*, p. 48.

³⁰ Peter Baskerville et Eric W. Sager, *Op. cit.*, p. 162-164; David Goutor, *Op. cit.*, p. 87-92; David A. Thompson, *Working Class Anguish and Revolutionary Indignation: The Making of Radical and*

une perspective protectionniste visant à protéger les travailleurs syndiqués. L'historien David Goutor estime que cette approche est cependant ancrée dans le privilège blanc et le racisme. Le CMTC, dominé par les travailleurs qualifiés anglophones et protestants et influencé par le nationalisme impérial, est particulièrement hostile à l'immigration non britannique. Cette hostilité s'accroît au lendemain de la Première Guerre mondiale³¹.

Au nom de l'internationalisme, les organisations socialistes tentent plutôt de créer une solidarité de classe avec les immigrants sans travail. Elles souhaitent parallèlement canaliser le discours anti-immigration vers la dénonciation d'une politique capitaliste visant à saturer le marché du travail afin de nuire à l'ensemble de la classe ouvrière. Dans les années qui suivent l'Armistice, l'entrée en scène du Parti communiste du Canada contribue à articuler de façon plus précise le problème du chômage et du capitalisme à l'échelle internationale. Pour David A. Thompson,

[w]hile some labourists flirted with the Asiatic Exclusion League in British Columbia, or called on governments to provide work for Anglo-Canadians, not “foreigners,” socialists continued to move towards the notion of “abstract international universalism” as they had in pre-war times even if this meant obscuring the reality of racial inequality within the movement and the workplace. The influence of the Comintern and an internationally-connected CPC and the predominant role that newly-arrived Eastern and Central Europeans played within radical circles challenged the simple equation of immigration restriction with labour protectionism, British “whiteness” and racism³².

Socialist Unemployment Movements in Canada, 1875-1928, Thèse de doctorat (histoire), Université Queen, 2014, p. 213-218.

³¹ David Goutor, *Op. cit.*

³² David A. Thompson, *Op. cit.*, p. 369.

Cette perspective socialiste sur l'immigration représente donc une tentative intéressante de lier le problème social du chômage directement à l'économie capitaliste. Elle permet de percevoir de façon plus précise le problème du chômage sous l'angle de la dépossession.

Pour Michael Denning, c'est d'ailleurs le chômage qui précède historiquement et conceptuellement le marché du travail : « '[P]roletarian' is not a synonym of 'wage labourer' but for dispossession, expropriation and radical dependence on the market. You don't need a job to be a proletarian: wageless life, not wage labour, is the starting point in understanding the market »³³. C'est aussi en partant de cette idée de dépossession qu'il est possible de saisir la complexité du processus de formation de la classe ouvrière sur la longue durée³⁴. L'enjeu ici est de concevoir la classe ouvrière plus largement que par le biais de son seul rapport au travail. Après tout, les crises économiques périodiques plongent les membres de celle-ci dans des situations d'absence de salaire qui sont partie intégrante de leur expérience du capitalisme. On ne peut donc diviser théoriquement la classe ouvrière entre les personnes qui travaillent et les personnes sans emploi. Ces deux catégories constituent plutôt les deux faces de la même médaille³⁵. Le capitalisme industriel et l'émergence de la société libérale créent une situation paradoxale où le travail libre, tout en s'épanouissant, fragilise du même coup la condition ouvrière. Désormais, c'est le travail salarié qui peut devenir source de pauvreté. Parallèlement, le développement capitaliste entraîne un certain processus de criminalisation des pauvres et de leurs

³³ Michael Denning, « Wageless Life », *New Left Review*, n° 66, 2010, p. 81.

³⁴ Mike Davis, *Planet of Slums*, New York, Verso, 2007, 228 p; Michael Denning, *Op. cit.*; Bryan D. Palmer, « La lutte de classe et les dépossédés », *Actuel Marx*, vol. 2, n° 58, 2015, p. 28-45; Bryan D. Palmer, « Reconsiderations of Class: Precariousness as Proletarianization », *Socialist Register*, n° 50, 2014, p. 40-62 p.

³⁵ Bryan D. Palmer et Gaétan Héroux, *Op. cit.*, p. 17.

résistances à la dépossession³⁶. Ainsi, précarité, pauvreté, criminalité et chômage sont inscrits au cœur de l'expérience ouvrière québécoise et canadienne³⁷.

2.3 Le système libéral d'assistance

Le système libéral d'assistance à la pauvreté est un autre facteur qui rend difficile la conceptualisation du chômage en tant que problème social au début du XX^e siècle. Au cours du XIX^e siècle, une transformation importante du rapport à la pauvreté et des mesures d'assistance aux pauvres s'est produite³⁸. Elle découle du postulat de l'économie politique classique qui veut que les salaires sur le marché du travail convergent vers un niveau optimal pour atteindre le plein emploi. Ainsi, un ouvrier sans emploi devrait toujours être en mesure d'accepter un travail au niveau du prix optimal fixé par les mécanismes du marché. Deux conséquences en découlent : 1- outre le chômage saisonnier, une période prolongée d'inactivité chez les personnes aptes au travail ne peut qu'être volontaire; 2- aider le chômeur volontaire par des

³⁶ Sylvia Federici, *Caliban et la sorcière*, Genève, Entremonde, 2017, 403 p; Peter Linebaugh, *The London Hanged*, New York, Verso, 2006 [1991], 522 p; Bryan D. Palmer, « La lutte de classe et les dépossédés », *Loc. cit.*, p. 32; E. P. Thompson, *Whigs and Hunters: The Origins of the Black Act*, Londres, Breviary Stuff Publications, 2013 [1975], 278 p.

³⁷ Jean-Marie Fecteau, *La liberté du pauvre : Crime et pauvreté au XIX^e siècle québécois*, Montréal, VLB, éditeur, 2004, 455 p; Bryan D. Palmer et Gaétan Héroux, *Op. cit.*; Robert Tremblay, « Un aspect de la consolidation du pouvoir d'État de la bourgeoisie coloniale », *Labour/Le Travail*, vol. 8-9, 1981-1982, p. 243-252.

³⁸ Robert Castel, *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Fayard, 1995, p. 348-429.

mesures de secours représente une atteinte aux mécanismes du marché et un incitatif à la paresse, en plus d'être un mauvais exemple pour les autres ouvriers³⁹.

Dans les années 1830, ces considérations ont mené à un débat important en Angleterre sur la pertinence des vieilles lois élisabéthaines sur les pauvres adoptées au XVI^e siècle. Inspirée par les théories malthusiennes sur la population, la réforme de 1834 des lois élisabéthaines instaure la règle de l'enfermement et du travail forcé pour les pauvres aptes au travail. Le principe central de ces nouvelles lois des pauvres est celui du *less eligibility*, c'est-à-dire la règle voulant que l'assistance accordée aux sans-emploi soit inférieure au salaire le plus bas retrouvé sur le marché du travail. Il s'agit d'une logique assistancielle qui vise avant tout à préserver la motivation des gens à l'emploi, puisque les pires conditions du marché du travail apparaissent comme un moindre mal : « through forced labour, confinement, and separation of families, relief could be made 'less eligible' than the worst-paid unskilled work »⁴⁰. Le sans-emploi doit selon ce principe se soumettre au *workhouse test* effectué au sein de la maison d'industrie (*workhouse*), qui est l'institution centrale de cette nouvelle loi des pauvres. L'objectif global de cette réforme est d'assurer la croissance du marché par la généralisation du travail salarié.

La responsabilisation individuelle et l'imposition de l'éthique du travail sont donc des objectifs importants du système d'assistance libérale à la pauvreté. Loin d'une politique de laissez-faire, il s'agit plutôt d'un mode de régulation de la pauvreté qui est à la fois économique et morale⁴¹. Selon l'historien Martin Petitclerc,

³⁹ James Struthers, *Op. cit.*, p. 6.

⁴⁰ James Struthers, *Op. cit.*, p. 7.

⁴¹ Mitchell Dean, *The Constitution of Poverty: Toward a Genealogy of Liberal Governance*, New York, Routledge, 2011 [1991], 247 p.

le gouvernement libéral de la misère passait par une ligne de démarcation fondamentale entre l'indigence et la pauvreté. Si l'indigence « absolue », la catégorie des inaptes au travail et sans soutien familial, devait être secourue, la simple pauvreté était considérée comme nécessaire au fonctionnement même du marché, et notamment du marché du travail. Ainsi, le principal objectif du gouvernement libéral de la misère sera de « conduire » cette frange la plus fragile des pauvres (les nécessiteux aptes au travail) qui, refusant l'autonomie que devait procurer le salariat, menaçait constamment de basculer dans un état de dépendance propre à l'indigence⁴².

La réforme anglaise des lois sur les pauvres aura une influence importante sur le développement du système d'assistance aux pauvres dans les colonies britanniques, y compris dans la société catholique québécoise⁴³.

Au Québec, le système d'assistance libérale à la pauvreté se caractérise bien sûr par le rôle qu'il accorde à l'Église catholique. Contrairement à d'autres provinces canadiennes, le Québec n'a pas développé une tradition d'assistance publique locale pour les personnes sans travail. La maison d'industrie, l'institution maîtresse des politiques municipales à l'égard des sans-emploi au XIX^e siècle, n'arrive pas à s'implanter dans la province. C'est pourquoi la prison et les postes de police jouent un rôle toujours important dans la régulation du phénomène du vagabondage et des

⁴² Martin Petitclerc, « À propos de "ceux qui sont en dehors de la société". L'indigent et l'assistance publique au Québec dans la première moitié du XX^e siècle », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, n° 65, vol. 2 et 3, 2011, p. 231-232.

⁴³ Jean-Marie Fecteau, *Un nouvel ordre des choses*, Montréal, VLB éditeur, 1990, 288 p; Martin Petitclerc, *Loc. cit.*, p. 234.

travailleurs itinérants⁴⁴. La régulation de la pauvreté passe avant tout par l'important réseau d'institutions administrées par l'Église catholique qui s'impose à partir de 1840⁴⁵. Ce réseau s'intéresse toutefois peu aux ouvriers aptes au travail⁴⁶. Selon Petitclerc, cette « prise en charge des indigents « absolus » [l'inapte au travail] [...] a structuré différemment le problème social de l'indigence et de la pauvreté au XIX^e siècle ». Ceci a pour résultat qu'au Québec se développe

un mode original de régulation libérale, centré sur le développement d'un imposant système institutionnel d'assistance privé et confessionnel, et consolidé en 1921 par la loi de l'assistance publique. En fait, grâce à cette loi, le personnage de l'indigent est resté [...] au coeur de la politique sociale québécoise jusqu'au tournant des années 1960⁴⁷.

Basée sur une conception rigide de la famille patriarcale, l'assistance est principalement offerte aux indigents incapables de travailler qui échappent à la dépendance d'un homme pourvoyeur. Ceci a pour effet que la gouvernamentalité libérale de la pauvreté au Québec est encore plus inhospitalière pour les sans-emploi qu'ailleurs au Canada. La *Loi de l'assistance publique* adoptée en 1921 définira légalement l'indigence d'une façon très étroite : en tant qu'individu considéré « en

⁴⁴ Mary Anne Poutanen, « Regulating Public Space in Early Nineteenth-Century Montreal: Vagrancy Laws and Gender in a Colonial Context », *Histoire sociale/Social History*, vol. 35, n° 69, 2002, p. 35-58.

⁴⁵ Jean-Marie Fecteau, *La liberté du pauvre*, *Op. cit.*, p. 215-324.

⁴⁶ Janice Harvey, « Dealing with “the Destitute and the Wretched”: The Protestant House of Industry and Refuge in Nineteenth-Century Montreal », *Journal of the Canadian Historical Association/Revue de la Société historique du Canada*, n° 1, vol. 12, 2001, p. 73-94.

⁴⁷ Martin Petitclerc, *Loc. cit.*, p. 232.

dehors de la société », l'indigent est défini comme étant inapte au travail et sans famille pour le prendre en charge. Petitclerc constate que cette politique motive l'élargissement d'un partenariat public/privé d'assistance charitable en opposition à des politiques sociales fondées sur la notion de droits sociaux. Au cours de l'entre-deux-guerres, l'indigent est en conséquence un être apolitique exempt de droits. Suivant cette logique, le gouvernement provincial refuse de participer au régime de pensions de vieillesse inauguré en 1927 par le gouvernement fédéral. Même la reconnaissance d'un droit limité aux prestations pour une catégorie bien définie de pauvres inaptes au travail apparaît alors irréconciliable avec la tradition d'assistance à la pauvreté telle qu'elle est alors structurée au Québec⁴⁸.

Cette conceptualisation de l'indigence a une incidence sur la reconnaissance du problème social du chômage au Québec. Comme le soulignent Matt Perry et Matthias Reiss, « in Catholic countries, the construction of the poor as the dependent object of compassion and charity obstructed the social recognition of unemployment »⁴⁹. Jusqu'à la Première Guerre mondiale, les sans-emploi québécois ont d'ailleurs très peu d'options. S'ils sont chefs de famille à la moralité catholique irréprochable, ils peuvent dans certains cas recevoir une minime aide matérielle de la Société Saint-Vincent-de-Paul ou encore espérer un travail occasionnel sur les chantiers publics lors des crises économiques. S'ils sont célibataires et sans-logis, les options se limitent à un lit dans l'un des rares refuges urbains ou dans une cellule d'un poste de police ou d'une prison commune. À ceci s'ajoute le chemin de l'exode vers les villes industrielles du nord-est des États-Unis ou encore celui de la colonisation d'une terre dans les Laurentides, l'Outaouais, la Matapédia ou éventuellement l'Abitibi. Cette association historique entre pauvreté, dépendance et charité religieuse a eu une

⁴⁸ *Ibid.*

⁴⁹ Matt Perry and Matthias Reiss, *Op. cit.*, p. 14.

incidence indéniable sur la structuration de l'aide au chômage au Québec durant l'entre-deux-guerres.

2.4 La formulation du problème du chômage

C'est à partir de la crise économique des années 1870 que la classe ouvrière canadienne et québécoise prend conscience que le chômage ne dépend pas que de causes saisonnières, mais qu'il relève aussi de l'organisation de la production industrielle. En témoignent les premières manifestations de travailleurs au chômage de l'histoire canadienne⁵⁰. Le chômage apparaît alors comme la conséquence du surplus structurel de main-d'œuvre sur le marché du travail⁵¹. Il faudra encore plusieurs années avant que les pouvoirs publics ne s'intéressent à ce problème de façon plus approfondie. Entre 1886 et 1889, la Commission royale d'enquête sur le capital et le travail s'y intéresse, mais n'emploie jamais le mot chômage⁵². Les pouvoirs publics s'y intéressent de manière plus précise à partir de la crise économique de 1911-1914. En 1916, l'*Ontario Commission on Unemployment* établit pour la première fois un taux de chômage dans la province : il est estimé à 14 % en 1911, soit au début de la dépression⁵³. Le gouvernement québécois commence quant

⁵⁰ Peter Baskerville et Eric W. Sager, *Op. cit.*, p. 34-40; David A. Thompson, *Op. cit.*, p. 56-99.

⁵¹ Peter Baskerville et Eric W. Sager, *Op. cit.*, p. 27-30.

⁵² *Ibid.*, P. 36-39.

⁵³ David A. Thompson, *Op. cit.*, p. 112.

à lui en 1911 à compiler des données à partir des enregistrements au bureau public de placement de Montréal, donnant ainsi un aperçu indirect du problème du chômage⁵⁴.

2.4.1 Le chômage un problème masculin

Comme le souligne l'historienne Lara Campbell, l'étude du genre

reveals how ideas about masculinity are deeply embedded in relationships of production and the hierarchies of family life at a given historical moment. What makes men masculine has shifted over time and varied by region and race [...] However, for white, heterosexual men, becoming a 'man' had long been associated with ability to work and to provide for a family⁵⁵.

En effet, le capitalisme industriel engendre une nette division entre le travail salarié et le travail domestique, menant à une reconfiguration de la division sexuelle du travail. Ce processus s'opère à la fois au sein de la famille et sur le marché du travail⁵⁶. Le travail salarié est alors compris comme la principale source d'indépendance et de respectabilité masculine pour les hommes aptes au travail. À l'opposé, la dépendance

⁵⁴ François Bisson, *Op. cit.*, p. 115-118.

⁵⁵ Lara Campbell, *Respectable Citizens: Gender, Family, and Unemployment in Ontario's Great Depression*, Toronto, University of Toronto Press, 2009, p. 57.

⁵⁶ Bettina Bradbury, *Familles ouvrières à Montréal : âge, genre et survie quotidienne pendant la phase d'industrialisation*, Montréal, Boréal, 1995, 372 p; Martin Petitclerc, *Op. cit.*, p. 548-550.

des femmes à l'égard du salaire des hommes est socialement considérée comme appropriée, et même l'une des caractéristiques essentielles de la féminité. Dans ce contexte, le rôle prescrit de l'homme pourvoyeur est de subvenir aux besoins de la famille par l'entremise de son salaire⁵⁷. De son côté, le rôle prescrit de la femme ouvrière mariée est de s'occuper du foyer par l'entremise des tâches domestiques. Cette séparation des rôles en fonction du genre est alors socialement comprise comme complémentaires. Cette division du travail opère dans le cadre de normes sociales rigides où les femmes sont économiquement, politiquement et juridiquement dépendantes des hommes.

Pour l'ouvrier, occuper un emploi est donc un marqueur d'intégration, de citoyenneté, de respectabilité et de masculinité⁵⁸. Dès le milieu du XIX^e siècle,

the idea of the independent male wage earner and the female dependent slowly became ever more fixed in both middle- and working-class society. By the 1930s, the role of the married man as the main breadwinner appears to have been firmly established⁵⁹.

Cependant, cette conception de la division sexuelle du travail ne reflète pas l'ensemble des situations sociales. L'historienne Bettina Bradbury a démontré que le

⁵⁷ Michael Ekers, *Loc. cit.*, p. 1125. Lara Campbell, *Op. cit.*, p. 6. Voir aussi l'article de Nancy Fraser et de Linda Gordon qui retrace la généalogie de la dépendance et sa dimension genrée dans la construction de l'État-providence aux États-Unis. Linda Gordon et Nancy Fraser, « A Genealogy of Dependence: Tracing a Keyword of the US Welfare State », *Signs*, vol. 19, n° 2, 1994, p. 309-336.

⁵⁸ *Ibid.*, p. 11; Lara Campbell, *Op. cit.*; Robert Castel, *Op. cit.*, p. 47-71; Eric Strikwerda, *The Wages of Relief: Cities and the Unemployed in Prairie Canada, 1929-1939*, Edmonton, Athabasca University Press, 2013, p. 9-14.

⁵⁹ Eric Strikwerda, *Op. cit.*, p. 10.

travail domestique des femmes et le travail salarié des filles célibataires et des enfants sont indispensables à la survie de la famille ouvrière dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Ces apports permettent ainsi de combler l'insuffisance des salaires et de combattre la précarité inhérente à la condition ouvrière⁶⁰. Malgré tout, l'idéal du pourvoyeur masculin se cristallise au début du XX^e siècle et fait l'objet de revendications au nom de la respectabilité masculine des ouvriers. Cette notion est fortement ancrée socialement à la fin de la Première Guerre mondiale⁶¹. Le chômage apparaît ainsi comme un problème puisqu'il représente un obstacle à l'atteinte de cet idéal masculin. Conséquemment, les mesures d'assistance au chômage s'adresseront avant tout aux hommes mariés en tant que chef de la famille patriarcale.

2.4.2 Le chômage féminin

Les femmes célibataires occupent une place relativement importante sur le marché du travail à compter de 1860 au Québec. Elles constituent une proportion non négligeable de la main-d'œuvre dans les industries du textile, du tabac et de la chaussure. Elles sont aussi embauchées en grand nombre comme travailleuses domestiques. Le salaire de ces travailleuses est toutefois considéré comme un revenu d'appoint à celui du chef de famille. N'étant pas elles-mêmes chefs de famille, les patrons peuvent ainsi justifier, au nom des principes de la famille patriarcale, leur rémunération généralement inférieure de 50 % à celle des hommes employés dans les

⁶⁰ Bettina Bradbury, *Op. cit.*

⁶¹ Eric Strikwerda, « “Married men should, I feel, be treated differently”: Work, Relief, and Unemployed Men on the Urban Canadian Prairie, 1929-32 », *Left History*, vol. 12, n° 1, 2007, p. 33.

mêmes industries. L'adoption de la *Loi du salaire minimum des femmes* en 1919 vient consacrer ce principe d'une échelle de rémunération différente selon le sexe⁶². En conséquence, il est difficile pour les travailleuses de s'affranchir de la dépendance à l'égard d'un pourvoyeur masculin⁶³. Malgré tout, la Première Guerre mondiale marque une étape importante pour l'intégration des femmes au marché du travail. Celles-ci peuvent alors occuper des catégories d'emplois auparavant réservés aux hommes, notamment dans le secteur du travail de bureau. Le retour à l'économie de paix marque cependant un retour en arrière pour la grande majorité d'entre elles.

Les travailleuses ont été affectées par les pertes d'emploi dès le début de l'industrialisation. Cependant, leur dépendance à l'égard d'un homme pourvoyeur a longtemps brouillé la reconnaissance du chômage féminin. Dans les années 1910, les bureaux de placement provinciaux et fédéraux s'intéressent par exemple exclusivement au chômage des femmes, souvent immigrantes, dans le secteur du travail domestique⁶⁴. Le peu d'intérêt des pouvoirs publics envers le problème du chômage féminin explique que cette réalité est encore moins comprise que celle du chômage masculin⁶⁵. Bien que les femmes soient prises en compte dans les mesures d'assistance au chômage ou à la pauvreté, elles le sont généralement à titre de ménagère ou de dépendante d'un homme pourvoyeur.

Cette situation est très peu remise en question par le mouvement ouvrier de l'époque. Ce mouvement est bien sûr dominé par les hommes, y compris dans ses composantes plus à gauche. Seulement quelques figures féminines s'y démarquent⁶⁶. Ceci a

⁶² Éric Leroux, « Un moindre mal pour les travailleuses ? La Commission du salaire minimum des femmes du Québec, 1925-1937 », *Labour/Le Travail*, n° 51, 2003, p. 81-114.

⁶³ Peter Baskerville et Eric W. Sager, *Op. cit.*

⁶⁴ François Bisson, *Op. cit.*

⁶⁵ Lara Campbell, *Op. cit.*, p. 45.

⁶⁶ Peter Campbell, *Rose Henderson: A Woman for the People*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2010, 377 p; Andrée Lévesque, *Scène de la vie en rouge : l'époque de Jeanne Corbin 1906-*

évidemment une incidence sur la participation des femmes aux luttes des sans-travail étudiées dans cette thèse. Si les socialistes s'intéressent à la défense des intérêts des travailleuses, ils ne s'engagent pas pour autant dans la pleine émancipation des femmes. Cet enjeu est plutôt relégué au second plan, derrière les préoccupations économiques des chefs de famille de la classe ouvrière⁶⁷. Bien que la participation des femmes soit estimée essentielle au sein du mouvement socialiste, c'est la plupart du temps à titre d'auxiliaires ou d'épouses. Certains syndicats ou organisations politiques ouvrières se préoccupent parfois du sort des chômeuses célibataires, bien que cela demeure un phénomène marginal⁶⁸. Malgré tout, les femmes sont bien présentes et actives au sein des mouvements de protestation contre le chômage. Quelques militantes socialistes vont y jouer un rôle de premier plan. David A. Thompson constate que

unemployment, despite being linked to male wage labour and only rarely to women's participation in the workforce, could be easily related to the maternalist and materialist struggles of Canadian women. Socialist feminist interpretations of the effects of unemployment complemented rather than contracted the main arguments of the labour movement. The unemployment movement created a space for women to assert their agency and voice their concerns over the particular inequalities and injustices meted out to mothers, wives, children, men and women workers by capitalism's creation of surplus labour and by the liberal

1944, Montréal, Éditions du remue-ménage, 1999, 309 p; Ian McKay, *Reasoning Otherwise: Leftists and the People's Enlightenment in Canada, 1890-1920*, Toronto, Between the Lines, 2008, 643 p; Joan Sangster, *Dreams of Equality: Women On the Canadian Left, 1920-1950*, Toronto, McClelland and Stewart, 1989, 273 p; David A. Thompson, *Op. cit.*, p. 409-451.

⁶⁷ Joan Sangster, *Op. cit.*, p. 238.

⁶⁸ *Ibid.*, p. 71-74; 111-112; 141-142; David A. Thompson, *Op. cit.*, p. 434-441.

state's and private charity's lackluster efforts to minimize their suffering⁶⁹.

2.4.3 L'évolution des mots

Selon Baskerville et Sager, l'emploi du terme de « chômage », en tant que problème social, fait son apparition au Québec dans les pages du journal *L'Avenir* en 1857. Son emploi est alors associé à l'oisiveté entraînée par la longue saison hivernale⁷⁰. Le terme chômeur, désignant une personne victime du chômage, semble apparaître plus tardivement. Au cours des années 1880, une personne sans emploi est plutôt désignée par la formule « ouvrier sans travail ». Dans les années 1890, on voit le terme « sans-travail » se populariser, notamment lorsque les ouvriers sans-emploi protestent⁷¹. Signalons que l'évolution des termes français semble inversée par rapport à celle des termes anglais : l'utilisation du mot « unemployed » précède celle du mot « unemployment » au Canada, alors qu'ils possèdent la même racine étymologique⁷².

⁶⁹ David A. Thompson, *Op. cit.*, p. 417.

⁷⁰ Peter Baskerville et Eric W. Sager, *Op. cit.*, p. 24-25.

⁷¹ Notamment au moment de la marche de l'Armée des sans-travail de Coxey aux États-Unis en 1894 qui semble consacrer le terme. « Les sans travail », *La Presse*, 22 mars 1894, p. 5; « Lettre de Chicago », *La Presse*, 5 avril 1894, p. 2; « Arrivée de M. Sovereign », *La Presse*, 19 avril 1894, p. 1; « Les sans-travail », *La Presse*, 21 avril 1894, p. 10; « Nouveau fiasco », *La Presse*, 11 juin 1894, p. 3; « "Les sans-travail" », *La Presse*, 21 juin 1894, p. 4; « 50 sans-travail hier soir sur le Champ de Mars », *La Presse*, 11 juillet 1894, p. 3; « Règne de terreur », *La Presse*, 26 octobre 1894, p. 4.

⁷² Peter Baskerville et Eric W. Sager, *Op. cit.*, p. 3.

À la fin de la Première Guerre mondiale, le mot « chômeur » n'a pas une définition stable au Québec puisqu'il désigne parfois un travailleur ayant perdu involontairement son emploi, parfois un gréviste ayant quitté son emploi pour protester. Par exemple, on peut lire dans *Le Devoir*, à propos d'un arrêt de travail à la Dominion Textile en juin 1919 : « [l]'issue de la grève est encore loin, si l'on en juge par l'ardeur des chômeurs à ne pas vouloir céder »⁷³. Ou encore, lorsque le journal *La Presse* rapporte un incident relatif à la grève des ouvriers montréalais de la construction, il titre son article comme suit : « Les réserves de la police dispersent un groupe de grévistes ». Le sous-titre poursuit en ces mots : « [...] les chômeurs se rendent [...] au chantier de la construction McGregor [...] et veulent intimider les ouvriers »⁷⁴.

Cette brève exploration de l'évolution du vocabulaire pointe vers la difficile politisation du chômage en tant que problème social au sein de la société québécoise. Elle renseigne aussi sur les difficultés étatiques, institutionnelles et sociales à saisir l'ampleur du phénomène, ce qui explique en partie la timidité des mesures pour contrer le chômage au cours de l'entre-deux-guerres. Comme le fait remarquer Perry, il faut attendre assez tardivement au début du XX^e siècle pour que se dégage une conceptualisation claire du chômage en Occident : « unemployment preceded its official recognition, the delay perhaps being explained by the continued existence of old ideas about work and idleness »⁷⁵.

⁷³ « Une issue dès ce soir », *Le Devoir*, 28 juin 1919, p. 1.

⁷⁴ « Les réserves de la police dispersent un groupe de grévistes », *La Presse*, 7 octobre 1919, p. 9.

⁷⁵ Matt Perry, *Op. cit.*, p. 19.

2.4.4 Le sans-travail suspect

La « chasse aux chômeurs » est un thème récurrent en période de crise économique. Ceci « repose sur la réactivation épisodique de vieilles formules associant le chômage à l'oisiveté [...] décliné en cascade et à l'envie, jusqu'à véhiculer dans sa vision extrême l'idée de la dangerosité du chômeur pour l'ordre social et la démocratie »⁷⁶. Ces stéréotypes sont à la source de discours de stigmatisation et de pratiques discriminatoires⁷⁷. En effet, les sans-travail sont souvent représentés comme étant oisifs, immoraux, profiteurs ou révolutionnaires dans les journaux. Ces représentations sont étroitement associées à une série d'intérêts politiques, économiques et sociaux. Elles permettent d'éluder les causes réelles du chômage en dédouanant les entreprises privées et l'État de leurs responsabilités face au problème du chômage et de la répartition inéquitable des richesses⁷⁸.

Trois archétypes du sans-travail peuvent être identifiés dans le discours sur le chômage : le sans-travail oisif, le sans-travail profiteur et le sans-travail comme menace à l'ordre social. Plusieurs éléments de cette rhétorique rappellent d'ailleurs celle du pauvre indigne au cours du processus d'industrialisation⁷⁹. La notion de l'oisiveté, perçue comme la « mère de tous les vices », est au fondement du discours de suspicion à l'égard des sans-travail qu'on retrouve souvent dans les grands quotidiens de l'époque. Elle prend racine dans la croyance que le travail est le seul

⁷⁶ Florence Loriaux, dir. *Le chômeur suspect, histoire d'une stigmatisation*, Bruxelles, CARHOP-CRISP, 2015, p. 8-9.

⁷⁷ *Ibid.*, p. 9-10.

⁷⁸ Florence Loriaux, *Op. cit.*, p. 9.

⁷⁹ Robert Castel, *Op. cit.*, p. 347-429; Mitchell Dean, *Op. cit.*; Jean-Marie Fecteau, *La liberté du pauvre, Op. cit.*, p. 215-264.

garant de la santé morale et physique des ouvriers : « tandis qu'on se lasse et s'étiole à vivre dans l'oisiveté, on trouve dans le travail une réelle joie et le moyen de mettre au service d'autrui des aptitudes et des talents qui autrement resteraient peut-être stériles »⁸⁰. Ou encore, pour les sans-travail, « *“l'oisiveté ruine leur moral et les privations épuisent leur santé”* »⁸¹.

La représentation du sans-travail profiteur provient quant à elle de la présomption que celui-ci préfère vivre de l'assistance publique ou de la charité privée plutôt que de travailler. Cette représentation sert de justification aux autorités qui se montrent réticentes à accorder de l'aide matérielle aux sans-travail. Lorsque la situation l'exige, l'assistance par le travail est alors perçue comme étant le seul moyen de soutenir les sans-emploi. En les incitant au travail, cette assistance permet de distinguer les chômeurs méritants des non méritants, c'est-à-dire tracer une ligne de démarcation entre ceux qui voudraient travailler et ceux qui ne le voudraient pas⁸². Plusieurs considèrent alors que l'assistance par le travail permet de « guérir l'oisiveté qui est mauvaise conseillère et rappeler à tous la grande loi du travail qui oblige chacun à gagner son pain à la sueur de son front »⁸³.

Enfin, la classe ouvrière est souvent associée à une classe dangereuse dans le discours sur le sans-travail suspect. Dans sa version la plus exacerbée, il va jusqu'à dépeindre les sans-emploi qui protestent contre l'insuffisance des mesures d'assistance comme des bolcheviks en puissance. Dans un contexte marqué par l'anticommunisme, plusieurs considèrent que « [l']oisiveté et la misère sont mauvaises conseillères et fournissent aux propagandistes de la révolution sociale des aides en abondance »⁸⁴.

⁸⁰ « Le travail », *La Presse*, 6 octobre 1924, p. 2

⁸¹ Louis Dupire, « Un projet du ministre de colonisation », *Le Devoir*, 26 mai 1922, p. 1.

⁸² « Du travail au lieu de subventions en argent », *La Presse*, 30 décembre 1920, p. 21.

⁸³ Louis Dupire, « La misère à Montréal », *Le Devoir*, 4 août 1921, p. 1.

⁸⁴ Omer Héroux, « Le témoignage de M. Black », *Le Devoir*, 28 janvier 1922, p. 1.

Ou encore que « [l]a ville est encombrée de sans-travail qui, pour un très grand nombre, sont aussi sans pain. Les tentations mauvaises les guettent, ils sont sollicités, comme on le voyait, jeudi encore, par les prédicants du communisme [...] »⁸⁵. Au Québec, des éléments d'ordre religieux, influencés par le conservatisme catholique de la période, s'ajoutent à ce discours au début du XX^e siècle⁸⁶.

2.5 La Commission royale sur les relations industrielles

Le Canada est le théâtre d'importantes protestations ouvrières à compter de 1917. Cette vague gagne en importance avec le retour des vétérans du front au lendemain de l'Armistice⁸⁷. Inquiété par le mouvement de grève et le chômage des anciens soldats, le gouvernement fédéral nomme en mars 1919 une commission royale d'enquête présidée par le juge manitobain Thomas Graham Mathers. Afin de s'enquérir des causes du « malaise ouvrier », la Commission royale sur les relations industrielles (CRRRI), connue aussi sous le nom de Commission Mathers, parcourt le pays afin de recueillir des témoignages. Du mois d'avril au mois de juin 1919, elle tient des audiences dans 28 centres industriels canadiens et entend 486 témoins⁸⁸. Au Québec, les sessions se déroulent à Montréal, Québec et Grand-Mère du 29 mai au 12 juin.

⁸⁵ Louis Dupire, « Un projet du ministre de colonisation », *Le Devoir*, 26 mai 1922, p. 1.

⁸⁶ « Le travail », *Op. cit.*; Madelon, « Le travail », *Le Devoir*, 20 décembre 1924, p. 8; « Les êtres inutiles », *Le Soleil*, 6 mars 1931, p. 4.

⁸⁷ Craig Heron, dir. *The Worker's Revolt in Canada, 1917-1925*, Toronto, University of Toronto Press, 1998, 382 p.

⁸⁸ Gregory S. Kealey, « 1919: The Canadian Labour Revolt », *Labour/Le Travail*, n° 13, 1984, p. 11-44.

Signe que cet enjeu a été souvent soulevé lors des audiences, le rapport majoritaire de la CRRI identifie « [l]e chômage et la peur du chômage » comme la première cause de l'agitation qui secoue le Canada⁸⁹. Une analyse détaillée des interventions lors des audiences québécoises démontre que le chômage apparaît comme un enjeu important à Montréal, mais pas vraiment à l'extérieur de la métropole. Ceci s'explique sans doute par la présence de mouvements de protestations de sans-travail dans la métropole au cours de l'hiver 1918-1919.

Du côté patronal, certains témoins ignorent le problème alors que d'autres l'estiment circonstanciel. Pour J. G. Scott, ex-président de la Chambre de commerce de Québec, le chômage dans la capitale provinciale est principalement la conséquence de la fermeture des usines de munitions et du retour des vétérans à leur emploi d'avant-guerre⁹⁰. Pour Joseph Quintal, président de la Chambre de commerce de Montréal, la crise économique découle de la baisse de production d'après-guerre et de l'instabilité des marchés internationaux. Cette situation a pour conséquence un surplus de main-d'œuvre. Cependant, selon lui, ce surplus n'est pas réellement une situation de chômage puisqu'il y aurait un besoin criant de travailleurs dans le secteur agricole. Selon Quintal, les salaires anormalement élevés dans les usines pendant la guerre ont eu pour effet de vider les campagnes de travailleurs agricoles : « the majority of workmen have earned abnormally high salaries, and they have become used to a more

⁸⁹ « Les principales causes du malaise peuvent être énumérées comme suit : 1- Le chômage et la peur du chômage; 2- Le coût élevé de la vie en rapport avec les salaires et le désir du travail d'obtenir un plus grand part du produit de son travail; 3- Le désir d'un temps de travail plus court; 4- Le déni du droit de s'organiser et le refus de reconnaître les Unions; 5- Le déni du marchandage collectif; 6- Le manque de confiance dans le gouvernement constitutionnel; 7- Des accommodations de logement pauvre et insuffisantes; 8- Les restrictions apportées à la liberté de parole et de presse; 9- Le déploiement fastueux de la richesse; 10- Le manque de facilités éducationnelles égales ». Commission royale sur les relations industrielles, *Rapport de la Commission*, 1919, p. 7. <<https://epe.lac-bac.gc.ca/100/200/301/pco-bcp/commissions-ef/mathers1919-fra/mathers1919-fra.pdf>> (2 novembre 2020).

⁹⁰ BAC, Fonds de la Commission pour faire enquête et rapport sur les relations industrielles du Canada (RG33-95), volume M-6425, *Audiences de la Commission*, Québec, 11 juin 1919, Témoignage de G. Scott, 3396-3397.

expansive way of living which they now find hard to give up »⁹¹. L'État devrait donc restreindre son intervention dans la production afin de permettre au marché de se rééquilibrer et de redistribuer la main-d'œuvre sur le territoire⁹². De son côté, un propriétaire d'une usine de fabrication de cols et de chandails à St-Jean-sur-le-Richelieu, F. W. Stewart, estime que le chômage n'est pas un problème. Il affirme plutôt avoir de la difficulté à recruter des ouvriers. D.H. Pennington, président de la *Pennington Company* et *Pennington Asbestos Company*, œuvrant dans l'industrie forestière et de l'aluminium à Thetford Mines, constate aussi une pénurie de main-d'œuvre, surtout dans le domaine forestier⁹³.

Pour les témoins ouvriers de l'extérieur de la métropole, l'augmentation soudaine du nombre de sans-travail est un enjeu essentiellement montréalais avant tout attribuable à la démobilisation et à la reconversion à l'économie de paix. Le chômage est encore compris comme un problème attribuable au travail saisonnier, affectant ainsi surtout les travailleurs immigrants et les journaliers. Selon George Smith, secrétaire du Conseil des métiers et du travail de St-Jean-sur-le-Richelieu, il y aurait très peu de chômage dans sa localité et ses environs. À son avis, les sans-travail refusent volontairement de l'emploi à cause des salaires dérisoires⁹⁴. À Québec, c'est l'augmentation du coût de la vie qui est identifiée comme la première cause de l'insatisfaction ouvrière. D'après le syndicaliste F.C. Dorval, le chômage est

⁹¹ BAC, Fonds de la Commission pour faire enquête et rapport sur les relations industrielles du Canada (RG33-95), volume M-6425, *Audiences de la Commission*, Montréal, 29 au 31 mai 1919, Témoignage de Joseph Quintal, 3269.

⁹² *Ibid.*, 3267-3276

⁹³ BAC, Fonds de la Commission pour faire enquête et rapport sur les relations industrielles du Canada (RG33-95), volume M-6425, *Audiences de la Commission*, Québec, 11 juin 1919, Témoignage de D. H. Pennington, 4011-4012.

⁹⁴ BAC, Fonds de la Commission pour faire enquête et rapport sur les relations industrielles du Canada (RG33-95), volume M-6425, *Audiences de la Commission*, Montréal, 29 au 31 mai 1919, Témoignage de George Smith, 3197.

inexistant dans la capitale provinciale⁹⁵. Pour l'abbé Fortin, il n'y a pas de pénurie d'emploi dans la ville, sauf au cours de l'hiver. D'ailleurs, il ne croit pas que la pauvreté constitue un réel enjeu dans la région de Québec⁹⁶. Deux ouvriers québécois, le broyeur Joseph Pelletier et l'agent d'affaires d'un syndicat national J. H. Langlois, estiment aussi que la région de la capitale québécoise est surtout marquée par le chômage saisonnier. À leur avis, ce sont les « étrangers »⁹⁷ et les travailleurs non qualifiés qui sont affectés. Cette situation leur apparaît d'ailleurs normale et semble très peu les émouvoir⁹⁸. Un seul intervenant discute de façon exhaustive de la situation difficile de l'emploi dans la capitale. Il s'agit de Perce Foster, un machiniste en chômage originaire de Toronto. Selon lui, le chômage est important parmi les ouvriers spécialisés, plus particulièrement sur les chantiers de construction navale de la capitale. Ces travailleurs spécialisés doivent alors, selon lui, se résoudre à occuper des emplois de journalier pour ne pas mourir de faim⁹⁹.

Pour la plupart des témoins ouvriers montréalais, le chômage est identifié comme la principale source d'insatisfaction de la classe ouvrière. Plusieurs estiment que la démobilisation ne fait qu'amplifier le problème structurel de surplus de main-

⁹⁵ BAC, Fonds de la Commission pour faire enquête et rapport sur les relations industrielles du Canada (RG33-95), volume M-6425, *Audiences de la Commission*, Québec, 11 juin 1919, Témoignage de F. C. Dorval, 4008-4009.

⁹⁶ BAC, Fonds de la Commission pour faire enquête et rapport sur les relations industrielles du Canada (RG33-95), volume M-6425, *Audiences de la Commission*, Québec, 11 juin 1919, Témoignage du Rév. abbé Fortin, 4066.

⁹⁷ Bien que le terme « étranger » ne soit pas défini dans les témoignages, il semble englober non seulement les travailleurs issus de l'immigration, mais aussi la main-d'œuvre qui est originaire d'ailleurs au Québec et au Canada.

⁹⁸ BAC, Fonds de la Commission pour faire enquête et rapport sur les relations industrielles du Canada (RG33-95), volume M-6425, *Audiences de la Commission*, Québec, 11 juin 1919, Témoignage de Joseph Pelletier, 4049; BAC, Fonds de la Commission pour faire enquête et rapport sur les relations industrielles du Canada (RG33-95), volume M-6425, *Audiences de la Commission*, Québec, 11 juin 1919, Témoignage de J. H. Langlois, 4054-4057.

⁹⁹ BAC, Fonds de la Commission pour faire enquête et rapport sur les relations industrielles du Canada (RG33-95), volume M-6425, *Audiences de la Commission*, Québec, 11 juin 1919, Témoignage de Perce Foster, 4032-4035.

d'œuvre. Par exemple, Arthur Martel, membre du conseil exécutif de la *United Brotherhood of Carpenters*, estime qu'il y a toujours un chômage important dans l'industrie de la construction au cours de l'hiver. Cependant, la situation serait beaucoup plus grave en 1919 que lors des années précédentes¹⁰⁰. Harry Olive, représentant de la *International Brick Layers Union*, soutient que chômage et insatisfaction ouvrière sont indissociables en 1919 : « that the unemployment question has got to do with the labor unrest »¹⁰¹. Plusieurs estiment que le chômage n'affecte pas juste les ouvriers des métiers de la construction. M. J. Collins, un mécanicien mis à pied pour avoir tenté de former un syndicat à la *Northern Electric Company*, affirme qu'il y aurait plus de 15 000 sans-travail dans la métropole. La moitié de ceux-ci seraient des ouvriers qualifiés¹⁰². Quant à John Thomas Foster, président du Conseil des métiers et du travail de Montréal (CMTM), il estime que 8 000 des 40 000 membres de cette organisation sont sans emploi. Ceux-ci représenteraient la moitié des chômeurs de Montréal¹⁰³. Le mémoire conjoint du CMTM et des syndicats du secteur des chemins de fer confirment l'importance du chômage au sein du travail organisé montréalais¹⁰⁴. Parmi les 12 raisons évoquées comme cause de l'agitation ouvrière, six touchent la question de l'emploi¹⁰⁵. Ces organisations sont d'avis que « [t]he continuous depreciation of the purchasing power

¹⁰⁰ BAC, Fonds de la Commission pour faire enquête et rapport sur les relations industrielles du Canada (RG33-95), volume M-6425, *Audiences de la Commission*, Montréal, 29 au 31 mai 1919, Témoignage d'Arthur Martel, 3398.

¹⁰¹ BAC, Fonds de la Commission pour faire enquête et rapport sur les relations industrielles du Canada (RG33-95), volume M-6425, *Audiences de la Commission*, Montréal, 29 au 31 mai 1919, Témoignage d'Harry Olive, 3467.

¹⁰² BAC, Fonds de la Commission pour faire enquête et rapport sur les relations industrielles du Canada (RG33-95), volume M-6425, *Audiences de la Commission*, Montréal, 29 au 31 mai 1919, Témoignage de M. J. Collins, 3314-3324.

¹⁰³ BAC, Fonds de la Commission pour faire enquête et rapport sur les relations industrielles du Canada (RG33-95), volume M-6425, *Audiences de la Commission*, Montréal, 29 au 31 mai 1919, Témoignage de John Thomas Foster, 3224-3226.

¹⁰⁴ *Ibid.*, 3212-3241.

¹⁰⁵ *Ibid.*, 3214-3215.

of the dollar and the ever present bogey of unemployment can be designated as among the fundamental causes of unrest »¹⁰⁶. Arthur Woodward, président de la section montréalaise de la *Brotherhood of Railroad Trainman*, présente ainsi l'ampleur du chômage et le problème des sans-travail dans les centres urbains canadiens, dont Montréal :

I heard the Chairman ask a question [...] he wanted to know what was the normal amount of unemployment during the time of prosperity. This time last year I don't believe there was any unemployment in the city of Montreal, or any other city of Canada. There was a law on the statute book, made by Order-in-Council that if a man was unemployed he was liable to be arrested and put in jail. That Order-in-Council has since been done away with, and perhaps it is just as well, because if it had been, we would have to build more jails with the thousands and thousands of men out of work at the present time¹⁰⁷.

Selon lui, il est aussi illusoire d'espérer une paix industrielle sans que les pouvoirs publics s'attaquent sérieusement à ces enjeux¹⁰⁸. Plusieurs intervenants ouvriers montréalais proposent des solutions au problème du chômage. Si cette question peut se résoudre à la suite de réformes pilotées par l'État pour certains, une transformation complète de la société est nécessaire pour d'autres. Bien que plusieurs estiment que la

¹⁰⁶ *Ibid.*, 3215.

¹⁰⁷ BAC, Fonds de la Commission pour faire enquête et rapport sur les relations industrielles du Canada (RG33-95), volume M-6425, *Audiences de la Commission*, Montréal, 29 au 31 mai 1919, Témoignage de James Arthur Woodward, 3245-3246.

¹⁰⁸ *Ibid.*

situation ne peut perdurer, il ne se dégage pas pour autant une seule solution envisagée pour résoudre le problème du chômage.

La solution la plus souvent formulée est celle de la réduction des heures de travail. Certains pensent qu'il serait ainsi possible de réduire le surplus de main-d'œuvre. John Mayo, membre montréalais de la *Amalgamated Society of Engineers*, trouve par exemple injuste et illogique que certains travaillent 10, 12 ou 14 heures par jour alors que d'autres sont sans emploi. Il estime qu'il y aurait 20 000 travailleurs au chômage dans son secteur d'emploi. Ainsi, l'introduction de la journée de huit heures et de la semaine de 44 heures (huit heures du lundi au vendredi, quatre heures le samedi et congé le dimanche) aurait comme effet de procurer de l'emploi à 10 000 personnes¹⁰⁹. E. Hamelin, président du local 5 de la *National Marine Association of Canada*, se montre lui aussi en faveur de la journée de huit heures afin de réduire le surplus de main-d'œuvre¹¹⁰. William Noble Dixon, de la *Pattern Union of Montreal*, considère que les heures de travail devraient être ajustées en fonction de la production: « in all cases wher [sic] there is a slackness of work which might cause lay-off of hands, we adopt the principle that rather than lay them off an even shorter day be worked, so as to keep as many employed as possible »¹¹¹. Pour la militante socialiste Rose Henderson, la journée de huit heures est trop longue pour permettre un véritable partage du travail. Elle propose donc une journée de six heures. Selon Henderson, cette diminution du temps de travail doit s'accompagner de mesures législatives favorisant l'emploi des pères de famille, notamment par l'interdiction du

¹⁰⁹ BAC, Fonds de la Commission pour faire enquête et rapport sur les relations industrielles du Canada (RG33-95), volume M-6425, *Audiences de la Commission*, Montréal, 29 au 31 mai 1919, Témoignage de John Mayo, 3334.

¹¹⁰ BAC, Fonds de la Commission pour faire enquête et rapport sur les relations industrielles du Canada (RG33-95), volume M-6425, *Audiences de la Commission*, Montréal, 29 au 31 mai 1919, Témoignage d'E. Hamelin, 3337-3343.

¹¹¹ BAC, Fonds de la Commission pour faire enquête et rapport sur les relations industrielles du Canada (RG33-95), volume M-6425, *Audiences de la Commission*, Montréal, 29 au 31 mai 1919, Témoignage de William Noble Dixon, 3459-3460.

travail des enfants de moins de 16 ans et par l'instauration de l'instruction obligatoire. Selon elle, les veuves nécessiteuses avec enfants devraient aussi recevoir une allocation suffisante afin de pouvoir demeurer au foyer. À son avis :

[i]f we pension those mothers and keep them in their homes we would take out of industry another fifty or sixty thousand widows. The result of these mothers being out of their home is that fifty-two per cent of the children who come before the Juvenile Court have to be sent to institutions, at twice the cost to the state of keeping mothers in their homes¹¹².

Pour le CMTM et les syndicats du secteur ferroviaire, les solutions au chômage dépendent plutôt de l'instauration de la journée de huit heures et la mise en chantier de travaux publics. Cependant, à plus long terme, seule l'adoption d'un système étatique d'assurance contre le chômage peut permettre d'alléger les conséquences de ce problème structurel¹¹³.

D'autres témoins formulent à la fois une critique plus radicale de l'organisation sociale et du capitalisme, tout en exigeant un vaste programme de réformes sociales dans l'immédiat. John D. Houston, de l'Association internationale des machinistes, livre à la CRRRI un cours d'économie politique :

while the business-man was consolidating his position as captain of industry, the institutions of antocracy [sic] provided, through the law, the

¹¹² Ici Henderson rejoint le point de vue des réformateurs qui voient les femmes à l'usine comme fuyant leurs responsabilités maternelles et étant en partie responsable de la délinquance. BAC, Fonds de la Commission pour faire enquête et rapport sur les relations industrielles du Canada (RG33-95), volume M-6425, *Audiences de la Commission*, Montréal, 29 au 31 mai 1919, Témoignage de Rose Henderson, 3154-3155.

¹¹³ Témoignage de John Thomas Foster, *Op. cit.*, 3214-3221.

machinery of force and fraud which was rigorously applied, to make the worker proletarian, that is to say, a man with no means of livelihood except to work for wages or salary, and at the same time no institutional provisions were brought into being whereby the workman could obtain the necessity of life, when the business-man was unable to employ him, because of his inability to sell the industrial product at a profit¹¹⁴.

Pour le syndicaliste, le seul moyen de régler le problème du chômage est que la production sociale soit effectuée en fonction des besoins humains et non pour le profit :

I claim that the present unrest from the main or the working classes is owing to the fact that his status is that of a servant. He is compelled to work, but he does not enjoy what he is producing. In any system of society where production is for use and not for profit, the people would be compelled to do their social share of service¹¹⁵.

Quant à la *Fabian Society of Canada*, elle estime que la fin de la guerre n'a fait qu'exacerber les contradictions entre le capital et le travail qui se manifestent notamment par l'importante crise du chômage. Conséquemment, l'État doit procéder à une réforme majeure de l'économie en nationalisant certains moyens de

¹¹⁴ BAC, Fonds de la Commission pour faire enquête et rapport sur les relations industrielles du Canada (RG33-95), volume M-6425, *Audiences de la Commission*, Montréal, 29 au 31 mai 1919, Témoignage de John D. Houston, 3258.

¹¹⁵ *Ibid.*, 3259-3260.

production¹¹⁶. À court terme, le gouvernement devrait réduire la semaine de travail à 44 heures, engager les travailleurs adultes dans des projets de travaux publics et mettre sur pied un système d'assurance-chômage¹¹⁷.

Le chômage est surtout compris comme un problème masculin par les témoins et commissaires de la CRRI. Par exemple, L. G. A. Amyot, propriétaire de la *Dominion Corset Company*, affirme employer 500 ouvriers de moins qu'avant la guerre. Questionné par le président de la commission qui lui demande alors combien sont des femmes, le patron répond qu'elles composent 90 % de sa main-d'œuvre. Le commissaire change alors immédiatement de sujet¹¹⁸. Rose Henderson, une des rares femmes à témoigner aux audiences québécoises de la CRRI, est la seule à aborder la question du chômage féminin. Son intervention concerne le sort des travailleuses domestiques, parmi lesquelles on retrouve beaucoup d'immigrantes attirées au pays par la promesse d'un travail. Selon elle, ces domestiques sont condamnées à des conditions de travail dures avec des salaires de misère, en plus de porter les stigmates rattachés à l'emploi. Il n'est donc pas surprenant qu'on retrouve de nombreuses travailleuses domestiques fuyant leur position parmi les milliers de jeunes femmes sans-emploi qui arpentent les rues de Montréal¹¹⁹.

Les témoignages des audiences de la CRRI relèvent une ambiguïté encore importante à l'égard de la compréhension du phénomène du chômage au Québec au lendemain de la Première Guerre mondiale. Les travaux de la commission marquent cependant un précédent pour une formulation plus précise du problème sur le plan institutionnel.

¹¹⁶ BAC, Fonds de la Commission pour faire enquête et rapport sur les relations industrielles du Canada (RG33-95), volume M-6425, *Audiences de la Commission*, Montréal, 29 au 31 mai 1919, Témoignage d'Howard E. T. Cooke, 3415-3419.

¹¹⁷ *Ibid.*, 3418-3419.

¹¹⁸ A BAC, Fonds de la Commission pour faire enquête et rapport sur les relations industrielles du Canada (RG33-95), volume M-6425, *Audiences de la Commission*, Québec, 11 juin 1919, Témoignage de L. G. A. Amyot, 4002-4006.

¹¹⁹ Témoignage de Rose Henderson, *Op. cit.*, 3157.

Tout d'abord, le rapport de la Commission identifie la perte d'emploi comme étant le symptôme le plus probant de la précarité ouvrière. En conséquence, « [t]rès peu de travailleurs sont capables de pourvoir, au moyen de leur salaire, aux cas imprévus »¹²⁰. Autre aspect important, elle reconnaît que le chômage possède à la fois des causes circonstancielle et structurelles qui sont indépendantes des individus. Ainsi, elle démontre toute la complexité du problème dans le contexte du capitalisme industriel canadien.

La CRRI constate que la fermeture des usines de munitions et la réintégration des soldats contribuent en partie au chômage. Elle est d'avis que « [l]e chômage actuel est dû dans une certaine mesure à la diminution de la production dans quelques industries à cause du manque de navires océaniques »¹²¹. Elle estime aussi qu'il s'agit d'un phénomène qui touche les grands centres industriels canadiens et très peu les milieux ruraux où il y a plutôt une pénurie de main-d'œuvre¹²². Dans ce contexte, la commission croit que l'exode rural aggrave le problème dans l'immédiat. Celui-ci pourrait être en partie réglé si les sans-emploi urbains s'engageaient sur les fermes¹²³.

Son rapport relève aussi des aspects plus structurels du chômage qui ne sont pas liés à la conjoncture de 1919 : « les facteurs les plus permanents du chômage sont la nature saisonnière de plusieurs industries due aux conditions climatiques, au manque de continuité dans les grands travaux de construction, et à la grande distance entre quelques centres industriels »¹²⁴. La CRRI tient aussi l'immigration comme étant en partie responsable du chômage¹²⁵. Finalement, la commission reconnaît que le

¹²⁰ *Rapport de la Commission, Op. cit.*, p. 9.

¹²¹ *Ibid.*, p. 8.

¹²² *Ibid.*, p. 7.

¹²³ *Ibid.*

¹²⁴ *Ibid.*, p. 8.

¹²⁵ *Ibid.*

chômage est un problème lié au salariat, donc à la condition ouvrière. Bien qu'il puisse affecter potentiellement tous les ouvriers, elle juge que ses effets sont plus prononcés chez les travailleurs les plus précaires. C'est pourquoi elle estime que

fournir aux inemployés un travail convenable pour le présent ne résoudra pas entièrement le problème. Avant que le manœuvre soit rendu satisfait, il faut faire disparaître de son esprit la peur du chômage qui le hante [...] C'est là une chose qui affecte tous ceux qui ont à gagner leur pain, mais plus particulièrement le travailleur d'occasion. Il ne peut jamais savoir au juste quand son emploi prendra fin et quand il sera laissé sans moyens de subsistance¹²⁶.

Dans la foulée, les commissaires recommandent donc au

gouvernement de pourvoir, au moyen d'un système d'assurance sociale de l'État, à ceux qui, par aucune faute de leur part, sont incapables de travailler que cette incapacité résulte du manque d'occasions, de la maladie, d'infirmités ou de la vieillesse. Une pareille assurance ferait disparaître le spectre de la peur qui hante actuellement le salarié et ferait de lui un homme plus satisfait et un meilleur citoyen¹²⁷.

¹²⁶ *Ibid.*, p. 9.

¹²⁷ *Ibid.*

Conclusion

L'industrialisation est un processus complexe qui crée une situation paradoxale où le travail libre, tout en s'épanouissant, fragilise du même coup la condition ouvrière. Désormais, c'est le travail en soi qui devient source de pauvreté. Jusqu'à la Première Guerre mondiale, les caractéristiques du capitalisme industriel brouillent encore largement les causes structurelles du chômage. Ainsi, le chômage comme corollaire du rapport salarial peine encore à se dégager comme enjeu attribuable à l'organisation capitaliste de la société. Ce problème est encore compris par les élites et les pouvoirs publics à la lumière de la pensée libérale classique sur la pauvreté. Celle-ci conçoit l'absence de travail comme une condition attribuable aux individus et non comme un problème structurel et systémique. Conséquemment, les institutions libérales de régulation de l'indigence qui émergent au XIX^e siècle s'avèrent largement inadaptées à résoudre le problème du chômage. Centré sur la figure de l'indigent absolu, le contexte institutionnel québécois s'avère encore plus trouble qu'en Ontario. Ainsi, l'absence de travail accentue l'état de dépossession de la classe ouvrière. Au lendemain de la Première Guerre mondiale, les sans-travail montréalais rejoignent les aspirations plus larges de la classe ouvrière québécoise et canadienne en demandant une meilleure distribution de la richesse. Estimant que leur situation est indépendante de leur volonté, ils revendiquant du travail et de l'aide. En occupant l'espace public montréalais par des activités de protestation, ceux-ci contribuent à formuler le problème politique du chômage masculin qui connaît une importante, bien que lente, évolution au cours de l'entre-deux-guerres.

CHAPITRE III

L'ÉTAT ET LA RÉVOLTE DES SANS-TRAVAIL (1919-1929)

3.1 Introduction

La fin de la Première Guerre mondiale occasionne d'importantes turbulences au niveau économique, politique et social. À l'instar d'autres centres industriels canadiens, Montréal est le théâtre de protestations de sans-travail entre 1919 et 1925. Celles-ci sont directement liées à la vague de militantisme ouvrier qui est observée partout au Canada et qui est connue sous le nom de la Révolte ouvrière. C'est dans ce contexte que la Commission royale sur les relations industrielles (CRRI) est mise sur pied en 1919. Celle-ci identifie le chômage comme la principale cause de l'agitation, « car là où existe le plus grand malaise, il y a le plus de chômage »¹. Sa recommandation en faveur d'une assurance-chômage est mise à l'étude, mais elle est toutefois rapidement abandonnée. Cette décision est justifiée en invoquant des motifs d'ordre constitutionnel, le coût exorbitant du *dole* (l'assistance au chômage) au Royaume-Uni et la crainte que les sans-travail préfèrent être assistés dans les villes plutôt que d'aller travailler en zone rurale².

¹ Commission royale sur les relations industrielles, *Rapport de la Commission*, 1919, p. 7. <<https://epe.lac-bac.gc.ca/100/200/301/pco-bcp/commissions-ef/mathers1919-fra/mathers1919-fra.pdf>> (2 novembre 2020).

² James Struthers, *No Fault of Their Own: Unemployment and the Canadian Welfare State 1914-1941*, Toronto, University of Toronto Press, 1983, p. 12-43.

À partir de 1919, une nouvelle ère pour les mouvements de sans-emploi peut être observée. Ces mouvements s'appuient sur ce que l'historien Matt Perry identifie comme les trois éléments du répertoire d'action des chômeuses et des chômeurs : 1- les actions « transgressives » (vols de nourriture et occupation); 2- les actions « intermédiaires » (perturbation des chantiers de travaux publics et manifestations de rue); 3- les actions « non transgressives » (assemblées publiques, pétitions, représentations auprès des autorités et coopération/activités d'entre-aide mutuelle)³. Ces protestations sont alors menées dans le cadre d'une structure associative et organisationnelle et ne peuvent donc plus être simplement dénigrées comme de simples émeutes. Bien qu'ayant une brève existence, les organisations de sans-travail de l'après-guerre contribuent à construire des solidarités qui permettent de donner une signification collective et sociale au problème du chômage au sein de la classe ouvrière.

3.2 Économie et mesures sociales

Sur le plan économique, le retour à l'économie de paix annonce une période difficile pour la classe ouvrière. Une importante inflation gruge le pouvoir d'achat des ménages ouvriers canadiens entre 1917 et 1921. En 1921, le prix du panier d'épicerie

³ Matt Perry, « The British and French Hunger Marches of the 1930s: An Exclusive Mode of Protest, a Cultural Transfer, and a Fulcrum of Success », dans Bernadette Andreosso-O'Callaghan and Frédéric Royall, dir. *Economic and Political Change in Asia and Europe Social Movement Analyses*, New York, Springer, 2013, p. 145-161; David A. Thompson, Thompson, *Working Class Anguish and Revolutionary Indignation: The Making of Radical and Socialist Unemployment Movements in Canada, 1875-1928*, Thèse de doctorat (histoire), Université Queen, 2014, p. 534-537.

est gonflé de 128 % par rapport au coût de 1914⁴. À ceci s'ajoute un chômage endémique qui perdure jusqu'à la reprise économique en 1925-1926. Bien que les chiffres de la période soient peu fiables, ils donnent quand même une idée de l'étendue du problème. En 1918, le gouvernement fédéral estime que la démobilisation pourrait occasionner jusqu'à 250 000 pertes d'emploi au pays⁵. En janvier 1919, des leaders ouvriers considèrent qu'il y a 100 000 personnes à la recherche de travail à Montréal, dont 60 000 qui viennent d'être licenciées des usines de munitions⁶. Au mois de mai 1919, certains avancent le chiffre de 15 000 sans-travail dans la métropole et le Conseil des métiers et du travail de Montréal (CMTM) compte 8 000 ouvriers sans emploi parmi ses 40 000 membres⁷. Selon le CMTM, il y a plus de 25 000 sans-travail dans la métropole en novembre 1920⁸. Montréal est particulièrement affectée, mais cette dépression économique est fortement ressentie au Québec⁹. Au même moment, le gouvernement fédéral évalue à 75 000 le nombre de sans-travail au Canada¹⁰. En février 1921, celui-ci avance un taux de chômage de 12 % au pays. Les emplois saisonniers permettent habituellement de résorber en partie la pénurie d'emplois au printemps. Or, le taux de chômage demeure encore

⁴ Craig Heron et Myer Siemiatycki, « The Great War, the State, and Working-Class Canada », dans Craig Heron dir. *The Worker's Revolt in Canada, 1917-1925*, Toronto, University of Toronto Press, 1998, p. 20-21.

⁵ James Struthers, *Op. cit.*, p. 16.

⁶ « 100,000 sans-travail dans la Métropole », *La Patrie*, 17 janvier 1919, p. 1

⁷ BAC, Fonds de la Commission pour faire enquête et rapport sur les relations industrielles du Canada (RG33-95), volume M-6425, *Audiences de la Commission*, Montréal, 29 au 31 mai 1919, Témoignage de M. J. Collins, 3314-3324; BAC, Fonds de la Commission pour faire enquête et rapport sur les relations industrielles du Canada (RG33-95), volume M-6425, *Audiences de la Commission*, Montréal, 29 au 31 mai 1919, Témoignage de John Thomas Foster, 3224-3226.

⁸ « Parade de vétérans sans-travail », *La Patrie*, 21 décembre 1920, p. 3.

⁹ François Bisson, *L'État et le placement des chômeurs au Québec, les premiers bureaux d'emploi publics, 1909-1932*, Thèse de doctorat (histoire), Université du Québec à Montréal, 2007, p. 199-200.

¹⁰ « 75 000 sans-travail », *La Presse*, 28 décembre 1920, p. 23.

élevé à 10,5 % en juin de la même année¹¹. À la fin de l'été 1921, le ministre fédéral du Travail affirme que le taux de chômage atteint désormais 17 %. Certains chiffres du ministère fédéral du Travail avancent le nombre de 140 000 chômeurs au pays au cours de l'été 1921, pour atteindre 214 000 à l'automne et 263 000 à l'hiver 1922¹².

L'histoire du chômage a peu été étudiée au cours des années 1920. Au Canada, on peut citer les travaux de l'historien canadien Udo Sautter sur les origines du Service d'emploi du Canada (SEC) et sur l'histoire de la comptabilisation du chômage au pays¹³. Plus récemment, David A. Thompson a aussi contribué à cette histoire¹⁴. En ce qui concerne le Québec, dans son étude sur les conditions de vie de la classe ouvrière montréalaise, Terry Copp aborde quelque peu l'enjeu de la précarité de l'emploi¹⁵. Pour sa part, Amélie Bourbeau souligne la conséquence de l'augmentation du chômage dans la réorganisation de l'assistance catholique à Montréal au cours de ces années¹⁶. Quant à lui, François Bisson étudie la formation de la catégorie chômeur par l'entremise d'un réseau de bureaux de placement public¹⁷. Il souligne à juste titre que « [l]a récession [...] sera marquante dans le paysage socioéconomique canadien, même si elle fut, sommes toutes, peu étudiée dans l'historiographie et rapidement éclipsée par la grande dépression de 1930 »¹⁸. Les historiens Jacques Rouillard,

¹¹ James Struthers, *Op. cit.*, p. 25.

¹² David A. Thompson, *Op. cit.*, p. 262-263.

¹³ Udo Sautter, « Measuring Unemployment in Canada: Federal Efforts before World War Two », *Histoire sociale/Social History*, vol. 15, n° 30, 1982, p. 475-489; Udo Sautter, « The Origins of the Employment Service of Canada, 1900-1920 », *Labour/Le Travail*, vol. 6, 1980, p. 89-112.

¹⁴ David A. Thompson, *Op. cit.*

¹⁵ Terry Copp, *Classe ouvrière et pauvreté : les conditions de vie des travailleurs montréalais, 1897-1929*, Montréal, Boréal Express, 1978, 207 p.

¹⁶ Amélie Bourbeau, *Techniciens de l'organisation sociale : la réorganisation de l'assistance catholique privée à Montréal (1930-1974)*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2015, p. 47-48.

¹⁷ François Bisson, *Op. cit.*

¹⁸ François Bisson, *Op. cit.*, p. 200.

Geoffrey Ewen et Bernard Dansereau font également mention de l'impact du chômage de la première moitié des années 1920 sur l'organisation du mouvement ouvrier¹⁹. Selon Dansereau, le chômage inspire la volonté de changement social exprimée par la classe ouvrière montréalaise au lendemain de la Première Guerre mondiale²⁰.

Les législations du travail et sociales sont peu nombreuses à la fin de la guerre au Québec et au Canada. En 1919, le gouvernement québécois adopte la *Loi sur le salaire minimum des femmes* afin de contrer ce qui était considéré comme l'exploitation excessive des femmes au sein de l'industrie. La législation a plutôt pour effet de maintenir les salaires des ouvrières au plus bas et de consacrer le principe de l'iniquité salariale entre les hommes et les femmes²¹. L'autre mesure provinciale importante de la période est la *Loi de l'assistance publique* adoptée en 1921. Celle-ci prévoit une contribution financière de l'État provincial et des municipalités pour la prise en charge des personnes indigentes dans diverses institutions privées d'assistance comme les hôpitaux, les hospices ou les asiles. Cette loi vise à préserver le caractère libéral et traditionnel de la prise en charge de la pauvreté plutôt que d'annoncer un changement de paradigme dans l'intervention sociale de l'État québécois²².

¹⁹ Bernard Dansereau, *Le mouvement ouvrier montréalais, 1918-1929 : structure et conjoncture*, Thèse de doctorat (histoire), Université de Montréal, 2000, 420 p; Geoffrey Ewen, *The International Unions and the Workers' Revolt in Quebec, 1914-1925*, Thèse de doctorat (histoire), Université York, 1998, 502 p; Jacques Rouillard, *Le syndicalisme québécois : deux siècles d'histoire*, Montréal, Boréal, 2004, p. 81-83.

²⁰ Bernard Dansereau, *Op. cit.*, p. 4.

²¹ Éric Leroux, « Un moindre mal pour les travailleuses ? La Commission du salaire minimum des femmes du Québec, 1925-1937 », *Labour/Le Travail*, n° 51, 2003, p. 81-114.

²² Martin Petitclerc, « À propos de "ceux qui sont en dehors de la société". L'indigent et l'assistance publique au Québec dans la première moitié du XXe siècle », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 2 et 3, n° 65, 2011, p. 227-256.

En 1918, la gestion du chômage et de la pauvreté incombe avant tout aux municipalités. Ottawa estime alors que le problème des sans-travail constitue une menace beaucoup plus grande qu'avant la guerre. Le ministère fédéral du Travail met par exemple en garde contre le danger de devoir faire face à des milliers de vétérans sans emploi ayant été entraînés à tuer. Dans ce contexte, l'État fédéral crée un programme de colonisation pour les ex-soldats et le SEC. Ottawa conçoit alors le chômage comme étant un problème lié aux circonstances particulières de la démobilisation et à de nouvelles exigences de régulation du marché du travail à l'échelle pancanadienne²³. Inspiré du *Labour Exchanges Act* de 1909 en Grande-Bretagne, le SEC mène des recherches sur le chômage et amasse des données statistiques à propos du marché canadien de l'emploi. Il administre aussi des bureaux de placement afin de mettre en relation les sans-emploi avec les employeurs. Au Québec, le SEC assume ce rôle en coordination avec les bureaux provinciaux québécois déjà en place. Cette action concertée mène à la création de bureaux à l'extérieur de Montréal et à la fermeture d'agences privées de placement²⁴.

Le SEC est davantage guidé par des objectifs de rendement et de contrôle social que par des buts philanthropiques. Les bureaux de placement et les fonctionnaires qui y œuvrent participent alors à un réseau de surveillance des sans-travail. En plus de forcer les chômeurs récalcitrants à accepter un emploi et de rayer les militants des listes d'assistance, ils participent aux pratiques de censure et de déportation des immigrants – y compris britanniques - considérés indésirables. Les orientations de ces bureaux sont globalement en phase avec celles du patronat canadien qui ont accès, grâce à eux, à un bassin de main-d'œuvre sous-payé²⁵.

²³ James Struthers, *Op. cit.*, p. 17.

²⁴ François Bisson, *Op. cit.*, p. 151-193.

²⁵ *Ibid*, p. 305-306; Otto Sautter, « The Origins of the Employment Service of Canada, 1900-1920 », *Loc. cit.*; David A. Thompson, *Op. cit.*, p. 267-275.

Ottawa finance aussi ponctuellement l'assistance pour les vétérans sans emploi au cours de l'hiver 1919-1920. L'inquiétude des autorités de plusieurs centres industriels canadiens face aux mobilisations de sans-travail, où sont actifs de nombreux ex-soldats, incite Ottawa à accorder une aide financière d'urgence pour des travaux publics ou de l'aide matérielle au cours des hivers 1920-1921 et 1921-1922. Cette aide est toutefois conditionnelle à ce que l'État provincial et les municipalités financent chacun 33 % des coûts du nouveau programme. Le gouvernement du Québec refuse toutefois d'y contribuer. Le chômage, selon son approche conservatrice, relève de la charité privée. Les dépenses d'assistance aux sans-emploi sont donc vues comme une menace à l'équilibre budgétaire, d'autant plus que les municipalités sont suspectées d'être incapables d'assurer un contrôle des coûts. En fait, selon le gouvernement provincial, le programme fédéral n'est qu'une manœuvre pour faire assumer la charge financière des vétérans sans emploi aux provinces et aux municipalités²⁶.

Privées du soutien du gouvernement provincial, et donc du programme fédéral, les autorités municipales montréalaises déploient néanmoins des mesures d'assistance aux sans-travail durant la période hivernale. Certains d'entre eux peuvent par exemple se nourrir ou se loger au refuge Meurling ou dans les postes de police. Un certain nombre sont engagés pour des travaux de déneigement, de voirie ou d'infrastructures urbaines. Ces emplois sont toutefois réservés aux résidants et sont largement insuffisants pour contrer le chômage. Au cours de l'hiver 1920-1921, la ville de Montréal distribue exceptionnellement de l'aide matérielle sous forme de bons de nourriture et de combustible. Cette aide est distribuée par l'intermédiaire des organisations charitables religieuses, des postes de police et de l'organisation connue sous le nom d'Assistance municipale. L'expérience est cependant de courte durée. Plusieurs personnes parmi les élites et les échevins considèrent que l'assistance au

²⁶ « Les ouvriers ne sont pas des mendiants », *La Presse*, 29 décembre 1920, p. 23.

chômage doit être accordée en échange d'un travail²⁷. La distribution de nourriture et de combustible est dénoncée comme favorisant l'oisiveté et les abus, alors qu'on donne à titre d'exemple le fiasco de la politique du *dole* au Royaume-Uni²⁸. Le débat se poursuit à l'automne 1924 lorsque des organisations charitables anglophones et le Conseil des métiers et du travail de Montréal (CMTM) demandent que la ville de Montréal procède à la distribution d'une aide en nature ou en argent. Cette demande reçoit une fin de non-recevoir de la part du conseil municipal²⁹. Le maire considère qu'une telle aide « serait [...] consacrer un principe fort dangereux, qui ferait croire qu'à Montréal il suffit de ne pas travailler pour vivre »³⁰. Cette décision est saluée par le journal *La Presse* :

[l]a politique qui paraît la plus sage, la plus conforme aux véritables intérêts des sans-travail eux-mêmes, est celle qui consiste à procurer du travail à ceux qui n'en ont pas plutôt que de les aider par des dons ou des aumônes [...] L'avantage de ce système est triple : il occupe des milliers d'hommes qui, autrement, n'auraient rien à faire et seraient un danger

²⁷ « La réponse que reçoit notre maire », *La Presse*, 16 décembre 1920, p. 13; « Le chômage », *La Presse*, 20 décembre 1920, p. 19; « La ville sollicite l'aide des corps publics », *La Patrie*, 22 décembre 1920, p. 3; « Procurer du travail à nos sans-travail », *La Presse*, 23 décembre 1920, p. 13; « Fonds de secours pour aider les sans-travail », *La Presse*, 24 décembre 1920, p. 29.

²⁸ Plusieurs commentateurs estiment qu'en plus de grever les deniers publics et d'entretenir les sans-travail dans le désœuvrement, cette politique est à l'origine des troubles sociaux qui sévissent dans ce pays. Certains imputent aussi comme conséquence de l'inopérabilité d'une telle mesure l'adoption de l'*Empire Settlement Act* de 1922, qui favorise l'envoi des sans-travail anglais dans les Dominions de l'Empire, exacerbant ainsi la crise du chômage au Canada. Louis Dupire, « La misère à Montréal », *Le Devoir*, 4 août 1921, p. 1; « L'hon. M. Ballantyne défend la politique conservatrice », *La Presse*, 29 octobre 1921, p. 7; G. P. « À bon entendeur... », *Le Devoir*, 7 novembre 1922, p. 1; « Pour alimenter notre "séparateur" », *Le Devoir*, 11 février 1924, p. 1; « Au congrès sur le chômage », *Le Devoir*, 28 août 1924, p. 6; « Problème d'immigration », *La Presse*, 7 octobre 1924, p. 6.

²⁹ « Les moyens de secourir les sans-travail », *La Presse*, 19 novembre 1924, p. 21; « Du travail ou des secours immédiats », *Le Monde ouvrier*, 22 novembre 1924, p. 1.

³⁰ « Le conseil donnera du travail et non des secours », *Le Devoir*, 25 novembre 1924, p. 8.

pour la société; il permet d'exécuter une foule d'entreprises publiques qui, sans être très urgentes, n'en ont pas moins leur utilité; enfin, il fait épargner au trésor public les sommes considérables qu'il serait obligé de déboursier sans aucun retour pour subvenir pendant plusieurs mois aux besoins des familles dont les chefs sont oisifs³¹.

Des élus craignent plus largement qu'une aide trop généreuse favoriserait l'établissement dans la métropole de sans-travail en provenance d'autres municipalités ou même du Royaume-Uni³².

Quoi qu'il en soit, le programme fédéral d'aide d'urgence pour le chômage prend fin en 1923³³. Malgré les demandes de financement des grandes villes canadiennes, le gouvernement fédéral estime alors que la crise de l'emploi est résorbée³⁴. Il considère ainsi que les « sans-travail qui viennent encombrer les villes » sont en majorité des immigrants venus du Royaume-Uni. Pour Ottawa, il ne s'agit plus d'un problème de chômage, mais d'immigration³⁵. Le gouvernement fédéral se désintéresse par la suite de la question du chômage, du moins jusqu'au tournant des années 1930. Le budget du SEC est d'ailleurs amputé, mettant fin à la recherche et à la collecte de données

³¹ « L'aide aux sans-travail », *La Presse*, 21 novembre 1924, p. 6.

³² « Le conseil donnera du travail et non des secours », *Op. cit.*; « Y a-t-il autant de sans-travail qu'on veut le faire croire ? », *Le Canada*, 25 novembre 1924, p. 8 et 5; « Ce que la ville a fait pour diminuer la crise du chômage », *La Presse*, 28 novembre 1924, p. 27.

³³ « Le gouvernement fédéral et la cité souscrivent à ce fonds de secours », *La Presse*, 27 décembre 1920, p. 1; « Nouvelles plaintes », *La Presse*, 21 janvier 1921, p. 23; « Le fonds de réserve à sec », *La Presse*, 12 août 1921, p. 3; « Pour venir en aide aux sans-travail », *La Presse*, 6 octobre 1921, p. 1; « La situation chez les vétérans sans travail », *La Presse*, 10 février 1922, p. 3; « M. Sauvé reçu au club qui porte son nom », *La Presse*, 17 octobre 1922, p. 20; « Le problème du chômage à résoudre », *La Presse*, 5 août 1922, p. 5; James Struthers, *Op. cit.*, p. 34-35; David A. Thompson, *Op. cit.*, p. 457-463

³⁴ « Les provinces et les municipalités doivent aider les sans-travail », *La Presse*, 10 avril 1923, p. 8.

³⁵ « Le gouvernement et les sans-travail », *La Presse*, 26 novembre 1923, p. 1.

sur le chômage. Les deux conférences pancanadiennes sur le chômage convoquées par Ottawa en 1922 et en 1924 ne serviront qu'à confirmer que l'assistance au chômage relève du pouvoir des municipalités et des provinces³⁶.

Dans ce contexte, les seules mesures de l'État provincial québécois pour remédier au chômage sont l'aide à la colonisation et les bureaux de placement publics³⁷. Le désintérêt du gouvernement québécois à l'égard des sans-travail est évident tout au long de la période. En janvier 1921, le Comité de secours des sans-travail de la ville de Montréal adresse une lettre au bureau du premier ministre pour solliciter une aide financière. La réponse se limite à « une promesse vague de procurer de l'emploi, en dehors de la métropole, si les circonstances le permettent »³⁸. En 1922, le gouvernement Taschereau refuse de financer l'aide d'urgence aux chômeurs mise en place à Montréal, privant encore une fois la municipalité de la contribution d'Ottawa³⁹. En 1925, la ville de Québec demande aussi de l'aide au gouvernement provincial pour entreprendre des travaux de chômage. Le journal *La Presse* rapporte que « [l]e premier ministre et le ministre des Travaux publics n'ont pas craint d'exprimer l'opinion qu'il est de mauvaise politique d'emprunter de l'argent pour faire des travaux municipaux à seule fin de donner de l'emploi aux sans-travail »⁴⁰.

³⁶ François Bisson, *Op. cit.*, p. 183; David A. Thompson, *Op. cit.*, p. 280-284.

³⁷ Suzanne Clavette, *Des bons aux chèques : aide aux chômeurs et crise des années 1930 à Verdun*, Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal, 1987, p. 126.

³⁸ « Les autorités sont chiches », *Le Devoir*, 14 janvier, p. 3.

³⁹ « M. Sauvé reçu au club qui porte son nom », *Op. cit.*; « L'opposition désire avoir l'opinion de nos évêques sur cette loi », *La Presse*, 20 décembre 1922, p. 29.

⁴⁰ « Imbroglie municipale à démêler », *La Presse*, 5 janvier 1925, p. 2.

3.3 La Révolte ouvrière

L'agitation sociale au lendemain de la Première Guerre mondiale ne touche pas que le Canada. Cette turbulence est aussi observable en Europe et aux États-Unis, comme en témoigne la Révolution russe de 1917. La Révolte ouvrière canadienne de 1917-1925 prend racine dans les conditions de vie difficiles et les relations de travail conflictuelles qui remontent bien avant 1914, mais qui ont été exacerbées par l'économie de guerre. L'interventionnisme étatique associé à la mobilisation de guerre joue également un rôle⁴¹. Le mouvement ouvrier canadien estime en effet que si l'État a été en mesure de planifier la production et de procéder à la « conscription de la vie » durant la guerre, il est également en mesure de procéder à la « conscription » des biens et des services en période de chômage et d'inflation. Au nom des sacrifices consentis, en termes de vies humaines, de libertés démocratiques et de privations, la classe ouvrière exige désormais une plus grande participation dans la prise de décision politique, économique ou sociale. Plusieurs témoignages ouvriers recueillis par la CRRI soutiennent que « [t]he capitalist system could not be reformed, it must be transformed. Production for profit must cease; production for use must begin »⁴². Cette volonté de changement radical est moins exprimée au Québec, mais elle ne se limite pas aux cercles radicaux du mouvement ouvrier de la province⁴³. L'historien Geoffrey Ewen souligne que

⁴¹ Craig Heron, « Conclusion », dans Craig Heron dir. *The Worker's Revolt in Canada, 1917-1925*, Toronto, University of Toronto Press, 1998, p. 306.

⁴² Gregory S. Kealey, « 1919: The Canadian Labour Revolt », *Labour/Le Travail*, n° 13, 1984, p. 12.

⁴³ Bernard Dansereau, *Op. cit.*, p. 99.

[a] qualitative change was evident in workers' aspirations, which went beyond demands for a better and more secure standard of living to include a redistribution of power in the workplace and in society. Workers challenged economic and political elites from a keen sense of their exploitations and of the disparities in wealth and influence that it produced⁴⁴.

Tant au Québec qu'au Canada, cette période est le moment d'une remise en question de l'hégémonie libérale par la classe ouvrière. Cette dernière propose une vision alternative du travail, des institutions, de la production, de la distribution de la richesse, de la démocratie et de la citoyenneté.

Comme ailleurs dans le monde, la Révolution russe de 1917 nourrit les espoirs d'une partie du mouvement ouvrier canadien. La Révolte ouvrière canadienne peut ainsi être située dans un contexte plus large⁴⁵. L'historien Benjamin Isitt affirme que

[t]he First World War had amplified class antagonisms in all belligerent countries as conscription, the high cost of living, profiteering, and censorship aggravated existing tensions between workers, employers, and the state. These tensions intensified after 1917. The class position of Canadian workers provided a framework through which they interpreted the Russian Revolution, which, in turn, provided a framework for understanding Canadian class relations⁴⁶.

⁴⁴ Geoffrey Ewen, « Quebec: Class and Ethnicity », dans C. Heron, dir. *The Worker's Revolt in Canada, 1917-1925*, Toronto, University of Toronto Press, 1998, p. 105.

⁴⁵ Bernard Dansereau, *Op. cit.*, p. 4.

⁴⁶ Benjamin Isitt, *From Victoria to Vladivostock: Canada's Siberian Expedition, 1917-1919*, Vancouver University of British-Columbia Press, 2010, p. 4.

Au cours de 1918 et de 1919, l'esprit révolutionnaire est palpable lors des assemblées ouvrières organisées dans les principaux centres urbains canadiens⁴⁷. Cet enthousiasme se manifeste au sein du mouvement socialiste en général et, encore plus intensément, dans certains cercles ouvriers issus de l'immigration. Comme le résumant les historiens Craig Heron et Myer Siemiatycki : « For socialists in Canada, Russia was a shining example rather than an ideological reservoir, since Bolchevik theoretical work had scarcely touched North America at this stage »⁴⁸. Selon Isitt, « [t]he Russian revolution had provided an interpretative framework, and an example of agency, to challenge the authority of employers and the legitimacy of the state »⁴⁹. Pour plusieurs, l'expérience russe « was a boundless belief that what could be yearned and struggled for could also be achieved »⁵⁰. Les espoirs suscités par les événements de Russie se manifestent aussi au Québec, principalement à Montréal, même si c'est plus timidement que dans d'autres provinces canadiennes⁵¹.

Les recherches de l'historien David A. Thompson ont démontré que les organisations de gauche, inspirées à différents degrés par la Révolution russe, s'activent à organiser les sans-travail à travers le Canada au lendemain de la guerre. Il identifie cette période comme celle de la *Unemployed Army*. Dans l'imaginaire politique de

⁴⁷ Ian McKay, *Reasoning Otherwise: Leftists and the People's Enlightenment in Canada, 1890-1920*, Toronto, Between the Lines, 2008, p. 458.

⁴⁸ Craig Heron et Myer Siemiatycki, *Op. cit.*, p. 26.

⁴⁹ Benjamin Isitt, *Op. cit.*, p. 4.

⁵⁰ Craig Heron et Myer Siemiatycki, *Op. cit.*, p. 26.

⁵¹ Au printemps 1917, en pleine crise de la conscription, 3 000 personnes défilent dans les rues de la métropole. Les orateurs lient les événements de Russie au mouvement contre la guerre au Canada. Au cours des mois estivaux, « des rassemblements se forment dans les rues de Montréal pour protester contre la conscription au cri de "À bas Borden" et de "Vive la révolution" ». Ou encore, lors du deuxième congrès de la section québécoise du Parti ouvrier tenu en décembre 1918 à Montréal, les 175 délégués, représentant 16 000 ouvriers organisés, adoptent par une très grande majorité des résolutions de sympathies à l'égard de la Révolution d'Octobre et des révolutionnaires allemands. Le 1^{er} mai 1919, alors qu'à Winnipeg s'amorce la grève générale, 3 000 manifestantes et manifestants chantent *l'Internationale* en défilant sur la rue Sainte-Catherine. Bernard Dansereau, *Op. cit.*, p. 92; Geoffrey Ewen, « Quebec: Class and Ethnicity », *Op. cit.*, p. 110; Ian McKay, *Op. Cit.*, p. 458.

plusieurs militantes et militants socialistes, la mobilisation des sans-travail est vue comme étant la fondation d'une armée révolutionnaire pouvant à la fois défier le capitalisme canadien et l'hégémonie exercée sur le mouvement ouvrier par les syndicats internationaux. La métaphore de l'armée des sans-travail est aussi probablement attribuable à l'importante présence de vétérans dans les rangs des chômeurs⁵².

Dans la métropole, c'est une coalition de socialistes provenant de divers horizons qui s'activent en faveur de la mobilisation des sans-emploi. Certains fondent le Comité des sans-travail (CST) en 1919 qui regroupe des membres du Parti ouvrier du Canada (POC), du Parti social-démocrate du Canada (PSDC), du Parti socialiste du Canada et des milieux anarchistes. Des figures assez connues de la gauche montréalaise s'y trouvent impliquées. On retrouve notamment les militantes Rose Henderson⁵³ et Mme Larocque⁵⁴. Les militants Albert Saint-Martin, Gaston Pilon⁵⁵, Isodor Bultock⁵⁶, Edmond Simard⁵⁷ et Richard Kerrigan s'y retrouvent également⁵⁸. Plusieurs militants

⁵² David A. Thompson, *Op. cit.*; p. 309-408.

⁵³ Rose Henderson, militante socialiste et féministe, est la secrétaire de la section montréalaise du POC. Elle travaille à la Cour juvénile de Montréal. Peter Campbell, *Rose Henderson: A Woman for the People*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2010, 377 p.

⁵⁴ Secrétaire du Club ouvrier Saint-Édouard et militante active de la branche montréalaise du Parti ouvrier.

⁵⁵ Gaston Pilon est un socialiste et libre penseur. Une des figures les plus connues de l'Université ouvrière, réputée pour son anticléricalisme. Après avoir purgé une peine de prison en 1934 pour libelle blasphématoire, il se convertit au catholicisme et dénonce le communisme. Andrée Lévesque, « Red Scares and Repression in Quebec, 1919-39 », dans Barry Wright, Eric Tucker and Susan Binnie, dir. *Security, Dissent, and the Limits of Toleration in War and Peace, 1914-1939*, ed. Barry Wright, Eric Tucker and Susan Binnie, Toronto, Toronto University Press, 2015, p. 305.

⁵⁶ Isodor Bultock est l'éditeur du journal *Labor*, qui s'inspire à la fois du marxisme et de l'anarchisme. Il est aussi le fondateur de *l'Educational Press Association* qui imprime et diffuse des publications socialistes locales et internationales dans de nombreuses langues. Mathieu Houle-Courcelles, « Censure et surveillance de la presse socialiste au Québec (1918-1920) : le cas du journal *Labor* et de son éditeur Isidore Boltuck », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 24, n° 3, 2016, p. 34-50.

⁵⁷ Edmond Simard, forgeron, est parmi les premiers Canadiens français à rejoindre le PCC dans les années 1920. Il est candidat du parti dans Maisonneuve aux élections fédérales de 1930. Bernard Dansereau, « La présence communiste au Québec (1929-1939) ou la présence de "l'homme au couteau

du CST participeront ensuite au réseau montréalais de la One Big Union (OBU) et du Parti communiste du Canada (PCC)⁵⁹. La Montreal Ex-service Men's Unemployment Association (MEMUA), formée d'ex-soldats anglophones, est aussi active dans les mobilisations de 1920-1921⁶⁰. En 1921, l'OBU fonde un syndicat de sans-travail à Montréal⁶¹. Pour sa part, le PCC fonde l'Association des ouvriers sans travail de Montréal (AOSTM) en 1922. Étant en froid avec le PCC, Saint-Martin fonde au même moment la Ligue des sans-travail (LST) avec d'autres militants. Le CMTM, qui représente les syndicats internationaux de la métropole, est enfin très actif sur l'enjeu du chômage au cours de la période. Il entretient toutefois des relations tendues avec les organisations socialistes⁶².

À l'exception d'Ewen, aucun historien ne s'est attardé à la Révolte ouvrière au Québec. Certains historiens du travail font néanmoins allusion à celle-ci comme étant un catalyseur du militantisme ouvrier québécois de la période. Ceux-ci reconnaissent l'importance de l'événement, surtout à Montréal, mais estiment que la révolte n'y a pas la même force ou le même élan qu'ailleurs au Canada⁶³. Par ailleurs, la

entre les dents" », *Bulletin d'histoire politique* 9, n° 2, 2001, p. 24-25; Marcel Fournier, *Communisme et anticommunisme au Québec (1920-1950)*, Laval, Éditions coopératives Albert St-Martin, 1979, p. 16; Andrée Lévesque, *Virage à gauche interdit : les communistes, les socialistes et leurs ennemis au Québec 1929-1939*, Montréal, Boréal, p. 50; 56-57.

⁵⁸ Richard Kerrigan est un vieux routier du mouvement ouvrier montréalais. En 1919 il est le président de la section montréalaise de l'*International Association of Machinists*. Mathieu Houle-Courcelles, « Une Grande Union pour tous les travailleurs », *la One Big Union au Québec (1919-1929)*, Mémoire de maîtrise (histoire), Université Laval, 2013, 148 p.

⁵⁹ *Ibid*; Bernard Dansereau, *Op. cit.*

⁶⁰ David A. Thompson, *Op. cit.*, p. 493-499.

⁶¹ Mathieu Houle-Courcelles, « Un syndicat pour les chômeurs : la One Big Union et le mouvement des sans-travail à Montréal », dans Lauréanne Daneau, Joseph Gagné et Alex Tremblay Lamarche, dir. *Le Québec sous toutes ses échelles, 20 ans de recherche au CIEQ*, Trois-Rivières, CIEQ, 2013, p. 47-55.

⁶² Geoffrey Ewen, « Quebec: Class and Ethnicity », *Op. cit*; Geoffrey Ewen, *The International Unions and the Workers' Revolt in Quebec, 1914-1925*, *Op. cit.*

⁶³ Bernard Dansereau, *Op. cit*; Geoffrey Ewen, « Quebec: Class and Ethnicity », *Op. cit*; Geoffrey Ewen, *The International Unions and the Workers' Revolt in Quebec, 1914-1925*, *Op. cit*; Mathieu

composition multiethnique de la classe ouvrière montréalaise semble l'avoir prémuni de l'hégémonie idéologique exercée par l'Église catholique qui a représenté un frein à la mobilisation ailleurs au Québec. Cette composition mène cependant à des conflits idéologiques, politiques, religieux et linguistiques qui divisent jusqu'à un certain point la classe ouvrière montréalaise⁶⁴.

L'historiographie a principalement analysé la mobilisation d'après-guerre à travers les syndicats internationaux. C'est le nombre record de grèves qui a avant tout retenu l'attention, ce qui a eu pour conséquence de circonscrire l'agitation ouvrière québécoise aux années 1919-1921. En analysant la Révolte ouvrière québécoise dans un contexte plus large que les seules relations de travail, les travaux d'Ewen ont montré que cette périodisation peut être élargie⁶⁵. D'ailleurs, Dansereau et Mathieu Houle-Courcelles estiment que la classe ouvrière montréalaise élargit son répertoire d'action pour inclure l'action politique et les manifestations publiques, invitant à élargir le regard au-delà des grèves⁶⁶. Les manifestations de soutien à la grève générale de Winnipeg, aux mouvements révolutionnaires européens et à un syndicalisme industriel plus radical invitent également à adopter cette perspective. La prise en compte des protestations contre le chômage permet également d'aller dans le sens d'une plus grande appréciation de l'élargissement du mouvement tout comme de la périodisation de la Révolte ouvrière. Ces manifestations, qui déploient un large répertoire d'action, se poursuivent en effet jusqu'en 1925.

Houle-Courcelles, « *Une Grande Union pour tous les travailleurs* », *Op. cit.*; Jacques Rouillard, *Op. cit.*

⁶⁴ Geoffrey Ewen, « Quebec: Class and Ethnicity », *Op. cit.*, p. 131-133.

⁶⁵ Geoffrey Ewen, *The International Unions and the Workers Revolt in Quebec*, *Op. cit.*; Jacques Rouillard, *Op. cit.*, 147-150.

⁶⁶ Bernard Dansereau, *Op. cit.*; Geoffrey Ewen, *The International Unions and the Workers Revolt in Quebec*, *Op. cit.*; Mathieu Houle-Courcelles, « *Ni Rome, ni Moscou* » : *l'itinéraire des militants communistes libertaires de langue française à Montréal pendant l'entre-deux-guerres*, Thèse de doctorat (histoire), Université Laval, 2020, 313 p; David A. Thompson, *Op. cit.*

3.4 La Révolte des sans-travail

La première phase des protestations des sans-travail se déroule à l'hiver 1918-1919. Elle prend la forme d'importantes assemblées où sont prononcés des discours révolutionnaires. Ces rassemblements sont aussi marqués par d'importantes tensions entre les socialistes et la direction du CMTM sur la marche à suivre pour soutenir les sans-travail. La deuxième phase se déroule en 1920-1921. Elle est caractérisée par le recours à l'action directe et par l'importante participation de vétérans. La troisième phase est ponctuée par l'entrée en scène du PCC et a lieu au cours de l'hiver 1921-1922. Quant à elle, la quatrième phase est moins agitée et prend forme de 1922 à 1925. Ces moments de mobilisation se déroulent essentiellement lors de l'automne et de l'hiver, au moment du chômage saisonnier. Les protestations visent alors à forcer les autorités montréalaises à offrir des mesures d'aide au chômage.

3.4.1 Les assemblées des sans-travail (1919)

Le matin du 7 janvier 1919, 900 ouvriers se présentent devant les portes de l'usine Vickers à Montréal. Ceux-ci scandent « Nous voulons du travail. Nous voulons du pain ! » selon *La Patrie* qui soutient, de plus, que l'émeute est évitée de justesse⁶⁷. De tels événements alarment les autorités, la presse et même une partie du mouvement

⁶⁷ « 900 ouvriers demandent du travail », *La Patrie*, 7 janvier 1919, p. 2.

syndical. Selon Edmond Valiquette de l'Union des peintres et A. Bédard de l'Union des plâtriers, ces scènes sont courantes : « À la porte des grands établissements, tels que Vickers, les usines Angus, la Montreal Steel Works, la Canada Cement, la Montreal Locomotive Works et autres, il y a, tous les matins, de 400 à 500 personnes qui demandent du travail »⁶⁸. La situation n'affecte pas seulement les ouvriers non qualifiés puisque les ouvriers syndiqués de la construction semblent être aussi durement touchés⁶⁹.

Le manque de travail est l'un des sujets de l'heure dans les principaux quotidiens montréalais en 1919. Dès janvier, le journal *La Presse* sollicite l'intervention immédiate des industriels et de l'État :

[l]es quelques mois qui vont suivre sont forts inquiétants, et le capital devrait s'efforcer de procurer de l'emploi au plus grand nombre possible, pour prévenir une crise désastreuse. Le gouvernement devrait se consacrer énergiquement à la solution du problème de la reconstruction, qu'on n'a pas su résoudre de façon satisfaisante avant l'armistice, et reprendre ainsi le temps perdu, dans la reprise des affaires en temps de paix [...]⁷⁰.

En février, le journal syndical *Le Monde ouvrier* décrit la situation ainsi : « [l]'armée des sans-travail va grossissant sans cesse et ceux qui croyaient que la fin de la guerre amènerait la cessation de ses maux se sont trompés, la misère partout est plus grande

⁶⁸ « 100,000 sans-travail dans la Métropole », *Op. cit.*

⁶⁹ *Ibid.*

⁷⁰ « La crise du travail », *La Presse*, 27 janvier 1919, p. 4.

que l'année dernière »⁷¹. L'inaction gouvernementale en serait responsable : « [a]u lendemain de la guerre nous avons mis les pouvoirs publics en garde contre le danger qu'il y aurait à démobiliser plus vite que l'industrie, le commerce et l'agriculture ne pourraient absorber de main-d'œuvre nouvelle »⁷². Pour Joseph Gauthier, « le problème des sans-travail est le problème d'après-guerre dont on s'est le moins occupé. Le travail des munitions a cessé, mais on n'a pas vu à établir des industries de paix pour le remplacer »⁷³. Le CMTM fait alors du manque de travail une de ses principales préoccupations :

[le] chômage est devenu la question poignante de l'heure. Le nombre de soldats qui reviennent du front, augmentant tous les jours, ne fait qu'empirer une situation qui menace de devenir grave si les autorités ne prennent pas des mesures énergiques et immédiates pour y faire face⁷⁴.

Les syndicats internationaux ne sont pas les seuls au sein du mouvement ouvrier à se préoccuper du sort des milliers de sans-travail de la métropole. Prenant acte du mécontentement généralisé au sein de la classe ouvrière, les socialistes montréalais, à l'instar de ce qui se passe ailleurs au pays, voient dans la croissance de « l'armée des sans-travail » une opportunité pour l'agitation révolutionnaire. Les premières manifestations contre le chômage de la période ont lieu à Montréal entre décembre 1918 et avril 1919. Les protestations prennent la forme d'assemblées publiques et de

⁷¹ Julien Saint-Michel [Eva Circé-Côté], « Les sans-travail », *Le Monde ouvrier*, 22 février 1919, p. 1.

⁷² « Nous voulons du travail, nous voulons du pain », *Le Monde ouvrier*, 18 janvier 1919, p. 1.

⁷³ « Assemblée tumultueuse des sans-travail hier soir », *La Patrie*, 24 janvier 1919, p. 13.

⁷⁴ « Le chômage et ses remèdes », *Le Monde Ouvrier*, 15 février 1919, p. 2.

délégations envoyées auprès des autorités⁷⁵. Elles sont entreprises par des groupes de divers horizons : des syndicats de la construction, le CMTM, le POC, des clubs ouvriers, des groupes socialistes. Certains rassemblements réunissent jusqu'à 2 000 personnes.

C'est tout d'abord du côté des métiers de la construction que se manifeste donc le mécontentement. Le syndicat des lambrisseurs de navire convoque une réunion le 12 décembre 1918 au local des métiers de la construction, situé au 417 rue Ontario Est. La publicité de l'événement spécifie que « [la] question des sans-travail sera considérée »⁷⁶. En janvier, les assemblées se multiplient dans les syndicats de ce secteur⁷⁷. Les ouvriers discutent des moyens pour contrer le chômage, notamment de la réduction des heures de travail et d'une indemnisation en cas de perte d'emploi⁷⁸. Le 14 janvier, une résolution est adoptée demandant une réunion d'urgence du CMTM pour discuter de la situation. Le lendemain, la section de Maisonneuve du POC convoque une assemblée pour discuter du « chômage forcé et [des] sans-travail [et de] la question du coût de la vie qui augmente sans cesse ». On insiste sur le fait que « tous les ouvriers et leurs amis ont droit d'y assister »⁷⁹.

Répondant à la demande des syndicats des ouvriers de la construction, le CMTM discute de la situation lors de sa réunion régulière du 16 janvier. L'atmosphère semble tendue. La salle est bondée et l'assistance est préoccupée :

⁷⁵ « Délégation ouvrière à Québec », *Le Devoir*, 21 février 1919, p. 5.

⁷⁶ « Aux lambrisseurs », *La Presse*, 12 décembre 1918, p. 9.

⁷⁷ Il est impossible de retracer toutes ces assemblées dans les journaux, mais dans son édition du 15 janvier 1919, le journal *La Presse* indique que « cinq cents hommes en quête d'emploi, étaient réunis, hier encore, aux quartiers généraux de la construction », ce qui laisse présupposer qu'il y en a eu d'autres rassemblements dans les jours précédents. « Un remède au chômage », *La Presse*, 15 janvier 1919, p. 9.

⁷⁸ *Ibid.*

⁷⁹ « À Maisonneuve : », *La Presse*, 15 janvier 1919, p. 9.

Le ton des remarques faites par les délégués à l'assemblée du Conseil, qui fut la plus nombreuse que nous ayions [sic] jamais vue, indique qu'à moins que des mesures immédiates et efficaces soient prises pour procurer du travail aux ouvriers de Montréal, les pires catastrophes sont à craindre⁸⁰.

Certains représentants, notamment ceux des métiers de la construction, reprochent à la direction du CMTM de se traîner les pieds dans le dossier des sans-emploi. Celle-ci rejette cependant les accusations⁸¹. L'urgence d'agir semble reconnue par tous, mais l'idée d'organiser une manifestation est rejetée. Une assemblée publique est plutôt convoquée pour le 23 janvier pour y adopter une série de revendications et les acheminer aux autorités des différents paliers de gouvernement. Il y a cependant désaccord sur les personnes à inviter au rassemblement. Certains délégués veulent qu'il soit ouvert à tous les sans-travail de Montréal, peu importe s'ils appartiennent à un syndicat ou non. L'exécutif du CMTM préfère quant à lui limiter la convocation aux seuls membres syndiqués. Il est finalement résolu de lancer un appel à tous⁸².

Trois assemblées sont organisées par le CMTM au mois de janvier (le 18, le 23 et le 27). Celles-ci se déroulent encore dans une atmosphère tendue⁸³. Des affrontements

⁸⁰ « Nous voulons du travail, nous voulons du pain », *Op. cit.*

⁸¹ « Le Conseil des métiers et les sans-travail », *La Patrie*, 17 janvier 1919, p. 9.

⁸² « Labor Men's View on Unemployment », *The Gazette*, 17 janvier 1919, p. 11; « Le Conseil des métiers et les sans-travail », *Op. cit.*; « Les sans-travail », *La Presse*, 17 janvier 1919, p. 14; « Les sans-travail », *La Presse*, 23 janvier 1919, p. 12; « Les sans-travail protestent contre le gouvernement Borden », *Le Canada*, 17 janvier 1919, p. 6.

⁸³ Celle du 18 janvier est convoquée par les syndicats des métiers de la construction dans le but de préparer la grande assemblée du CMTM du 23 janvier. Celle du 27 janvier se déroule sous les auspices de l'Association internationale des machinistes. Si celles du 18 et du 27 janvier ne sont pas à l'origine ouvertes à tous et toutes, les sans-travail et les socialistes vont quand même réussir à s'y imposer et à intervenir.

opposent la direction du CMTM et les militantes et les militants du CST. Le 23 janvier, le président John Thomas Foster aurait même été accueilli par des huées en se présentant à la tribune. Le *Montreal Herald* décrit la scène ainsi :

"We want simply and coolly to analyse the situation", said M. Foster in opening his address. "It can't be done", shouted a voice from the audience. "We will try", said the speaker, "I am not an extremist, and I hope there is no one here who is". "Oh, yes we are!" returned another voice from the rear of the hall. These were but a few of the utterances during the course of Mr. Foster opening remarks⁸⁴.

Le CST organise trois rassemblements de son côté, les 24, 25 et 26 janvier. Ces assemblées renouvellent les attaques contre le CMTM et son président, en plus de donner lieu à plusieurs discours à saveur révolutionnaire⁸⁵.

Ces assemblées publiques confirment la montée du radicalisme au sein de la classe ouvrière montréalaise. Plusieurs participants attribuent la hausse du chômage au système capitaliste. Par exemple, le 20 janvier 1919, le journal *La Presse* rapporte

⁸⁴ « Many Unemployed Were Bolshevists », *The Montreal Herald*, 24 janvier 1919, p. 5. Voir aussi « Bolshevists Capture the Labor Meeting », *The Montreal Daily Star*, 24 janvier 1919, p. 14.

⁸⁵ La première assemblée du 24 se déroule à la salle Alexandra, sur la rue Ste-Catherine Est. La deuxième est convoquée au même endroit le 25. La troisième se déroule le 26 janvier au Temple du travail sur la rue St-Dominique. « Arrested Leader at Meeting of The "Unemployed" », *The Montreal Herald*, 25 janvier 1919, p. 1; « Boltuck venait de donner de fort [sic] étranges conseils à ses auditeurs quand on l'arrête », *La Presse*, 25 janvier 1919, p. 9 et 25; « Le bolsheviste Boltuck est arrêté par la police fédérale », *Le Canada*, 25 janvier 1919, p. 10; « Le chef du "Comité des sans-travail" est arrêté », *La Patrie*, 25 janvier 1919, p. 12; « "Cherchez du travail, mendier ensuite et puis se livrer au vol ou recourir aux torches" », *La Presse*, 27 janvier 1919, p. 12; « Fiery Speeches by Bolshevists », *The Montreal Daily Star*, 27 janvier 1919, p. 12; « Talk of Torches and Bayonets at Unemployed Meet », *The Gazette*, 27 janvier 1919, p. 4.

l'intervention de Mme Larocque lors d'un meeting dans les locaux des syndicats de la construction :

Elle fit un noir tableau de la situation actuelle, et déclara que les ouvriers sont constamment exploités : "Ainsi, dit-elle, pendant la guerre, on a accordé de gros salaires aux travailleurs des munitions; mais on a aussi fait hausser le coût de la vie de manière à reprendre d'une main à l'ouvrier ce qu'on lui donnait de l'autre." Elle dit qu'il y a actuellement 25.000 hommes sans emploi, et, par conséquent, sans salaire, à Montréal. Elle fit de violentes sorties contre le système social actuel⁸⁶.

Du côté du CMTM, les dirigeants prônent le calme et la patience. L'organisation estime que les pétitions et les représentations auprès des gouvernements sont la marche à suivre. Les dirigeants dénoncent les discours radicaux et les appels à l'action directe. À ce sujet, Arthur Martel déclare : « "Ce que nous voulons obtenir [...] c'est du travail. Or, ce n'est certainement pas par des troubles ou des révolutions que les ouvriers réussiront à améliorer leur sort" »⁸⁷. Quant à Foster, il exhorte les sans-travail à protester sous la bannière du CMTM, mais dans le respect des lois : « Nous sommes décidés à nous manifester, à montrer notre force tout en restant calmes et en respectant l'ordre social établi »⁸⁸. Il dénonce aussi les incitations à l'action directe lancées par les socialistes :

⁸⁶ « On recommande du calme, de l'ordre et du sang-froid », *La Presse*, 20 janvier 1919, p. 9.

⁸⁷ *Ibid.*

⁸⁸ « Assemblée tumultueuse des sans-travail hier soir », *Op. cit.*

"[...] c'est commode et facile de recommander aux gens d'aller se faire servir dans les restaurants sans payer, de prendre les tramways sans donner de billets de passage. Ces gens qui vous excitent ainsi où sont-ils quand il s'agit de soulager la misère et de travailler à améliorer les conditions de salaires et de travail des ouvriers ? On ne les voit pas. Ils ne sont bons qu'à jeter des brandons de discorde parmi les travailleurs"⁸⁹.

Les leaders du CMTM estiment que la mauvaise gestion gouvernementale de la démobilisation des soldats et des travailleurs des industries de guerre ne fait qu'amplifier le chômage saisonnier qui se présente chaque hiver⁹⁰. Ils soupçonnent d'ailleurs une action délibérée et concertée des patrons afin de faire diminuer les salaires. Ils craignent ainsi que le patronat remplace certains travailleurs syndiqués par des soldats de retour du front, payés à moindre salaire, afin de se soustraire aux conventions collectives négociées durant la guerre⁹¹. Ils revendiquent principalement que les gouvernements provincial et fédéral relancent les grands travaux entrepris au cours des années précédentes⁹². La politique provinciale en matière de chômage, qui se limite au système de bureaux de placement, est également fortement critiquée alors que la demande de travail excède drastiquement le nombre d'emplois disponibles⁹³. Le CMTM et ses affiliés demandent ainsi

⁸⁹ « Établir la journée de six heures », *La Presse*, 28 janvier 1919, p. 9.

⁹⁰ « Les sans-travail », *La Presse*, 17 janvier 1919, *Op. cit.*

⁹¹ « Établir la journée de six heures », *Op. cit.*; « La mise au point », *La Presse*, 19 février 1919, p. 6; « Labor Chairman Called Autocrat », *The Gazette*, 28 janvier 1919, p. 4; Bernard Dansereau, *Op. cit.*, p. 107.

⁹² « Nous voulons du travail, nous voulons du pain », *Op. cit.*; « Union internationale des tailleurs de pierre », *Le Monde ouvrier*, 25 janvier 1919, p. 1; « Remède au bolchévisme », *La Presse*, 18 février 1919, p. 12.

⁹³ « Machinists Are for Sane Policy of Reconstruction », *The Montreal Daily Star*, 28 janvier 1919, p. 14.

[d']inaugurer un programme intensif de travaux publics; la construction des élévateurs à grain dans le port de Montréal, le développement de la construction navale et des chemins de fer, la construction des logements ouvriers, la construction d'un système de tramways souterrains, la journée de huit heures maximum⁹⁴.

Fondé le 24 janvier 1919⁹⁵, le CST publie son programme dans le pamphlet *To the Unemployed* qui est imprimé en anglais et en français. Il est aussitôt repris par le PSDC et diffusé à travers le pays⁹⁶. Il s'agit d'un programme nettement anticapitaliste : son ton et sa phraséologie permettent de prendre le pouls de l'opinion à l'extrême gauche du spectre idéologique. Il témoigne de l'esprit des révolutions européennes et des tensions acerbes entre réformistes et révolutionnaires en 1919. Il insiste notamment sur le fait que les ouvriers ne sont nullement responsables de leur incapacité à se trouver un emploi et que seuls les capitalistes profitent de la situation :

You cannot find jobs, not because you are unwilling to work, but because no capitalist can earn profits by keeping you. As long as you brought huge profits to the capitalist, he employed you, but now he closes his

⁹⁴ « L'heure des pétitions est passée, il faut des actes », *Le Canada*, 24 Janvier 1919, p. 8 et 3.

⁹⁵ « Boltuck venait de donner de forts étranges conseils à ses auditeurs quand on l'a arrêté », *La Presse*, 25 janvier 1919, p. 9.

⁹⁶ La seule archive accessible est celle de la version anglaise. Cependant, le journal *La Patrie* reproduit un extrait de la version française dans son édition du 24 janvier 1919. Il s'agit sans aucun doute du tract distribué lors de l'assemblée du CMTM du 23 janvier 1919. Il semble aussi que ce pamphlet a été distribué ailleurs au Canada en 1919. « Assemblée tumultueuse des sans-travail hier soir », *Op. cit.*; « L'heure des pétitions est passée, il faut des actes », *Op. cit.*; Montreal Unemployed Committee, *To the Unemployed*, 1919. <https://heritage.canadiana.ca/view/oocihm.lac_reel_t97/447?r=0&s=3> (5 novembre 1919). A. T. Wilgress, *Lettre du 25 mars 1919*. <https://heritage.canadiana.ca/view/oocihm.lac_reel_t97/448?r=0&s=3> (5 novembre 2020).

plant because he does not need your labor. He is now living on the profits he made, and you are hungry and cold and miserable⁹⁷.

Le document appelle aussi les sans-travail à former une seule grande organisation qui pourra miser sur l'action directe :

All who don't work should make one big organization. Then if your landlord wants to put you out, because you have not paid your rent, your Union will stand by you and keep out the bailiff of whoever wants to evict you. If you have no food, your organization should find a way of getting food for you . . . A man may be unemployed, but his stomach does not know it, and every man who is willing to work and cannot get a job, must get food and shelter, or our present economic system has no reason to exist⁹⁸.

Le texte met aussi en garde les sans-emploi à l'égard des chefs syndicaux et des autorités gouvernementales :

[t]he labor "leaders" with their hot air will not keep you warm in the cold days that are coming, nor can you be fed by phrases. The city authorities will hold council meetings, make fine speeches, but they will not keep you from the bread line. The Federal authorities have decided not to

⁹⁷ Montreal Unemployed Committee, *Op. cit.*

⁹⁸ *Ibid.*

prosecute you as loafers, this is very kind of them. They may appoint a Commission to study the causes of unemployment, and whilst they study you will starve and freeze. Don't expect anything from anybody [...].

Le tract poursuit : « Justice and not charity should be our demand ! Do not petition or beg as slaves, but organize and state your demand as men! Unemployed unite! »⁹⁹. À ce sujet, le CST demande aux syndicats de démontrer leur solidarité avec les sans-travail en appelant à la grève générale notamment pour la réduction de la journée de travail à six heures et la semaine de travail à cinq jours. On affirme que la diminution du temps de travail « will help to give you work, and if the capitalists don't agree to that, then let organize labor declare a general strike and thus show their solidarity to those who are willing to work and cannot find any »¹⁰⁰. Le CST entreprend donc d'interpeller les militants syndicaux dans les assemblées publiques. Malheureusement, les sources ne permettent pas de connaître la suite des activités de cette organisation.

Les journaux d'époque témoignent de l'organisation de rassemblements de sans-travail jusqu'au mois d'avril. Ceux-ci sont organisés par des syndicats des métiers de la construction, le POC et certains clubs ouvriers¹⁰¹. La situation du chômage s'améliore quelque peu, comme chaque année, avec l'arrivée du printemps. Dans les milieux ouvriers montréalais, la mobilisation pour les sans-travail fait place aux

⁹⁹ *Ibid.*

¹⁰⁰ *Ibid.*

¹⁰¹ « Au Parti ouvrier », *La Presse*, 17 février 1919, p. 9; « Au Parti ouvrier », *La Presse*, 18 février 1919, p. 7; « Club St-Édouard », *La Presse*, 8 février 1919, p. 7; « Les sans-travail », *La Presse*, 1^{er} mars 1919, p. 32; « Les sans-travail », *La Presse*, 8 mars 1919, p. 17; « Les sans-travail », *La Presse*, 15 mars 1919, p. 22; « Les sans-travail », *La Presse*, 22 mars 1919, p. 31; « Les sans-travail », *La Presse*, 5 avril 1919, p. 31; « Les sans-travail », *La Presse*, 19 avril 1919, p. 20; « Question de sans-travail », *La Presse*, 13 mars 1919, p. 19; « Une fête pour les peintres », *La Presse*, 22 mars 1919, p. 31.

grèves sectorielles, ainsi qu'aux débats relatifs à une grève générale d'appui à celle de Winnipeg et à la fondation de l'OBU¹⁰². En somme, les protestations de sans-emploi de 1918-1919, qui ont pris essentiellement la forme de grands rassemblements publics, ont permis de remettre à l'ordre du jour la question du chômage après les quatre années de guerre. Cette première phase d'assemblées publiques de 1919, ponctuées de tensions entre le CMTM et plusieurs socialistes, procure donc une première expérience de mobilisation des sans-travail. Celle-ci connaît ensuite un hiatus d'une année.

3.4.2 Le recours à l'action directe (1920-1921)

La situation du chômage redevient le sujet de l'heure à Montréal en novembre 1920¹⁰³. Signe de la conjoncture difficile, certains refuges commencent à distribuer de la soupe aux chômeurs sur l'heure du dîner¹⁰⁴. Les protestations reprennent également dans la métropole¹⁰⁵. Le CMTM poursuit sa campagne pour la journée de huit heures

¹⁰² Bernard Dansereau, *Op. cit.*; Geoffrey Ewen, *The International Unions and the Workers Revolt in Quebec*, *Op. cit.*; Mathieu Houle-Courcelles, « Une Grande Union pour tous les travailleurs », *Op. cit.*

¹⁰³ « Aux syndicats catholiques », *La Presse*, 17 novembre 1920, p. 9; « Un remède au chômage », *La Presse*, 19 novembre 1920, p. 19; « Aux wagonniers », *La Presse*, 24 novembre 1920, p. 5; « Unemployment is Serious Problem », *The Gazette*, 27 novembre 1920, p. 11

¹⁰⁴ « Free Soup Meal For Unemployed », *The Gazette*, 4 décembre 1920, p. 6.

¹⁰⁵ Le 22 décembre 1920, les sans-travail de Québec tiennent aussi une assemblée. Le nombre de chômeurs est estimé à 5 000 dans la capitale. Plusieurs sans-travail se réunissent pour demander au gouvernement fédéral d'entreprendre des travaux publics. Il a cependant été impossible d'en savoir plus sur les suites de ce mouvement. « Les sans-travail de Québec s'agitent fort », *La Presse*, 22 décembre 1920, p. 22.

et rencontre le maire Martin pour que la ville entreprenne des travaux publics¹⁰⁶. Le conseil se montre prudent à l'égard des actions à entreprendre. Il se dissocie rapidement des manifestations de rue, craignant leurs débordements. L'organisation refuse aussi de se porter à la défense des militants arrêtés, ce qui suscite de nombreuses critiques des socialistes qui rappellent le souvenir des conflits de l'hiver 1918-1919 lors des assemblées de sans-travail et des débats entourant la grève générale de Winnipeg et la fondation de l'OBU¹⁰⁷.

Le 13 janvier 1921, des chômeurs du nord de la ville tiennent une assemblée dans le sous-sol d'une école italienne. Ulrich Binette, un des organisateurs de l'OBU, y prend la parole. Il dénonce le système capitaliste et déclare que « le vrai remède, c'est de réformer la société ». À la fin de la réunion, une résolution est adoptée à l'effet d'envoyer une délégation rencontrer les autorités municipales. Celle-ci est chargée de leur dire « que les ouvriers du nord de la ville demandent de l'ouvrage, mais refusent les secours de la Saint-Vincent de Paul »¹⁰⁸. Deux semaines plus tard, des centaines d'ouvriers de la *Vickers* se réunissent au Marché Maisonneuve après l'annonce du licenciement de 200 des leurs. On y discute entre autres de certaines rumeurs de fermetures d'usines à Montréal. Une résolution est adoptée demandant l'intervention immédiate des gouvernements provincial et fédéral pour la mise en chantier de travaux publics¹⁰⁹.

Au même moment, 4 000 chômeurs se présentent aux ateliers municipaux au coin des rues Ontario et St-Hubert dans l'espoir d'être engagés pour le déneigement. On se bouscule pour obtenir les quelques cartes d'embauche qui sont distribuées. La police

¹⁰⁶ « Labor Men Cling to Short Work Day », *The Gazette*, 19 novembre 1920, p. 11; « La réponse que reçoit notre maire », *Op. cit.*

¹⁰⁷ « Une rebuffade aux socialistes », *La Presse*, 8 avril 1921, p. 17; « Parade de vétérans sans-travail [sic] », *La Patrie*, 21 décembre 1920, p. 3.

¹⁰⁸ « Les chômeurs continuent de s'enregistrer », *La Presse*, 14 janvier 1921, p. 16.

¹⁰⁹ « Les chômeurs aux ateliers de la ville », *La Presse*, 25 janvier 1921, p. 11.

doit intervenir pour empêcher une émeute. Une scène similaire se produit simultanément sur le chantier de travaux publics situé au coin des rues Sherbrooke et de la Montagne. Le lendemain, des dizaines de chômeurs n'ayant pas été embauchés se présentent à l'hôtel de ville afin de demander du travail et de la nourriture. Alors que la police leur distribue du café et du pain pour calmer les ardeurs¹¹⁰, les autorités municipales annoncent qu'ils pourront travailler deux jours par semaine¹¹¹. Seulement 600 emplois sont offerts dans les jours suivants, ce qui s'avère nettement insuffisant¹¹².

C'est le rôle central joué par les vétérans chômeurs anglophones qui est remarqué au cours de cette vague de protestations. Leur nombre et leur rôle s'expliquent par le fait que le gouvernement fédéral met fin au programme de soutien aux vétérans¹¹³. En décembre, certains d'entre eux fondent la Montreal Ex-service Men's Unemployment Association (MEMUA)¹¹⁴ qui anime le mouvement des sans-travail durant quelques semaines. Des conflits internes semblent toutefois la paralyser et les « rouges » sont évincés de ses rangs¹¹⁵. En février, l'OBU prend donc le relais en fondant une nouvelle organisation rivale qui élargit le mouvement au-delà des vétérans. Des sections francophone et anglophone s'adressant à tous les sans-travail montréalais

¹¹⁰ « Des remèdes à la crise du chômage », *La Presse*, 26 janvier 1921, p. 11; « M. Décary se montre généreux », *Le Devoir*, 26 janvier 1921, p. 3.

¹¹¹ « Le chômage reprend », *Le Devoir*, 25 janvier 1921, p. 2.

¹¹² « Autre visite des chômeurs à Concordia », *La Presse*, 28 janvier 1921, p. 11.

¹¹³ « Many Canadian Ex-Soldiers in Hard Straits », *The Gazette*, 11 novembre 1920, p. 1; « Le chômage à Montréal », *La Presse*, 24 novembre 1920, p. 19; « Plainte de vétérans », *La Presse*, 29 novembre 1920, p. 12; James Struthers, *Op. cit.*, p. 25-27.

¹¹⁴ Cette organisation est formée de vétérans insatisfaits du travail de la *Great War Veterans' Association*. Il s'agit d'une association dans laquelle œuvrent des vétérans socialistes, dont certains sont membres de l'OBU. Bien qu'elle ne s'adresse pas spécifiquement aux anglophones, elle en est majoritairement composée. Ses bureaux sont situés sur la rue St-Jacques. « Association parmi les vétérans sans travail », *La Presse*, 23 décembre 1920, p. 23. Pour en savoir davantage à son sujet : David A. Thompson, *Op. cit.*, 493-499.

¹¹⁵ David A. Thompson, *Op. cit.*, p. 495-496.

sont créées¹¹⁶. Patrick-J. Reid, un des leaders des vétérans-chômeurs et membre de la OBU, affirme que « the time for delegations and talk was ended, and that the only way in which the unemployed could get a square deal was by relying upon themselves and not upon some Moses to lead them out of the wilderness »¹¹⁷. Pour Reid, les actions collectives ne peuvent plus se limiter aux assemblées publiques et aux délégations, mais doivent également prendre la forme de manifestations de rue et d'actions directes.

Le 22 décembre, une manifestation se met en branle au Carré Dominion pour défiler jusqu'à l'hôtel de ville. La foule grossit tout au long du parcours et compte environ 1 000 manifestants à son apogée. Une délégation de la MEMUA rencontre alors les autorités municipales. Elle exige une aide financière ou du travail¹¹⁸. Peu de temps après, à la suite de la promesse de soutien financier du gouvernement fédéral, les autorités municipales de la métropole mettent en place un plan d'action pour venir en aide aux sans-travail. Elles augmentent le nombre de lits au refuge Meurling, organisent la distribution d'aide matérielle aux chefs de famille et étudient la création de nouveaux chantiers publics. La ville compte toutefois procéder à l'enregistrement des sans-emploi dans les postes de police avant de leur accorder de l'aide.

Le 17 janvier, frustrée par les procédures d'enregistrement intimidantes et dégradantes, la MEMUA rencontre de nouveau des représentants municipaux. Un délégué de l'organisation déclare alors que « [n]ous sommes fatigués [...] de faire la navette entre les postes de police pour n'obtenir aucun résultat »¹¹⁹. L'organisation

¹¹⁶ « Réunion de sans-travail », *La Presse*, 14 février 1921, p. 17; Mathieu Houle-Courcelles, « Un syndicat pour les chômeurs », *Op. cit.*

¹¹⁷ « Montreal O.B.U Hold Mass Meetings for Unemployed », *The OBU Bulletin*, 12 février 1921, p. 1.

¹¹⁸ « Parade de vétérans sans-travail [sic] », *Op. cit.*; « La parade des chômeurs », *La Patrie*, 22 décembre 1920, p. 1; « La ville sollicite l'aide des corps publics », *Op. cit.*; « On veut que la ville aide les sans-travail », *La Presse*, 22 décembre 1920, p. 11; « Association parmi les vétérans sans travail », *Op. cit.*

¹¹⁹ « Ils demandent de l'argent à la Cité », *La Patrie*, 17 janvier 1921, p. 12.

demande qu'à défaut de pouvoir fournir de l'ouvrage, que la ville distribue de l'argent ou des bons de nourriture afin de permettre aux sans-travail de manger trois repas par jour. La MEMUA dénonce également la politique disciplinaire et les heures restreintes d'ouverture du refuge Meurling qui ne permettent de servir que deux repas par jour. Elle demande donc que le refuge soit ouvert dès midi pour distribuer des dîners qui, comme les autres repas, devraient être de meilleure qualité et plus nourrissant. Les lieux devraient également contenir une salle de lecture et permettre la socialisation des sans-travail. Finalement, les délégués de l'association demandent que cesse toute forme de discrimination dans la distribution des secours entre les hommes mariés et les célibataires ou les aptes et les inaptes au travail¹²⁰. En réponse, les responsables municipaux s'engagent auprès de la délégation à prolonger les heures d'ouverture, améliorer la qualité des repas et réviser les pratiques disciplinaires du refuge Meurling. De plus, les policiers chargés de l'enregistrement des sans-travail devront être dorénavant habillés en civil. La ville recommande toutefois à la délégation de s'adresser directement au gouvernement fédéral pour les autres demandes¹²¹.

Le 19 janvier, la MEMUA envoie une délégation à Ottawa pour y rencontrer le sénateur Robertson, ministre fédéral du Travail. J.T. Thompson, un des délégués, déclare alors que « the civic authorities of Montreal were shelving the problem of caring for the needy unemployed to the shoulders of religious and benevolent organizations ». Il ajoute que lui et les membres de son association ne veulent pas de charité, mais qu'en absence de travail, les chômeurs « should be giving relief as a

¹²⁰ « To Alter Rules At Meurling Refuge », *The Montreal Daily Star*, 17 janvier 1921, p. 3.

¹²¹ *Ibid*; « Les chômeurs continuent de s'enregistrer », *Op. cit*; « Le refuge Meurling ouvert de jour », *La Patrie*, 17 janvier 1921, p. 3. « Les vétérans sans travail », *Le Devoir*, 17 janvier 1921, p. 7; « Moins de chômeurs aux bureaux d'inscription », *La Presse*, 17 janvier 1921, p. 8; « Pas d'argent aux vétérans », *Le Devoir*, 17 janvier 1921, p. 3; « Mayor Gave \$50 for Delegation », *The Gazette*, 18 janvier 1921, p. 7.

right »¹²². Robertson se dit toutefois impuissant, affirmant que la gestion des secours relève des juridictions provinciales et municipales¹²³. À son retour d'Ottawa, la délégation transmet son rapport à l'assemblée tenue dans ses locaux de la rue St-Jacques. Les vétérans sont insatisfaits et en colère devant les réponses des gouvernements municipal et fédéral, sans parler de l'inaction du gouvernement provincial.

C'est à ce moment que les membres de la MEMUA adoptent de nouvelles pratiques de protestation. Tout d'abord, 300 d'entre eux se rendent à l'hôtel de ville pour occuper les lieux aux cris de « "À bas Meighen !" », « "À bas Robertson !" » et « "Nous voulons des élections !" »¹²⁴. Les manifestants exigent qu'on leur procure immédiatement du travail ou des secours sans quoi ils prendront des actions pour se nourrir eux même. Faisant écho au slogan des assemblées de janvier 1919, ils scandent « "[p]lus de discours, mais des actes" »¹²⁵. Après un bref entretien avec le Maire Martin, les manifestants se dirigent vers les bureaux de la Commission municipale. Devant le refus du responsable de les recevoir, un manifestant s'exclame : « "He either comes out or we'll pull him out" ». Une autre personne ajoute : « "it's time for action and we'll take it regardless of the police" ». Ces propos sont suivis d'applaudissements et les manifestants scandent en cœur « "Action! Action!" »¹²⁶.

Repoussés à l'extérieur par les policiers, les sans-travail battent le pavé. Rendus à la rue McGill, une partie d'entre eux s'engouffre dans le restaurant Child's pour y

¹²² « Civic Authorities Must Initiate Plan for Relief », *The Gazette*, 20 janvier 1921, p. 2.

¹²³ *Ibid*; « Minister Replies to Mayor Martin », *The Gazette*, 20 janvier 1921, p. 4.

¹²⁴ « Des chômeurs affamés prennent d'assaut, un restaurant, rue McGill », *La Patrie*, 21 janvier 1921, p. 1.

¹²⁵ « Offre de la ville à ces sans-travail », *La Presse*, 21 janvier 1921, p. 13.

¹²⁶ « Unemployed Flock Into Restaurant and Demand Food », *The Gazette*, 21 January 1921, p. 4.

réclamer de la nourriture¹²⁷. Le gérant, lui-même un vétéran, dit comprendre la situation et offre du café et des toasts aux sans-travail. Ceux-ci s'exclament alors « "We want meat!" »¹²⁸. Ils se font finalement servir du rôti, des saucisses, du pain, du beurre et du café. Les forces de l'ordre sont appelées sur les lieux, mais ne procèdent à aucune arrestation¹²⁹. Le lendemain, un groupe d'environ 250 sans-travail, qui n'est cette fois pas composé exclusivement de vétérans, obtient de la nourriture en occupant le restaurant Walton¹³⁰.

Ces manifestations incitent les autorités municipales à céder du terrain. Elles offrent d'embaucher les vétérans-chômeurs pour effectuer des travaux publics, promettent des modifications au processus d'enregistrement, une augmentation du secours direct aux chômeurs et trois repas au Refuge Meurling¹³¹. Pour les membres les plus radicaux de la MEMUA, ces concessions sont loin d'être suffisantes. En solidarité avec des employés municipaux récemment mis à pied, certains chômeurs de la MEMUA refusent le travail offert¹³². Après avoir tenté en vain de convaincre leurs camarades de faire de même, ils se rendent devant le Ritz-Carleton afin de se procurer de la nourriture. Un fort contingent de policiers intervient toutefois pour les empêcher de pénétrer à l'intérieur. Les manifestants se rendent par la suite perturber des

¹²⁷ Les actions dans les restaurants de Montréal sont aussi brièvement abordées dans les textes suivants : Mathieu Houle-Courcelles, « Un syndicat pour les chômeurs », *Op. cit.*; David A. Thompson, *Op. Cit.*, p. 362.

¹²⁸ « Unemployed Flock Into Restaurant and Demand Food », *Op. cit.*

¹²⁹ *Ibid.*; « Unemployed Ask For a Free Meal and They Get It », *The Montreal Daily Star*, 20 January, 1921, p. 1.

¹²⁹ « Nouveau raid des chômeurs », *La Patrie*, 21 January 1921, p. 1; « Des chômeurs affamés prennent d'assaut, un restaurant, rue McGill », *Op. cit.*; « Offre de la ville à ces sans-travail », *Op. cit.*

¹³⁰ « Nouveau raid des chômeurs », *Op. cit.*

¹³¹ « To Alter Rules at Meurling Refuge », *Op. cit.*; « Supplément de secours pour les chômeurs », *La Presse*, 31 janvier 1921, p. 19.

¹³² « Three Men Held After Unemployed Made Disturbance », *The Gazette*, 22 janvier 1921, p. 4; « Trois meneurs des vétérans sont sous arrêts », *Le Devoir*, 22 janvier 1921, p. 3; Chas. B. Hoby, « More 'Free' Meals », *The OBU Bulletin*, 5 mars 1921, p. 1.

chantiers de travaux publics afin de convaincre les chômeurs qui y sont employés à faire grève¹³³.

Les autorités municipales menacent alors d'interdire la MEMUA si les manifestations se poursuivent et qu'elle n'expulse pas les radicaux de ses rangs¹³⁴. La MEMUA obtempère aussitôt. Les militants expulsés se tournent alors vers l'OBU qui n'avait assuré qu'une présence timide dans les protestations de sans-travail depuis décembre¹³⁵. Une assemblée de l'OBU est convoquée le 12 février au Temple du travail. Reid, anciennement de l'exécutif de la MEMUA, est l'un des orateurs. Dans un discours enflammé, il enjoint les vétérans chômeurs à oublier leur statut de soldat et de rejoindre « the great army of unemployed »¹³⁶. Bill Long, un autre vétéran, affirme que la solution au chômage passe par une réorganisation de la production industrielle et l'abolition du capitalisme¹³⁷. Les orateurs réitèrent l'importance de l'action directe pour forcer les autorités à agir. Deux comités d'organisation, un anglophone et un autre francophone, sont formés¹³⁸. Deux autres assemblées ont lieu

¹³³ « Nouveau raid des chômeurs », *Op. cit.*; « Offre de la Ville à ces sans-travail », *Op. cit.*; « Nous ne permettrons aucun désordre », *La Patrie*, 22 janvier 1921, p. 9; « Restaurant Raiders Arrested Last Night: Police On Guard Today », *The Montreal Daily Star*, 22 janvier 1921, p. 1 et 3; « Three Men Held After Unemployed Made Disturbance », *Op. cit.*; « Trois hommes détenus par la police », *Op. cit.*; « Trois meneurs des vétérans sont sous arrêts », *Op. cit.*; « De l'ouvrage pour plus de 500 hommes », *La Presse*, 24 janvier 1921, p. 1; « Montreal OBU Hold Mass Meeting For Unemployed », *OBU Bulletin*, 12 février 1921, p. 1; Chas. B. Hoby, « More "Free" Meals », *Op. cit.*

¹³⁴ « De l'ouvrage pour plus de 500 hommes », *Op. cit.*

¹³⁵ « Du travail au lieu de subventions en argent », *La Presse*, 30 décembre 1920, p. 21; « Les chômeurs continuent de s'enregistrer », *Op. cit.* Pour plus de détails sur les luttes internes à la MEMUA, voir David A. Thompson, *Op. cit.*, 493-499.

¹³⁶ « Montreal OBU Hold Mass Meeting For Unemployed », *Op. cit.*

¹³⁷ *Ibid.*

¹³⁸ « Montreal OBU Hold Mass Meeting For Unemployed », *Op. cit.*; « Excused Because of A "Wage Slave" », *The Gazette*, 14 février 1921, p. 5; « Montreal OBU Hold Mass Meeting For Unemployed », *Op. cit.*; « Réunion de sans-travail », *La Presse*, 14 février 1921, p. 17; « Unemployed Pick New Committee », *The Montreal Daily Star*, 14 février 1921, p. 23; Mathieu Houle-Courcelles, « Un syndicat pour les chômeurs », *Op. cit.*, p. 51.

le 19 février et le 21 février¹³⁹. À la suite du deuxième événement, une manifestation part du Temple du travail pour accompagner une délégation à l'hôtel de ville. Étant au fait des gains récents des sans-travail de Winnipeg, la délégation exige que « “the city of Montreal pay to every unemployed man in this city the following scale: \$7 plus rental to every single man per week: \$12 plus rental to every married man with the addition of \$2 for every child” »¹⁴⁰. Ces demandes sont immédiatement rejetées par les représentants municipaux¹⁴¹. Face au refus de la ville, un groupe d'une centaine de sans-travail se rend au restaurant Capitol Lunch, situé sur la rue St-Laurent, et se fait servir gratuitement¹⁴².

Le lendemain, Reid s'en prend dans une autre assemblée aux autorités municipales et à la police. Selon lui, la classe ouvrière a des droits et la ville doit conséquemment indemniser les travailleurs en situation de chômage comme c'est le cas à Winnipeg. Il conspu aussi les institutions de charité et affirme que les sans-travail ne sont pas des mendiants. Prenant la parole à son tour, Albert Saint-Martin attaque le gouvernement fédéral et dénonce le recours à la répression. Les sans-travail se rassemblent ensuite à l'extérieur du Temple et parquent derrière un drapeau rouge en chantant *l'Internationale* sur la rue Sainte-Catherine. Les manifestants s'engouffrent finalement dans un des restaurants Child's¹⁴³. Bien qu'une autre assemblée se déroule le 26 février, le mouvement s'essouffle après de nombreuses arrestations de

¹³⁹ « Demande des sans-travail », *La Presse*, 22 février 1921, p. 14.

¹⁴⁰ « No Cash Dole for Unemployed », *The Montreal Daily Star*, 22 février 1921, p. 8.

¹⁴¹ *Ibid*; « Entretenus à ne rien faire », *Le Devoir*, 22 février 1921, p. 4; « Les sans-travail échouent auprès de la Commission », *Le Canada*, 22 février 1921, p. 8; « No Cash Doles For Unemployed », *Op. cit*; « Unemployed Asked Money From City », *The Gazette*, 22 février 1921, p. 4; « Developments in Montreal », *OBU Bulletin*, 26 février 1921, p. 1.

¹⁴² « La police a arrêté douze sans-travail », *La Presse*, 23 février 1921, p. 12; « Police Say One of "Unemployed" Has a Ripe Bank Roll », 23 février 1921, p. 6; « Nouveau raid », *Op. cit*; « Unemployed Raid; Twelve Arrested », *The Gazette*, 23 février 1921, p. 4.

¹⁴³ « La police en arrête douze », *Le Devoir*, 23 février 1921, p. 5

militants¹⁴⁴. L'OBU accuse les syndicats internationaux pour leur inaction et leur manque de solidarité à l'égard des sans-travail¹⁴⁵. Même si le CMTM condamne l'action directe des sans-travail, *The Labor World* doit reconnaître que :

Sacred property being threatened, the city officials acted . . . It began to give work and relief. Men wanting work were given an opportunity and were paid every night. And the red tape concerning unemployed relief was abolished [...] [This] would not have been brought about had not the hunger-smitten committed the illegal acts of food raiding¹⁴⁶.

3.4.3 Les sans-travail et le PCC (1921-1922)

La situation du chômage se dégrade de nouveau à l'hiver 1921-1922. Certains estiment même que la situation est plus sévère qu'à pareille date l'année précédente. Or, les sans-travail montréalais ne connaissent toujours pas les intentions de la municipalité à leur égard¹⁴⁷. Cette troisième vague de manifestations se caractérise par l'entrée en scène d'une nouvelle organisation, le Parti communiste du Canada

¹⁴⁴ « Developments in Montreal », *Op. cit.*

¹⁴⁵ « More "Free" Meals », *Op. cit.*

¹⁴⁶ « Food Raiding in Montreal », *The Labor World*, 29 janvier 1921, p. 5.

¹⁴⁷ « \$60,000 à la disposition de l'armée des chômeurs », *La Patrie*, 16 janvier 1922, p. 1.

(PCC)¹⁴⁸. Les partisans montréalais du parti fondent l'Association des ouvriers sans travail de Montréal (AOSTM)¹⁴⁹. Cette organisation s'affilie par la suite au Conseil national des sans-travail/National Committee of Unemployed Workers¹⁵⁰, une « organisation de masse » pancanadienne du PCC. Son objectif est de construire une coalition autour de l'enjeu du chômage afin de faire pression sur les administrations municipales pour que celles-ci fassent à leur tour pression sur Ottawa. On croit que cette stratégie forcera le gouvernement fédéral à se pencher sur la mise en place de nouvelles mesures contre le chômage. Parmi celles-ci, l'organisation revendique :

- (1) The provision of work at full trade union rates of wages [...]
- (2) Unemployment maintenance following the precedent instituted in Great Britain after the war. In addition to the flat rate, unemployed workers shall receive additional pay for dependents, the total to be not less than the figures quoted in the Labor Gazette of Canada as the living wage for a family [...]
- (3) Partial unemployment grants, sufficient to supplement part time wages in order that the total income shall be equal to the

¹⁴⁸ Pour en savoir davantage sur les relations entre le PCC et les sans-travail au cours des années 1920, voir David A. Thompson, *Op. Cit.*, p. 323-333.

¹⁴⁹ Les bureaux de l'organisation sont situés au 70 rue Jeanne-Mance. La principale figure dirigeante de l'organisation est H.-A. Spence de l'Association internationale des machinistes. « Au Conseil des métiers et du travail », *Le Monde ouvrier*, 18 mars 1922, p. 3; « Une nouvelle crise du chômage est-elle possible l'hiver prochain à Montréal ? », *La Presse*, 18 septembre 1922, p. 1 et 6; « Un conseil national des associations de sans-travail », *La Presse*, 22 janvier 1923, p. 18; « Unemployed Get Busy », *The Worker*, 15 février 1923, p. 1.

¹⁵⁰ Voici la structure organisationnelle proposée : « (1) In every city the unemployed be organized into definite associations. (2) Local Unemployed Workers' Committees to be organized consisting of delegates from Associations of Unemployed, Trade Unions, trades and Labor Councils and working class political parties. (3) Local Unemployed Committees to be co-ordinated through councils in each province. (4) A National Unemployed Workers' Council to centralize the whole movement. (5) This National Council to work out the definite relations between all bodies. (6) The seat of the National Unemployed Council shall be located in Winnipeg [...] Delegates [...] who stand instructed to invite the Trade Congress Executive to nominate a representative to sit on the National Committee ». « National Unemployment Conference Convened », *The Worker*, 12 décembre 1922, p. 1.

unemployment wages stated above. (4) Cessation of all interest payments on war bonds over \$500 value until unemployment payments have been met in full by authorities. (5) As a means of creating employment the Government to immediately foster trade with Soviet Russia [...]¹⁵¹.

L'AOSTM tient son premier rassemblement public le 15 janvier 1922 au Marché Maisonneuve. Rose Henderson, Michael Buhay, J.-R. Blais et Mlle Dorion sont parmi les orateurs. Ils exigent du travail ou la pleine prise en charge financière des sans-travail et la charité est dénoncée. L'assemblée adopte des résolutions qui s'adressent aux différents niveaux de l'État. On revendique que le gouvernement fédéral accorde 25 \$ par semaine aux chômeurs mariés et 15 \$ pour les célibataires. On demande au gouvernement provincial d'instaurer un moratoire sur le paiement des loyers et au gouvernement municipal à suspendre la perception des taxes chez les ouvriers sans emploi. L'association annonce aussi son intention de tenir des manifestations et des rassemblements publics fréquents, et ce, tant et aussi longtemps que les autorités ne s'attaqueront pas sérieusement aux conséquences du chômage. Malgré des appels à manifester et la convocation d'une assemblée subséquente sur le Champ de mars, il n'y a aucune répétition des actions directes de l'hiver précédent¹⁵². Conformément avec la stratégie du PCC d'œuvrer au sein des syndicats existants pour les radicaliser, l'AOSTM tend la main le 12 février aux syndicats internationaux montréalais, une chose que le CST ou l'OBU n'avait pas faite. La question de la défense des sans-travail fait encore l'objet de débats musclés entre la frange plus militante du CMTM et sa direction¹⁵³. Dans un rapport présenté aux membres,

¹⁵¹ « National Unemployment Conference Convened », *Op. cit.*

¹⁵² « Chômeurs en assemblée à Maisonneuve », *La Presse*, 16 janvier 1922, p. 9; « Exigence des sans-travail », *Le Devoir*, 16 janvier 1922, p. 4; « Moratorium relativement aux loyers », *La Patrie*, 16 janvier 1922, p. 7.

¹⁵³ « Assemblée mouvementée au Conseil des Métiers », *Le Monde ouvrier*, 4 mars 1922, p. 1.

l'exécutif demande de rejeter la demande de collaboration. Celui-ci estime que « ce n'est que par la coopération [...] du capital et du travail, qu'on pourra éventuellement diminuer la crise du chômage ». Il affirme « que jamais grand-chose n'a été obtenu par des manifestations publiques qui, tout en étant bonnes en soi, peuvent à un certain moment, sortir du cadre que les organisateurs leur auront donné »¹⁵⁴. Conséquemment, le CMTM écarte l'idée d'être associé à un mouvement de sans-travail dont il ne serait pas en mesure d'en contrôler la forme et le contenu. Il réitère aussi l'importance de la collaboration avec les autorités publiques¹⁵⁵.

Le CMTM décide finalement d'envoyer ses délégués à l'AOSTM le 16 mars¹⁵⁶. En août 1922, alors que l'organisation apparaît moribonde, le Conseil prend contrôle de ses activités¹⁵⁷. En septembre, *La Presse* rapporte que « [l']association qui ne s'était pas réunie depuis plusieurs mois, a procédé, samedi, au renouvellement de son bureau de direction. Une quarantaine de délégués, représentant principalement les métiers de la construction et de la métallurgie, étaient présents »¹⁵⁸. Désormais son but est « non seulement de secourir les ouvriers privés de travail, mais aussi de trouver et de suggérer aux gouvernements les moyens pratiques de prévenir le chômage »¹⁵⁹. Ce revirement permet ainsi aux éléments plus conservateurs du CMTM de neutraliser le pouvoir de perturbation des sans-travail. À partir de ce moment, l'AOSTM ne tient plus de rassemblements publics et n'organise plus de manifestations de rue en faveur des sans-travail. Son action se limite à la production de rapports sur le chômage et à

¹⁵⁴ *Ibid.*

¹⁵⁵ *Ibid.*; « Les sans-travail », *Le Devoir*, 3 mars 1922, p. 3; « Un rapport soulève de vifs débats au Conseil du travail », *La Presse*, 3 mars 1922, p. 7.

¹⁵⁶ « Une résolution », *La Presse*, 10 mars 1922, p. 7; « Au Conseil des métiers et du travail », *Op. cit.*; « Meeting of Protest », *The Labor World*, 18 mars 1922, p. 4.

¹⁵⁷ « Une assemblée paisible », *Le Monde ouvrier*, 19 août 1922, p. 1.

¹⁵⁸ « Une nouvelle crise du chômage est-elle possible l'hiver prochain à Montréal ? », *Op. cit.*

¹⁵⁹ *Ibid.*

des délégations auprès des gouvernements pour faire la promotion des secours et des travaux publics¹⁶⁰. Le tournant de l'AOSTM ne fait cependant pas l'unanimité.

En effet, Blais, M. Moore, Saint-Martin et d'autres individus associés aux milieux radicaux de la métropole convoquent une assemblée publique pour le 11 mars au 417 rue Ontario Est. L'objectif est de créer une nouvelle organisation de sans-travail qui serait autonome des syndicats internationaux. Cette nouvelle initiative, qui privilégie l'action directe, est fortement critiquée par des syndicalistes dans les pages du *Devoir*¹⁶¹. Une autre assemblée est convoquée au Temple du travail le 19 mars¹⁶². Les participants y dénoncent « la politique ouvrière » de l'État. On met aussi au défi le premier ministre Taschereau, ainsi que le chef de l'opposition officielle Arthur Sauvé, de venir débattre publiquement avec les sans-emploi sur le Champ de Mars¹⁶³. Bien que les informations soient limitées, tout laisse croire qu'il s'agit du même groupe que celui qui est derrière le rassemblement du 11 mars¹⁶⁴. Avant d'entreprendre une série de manifestations, l'assemblée décide de faire parvenir 200 lettres « aux échevins, aux députés, aux membres des principaux corps publics de la métropole; le Board of Trade, le conseil des métiers et du travail, l'association des manufacturiers, et autres pour leur exposer la situation créée par le chômage »¹⁶⁵.

¹⁶⁰ « Assemblée mouvementée au Conseil des Métiers », *Op. cit.*; « Au Conseil des métiers et du travail », *Op. cit.*; « Une résolution », *La Presse*, 10 mars 1922, p. 7; « Meeting of Protest », *Op. cit.*; « Une assemblée paisible », *Op. cit.*; « Une nouvelle crise du chômage est-elle possible l'hiver prochain à Montréal ? », *Op. cit.*

¹⁶¹ « Une assemblée », *Le Devoir*, 15 mars 1922, p. 2.

¹⁶² « Aux sans-travail », *Le Devoir*, 20 mars 1922, p. 2; « Un crédit de \$15,000 pour venir en aide aux pauvres », *La Presse*, 21 mars 1922, p. 20.

¹⁶³ « Proposition des sans-travail au Premier ministre », *La Presse*, 20 mars 1922, p. 11.

¹⁶⁴ Le secrétaire de cette organisation est un cigariier du nom de Zotique Michelin, qui travaille en collaboration avec Albert Saint-Martin. L.-N.-G. Pagé est un des organisateurs de l'assemblée du 19 mars au Temple du travail et est l'un des dirigeants de la Ligue des sans-travail. « Proposition des sans-travail au Premier ministre », *Op. Cit.*; « Une assemblée de sans-travail sur le Champ de Mars », *La Presse*, 15 avril 1922, p. 13.

¹⁶⁵ « Une manifestation des sans-travail », *La Presse*, 5 avril 1922, p. 13.

Le 5 avril, des groupes arborant des pancartes parcourent les rues de Montréal afin d'inviter les sans-travail à une assemblée publique sur le Champ de mars. Le but est de faire part des réponses obtenues par la campagne de lettres. Le 6 avril en milieu d'après-midi, 3 000 sans-travail répondent à l'appel. Parmi les orateurs, on retrouve Michelin, Saint-Martin, Ménard et Dumont. Dans leurs discours, ceux-ci imputent la crise du chômage au capitalisme. Les orateurs estiment qu'à l'instar de la Russie, les ouvriers doivent prendre le contrôle des industries afin de remédier à la situation. C'est lors de cet événement qu'est fondée la Ligue des sans-travail (LST) par Albert Saint-Martin et un groupe de chômeurs canadien-français¹⁶⁶. Tout comme l'AOSTM, la LST dénonce la charité et réclame du travail ou des secours en argent¹⁶⁷.

Un appel est lancé pour un rassemblement la semaine suivante¹⁶⁸. Le 14 avril, des centaines de personnes se réunissent au Champ de Mars. En plus des discours anticapitalistes et révolutionnaires, la LST forme symboliquement une « armée rouge des sans-travail ». Celle-ci défile ensuite à quelques reprises devant l'hôtel de ville¹⁶⁹. Ces rassemblements et manifestations se poursuivent jusqu'à la fin du mois d'avril et mènent à des actions de solidarité avec les débardeurs du port¹⁷⁰. La LST semble par la suite limiter ses activités à l'organisation de conférences hebdomadaires¹⁷¹. Lors

¹⁶⁶ « Une assemblée », *Op. cit*

¹⁶⁷ « Aux sans-travail », *Op. cit*; « Un crédit de \$15,000 pour venir en aide aux pauvres », *Op. cit*.

¹⁶⁸ « Le capitaliste devrait se reposer et les ouvriers conduire les industries », *La Patrie*, 7 avril 1922, p. 12.

¹⁶⁹ « Montréal possède depuis jeudi son armée rouge », *La Patrie*, 15 avril 1922, p. 12; « Une assemblée de sans-travail sur le champ de Mars », *Op. cit*.

¹⁷⁰ « On invoque la révolte guérisseuse », *Le Soleil*, 25 avril 1922, p. 1.

¹⁷¹ Jean Valjean, *La Crise*, 2010 [1922].

<https://www.causecommune.net/sites/www.causecommune.net/files/publications/editionsruptures/la-crise.pdf> (6 novembre 2020).

d'une réunion du CMTM tenue en septembre 1922, on apprend que l'organisation est en difficulté¹⁷². Dès lors, on perd la trace de celle-ci.

3.4.4 L'AOSTM et les sans-travail (1922-1925)

Des manifestations sporadiques contre le chômage refont surface ici et là à Montréal au cours des hivers suivants. Cependant, aucune d'entre elles ne possède la magnitude de celles des années précédentes. Maintenant contrôlée par le CMTM, l'AOSTM poursuit ses représentations auprès des autorités¹⁷³. En octobre 1922, elle mène une campagne pour s'opposer à la dissolution du comité municipal du chômage qui avait été formé au cours de l'année précédente afin d'étudier les causes du chômage. Contrairement à certains élus municipaux, l'organisation s'inquiète qu'une nouvelle crise du travail frappe la métropole au cours de l'hiver qui s'en vient. En janvier 1923, les autorités municipales ne s'engagent qu'à augmenter le nombre de lits au refuge Meurling¹⁷⁴. L'AOSTM demande l'amélioration des conditions

¹⁷² « Charbon et bière », *Le Monde ouvrier*, 23 septembre 1922, p. 1.

¹⁷³ « Au Conseil des métiers et du travail », *Le Monde ouvrier*, 17 février 1923, p. 1; « Élection d'officiers », *La Presse*, 2 février 1923, p. 17; « Empêchons le chômage », *La Presse*, 27 octobre 1922, p. 8; « En faveur d'un comité municipal du chômage », *La Presse*, 11 octobre 1922; « Le chômage à Montréal », *Le Monde ouvrier*, 10 février 1923, p. 1; « Le contrôle de l'immigration », *Le Monde ouvrier*, 3 février 1923, p. 1; « Les sans-travail », *La Presse*, 2 février 1923, p. 17; « Question du chômage », *La Presse*, 30 janvier 1923, p. 12; « Une nouvelle crise du chômage est-elle possible l'hiver prochain à Montréal », *Op. cit.*

¹⁷⁴ « Assistance municipale », *La Presse*, 8 janvier 1923, p. 20; « Montreal Unemployed Becoming Restless », *The Worker*, 2 février 1923, p. 2.

d'hébergement et la création d'une salle de réunions dans cette institution, la distribution de secours en argent et la mise en branle de travaux publics¹⁷⁵.

Devant le refus d'agir de la ville, une assemblée générale est convoquée le 3 février. Des délégués de 85 syndicats affiliés au CMTM répondent à l'appel. Parmi les orateurs, on retrouve James Woodsworth, député fédéral travailliste de Winnipeg, ainsi que Joe Knight et H. M. Bartholomew, tous deux du PCC. Les orateurs dénoncent l'inaction de tous les paliers gouvernementaux face au chômage. Alors que le gouvernement fédéral estime à 17 000 le nombre de sans-travail dans la métropole, l'AOSTM soutient que le chiffre est au moins deux fois plus élevé et qu'au moins 5 000 sans-emploi sont sans aucune ressource. En plus d'entreprendre le recensement des chômeurs dans la métropole¹⁷⁶, l'AOSTM envoie la résolution suivante aux trois niveaux de gouvernement : « We demand, as an emergency measure, that provision be made to supply the unemployed with three meals a day and accommodation where they may rest and keep warm during the day »¹⁷⁷.

The Worker, le journal du PCC, affiche un certain enthousiasme envers le travail de l'AOSTM¹⁷⁸. H.-A. Spence, le secrétaire de l'organisation, semble tenir l'organisation à bout de bras. Au mois de mars, *La Presse* annonce que l'association met temporairement fin à ses activités :

M. Spence s'est plaint que durant l'hiver dernier, la société des sans-travail de Montréal, qui est, cependant reconnue par le conseil des

¹⁷⁵ « Appel aux autorités », *La Presse*, 12 janvier 1923, p. 19.

¹⁷⁶ « Le chômage à Montréal », *Le Monde ouvrier*, *Op. cit.*; « Montreal Unemployed Becoming Restless », *Op. cit.*; « Question de chômage », *La Presse*, 30 janvier 1923, p. 12; « Unemployed Body Busy », *Labor Wold*, 10 février 1923, p. 4.

¹⁷⁷ « Workless Demand Food and Shelter », *The Worker*, 10 février 1923, p. 1.

¹⁷⁸ « Montreal Unemployed Becoming Restless », *Op. cit.*; « Unemployed Get Busy », *Op. cit.*

métiers t [sic] du travail, n'a jamais reçu de support des unions ouvrières. Le comité exécutif restera en fonction, mais ne convoquera plus d'assemblées, d'ici l'hiver prochain¹⁷⁹.

Il faut en fait attendre février 1924 pour qu'une mention d'une activité de financement de cette organisation apparaisse dans les journaux¹⁸⁰. Le CMTM met fin à sa participation à l'association quelques mois plus tard. Son comité exécutif estime que les syndicats internationaux ne devraient pas confier le dossier du chômage à l'AOSTM. Cette proposition provoque d'âpres discussions. Le délégué A. Foucher, qui s'oppose à la proposition, estime qu'elle vise à briser délibérément l'AOSTM. De leur côté, Foster et Francq défendent cette rupture avec l'association des chômeurs. Le second affirme qu'« il s'est glissé dans les rangs de cette Association des personnes qui sont loin d'avoir de la sympathie pour le Travail organisé et dont la mentalité ne correspond pas avec celle de la majorité saine et modérée des ouvriers canadiens »¹⁸¹. Foster renchérit en dénonçant les « agissements » de certains partisans de l'AOSTM¹⁸².

Un dernier soubresaut de protestations survient à l'hiver 1925, soit à la fin de la dépression économique. Deux cents chômeurs rassemblés au Temple du travail réactivent l'AOSTM en décembre. Sa direction est exclusivement composée de chômeurs canadiens-français. Les militants communistes Charles Ouimet, Léo Lebrun et Évariste Dubé y sont actifs¹⁸³. Les bureaux de l'organisation sont situés au

¹⁷⁹ « La société des sans-travail, [sic] de Montréal cesse ses activités », *La Presse*, 31 mars 1923, p. 17.

¹⁸⁰ « Qui devrait contrôler l'immigration », *Le Monde ouvrier*, 9 février 1924, p. 1.

¹⁸¹ « Des taux plus bas pour le public », *Le Monde ouvrier*, 19 juin 1924, p. 1.

¹⁸² *Ibid.*

¹⁸³ « Les ouvriers sans-travail s'organisent », *La Presse*, 17 décembre 1925, p. 13; « Les sans-travail sur le Champ de Mars », *La Presse*, 22 décembre 1925, p. 25.

430 A, rue Hôtel-de-Ville. L'organisation y reçoit les griefs des sans-travail et s'engage à les assister¹⁸⁴. L'organisation tient parallèlement des assemblées publiques sur le Champ de mars et au Temple du travail. Elle envoie aussi quelques délégations rencontrer l'administration municipale pour faire part de ses revendications, dont l'obtention d'une « indemnité de chômage »¹⁸⁵. L'AOSTM n'est pas la seule organisation ouvrière à faire des représentations auprès de la ville. Le Conseil central des syndicats catholiques de Montréal fait aussi pression sur celle-ci, estimant que « la catégorie d'ouvriers qui est la plus affectée par le chômage est la catégorie des ouvriers sans métier, c'est-à-dire les simples journaliers »¹⁸⁶. Elle déplore aussi « les conditions malheureuses dans lesquelles se trouve, actuellement, à Montréal, un grand nombre de familles ouvrières, faute de travail »¹⁸⁷. Elle demande conséquemment aux autorités de mettre en branle des chantiers de travaux publics où les syndiqués catholiques devraient avoir priorité¹⁸⁸.

Ces protestations incitent le Conseil municipal de Montréal à annoncer un programme d'embauche des chômeurs. Ceux-ci doivent se présenter aux chantiers municipaux, prouver au moyen de leur compte de taxes d'eau leur statut de résident et se soumettre à une enquête pour déterminer leur admissibilité. Rejetant ces procédures d'embauches, plusieurs sans-travail se rendent protester à l'hôtel de ville¹⁸⁹. Les mesures d'aide au chômage sont également jugées insuffisantes. L'AOSTM convoque une assemblée le jour de Noël au Temple du travail. Il est

¹⁸⁴ « Aux sans-travail », *La Presse*, 22 décembre 1925, p. 14; « Nouvelle assemblée des sans-travail au Champ de Mars », *La Patrie*, 22 décembre 1925, p.

¹⁸⁵ « Les sans-travail sur le Champ de Mars », *Op. cit.*

¹⁸⁶ « De nouvelles instances pour les chômeurs », *La Presse*, 29 décembre 1925, p. 1.

¹⁸⁷ *Ibid.*

¹⁸⁸ *Ibid.*; « Les syndicats catholiques », *Le Devoir*, 29 décembre 1925, p. 4.

¹⁸⁹ « Du travail aux chômeurs », *Le Devoir*, 22 décembre 1925, p. 3; « Nouvelle assemblée des sans-travail au Champ de Mars », *Op. cit.*; « Une commission échevinale d'enquête pour examiner l'affaire Dreamland », *La Presse*, 22 décembre 1925, p. 13.

résolu d'organiser une manifestation¹⁹⁰. L'objectif de celle-ci est « d'attirer l'attention du public sur la situation pénible des sans-travail, et de démontrer qu'il y a du chômage à Montréal »¹⁹¹. Les manifestants ne parviennent toutefois pas à défiler puisque la police disperse le rassemblement au lieu de départ sur le Champ de Mars. Les forces de l'ordre justifient leur agissement par le fait « qu'aucune autorisation de parader dans les rues de la ville n'avait été même demandée au chef de police, et qu'en conséquence, toute insistance était inutile »¹⁹². Cet événement est la dernière action de sans-travail qu'il a été possible de retrouver dans les années 1920. Elle semble avoir favorisé la décision de la ville de Montréal de recourir aux chômeurs pour la construction d'un grand égout collecteur d'une valeur de 1,7 million de dollars. Des travaux d'agrandissement du Marché Bonsecours sont aussi annoncés en janvier 1926¹⁹³. Toutefois, ces chantiers ne transforment pas de façon fondamentale l'approche des autorités dans l'assistance aux sans-travail. Le chômage, d'ailleurs, persiste malgré la reprise économique après 1925. En décembre 1927, *The Worker* estime qu'il y a 25 000 sans-travail à Montréal, dont 17 000 seraient dépourvus de toute assistance¹⁹⁴. Malgré cette persistance, les manifestations de sans-travail ne reprendront qu'au moment de la Grande Dépression.

¹⁹⁰ « Parade remise à mercredi prochain », *La Presse*, 28 décembre 1925, p. 21; « Manifestation de sans-travail qui est empêchée par la police », *La Presse*, 30 décembre 1925, p. 1.

¹⁹¹ « Parade remise à mercredi prochain », *Op. cit.*

¹⁹² *Ibid.*

¹⁹³ « La Ville vient en aide à nos chômeurs locaux », *La Patrie*, 30 décembre 1925, p. 3; « Expropriation qu'on ferait pour agrandir le marché Bonsecours », *La Presse*, 4 janvier 1926, p. 3.

¹⁹⁴ « 25,000 Unemployed in Montreal Under "Prosperity" », *The Worker*, 17 décembre 1927, p. 1.

3.5 La fin de la Révolte ouvrière

David Thompson affirme que la période de l'après-guerre est le moment de l'émergence d'une conscience de classe révolutionnaire multiethnique et diversifiée chez les sans-travail¹⁹⁵. Bernard Dansereau et Geoffrey Ewen ont également démontré que la classe ouvrière montréalaise est très hétérogène au lendemain de la Première Guerre mondiale¹⁹⁶. Les assemblées de sans-travail de 1919 à Montréal confirment ces constats, tout en permettant de documenter certaines tensions au sein du mouvement ouvrier. Malgré les nombreuses mobilisations, le mouvement des sans-emploi est traversé par d'importantes divisions sociales, idéologiques et ethniques. Ces dissensions sont d'autant plus intenses qu'elles se produisent dans un contexte d'anticommunisme virulent.

3.5.1 Les tensions au sein du mouvement des sans-travail

Les tensions au sein du mouvement ouvrier sont antérieures à la Première Guerre mondiale. Au cours de la crise économique de 1913-1915, par exemple, les dirigeants du CMTM craignent les turbulences occasionnées par le développement d'un mouvement de sans-emploi qui ne serait pas sous son égide. Cette crainte s'explique par le fait que les syndicats internationaux et catholiques, les organisations socialistes et les clubs ouvriers cherchent chacun à exercer leur influence sur la classe ouvrière

¹⁹⁵ David Thompson, *Op. cit.*

¹⁹⁶ Bernard Dansereau, *Op. cit.*; Geoffrey Ewen, « Quebec: Class and Ethnicity », *Op. cit.*; Geoffrey Ewen, *The International Unions and the Workers' Revolt in Quebec, 1914-1925*, *Op. cit.*

de la métropole¹⁹⁷. Il y a certes des collaborations ponctuelles entre les différents groupes, comme lors de la crise de la conscription de 1917-1918, mais elles sont fragiles.

À partir de 1919, les tensions les plus visibles opposent certaines organisations de sans-travail et la direction du CMTM. Elles se manifestent alors que les ouvriers canadiens-français se tournent de plus en plus vers les syndicats internationaux afin d'améliorer leurs conditions de vie et que le mouvement ouvrier est confronté aux débats entourant le syndicalisme industriel, la grève générale et la fondation de l'OBU. Dès lors, les socialistes du POC se tournent vers l'OBU, ce qui est perçu comme une menace par les dirigeants du CMTM. Dans ce contexte, plusieurs figures des syndicats internationaux montréalais se tournent vers le Parti libéral¹⁹⁸. Si une fragile alliance entre les socialistes et le CMTM redevient possible en 1922, celle-ci se fait au prix de la mise de côté d'actions chères aux socialistes, comme les assemblées publiques, les rassemblements extérieurs et les manifestations. Les frictions sont ravivées en 1923 et 1924 alors que le PCC est de plus en plus pris à partie dans les instances des syndicats internationaux. Le PCC fait à ce moment campagne pour le syndicalisme industriel et prône l'indépendance du Conseil des métiers et du travail du Canada de l'*American Federation of Labor*¹⁹⁹.

Des divisions importantes existent aussi au sein des socialistes montréalais. Bien qu'il y ait une certaine unité autour de la question des sans-travail, du *Labour College* et du projet de l'OBU avant 1921, la fondation du PCC engendre plusieurs divisions. Si le

¹⁹⁷ Geoffrey Ewen, « Quebec: Class and Ethnicity », *Op. cit.*; Geoffrey Ewen, *The International Unions and the Workers' Revolt in Quebec, 1914-1925*, *Op. cit.*

¹⁹⁸ Bernard Dansereau, *Op. cit.*; p. 32-33.

¹⁹⁹ L'objectif est de permettre l'élaboration d'une politique syndicale canadienne plus à gauche et indépendante des positions de sa grande sœur américaine. Abraham Baroff, « The "Educational Leagues" must go! », *Labor World*, 6 octobre 1923, p. 3; Chester M. Wright, « Red Revolution », *Labor World*, 28 juin 1924, p. 3. Ian Angus, *Canadian Bolcheviks: The Early Years of the Communist Party of Canada*, Victoria, Trafford Publishing, 2004 [1981], p. 159-164.

parti accueille certains militants canadiens-français, il est surtout composé de membres canadiens-anglais et immigrants. Ainsi, sa composition ethno-linguistique est en décalage par rapport à celle de la classe ouvrière montréalaise. Par ailleurs, Saint-Martin et certains socialistes francophones sont en froid avec le PCC. Refusant de se joindre au parti, leur groupe fait une demande d'affiliation directe à l'Internationale communiste qui est rejetée. Ceux-ci se regroupent par la suite autour de l'Université ouvrière fondée en 1925. Au cours des années 1920, l'action politique locale et indépendante de plusieurs ouvriers canadiens-français passe donc principalement par les différents clubs ouvriers de la métropole²⁰⁰.

Deux autres aspects mettent aussi en évidence les divisions parmi les sans-travail. Au cours des hivers 1918-1919 et 1920-1921, il y a une tension entre deux groupes de chômeurs, soit les vétérans et les autres travailleurs. Ainsi, des organisations comme la MEMUA se tournent avant tout vers la défense des ex-soldats. Ces organisations de vétérans ont parfois des revendications patriotiques et font plutôt appel à des activités charitables. Certaines demandent aussi à leurs membres de prêter serment pour s'engager à respecter l'autorité constituée et de s'abstenir de participer à des activités révolutionnaires²⁰¹.

Enfin, les femmes sont plutôt absentes du mouvement des sans-emploi de la période malgré une certaine présence lors des assemblées de 1919. Le mouvement, tout comme le chômage, est associé à la masculinité. D'ailleurs, pour une bonne partie du mouvement ouvrier, le travail des femmes est considéré avec hostilité. Lorsqu'elles sont présentes dans les organisations ouvrières, les femmes tiennent avant tout des

²⁰⁰ Bernard Dansereau, *Op. cit.*; Geoffrey Ewen, « Quebec: Class and Ethnicity », *Op. cit.*; Geoffrey Ewen, *The International Unions and the Workers' Revolt in Quebec, 1914-1925*, *Op. cit.*; Marcel Fournier, *Op. cit.*, p. 13-33; Mathieu Houle-Courcelles, « Une Grande Union pour tous les travailleurs », *Op. cit.*; Claude Larivière, *Op. cit.*; p. 123-140; Andrée Lévesque, *Op. cit.*

²⁰¹ « Chômeurs en assemblée à Maisonneuve », *Op. cit.*; « Moratorium relativement aux loyers », *Op. cit.*; David A. Thompson, *Op. cit.*, p. 452-499.

rôles d'auxiliaires des militants masculins. Les militantes anglophones et juives sont d'ailleurs bien plus présentes que les militantes francophones²⁰². Pour conclure, cette fragmentation de la classe ouvrière est donc un élément important à considérer pour expliquer la fin de la révolte des sans-travail. La première « peur rouge » au Québec et au Canada en est un autre.

3.5.2 Anticommunisme et répression

Après octobre 1917, les élites et les différents gouvernements craignent la propagation du bolchevisme au Canada. Après l'Armistice, l'État étend son utilisation des mesures répressives mises en place durant la guerre. L'objectif est de mener une nouvelle bataille, cette fois contre les ennemis intérieurs associés au « péril rouge ». Le 25 septembre 1918, les arrêtés CP 2381 et CP 2384 interdisent les rassemblements publics et les publications dans certaines langues « ennemies », en plus de rendre illégales plus d'une dizaine d'organisations de gauche. C'est dans ce contexte que la Gendarmerie royale du Canada est fondée. Le gouvernement fédéral entame dès lors une importante campagne de censure et de surveillance du mouvement ouvrier. Cette activité répressive connaît une escalade au printemps 1919. Pour faire face à la grève générale de Winnipeg et aux troubles ouvriers qui secouent le Canada, Ottawa amende le Code criminel pour y inclure l'article 98 qui permet

²⁰² « On recommande du calme, de l'ordre et du sang-froid », *Op. cit.*; « La journée de six heures et cinq jours de travail », *La Presse*, 24 January 1919, p. 11; Bernard Dansereau, *Op. cit.*; Geoffrey Ewen, « Quebec: Class and Ethnicity », *Op. cit.*; Geoffrey Ewen, *The International Unions and the Workers' Revolt in Quebec, 1914-1925*, *Op. cit.*

l'arrestation et la déportation des personnes d'origine étrangère, incluant celles d'origine britannique, soupçonnées d'activités séditionnelles. Pour les autorités, la propagation des idées révolutionnaire est principalement causée par certains groupes d'immigrants²⁰³.

La croissance du chômage, et les manifestations qui l'accompagnent font craindre les pires désordres sociaux. Les immigrants et les sans-emploi sont perçus comme des agents susceptibles de disséminer des idées séditionnelles. Dans les rassemblements de sans-travail montréalais, la sympathie fréquemment exprimée pour les révolutions russe et allemande est largement rapportée dans les journaux et inquiète les autorités. Lors d'une assemblée tumultueuse organisée par le CMTM, Edmond Simard déclare que « [d]ans le monde entier [...] les ouvriers s'organisent et montrent au grand jour la puissance dont ils disposent. Faisons comme les ouvriers russes, secouons le joug des capitalistes, et faisons valoir nos droits »²⁰⁴. Plusieurs manifestent alors leur solidarité avec les soulèvements ouvriers en Europe : « Les auditeurs se sont dispersés en chantant l'Internationale. D'autres criaient : Vive Trotzky... Vive Lénine... Vive le bolchevisme... »²⁰⁵. À la salle Alexandra, sur la rue Sainte-Catherine, l'assemblée acclame « all the European radicals, including Karl

²⁰³ Donald Avery, *“Dangerous Foreigners”: European Immigrant Workers and Labour Radicalism in Canada, 1896-1932*, Toronto, McClelland and Stewart, 1979, 204 p; Dennis G. Molinaro, *An Exceptional Law: Section 98 and the Emergency State, 1919-1936*, Toronto, University of Toronto Press, 2017, 352 p; Daniel Francis, *Seeing Reds: The Red Scare of 1918-1919, Canada's First War on Terror*, Vancouver, Arsenal Pulp Press, 2010, 280 p; Mathieu Houle-Courcelles, *Loc. cit.*; Barbara, *Whence They Came: Deportation from Canada, 1900-1935*, Ottawa, University of Ottawa Press, 1988, 246 p; Reg Whitaker, Gregory S. Kealey et Andrew Parnaby, *Secret Service: Political Policing in Canada From the Fenians to Fortress America*, Toronto, Toronto University Press, 2012, 720 p; Barry Wright, Eric Tucker et Susan Binnie, dir. *Canadian State Trials Vol. IV: Security, Dissent, and the Limits of Toleration in War and Peace, 1914-1939*, Toronto, The Osgoode Society, 2015, 517 p.

²⁰⁴ « Le chef du "comité des sans-travail" est arrêté », *Op. cit.*

²⁰⁵ « Le bolchevick montre le nez », *Le Devoir*, 24 janvier 1919, p. 7. Voir aussi : « Bolchevists Capture the Labor Meeting », *The Montreal Daily Star*, 24 janvier 1919, p. 14; « La journée de six heures et cinq jours de travail », *Op. cit.*; « L'heure des pétitions est passée, il faut des actes » », *Op. cit.*

Liebnecht, Rosa Luxembourg, Nicolai Lenin, Leon Trotsky [...] and other prominent in the revolutionary movement in Europe [...] “The Red Flag” was song with fervor»²⁰⁶. Lors d’un autre rassemblement, organisé par les socialistes au Temple du travail, Albert Saint-Martin estime que les sans-travail doivent choisir entre la famine et la rébellion :

“Notre province de Québec est l’un des pays les plus riches au monde [...] et cependant, on y laisse des malheureux mourir de faim, parce qu’on a pas de travail à faire [...] Le sans-travail [...] doit choisir entre ces quatre alternatives: ou se trouver de l’ouvrage; ou aller mendier; ou se faire voleur; ou bien se servir de la torche ou de la baïonnette!”²⁰⁷

Il poursuit son intervention en faisant l’apologie du gouvernement révolutionnaire russe :

le système de gouvernement qu’ils ont inauguré en Russie est “le plus démocratique, le plus parfait, le plus équitable que le génie humain ait pu concevoir jusqu’à cette date” [...] Les prolétaires étaient fatigués de se faire exploiter par les bourgeois [...] c’est pourquoi ils résolurent de dégommer le tsar, et de se mettre à la tête du gouvernement. Lénine fut un admirable organisateur; il a compris les aspirations des prolétaires,

²⁰⁶ « Bolsheviki “Red” Taken in Charge by Authorities », *The Montreal Daily Star*, 25 janvier 1919, p. 3.

²⁰⁷ « “Cherchez du travail, mendier ensuite et puis se livrer au vol ou recourir aux torches” », *Op. cit.*

ainsi que leurs droits. Il [leur] a donné le droit de vote [...] Il a ouvert des écoles, et il fait apprendre à lire et à écrire aux ouvriers russes²⁰⁸.

Plusieurs considèrent ces discours comme une preuve de la présence du bolchevisme dans la métropole²⁰⁹. En conséquence, l'intervention immédiate des gouvernements est exigée pour calmer l'excitation chez les sans-travail²¹⁰. Selon Charles Marcil, député fédéral québécois :

“the need to take prompt measures to deal with this problem is imminent and the federal, provincial and municipal authorities should give this matter serious consideration, with a view to providing work for the unemployed so that they may have food for themselves and their families. Idleness breeds mischiefs, and Bolshevism is very likely to flourish under such conditions”²¹¹.

Cette crainte est aussi exprimée au sein du mouvement ouvrier. Pour T. J. Foster, le président du CMTM, « [l]e manque d'emploi amène la pauvreté et la pauvreté amène le mécontentement et le mécontentement amène les révolutions »²¹². Joseph Gauthier, vice-président de l'organisation, est d'avis que « [s]i l'on veut empêcher que les

²⁰⁸ « Les sans-travail tiennent une autre assemblée, hier », *Le Canada*, 27 janvier 1919, p. 3.

²⁰⁹ « La crise ouvrière », *Le Canada*, 25 janvier 1919, p. 4; Julien St-Michel [Eva Circé-Côté], « Parons la crise économique », *Le Monde ouvrier*, 8 mars 1919, p. 1; « C'est l'abus qu'il faut combattre », *La Presse*, 19 avril 1919, p. 3.

²¹⁰ Mathieu Houle-Courcelles, *Loc. cit.*, p. 39-40.

²¹¹ « Sees Unemployed Problem Serious », *The Gazette*, 28 January, 1919, p. 3.

²¹² « L'heure des pétitions est passée, il faut des actes », *Op. cit.*

événements qui se sont produits dans la vieille Europe, notamment en Russie, se répètent ici, on doit donner du travail à ceux qui en demandent »²¹³.

La crainte de l'« armée des sans-travail » est souvent reprise dans les journaux. Cette métaphore militaire est associée à l'importante crise du chômage qui annonce les catastrophes à venir²¹⁴. En août 1921, le journal *La Presse* décrit la situation ainsi :

la guerre économique et la crise industrielle qui sévissent chez nous depuis quelque temps sont en train de nous attirer une des plaies sociales les plus hideuses : le paupérisme [...] Le retour du printemps n'a pas apporté le remède attendu. L'armée de sans-travail a cherché en vain le labour qui devait marquer la fin de ses maux, tandis que l'été a à peine été un palliatif²¹⁵.

Les journaux montréalais font aussi grand cas de la progression du chômage et des protestations de sans-travail en Europe, aux États-Unis et ailleurs au Canada. Ceci reflète une profonde anxiété sociale à l'égard du chômage et de ses conséquences

²¹³ *Ibid.*

²¹⁴ « La crise ouvrière », *Op. cit.*; « La crise du travail », *Op. cit.*; « Les ouvriers font de nombreuses demandes », *Le Devoir*, 31 janvier 1919, p. 3; « Remède au bolchévisme », *Op. cit.*; « Le mouvement ouvrier », *Le Monde ouvrier*, 8 mars 1919, p. 1; Julien Saint-Michel [Eva Circé-Côté], « Parons la crise économique », *Op. cit.*; Gustave Francq, « La crise du chômage », *Le Monde ouvrier*, 30 juillet 1921, p. 1; Gustave Francq, « Question d'immigration », *Le Monde ouvrier*, 17 février 1923, p. 1; Henri Bourassa, « Sir Clifford Sifton et l'Empire », *Le Devoir*, 27 février 1923, p. 1; « Émigration et chômage », *Le Devoir*, 29 juillet 1925, p. 1; « La campagne électorale », *La Presse*, 28 septembre 1925, p. 1 et 23; « M. Henri Bourassa candidat dans Label », *Le Devoir*, 28 septembre 1925, p. 1; « L'immigration au Canada », *Le Devoir*, 3 novembre 1927, p. 3; « L'immigration en Australie », *Le Monde ouvrier*, 14 avril 1928, p. 1; « L'allusion », *Le Devoir*, 22 février 1928, p. 2; « Une enquête s'impose », *Le Monde ouvrier*, 8 décembre 1928, p. 1.

²¹⁵ « Le paupérisme », *La Presse*, 1^{er} août 1921, p. 2.

sociales potentielles²¹⁶. En avril 1919, un orateur du Club Letellier se demande si ce n'est pas « le problème des sans-travail qui a provoqué la révolution en Allemagne et a amené le bolchevisme qui est répandu, aujourd'hui dans le monde entier ? »²¹⁷. En novembre 1922, le journal *La Presse* reprend en première page une dépêche de la *United Press* qui titre : « Menaces des sans-travail en Angleterre ». Le sous-titre se lit ainsi : « Une armée de cent mille hommes a été mobilisée pour attaquer Downing Street et la police doit recourir aux barricades »²¹⁸. Émile Benoist, du journal *Le Devoir*, s'inquiète quant à lui des

dépêches récentes d'Angleterre qui nous apprennent que Lloyd George est forcé de mettre de côté telle autre affaire pour écouter les doléances des sans-travail et que déjà ces derniers en manifestant dans les rues de Londres ont provoqué une émeute sanglante. Les chefs avouent qu'ils perdent le contrôle de leurs gens et que les pires choses peuvent se produire si l'on ne trouve de la besogne pour occuper tous les bras. Aux États-Unis la situation n'est guère plus riante [...] On dit que l'armée des

²¹⁶ « C'est l'abus qu'il faut combattre ! », *Op. cit.*; « Sans-travail turbulents », *Le Devoir*, 26 avril 1919, p. 8; « Une armée de chômeurs », *La Presse*, 23 mai 1922, p. 13; « La pluie à bientôt calmé leur ardeur », *La Presse*, 6 juin 1922, p. 9; « Menace des sans-travail d'Angleterre », *La Presse*, 22 novembre 1922, p. 1; « La protection des industries est indispensable », *La Presse*, 20 novembre 1923, p. 1; « Un difficile problème », 19 août 1925, *La Presse*, p. 6; « Progrès pour les marcheurs », *La Presse*, 15 novembre 1927, p. 1; « Marche prévue sur Washington », *La Presse*, 19 mars 1928, p. 3; Émile Benoist, « La crise du chômage », *Le Devoir*, 8 octobre 1921, p. 8; « Les sans-travail font le siège d'Edmonton », *La Presse*, 23 mars 1925, p. 11; « Progrès pour les marcheurs », *La Presse*, 15 novembre 1927, p. 1; « La Chambre des communes de Londres doit être plus vigoureusement gardée », *La Presse*, 21 novembre 1927, p. 11; « Marche prévue sur Washington », *La Presse*, 19 mars 1928, p. 3.

²¹⁷ « C'est l'abus qu'il faut combattre », *Op. cit.*

²¹⁸ « Menace des sans-travail d'Angleterre », *Op. cit.*

sans-travail dans toute l'Union américaine est forte de plusieurs millions d'hommes. Au Canada, même état de choses²¹⁹.

La propagation des idées révolutionnaires est associée à *l'Empire Settlement Act*, adopté au Royaume-Uni, qui favorise l'émigration de chômeurs britanniques dans différents pays du *Commonwealth*, dont le Canada. Certains estiment que « [l]es grugeurs de *doles* ne viendraient pas au Canada pour travailler ni pour payer des taxes: ils ne feraient que grossir notre propre armée de sans-travail, de parasites, de mécontents et de fauteurs de troubles »²²⁰. Henri Bourassa, lors des élections fédérales de 1925, fait campagne en s'opposant aux « multitudes d'étrangers importés à force d'argent, recrues de l'armée des sans-travail, des mécontents et des fauteurs de révolution »²²¹.

Les principales figures qui animent le mouvement des sans-travail proviennent de nombreux horizons culturels, religieux et linguistiques. Elles reflètent la diversité de la classe ouvrière montréalaise. La présence de nombreux Canadiens français dans diverses manifestations démontre toutefois que l'agitation sociale dépasse les cercles immigrants. Ce sont néanmoins les militants immigrants qui sont principalement surveillés par les pouvoirs publics. Le 24 janvier 1919, Isidor Bultock est ciblé par les autorités alors qu'il prononce un discours dans une assemblée où il s'en prend aux dirigeants du CMTM et à la propriété privée. Il exhorte également les sans-travail à se nourrir gratuitement dans les restaurants. Il est par la suite arrêté par la police fédérale

²¹⁹ Émile Benoist, « La crise du chômage », *Op. cit.*

²²⁰ « Émigration et chômage », *Op. cit.*

²²¹ « M. Henri Bourassa candidat dans Label », *Op. cit.*

qui l'accuse d'être un agent ennemi. Il est alors menacé de déportation²²². Le *Montreal Herald* rapporte que cet événement est lié à la croissance des « Bolshevick sentiments in the city »²²³. L'agent fédéral Carter déclare au journal *La Presse* :

“Depuis longtemps [...] je suis au courant du mouvement bolsheviste, non seulement à Montréal, mais dans tout le pays [...] Je ne puis préciser leur nombre. Cependant, je puis vous déclarer que tous se recrutent parmi les étrangers, les Russes, les Polonais, les Allemands, les Autrichiens, etc. [...] Je déclare ici avec plaisir que nous n'avons jamais eu de difficultés avec les Canadiens-français et les Canadiens d'autres descendance qui sont tous amis de l'ordre”²²⁴.

Naturalisé canadien, Boltuck est relâché après une nuit au cachot. Il reprend ses harangues au Temple du travail dans les jours suivants²²⁵.

Après les premiers raids de restaurants de l'hiver 1920-1921, les autorités montréalaises jugent que les manifestations de sans-travail de la MEMUA doivent cesser parce qu'elles troublent la paix et menacent la propriété privée. Des militants qu'on identifie comme les leaders sont arrêtés le 21 janvier de façon préventive, sans

²²² « Bolsheviki “Red” Taken in Charge by Authorities », *Op. cit.*; « Boltuck venait de donner de fort [sic] étranges conseils à ses auditeurs quand on l'arrête », *Op. cit.*; « On suspecte son origine », *Le Devoir*, 25 janvier 1919, p. 3.

²²³ « Arrested Leader at Meeting of the “Unemployed” », *The Montreal Herald*, 25 janvier 1919, p. 1.

²²⁴ Cette déclaration est d'autant plus surprenante dans le contexte de janvier 1919, alors que la majorité des discours pro-bolchéviques et anticapitalistes lors des assemblées de sans-travail sont prononcés par des militantes et militants canadien-français. Ceci dénote que du côté des défenseurs de la loi et de l'ordre, ce problème est avant tout perçu comme étant lié à l'immigration. « “Cherchez du travail, mendier ensuite et puis se livrer au vol ou recourir aux torches” », *Op. cit.*

²²⁵ *Ibid.*

être accusés. Les services policiers contactent le ministère de l'Immigration afin d'établir le statut des protestataires pour savoir s'ils peuvent être déportés. C'est à ce moment qu'ils menacent de fermer le local de la MEMUA si l'organisation n'expulse pas les éléments contestataires de ses rangs. Les « rouges », comme il a été mentionné plus haut, se font alors montrer la porte de la MEMUA. En février, plusieurs manifestants sont arrêtés puis libérés après l'invasion du restaurant Child's. Le militant P. J. Reid est toutefois incarcéré pendant trois mois pour vagabondage. Malgré les efforts de l'OBU pour obtenir sa libération, il est déporté vers l'Irlande à la fin de sa sentence²²⁶.

Conclusion

En dénonçant l'insécurité économique et la dépossession engendrées par le chômage, les ouvriers sans emploi partagent les aspirations plus larges de la classe ouvrière après la guerre. Leurs actions dans les rues de la métropole participent pleinement aux luttes ouvrières exigeant une répartition plus équitable des richesses qui secouent le Canada jusqu'en 1925. En occupant l'espace public, les sans-travail montréalais tentent de faire la démonstration que le chômage ne relève pas d'un problème individuel, mais qu'il est plutôt de nature structurelle puisqu'il découlerait des contradictions d'une organisation économique et sociale basée sur le profit. De ce fait, l'agentivité collective des sans-travail contribue à faire du chômage un enjeu

²²⁶ « Une rebuffade aux socialistes », *Op. cit.*; « La manifestation des socialistes », *La Presse*, 3 mai 1921, p. 18; « La parade à Montréal », *Le Devoir*, 2 mai 1921, p. 8; « Workers Urged to Protest », *The OBU Bulletin*, 28 mai 1921, p. 1; « Les sans-travail », *La Presse*, 29 décembre 1921, p. 16.

politique d'importance au cours des années 1920. Cette contribution s'appuie sur une économie morale orientée de plus en plus vers la notion de droit à l'assistance au chômage. Elle préfigure ainsi la revendication d'une assurance-chômage non contributive qui est formulée au cours des années 1930.

La menace que représentent les perturbations des sans-travail contribue à forcer la municipalité à offrir des emplois sur les chantiers de travaux publics ou de l'aide matérielle. Avec les mouvements de même nature dans les autres provinces, les sans-travail montréalais permettent aux débats entourant le chômage de devenir un enjeu pancanadien. En réponse aux pressions croissantes des sans-emploi, plusieurs administrations municipales et provinciales font pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il finance des mesures de secours temporaires ou des plans de travaux publics. L'agentivité collective des sans-travail dans les années d'après-guerre joue un rôle important dans le débat entourant la responsabilité étatique du chômage. Ce rôle sera particulièrement évident au cours de la Grande Dépression.

CHAPITRE IV

LES MESURES SOCIALES ET L'ORGANISATION DES SANS-TRAVAIL (1930-1939)

4.1 Introduction

Le Canada est l'un des pays les plus affectés par la dépression des années 1930. Cette situation s'explique par une économie basée sur l'industrie primaire et l'exportation. À ceci s'ajoute la grande dépendance des liens commerciaux avec les États-Unis, pays où émane la crise à la suite du krach boursier de l'automne 1929. La production manufacturière chute alors drastiquement, entraînant une baisse importante et soudaine de l'indice du prix à la consommation et des salaires dans les secteurs industriels liés au commerce extérieur. Le Québec, la province la plus peuplée et la plus industrialisée après l'Ontario, ressent grandement les effets de la crise économique. Montréal, la métropole du Canada, est le centre industriel le plus affecté. Malgré les recommandations de la Commission royale sur les relations industrielles et les revendications des sans-travail, il n'existe toujours pas de système d'assistance ou d'assurance-chômage à l'échelle canadienne. Pour le gouvernement fédéral, le chômage relève toujours de la responsabilité des municipalités et des provinces. Le gouvernement québécois mise quant à lui sur un réseau privé et confessionnel d'assistance locale à l'indigence. Ce réseau, principalement chargé de

la prise en charge des inaptes au travail, s'avère particulièrement mal adapté au problème du chômage. C'est dans ce contexte difficile que le mouvement de sans-travail reprendra forme en devenant la cible d'une répression intensive de la part des autorités. Ce chapitre, prélude à l'analyse des protestations de sans-emploi durant la Grande Dépression, en précise le contexte général. Il est consacré à l'exploration des principales mesures sociales, des principales organisations de sans-travail, ainsi qu'à la répression anticommuniste durant la crise des années 1930.

4.2 Lois et mesures sociales des années 1930

Les statistiques concernant le chômage au Canada sont peu fiables durant les années 1930, en plus de s'avérer probablement conservatrices. En 1929, le taux de chômage est évalué à 4,2 %. En 1930, il est estimé à 12,9 % pour atteindre au moins 26,6 % en 1933. Alors que le chômage est à son apogée à l'échelle canadienne, on estime que 1,5 million de personnes, soit 15 % de la population totale, dépendent des prestations de secours directs. C'est seulement en 1935 que le chômage tombe tout juste sous la barre du 20 %. Les années 1936 et 1937 annoncent une brève reprise économique alors que le taux de chômage diminue à 16,7 %, puis à 12,5 %. Il remonte par la suite à 15,1 % en 1938 pour clore la décennie à 14,1 %. C'est seulement à la suite de l'entrée en guerre du Canada que le taux de chômage passe sous le seuil du 10 % en 1940¹.

¹ Denyse Baillargeon, *Ménagères au temps de la Crise*, Montréal, Éditions du remue-ménage, 1991, p. 20; James Struthers, *No Fault of Their Own: Unemployment and the Canadian Welfare State 1914-1941*, Toronto, University of Toronto Press, 1983, Appendix I.

Les statistiques sont encore plus lacunaires pour le Québec. En 1931, on estime que 20,1 % des ouvriers syndiqués québécois sont en chômage. Au plus fort de la crise en 1933, 394 758 chômeurs reçoivent des secours directs sur une population d'environ 3 millions de personnes². Montréal est la ville québécoise la plus durement touchée. On y retrouve 60 % des bénéficiaires québécois de secours directs. En 1933-1934, c'est plus du quart des 800 000 résidents de la ville qui vivent de cette assistance³. Les salariés les plus vulnérables subissent le plus durement les effets de la crise économique : les travailleuses, les personnes immigrantes, les jeunes et les journaliers⁴. Les travailleurs non qualifiés sont donc surreprésentés parmi les chômeurs, même si de nombreux ouvriers qualifiés sont également touchés⁵.

La législation sociale concernant le chômage n'a pas grandement changé au cours des années 1920. À la suite des élections fédérales de 1930, le gouvernement conservateur adopte la *Loi d'aide au chômage*. Celle-ci accorde une assistance financière aux provinces et aux municipalités pour entreprendre des travaux de chômage, distribuer de secours directs et lancer des projets de colonisation. À l'origine, les coûts du programme doivent être assumés au tiers par chacun des paliers gouvernementaux. Le programme fait l'objet d'une négociation annuelle entre Ottawa et les gouvernements provinciaux. Ces derniers doivent par la suite faire adopter une loi dans leur parlement respectif afin de débloquer les fonds de contrepartie. Bien que la loi accorde des montants dix fois supérieurs à ceux consacrés au chômage au cours des années 1920, elle est mal adaptée pour faire face à la Grande Dépression. Elle est conçue comme une intervention exceptionnelle de l'État fédéral puisque le chômage est considéré comme étant de la responsabilité des

² Andrée Lévesque, *Virage à gauche interdit, les communistes, les socialistes et leurs ennemis au Québec 1929-1939*, Montréal, Boréal express, 1984, p. 29-31.

³ Denyse Baillargeon, *Op. cit.*

⁴ Andrée Lévesque, *Op. cit.*, p. 24.

⁵ James Struthers, *Op. cit.*, p. 71.

municipalités et des provinces⁶. À compter de 1937, le gouvernement fédéral tente d'ailleurs de réduire sa participation financière. Il impose alors aux municipalités de rendre le travail obligatoire en échange de l'assistance⁷. Il établit en 1938 que l'aide distribuée aux sans-travail doit être inférieure aux gains moyens d'un travailleur non qualifié du district⁸. La Commission nationale de placement poursuit par ailleurs sa recension des sans-emploi, ce qui lui permet de rayer de nombreux prestataires des listes⁹.

4.2.1 Les secours directs

Les secours directs sont une aide en argent ou en bon accordée aux sans-travail. La *Loi d'aide au chômage* précise que ces secours comprennent « vêtements, aliments, combustible, logement ou paiement en argent » selon la décision des municipalités et avec l'autorisation du gouvernement provincial¹⁰. Au Québec, la *Loi d'aide aux nécessiteux* définit que « [le] secours direct ou l'aide aux nécessiteux, n'est sous un autre nom, que la charité chrétienne pratiquée dans notre Province depuis les premiers temps de notre histoire [...] ce secours doit être distribué aux seules personnes

⁶ *Ibid.*, p. 47.

⁷ *Ibid.*, p. 180.

⁸ *Ibid.*, p. 188.

⁹ « Ottawa diminuera de nouveau sa part des secours directs », *La Presse*, 3 mars 1937, p. 15.

¹⁰ « Les municipalités et les provinces auront à défrayer les dépenses qui résulteront de l'aide aux chômeurs », *La Presse*, 19 août 1931, p. 15.

reconnues comme nécessaires »¹¹. Selon cette loi, la distribution des secours directs doit être effectuée par l'entremise des institutions de charités confessionnelles¹². Cet aspect dénote que les pouvoirs publics québécois refusent toujours de considérer l'assistance au chômage comme un droit. La distinction entre le nécessiteux en général et le chômeur en particulier n'est donc pas encore tranchée.

De 1930 à 1933, les secours directs sont distribués sous forme de bons ou de « pitons ». Ce sont les pères de famille qui sont avant tout visés par les secours directs au début des années 1930. Pour y être admissible, un sans-travail doit généralement être chef de famille et en état de travailler, mais incapable de se trouver un emploi. Il doit aussi avoir épuisé toutes ses ressources et ne pas pouvoir être entretenu par la famille immédiate. Il doit se soumettre à une enquête de ressources à domicile en présence de tous les membres du ménage. La personne secourue ne peut pas refuser un travail, sous peine d'être privée d'assistance¹³. Étant donné ces conditions d'admission, les célibataires et les femmes sont généralement exclus des secours directs, du moins jusqu'en 1932.

Toutes les villes n'accordent pas cette aide, que ce soit en partie ou en totalité. Plusieurs municipalités limitent la distribution à de la nourriture et à du combustible. À Mégantic en 1930 ou à Lachute en 1935, il n'y a pas de secours directs¹⁴. Au

¹¹ AVM, Crise économique 1929-1940, microfilm n° 238, Commission du chômage de la Cité de Montréal, *Renseignement à l'usage des chômeurs nécessiteux et des propriétaires*, 1935, p. 2.

¹² Suzanne Clavette, *Des bons aux chèques : aide aux chômeurs et crise des années 1930 à Verdun*, Mémoire de maîtrise (histoire), Université du Québec à Montréal, 1987, p. 130-170; Sylvie Daigle, *L'administration du secours direct durant la crise des années 1930 à Montréal : les enquêtes de 1937*, Mémoire de maîtrise (histoire), Université du Québec à Montréal, 2012, p. 26-33.

¹³ James Struthers, *Op. cit.*, p. 72.

¹⁴ « Mégantic se préoccupe de ses chômeurs », *La Tribune*, 24 octobre 1930, p. 3; « Le conseil de Lac Mégantic demande de l'aide pour ses chômeurs au gouvernement », *La Tribune*, 3 novembre 1930, p. 3; « Les chômeurs de Lachute réclament, en vain, du travail pour vivre », *La Presse*, 22 mai 1935, p. 16; BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 978, dossier 2963, 1935.

printemps 1932, la municipalité de Sherbrooke met un terme aux secours directs pour distribuer des repas préparés dans des cuisines municipales, avec l'aide des Sœurs Grises et de la Société Saint-Vincent-de-Paul¹⁵. Certaines municipalités, à commencer par Verdun et Montréal, mettent en place une commission municipale pour centraliser l'administration et la distribution des secours à compter de 1933. Dans la foulée, les bons de secours sont remplacés par des chèques dans ces villes, comme dans plusieurs municipalités québécoises¹⁶. Malgré tout, il existe une très grande disparité dans l'aide aux sans-travail sur le territoire québécois. La distribution des secours est d'ailleurs marquée par le pouvoir discrétionnaire des fonctionnaires et des enquêteurs municipaux, tout comme des organisations charitables mobilisées dans l'opération.

L'abandon du programme fédéral de travaux publics en 1932 entraîne la généralisation des secours directs au Québec. Jusqu'en 1936, ceux-ci sont la principale forme d'assistance au chômage dans la province. C'est au Québec que l'on retrouve le plus haut taux de bénéficiaires entre 1933 et 1936, après l'Ontario¹⁷. Le montant mensuel moyen alloué par sans-emploi est le plus bas au Canada. Les échelles d'aide sont plus élevées à Montréal que dans le reste de la province. Toutefois, l'aide montréalaise est moins généreuse que celle des autres grands centres urbains canadiens, à l'exception de Saint-Jean, Moncton et Halifax. Les villes de Québec, Verdun, Trois-Rivières, Lachine et Sherbrooke se retrouvent dans le

¹⁵ « L'organisation des cuisines municipales est chose décidée », *La Tribune*, 29 avril 1932, p. 3; « Établissement immédiat de cuisines municipales », *La Tribune*, 3 mai 1932, p. 3; « La cuisine municipale fournira les aliments aux femmes et aux enfants », *La Tribune*, 7 mai 1932, p. 3.

¹⁶ BAC, Commission d'aide au chômage (RG27-H-1), volume 2027, dossier Y-1-3-2, Dominion Unemployment Relief Commissioner, *Department of Labour - Correspondence with Quebec re Federal Governments Approval of distribution of cash in lieu of food, fuel, clothing, shelter - No direct relief (Clause 1 of the agreement)*, 1933-1934.

¹⁷ Suzanne Clavette, *Op. cit.*, p. 327.

palmarès peu enviable des municipalités canadiennes accordant les plus bas montants de secours directs¹⁸.

Les secours directs sont souvent dénoncés comme étant un gaspillage de fonds publics. Plusieurs hommes politiques et journaux jugent cette mesure néfaste sur le plan physique et moral. La distribution de secours directs sans contrepartie de travail risque, pour plusieurs, d'attirer les sans-travail préférant se complaire dans l'oisiveté que de « gagner honnêtement leur vie ». Reprenant les éléments du discours du sans-travail suspect, plusieurs craignent les désordres potentiels engendrés par des chômeurs inoccupés. En 1932, l'échevin de Lafontaine Léon Trépanier estime par exemple que l'agitation qui règne à Montréal est imputable à l'inoccupation des sans-travail. Il estime que les militants sont nombreux « [d]ans les assemblées de protestations, ils crient, ils dénoncent l'autorité, ils réclament le “dole” et ils dénoncent les sociétés de secours ou les institutions qui ne leur donnent pas suffisamment pour satisfaire leur oisiveté »¹⁹. En 1935, il considère alors que

[j]amais la situation n'a été aussi dégoûtante qu'elle l'est actuellement et, loin de diminuer, de régime des secours directs, de l'oisiveté rémunérée, de l'encouragement au parasitisme et à la fainéantise, se maintient au

¹⁸ *Ibid.*, p. 328. Si l'on prend les données de janvier 1936 concernant le montant maximum accordé mensuellement pour une famille de cinq personnes dans les 45 plus grandes villes canadiennes — en excluant celles qui n'accordent pas de montant pour le loyer ou qui fournissent le chauffage en nature — les sept municipalités québécoises qui font partie du classement sont parmi les moins généreuses. À Montréal, ils s'avèrent moindres que dans les autres grands centres industriels du Canada. Par exemple, pour la nourriture, le chauffage et le loyer, la ville de Montréal accorde 40,83 \$ comparativement à la ville de Toronto qui en accorde 58,87 \$. Si l'on compare la ville de Québec avec deux villes ontariennes de taille similaire en 1931, celle-ci accorde 26,66 \$ alors que ce montant est de 45,32 \$ à Ottawa et de 42,40 \$ à Hamilton. James Struthers, *Op. cit.*, Appendice IV.

¹⁹ « Le chômage et les chômeurs », *Le Devoir*, 11 juin 1932, p. 2.

point que cet hiver Montréal verra se gonfler considérablement la liste de ses protégés²⁰.

Le député de l'Union nationale Philippe Hamel estime pour sa part que « [p]our avoir gardé l'ouvrier dans l'oisiveté, les économies que nous avons cru faire, nous les perdrons avant longtemps, parce que nous serons obligés de renforcer partout la force policière, d'agrandir nos prisons, nos asiles, nos hôpitaux »²¹. Henri Bourassa juge quant à lui que la « crise sociale » ne se résoudra pas « à force de prodiguer les millions empruntés [...] pour nourrir dans l'oisiveté des chômeurs de profession [...] »²². Pour plusieurs, il est donc nécessaire de rappeler qu'« [i]l y a une différence notable entre les chômeurs forcés et les parasites dont la spécialité est de vivre aux crochets des autres, qu'il y ait ou non du travail en abondance »²³.

Louis Dupire, du journal *Le Devoir*, signe plusieurs textes sur ce qu'il considère comme les effets dévastateurs des secours directs. Il estime que « les chômeurs des villes vivent dans l'oisiveté et sont exposés à la démoralisation [...] »²⁴ et que « [l]es chômeurs continueront de croupir dans l'oisiveté, d'y user lentement mais sûrement leur énergie, leur goût de l'action, leur capacité de travail, leur sentiment de fierté »²⁵. De tels propos sont repris dans plusieurs journaux. En 1935, le journal *Le Nouvelliste* appelle la ville de Trois-Rivières à mettre « fin au gâchis du secours direct ». Il en va

²⁰ « Le boulevard métropolitain », *Le Devoir*, 18 juillet 1935, p. 3.

²¹ « L'ordre dans la société et les réformes urgentes », *Le Devoir*, 9 avril 1936, p. 4.

²² « Le nationalisme économique », *Le Devoir*, 19 novembre 1937, p. 12.

²³ « Les êtres inutiles », *Le Soleil*, 6 mars 1931, p. 4.

²⁴ Louis Dupire, « Sur une communication de Me Napoléon Garceau », *Le Devoir*, 26 avril 1933, p. 1.

²⁵ Louis Dupire, « Le volontariat, puisque la conscription faillit », *Le Devoir*, 23 août 1935, p. 1; Louis Dupire, « Une effroyable constatation de la Commission du chômage », *Le Devoir*, 10 octobre 1935, p. 1.

ainsi « de l'intérêt des contribuables dont les deniers remplissent les coffres de la municipalité »²⁶. *La Presse* affirme en 1935 qu'il existe environ 50 000 « faux chômeurs » dans la métropole. Le faux chômeur « est partisan du moindre effort, enfin parce qu'il n'aime pas le travail et qu'il préfère l'oisiveté. On en rencontre plusieurs dans les grandes villes »²⁷. Dans *Le Canada*, un lecteur estime qu'un des problèmes majeurs pour résorber le chômage est que « quelques chômeurs [...] auront pris l'habitude de vivre dans l'oisiveté et [...] aimeront mieux abandonner les jobs aux étrangers tant que le gouvernement consentira à les faire vivre »²⁸. Quant au journal *L'Événement* de Québec, celui-ci constate qu'on assiste à une « époque tourmentée [...] qui a fondé la nouvelle carrière de chômeur professionnel! »²⁹.

4.2.2 Les travaux de chômage

Jusqu'en 1932, la *Loi fédérale d'aide au chômage* favorise la politique de travaux publics à celle des secours directs. Le coût de ses travaux doit être assumé à 50 % par la municipalité, 25 % par le gouvernement provincial et 25 % par le gouvernement fédéral. Cette mesure permet à plusieurs sans-travail d'occuper un emploi et de toucher un salaire. Alors que le creux de la crise est atteint en 1932-1933, Ottawa juge toutefois que cette politique est insuffisante pour assister tous les sans-travail, en

²⁶ « Finira-t-on par mettre fin au gâchis des secours directs ? », *Le Nouvelliste*, 2 janvier 1935, p. 2.

²⁷ « Faux chômeurs », *La Presse*, 28 février 1935, p. 6.

²⁸ H.G., « L'aide aux chômeurs et la nouvelle prospérité », *Le Canada*, 6 juin 1935, p. 2.

²⁹ Article reproduit dans les pages du journal *Le Devoir*. « Des anomalies », *Le Devoir*, 16 août 1937, p. 7.

plus d'occasionner des coûts supérieurs aux secours directs³⁰. À ceci s'ajoutent les difficultés administratives occasionnées par les travaux publics fédéraux. Comme le souligne l'historien James Struthers, ce programme est d'entrée de jeu miné par la partisanerie, le patronage et l'incompétence administrative des provinces. Au Québec, la distribution des subventions fédérales joue un rôle important dans la réélection de Taschereau aux élections de 1931³¹. Après 1932, les travaux publics font l'objet d'ententes spécifiques entre les municipalités et le gouvernement provincial et fédéral.

Dans la province, les travaux de chômage connaissent une évolution en trois temps. La première phase se déroule de 1930 à 1932 dans le contexte de la politique fédérale de travaux publics. Le fédéral met toutefois fin à ce programme en 1932 pour privilégier les secours directs. De 1933 à 1936, les municipalités québécoises profitent du fait que la loi provinciale stipule qu'une certaine prestation de travail peut être exigée en échange de secours directs³². Plusieurs entreprennent donc des travaux de chômage financés à même les secours directs. En février 1936, Téléphore-Damien Bouchard, ministre libéral provincial des Affaires municipales, de l'Industrie et du Commerce, annonce une révision majeure de l'assistance au chômage au Québec. La réforme porte le nom officiel de *plan d'assistance aux sans-travail nécessiteux et de résorption du chômage par la création de travaux utiles*, mais est plus communément désignée comme le Plan Bouchard. Celui-ci est inspiré par son expérience précédente en tant que maire de Saint-Hyacinthe. Il fait la

³⁰ James Struthers, *Op. cit.*; p. 44-70.

³¹ *Ibid.*, p. 58.

³² Commission du chômage de la Cité de Montréal, *Op. cit.*

promotion d'un tel programme à titre de secrétaire de l'Union des municipalités du Québec depuis quelques années³³.

Le principe du Plan Bouchard de 1936 est de faire travailler les chômeurs en échange de secours directs. Afin de relancer l'économie de la province, le plan a pour but de mettre les chômeurs au travail par « des travaux d'ordre public, semi-public et des entreprises privées »³⁴. Il vise à créer « un système d'assistance sous forme de travail pur et simple »³⁵. Cette politique force les sans-travail à signer un contrat pour être assistés : un certain nombre d'heures en échange des secours directs³⁶.

Cette réforme est abandonnée à la suite de la défaite des libéraux aux élections de 1936. Le nouveau gouvernement provincial de l'Union nationale ne cache toutefois pas son intention de mettre fin à son tour aux secours directs. Le Dr Philippe Hamel, qui s'est fait élire sous la bannière de l'Union nationale, déclare en 1937 qu'« [a]lors que l'Etat doit vivre par le peuple, c'est le peuple qui vit par l'Etat. Il ne faut pas que les choses soient telles qu'on préfère les secours directs au travail »³⁷. Pour sa part, Maurice Duplessis estime qu'il

ne faut pas que le secours direct deviennent un tonneau de Danaïdes où
l'on verse sans compter l'argent fourni par les contribuables [...] La

³³ « Le projet de T. D. Bouchard au sujet des travaux pour aider les chômeurs est approuvé par l'Union municipale », *Le Soleil*, 26 juillet 1932, p. 9 et 13; J.D., « Où l'on analyse ce fameux plan », *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 9 septembre 1932, p. 1; Thomas Poulin, « Où il est question du Plan Bouchard », *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 9 septembre 1932, p. 1 et 8.

³⁴ « Des réformes qu'on trouvera bienfaisantes », *La Presse*, 21 février 1936, p. 3.

³⁵ « Le Plan Bouchard », *Le Soleil*, 1 juin 1936, p. 1.

³⁶ *Ibid.*

³⁷ « Le Dr. Philippe Hamel s'attaque à "des gens qui veulent trahir" », *Le Soleil*, 16 février 1937, p. 5.

province [...] a atteint la limite dans ce domaine et il faut limiter nos dépenses aux revenus³⁸.

Le gouvernement de l'Union nationale fait alors pression sur Ottawa afin que les sommes consenties aux secours directs soient plutôt utilisées pour des travaux publics. Devant le refus du gouvernement fédéral, Québec enclenche son propre programme de travaux publics en 1937³⁹. En novembre de la même année, 35 municipalités québécoises mettent fin à la distribution de secours directs. En 1938, les secours directs sont seulement distribués à Montréal et à Québec⁴⁰. Dans la foulée, l'État provincial prend de plus en plus le contrôle de l'assistance au chômage au détriment des autorités locales⁴¹. En 1938, le ministère provincial du Travail établit les balises de la distribution des secours directs et des travaux de chômage dans les municipalités⁴². Finalement, le tout est centralisé par le gouvernement provincial qui crée la Commission provinciale « pour administrer les travaux et les secours »⁴³.

Les travaux de chômage des années 1930 s'apparentent grandement au travail forcé. Les chômeurs ne vendent pas leur force de travail en échange d'un salaire, mais pour obtenir des secours⁴⁴. À la différence des travailleurs salariés libres, qui peuvent toujours quitter leur emploi pour espérer trouver de meilleures conditions auprès d'un

³⁸ « La Commission Panet savait, au début de l'hiver, que ces tolérances prendraient fin au printemps », *Le Devoir*, 25 mai 1937, p. 6.

³⁹ James Struthers, *Op. cit.*, p. 172.

⁴⁰ « Les secours directs sont disparus de 35 de nos municipalités », *La Presse*, 26 novembre 1937, p. 16; « La session de la Législature de Québec est terminée », *Le Soleil*, 13 avril 1938, p. 9.

⁴¹ BAC, Commission d'aide au chômage (RG27-H-1), volume 2078, dossier Y19-3, *Correspondence - Quebec - Unemployment Relief - City of Montreal*, 1934, *Memorandum*, 18 juin 1938.

⁴² « Retour à l'ancien système à Québec », *Le Soleil*, 20 octobre 1938, p. 1.

⁴³ « Les travaux et les secours confiés à une commission », *Le Soleil*, 1^{er} mars 1939, p. 3.

⁴⁴ Todd McCallum, *Hobohemia and the Crucifixion Machine: Rival Images of a New World in 1930s Vancouver*, Athabasca, Athabasca University Press, 2014, p. 10.

autre employeur, les chômeurs qui œuvrent sur les chantiers de travaux publics ne peuvent se désister, ce qui risquerait de les priver définitivement des secours. Dans ce contexte, les autorités publiques occupent le rôle d'un « employeur » unique. La figure du « travailleur sans travail » est l'un des paradoxes de la période. La plupart du temps, les travaux publics relèvent de projets d'amélioration d'infrastructures : construction de routes, de bâtiments, d'égouts et de ponts, réfection de chemins de fer, etc. D'autres n'ont toutefois pas ce caractère « utile » et semblent avoir pour principal objectif de tenir les chômeurs occupés. Par exemple, certaines municipalités forcent leur sans-travail à bûcher leur propre bois afin d'éviter de déboursier les frais pour le combustible⁴⁵. D'autres leur font casser de la roche dans une carrière, bûcher dans une cour à bois, défricher ou déneiger un terrain vague⁴⁶.

Les tâches imposées aux chômeurs sont souvent d'intérêt public, mais ils sont également d'ordre idéologique et rappellent le *workhouse test*⁴⁷. Faire travailler les chômeurs apparaît en effet pour plusieurs comme la condition d'une meilleure gestion des fonds publics. Pourtant, « dollar for dollar, direct relief consistently cost cities

⁴⁵ « Achat d'une coupe à bois par la ville », *La Tribune*, 13 juillet 1932, p. 3; « L'aide que donne aux chômeurs Sherbrooke », *La Presse*, 4 août 1932, p. 10; « Les chômeurs couperont leur bois », *Le Progrès du Saguenay*, 25 août 1932, p. 1; « Les chômeurs bûcherons le bois voulu », *La Tribune*, 20 décembre 1932, p. 3; « Grand' Mère », *Le Soleil*, 20 février 1933, p. 8.

⁴⁶ Le déneigement peut être considéré comme un travail utile bénéfique à la communauté. Cependant, cette pratique est souvent décriée par les sans-travail comme étant exigeante, dégradante et improductive. L'emploi de sans-travail à cette fonction est une pratique commune dans nombre de municipalités au cours des années 1920 et 1930. David A. Thompson, *Working Class Anguish and Revolutionary Indignation: The Making of Radical and Socialist Unemployment Movements in Canada, 1875-1928*, Thèse de doctorat (histoire), Université Queen, 2014, p. 92; 107.

⁴⁷ C'est notamment le cas à Granby, Grand-Mère, Jonquière, Sherbrooke et Trois-Rivières. « Achat d'une coupe de bois par la ville », *La Tribune*, 13 juillet 1932, p. 3; « Les chômeurs couperont leur bois », *Le Progrès du Saguenay*, 25 août 1932, p. 1; « Les chômeurs bûcheront le bois voulu », *La Tribune*, 20 décembre 1932, p. 3; « Grand'Mère », *Le Soleil*, 20 février 1933, p. 8; « Finira-t-on par mettre fin au gâchis du secours direct ? », *Le Nouvelliste*, 2 janvier 1935, p. 2; « Grève promptement réglée », *La Presse*, 8 février 1937, p. 15.

less than work relief»⁴⁸. À compter de 1933, de plus en plus de voix se font néanmoins insistantes afin de mettre au travail les chômeurs. À défaut d'une politique de travaux publics à grande échelle, l'obligation de travail en échange de secours apparaît pour plusieurs être la meilleure option⁴⁹. Par exemple, en 1933, *La Presse* juge que

nous ne devons rien épargner pour empêcher que des hommes valides, capables de travailler, ne se trouvent perdus pour le pays et ne lui deviennent à charge au lieu d'être son soutien. Les sacrifices que le Canada s'imposera à cette fin tourneront à son plus grand avantage. Nous ne pouvons, sans manquer à nos devoirs nationaux, sans méconnaître nos intérêts supérieurs, permettre qu'une partie considérable de notre capital

⁴⁸ Bien que les coûts puissent différer grandement d'une ville et d'une province à une autre, l'ingénieur en chef d'Edmonton estime qu'au cours de l'hiver 1931, il en coûte 12 \$ par jour par chômeur pour des travaux d'égout et que le montant s'élève à 49,3 sous par jour pour un individu touchant du secours direct. Celui-ci entraîne seulement le coût de l'aide accordée et de son administration. Si des travaux comme le nettoyage des rues ou l'enlèvement de la neige sont relativement peu coûteux, il en va autrement pour d'autres types d'entreprises. Par exemple, la construction de bâtiments, de routes, d'égouts, de ponts, etc., nécessite de payer de l'équipement plus sophistiqué en plus des matériaux. À ceci, il faut ajouter le coût de la main-d'œuvre et le salaire des ingénieurs et des contremaîtres. Dans certains cas, il faut aussi calculer les frais pour la nourriture et l'hébergement. Eric Strikwerda, *The Wages of Relief: Cities and the Unemployed in Prairie Canada, 1929-1939*, Edmonton, Athabaska University Press, 2013, p. 105.

⁴⁹ « Mise à l'étude du bill spécial devant le sénat », *La Presse*, 18 septembre 1930, p. 47; « Le chômage et les chômeurs », *Op. cit.*; « Recensement des chômeurs et conscription du travail », *Le Canada*, 11 juin 1932, p. 3; « Des grands travaux et des salaires réduits », *Le Devoir*, 13 septembre 1932, p. 3; « Le secours direct serait néfaste à nos gens, d'après un missionnaire », *Le Nouvelliste*, 3 octobre 1932, p. 3; « Donnons du travail à nos gens et évitons d'adopter le "Dole system" », *La Presse*, 25 octobre 1932, p. 13; Louis Dupire, « Songera-t-on, enfin, à faire travailler les chômeurs ? », *Le Devoir*, 19 avril 1933, p. 1; « Le principe en jeu », *La Presse*, 7 juin 1933, p. 6; Louis Dupire, « Travaux de chômage et logique municipale », *Le Devoir*, 15 août 1933, p.1; « M. Francoeur refuse de porter à \$18 l'échelle des loyers aux chômeurs », *Le Devoir*, 23 juin 1934, p. 16; « Que le conseil persiste dans sa nouvelle politique des secours », *Le Nouvelliste*, 16 novembre 1934, p. 2; Louis Dupire, « Un appel à M. Bennett qui sera à Montréal ce soir », 23 janvier 1935, p. 1; « Discours à la fois vigoureux et sarcastique de l'hon. M. David », *La Presse*, 24 avril 1936, p. 31; « Les ravages du prétendu régime constructif Taschereau-Godbout », *Le Devoir*, 1 août 1936, p. 2 et 3.

humain s'use ainsi dans une oisiveté malfaisante pour les chômeurs, dangereuse pour la paix publique et coûteuse pour le trésor de l'Etat⁵⁰.

Nombreux sont ceux qui s'inquiètent alors du fait que les salaires sont tellement bas, qu'il est plus avantageux de toucher des secours directs que de travailler, menaçant ainsi l'éthique libérale du travail et le principe de *less eligibility*⁵¹. Réitérant la position du journal *Le Devoir*, Louis Dupire écrit :

Nous sommes de ceux qui ont demandé constamment, depuis la crise, du travail au lieu du *dole* [...] Dans notre ville [Montréal], celui-ci a pris la forme la plus nuisible; on n'a fait aucune différence entre les prévoyants et les imprévoyants, les honnêtes et les malhonnêtes⁵².

Plusieurs profitent économiquement du travail forcé des chômeurs. Pour les municipalités, les travaux de chômage sont une belle occasion pour entreprendre des travaux d'améliorations urbaines financés en partie par les gouvernements fédéral et provincial. La main d'œuvre sans travail est d'ailleurs moins dispendieuse que les employés municipaux souvent syndiqués. Les gouvernements fédéral et provincial en profitent également. La multiplication des chantiers permet aussi de favoriser

⁵⁰ « Travaux de chômage », *La Presse*, 15 juillet 1939, p. 24.

⁵¹ « Le chômage », *Le Devoir*, 31 mars 1936, p. 1 et 3; « Le discours du Dr Paquette », *Le Soleil*, 16 avril 1936, p. 6; « Le discours de C. Rochefort », *Le Soleil*, 16 avril 1936, p. 6; « Les salaires », *Le Soleil*, 28 avril 1936, p. 4; « Le discours du Dr Hamel provoque nombre d'incidents », *Le Soleil*, 10 mars 1937, p. 8; « M. Hamel dénonce le trust de l'électricité à Saint-Georges », *Le Devoir*, 13 mars 1937, p. 9; « Les secours directs », *Le Soleil*, 23 septembre 1937, p. 4.

⁵² Louis Dupire, « Une effroyable constatation de la Commission du chômage », *Op. cit.*

l'entreprise privée, particulièrement celle de la construction, en offrant des contrats aux entrepreneurs et aux fournisseurs. Le travail des chômeurs assure d'ailleurs aux contracteurs privés une main-d'œuvre gratuite, la charge financière des salaires étant assumée par l'État⁵³.

Bien que la mise au travail des chômeurs en échange de l'aide matérielle ne soit pas un phénomène propre aux municipalités québécoises, il prend une forme radicale dans la province. Par exemple, à la suite des grèves de chômeurs de Sudbury et de North Bay contre le travail obligatoire, le gouvernement de l'Ontario estime qu'il est irraisonnable de demander plus de deux jours de travail par semaine pour des chômeurs sous-alimentés. Au Québec, certaines municipalités imposent jusqu'à 40 heures de travail alors que l'aide accordée est généralement inférieure à celle de la province voisine⁵⁴.

4.2.3 Les refuges municipaux et les camps de travail

Pour les pouvoirs publics, les chômeurs célibataires représentent la catégorie de sans-travail la plus suspecte et la plus dangereuse. Le chômeur célibataire est habituellement associé à une main-d'œuvre itinérante, celui-ci « represented shiftlessness, youthfulness, and potential danger; he was restless—riding the rods, living in makeshift jungles, or begging on back doorsteps », donc une menace

⁵³ *Ibid.*

⁵⁴ « Vous cherchez les travaux forcés, Mon. Taschereau ? », *La Vie ouvrière*, septembre 1933, p. 1-8.

potentielle de désordre⁵⁵. Provenant de contextes culturels variés, n'ayant pas de responsabilités familiales et n'ayant rien à perdre, les chômeurs qui constituent cette troupe bigarrée sont perçus comme une menace à certaines normes sociales et à la sécurité publique par les autorités⁵⁶.

En conséquence, l'assistance déployée à leur égard se veut minimale et temporaire afin de les écarter le plus possible des espaces urbains où l'on craint que ceux-ci contribuent à l'augmentation de la criminalité, ou encore qu'ils soient recrutés dans les rangs des organisations de gauche. De 1930 à 1932, les chômeurs célibataires sont exclus des secours directs et des travaux publics. Ils se retrouvent conséquemment face à peu d'options⁵⁷. Après 1932, certaines municipalités vont leur accorder des secours directs ou des emplois sur les chantiers de travaux publics. La priorité est néanmoins accordée aux pères de famille⁵⁸.

Dès les débuts de la Grande Dépression, l'arrivée massive de sans-travail itinérants s'ajoute aux chômeurs célibataires déjà présents à Montréal. Le refuge Meurling, une institution municipale, est alors incapable de répondre à la demande. Afin de limiter leur présence dans l'espace public, la ville ouvre quelques institutions municipales

⁵⁵ Erik Strikwerda, *Op. cit.*, p. 58.

⁵⁶ François Bisson, *La gestion des chômeurs célibataires sans-abri au cours de la Dépression : le cas du camp de Val Cartier, 1932-1936*, Mémoire de maîtrise (histoire), Université du Québec à Montréal, 1999, p. 37-38; Lorne Brown, *La lutte des exclus, un combat à refaire*, Montréal, Écosociété, 1997, 310 p; Michael Ekers, « “The Dirty Stuff”: Relief and the Production of the Unemployed in Depression-era British Columbia », *Antipode*, vol. 44, no. 4, 2012, p. 1119-1142; Todd McCallum, *Op. cit.*

⁵⁷ James Struthers, *Op. cit.*, p. 51.

⁵⁸ « On recommande les pères de famille », *La Presse*, 13 septembre 1935, p. 13; « Verdun appuie en partie les propriétaires », *La Presse*, 29 septembre 1936, p. 7; « De Chicoutimi la grève se propage », *La Presse*, 1 juin 1939, p. 3; Jos Walter, « Un ouvrier de DeLorimier écrit à son échevin », *Clarté*, 28 juin 1938, p. 3; Sonya Roy, « Une catégorie de chômeurs à part : les cols blancs de Montréal, 1930-1935 », *Labour/Le Travail*, vol. 84, 2019, p. 114.

entre 1931 et 1933, dont le refuge de la rue Vitré⁵⁹ et le refuge Belmont⁶⁰. Quant aux chômeuses célibataires, les institutions sont plus rares. Elles sont essentiellement dirigées vers l'organisation l'Aide à la femme, aussi nommée refuge Sainte-Cunégonde⁶¹. Les chômeurs et chômeuses qui fréquentent les refuges peuvent y recevoir deux repas par jour et y être hébergés. La préoccupation pour le maintien de l'éthique libérale du travail y est bien présente. Ainsi, les pensionnaires doivent souvent exécuter certaines corvées. La plupart des institutions sont considérées comme des refuges de nuit, c'est-à-dire qu'elles ferment leurs portes entre le petit déjeuner et le souper. Les chômeurs sont ainsi poussés à se chercher du travail durant le jour. C'est pour cette raison que la Commission consultative du chômage de Montréal est défavorable à l'ouverture de refuge de jours au début de la crise⁶².

⁵⁹ En activité d'octobre 1931 à juillet 1934, le refuge de la rue Vitré est la principale institution réservée aux sans-travail itinérants et célibataires à Montréal. Il est éventuellement déménagé sur la rue des Inspecteurs. Son ouverture vise à combler l'incapacité du réseau à faire face aux demandes croissantes d'assistance générées par la crise. Il s'agit d'une institution de jour et de nuit, contrairement au refuge Meurling qui est seulement ouvert le soir. Elle accueille jusqu'à 6 000 chômeurs quotidiennement et offre jusqu'à 1 700 places pour la nuit. De son ouverture jusqu'à l'été 1933, l'institution est fréquentée par une majorité de Canadien français. BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenants 1960-01-036 \ 796 à 798, dossier 722, 1933, « Overcrowding and Underfeeding at Vitre Street », *The Alarm Clock*, Mars 1933, p. 3; 8; 11-12; François Bisson, *Op. cit.*; p. 95-99; Benoit Marsan, « *Battez-vous, ne vous laissez pas affamer* » : *les communistes et la lutte des sans-emploi pendant la Grande Dépression*, St-Joseph-du-Lac, M éditeur, 2014, p. 79.

⁶⁰ Le refuge de la rue Belmont est en activité de juin 1933 à juillet 1934. Il est ouvert spécialement pour les chômeurs canadiens-français catholiques qui sont environ 1 000 à le fréquenter. Son objectif est à la fois de désengorger le refuge de la rue Vitré, mais aussi d'empêcher la « contagion communiste » au sein de ce groupe. Il s'agit aussi d'un refuge de jour et de nuit. « Le refuge Belmont », *La Presse*, 24 mai 1933, p. 5; « Pour le bien des hommes et de la terre », *Le Devoir*, 31 octobre 1933, p. 4; Sonya Roy, *Loc. cit.*, p. 116.

⁶¹ L'Aide à la femme, fondée en 1929, accueille les chômeuses de différentes origines et religions qui sont sans logis. Tout d'abord située dans l'édifice du Conservatoire national de musique, l'institution déménage dans l'ancienne école Sainte-Cunégonde en mars 1932. On peut y accueillir jusqu'à 500 chômeuses pour la nuit et on y offre aussi des repas. « L'œuvre merveilleuse de l'"Aide à la femme" », *Le Devoir*, 9 février 1934, p. 5; « La solution d'un angoissant problème », *Le Devoir*, 31 mars 1934, p. 7.

⁶² Slim of the Highway, « Le "Jungle" de la rue Vitré », *La Revue populaire*, février 1933, p. 7-9; 49; « À l'hôtel de ville », *Le Devoir*, 5 juillet 1934, p. 8; AVM, Fonds du service de greffe (126-07-08-01—2.3.3), Commission consultative du chômage, *Minutes*, 7 octobre 1931, p. 3; Anna Shea et

C'est à partir de 1932 que le gouvernement fédéral s'intéresse à la question des hommes chômeurs et célibataires. Il met alors en place un système de camps de travail qui est en fonction jusqu'en 1936. Contrairement aux travaux publics et aux secours directs, ce programme est entièrement financé par Ottawa. Les camps de travail sont établis loin des centres industriels. Les chômeurs y sont employés à la construction d'infrastructures civiles et militaires en échange d'un salaire dérisoire de 20 sous par jour. Les chômeurs y sont logés, nourris, soignés, habillés et parfois formés. Au Québec, les hommes chômeurs célibataires en état de travailler sont dirigés vers les camps de Petawawa en Ontario et de Valcartier dans la région de Québec. Selon l'historien François Bisson, le camp de Valcartier vise à récupérer les chômeurs célibataires sans-abri employables et prévenir les désordres sociaux dans les centres urbains⁶³. Selon l'historienne Laurel Sefton MacDowell, les camps fédéraux ont été établis to « relieve unemployment, avert revolution, and provide public works of permanent benefit to Canada ». Bien que conçu à l'origine comme une politique à court terme, leur longévité « was a factor in their demise because camps became a political liability »⁶⁴. Ces lieux constituent en fait des espaces concentrationnaires basés sur le travail forcé.

Suzanne Morton, « Keeping Men Out of “Public or Semi-Public” Places: The Montreal Day Shelter for Unemployed Men, 1931-1934 », dans Bettina Bradbury et Tamara Myers dir. *Negotiating Identities in 19th and 20th Century Montreal*, Vancouver, University of British-Columbia Press, 2005, p. 78.

⁶³ François Bisson, *Op. cit.*

⁶⁴ Laurel Sefton MacDowell, Laurel, « Relief Camp Workers in Ontario During the Great Depression of the 1930s », *Canadian Historical Review*, vol. 76, n° 2, 1995, p. 228.

4.3 Réseaux militants et associations de sans-travail

Un nombre important d'organisations et d'associations de sans-travail voit le jour durant la Grande Dépression au Québec. À la différence des années 1920, le phénomène n'est pas circonscrit à Montréal. De plus, les associations ne sont pas seulement des créations des organisations politiques de gauche et du mouvement syndical. Si certaines associations rejoignent le giron du Parti communiste du Canada (PCC), les sources démontrent la présence d'organisations catholiques, conservatrices et indépendantes. Ces associations se distinguent quant à leurs orientations idéologiques, leurs définitions de la citoyenneté, leurs modes de fonctionnement et leurs moyens d'action. Elles partagent néanmoins un discours commun articulé autour du rejet de la charité et d'une demande d'intervention accrue de l'État pour atténuer les effets du chômage, que ce soit par des emplois réguliers bien rémunérés sur des chantiers publics, une aide économique plus substantielle ou une protection garantie par l'assurance-chômage. Les sources montrent que plusieurs de ces associations tiennent des assemblées de membres, envoient des requêtes et organisent des délégations auprès des autorités locales afin de relayer les griefs et les revendications des sans-travail⁶⁵. Malheureusement, les journaux et les archives contiennent peu d'informations sur ces organisations, ce qui rend parfois difficile de bien cerner les détails de leurs activités quotidiennes.

⁶⁵ On retrouve de nombreuses convocations ou résumés d'assemblées dans la section « Nouvelles ouvrières » du journal *La Presse*. La presse communiste présente aussi à l'occasion ces informations : *The Worker*, *L'Ouvrier canadien* et *La Vie ouvrière*. C'est cependant dans l'hebdomadaire *Clarté* (1935-1939) où l'on retrouve à chaque semaine les convocations aux assemblées de plusieurs associations de sans-travail de la métropole. On peut aussi y obtenir des informations sur les heures de permanence de certaines d'entre elles où sont recueillies les plaintes des sans-travail.

Plusieurs associations de sans-travail voient le jour dès le début de la crise dans différents quartiers montréalais et dans les municipalités environnantes. Comme ailleurs au Canada, le mouvement communiste joue un rôle important dans certaines organisations de sans-travail dans la métropole, où se développent des réseaux de solidarité entre les populations de certains refuges ou et de certains quartiers. C'est dans cette mouvance qu'apparaissent un petit nombre d'organisations féminines de sans-travail dans la métropole. Les organisations de sans-emploi situées à la gauche du spectre idéologique présentent également une hétérogénéité ethnique qui témoigne de la diversité de la classe ouvrière montréalaise. Si leurs effectifs sont composés d'une proportion importante de personnes issues de l'immigration ou d'origine anglo-canadienne, celles d'origine canadienne-française y sont aussi bien représentées. L'historiographie fournit certaines informations précieuses à ce sujet⁶⁶. Les clubs ouvriers, créés dans les années 1910 et en partie regroupés au sein de la Fédération des clubs ouvriers du Canada, s'avèrent aussi des organisations importantes pour la mobilisation des sans-travail durant la crise. Certains d'entre eux se rapprochent des organisations de gauche alors que d'autres agissent à titre d'organisations indépendantes. La Fédération des clubs ouvriers, réservée aux catholiques, est plutôt conservatrice. Elle appuie le maire populiste Camillien Houde. Signe du contexte idéologique particulièrement agité des années 1930, qui se reflète par ailleurs sur le mouvement des sans-travail, certains de ses membres expriment des sympathies

⁶⁶ Christine Elie, *The City and the Reds: Leftism, the Civic Politics of Order, and a Contested Modernity in Montreal, 1929-1947*, Thèse de doctorat (histoire), Université Queen, 2015, 458 p; Marcel Fournier, *Communisme et anticommunisme au Québec 1920-1950*, Laval, Éditions Albert Saint-Martin, 1979, 165 p; Claude Larivière, *Crise économique et contrôle social (1929-1937) : le cas de Montréal*, Montréal, Éditions coopératives Albert St-Martin, 1977, 265 p; Andrée Lévesque, *Op. cit.*; John Manley, « 'Starve, Be Damned!' Communists and Canada's Urban Unemployed, 1929-1939 », *The Canadian Historical Review*, vol. 79, n° 3, 1998, p. 466-491; Benoit Marsan, *Op. cit.*

fascisantes au cours de la période et épousent certains rituels similaires aux organisations fascistes européennes, comme le port d'un uniforme⁶⁷.

Quelques organisations de sans-travail apparaissent au cours des années 1930 dans la ville de Québec et ses environs. Plusieurs d'entre elles semblent éphémères. On y retrouve encore moins de femmes que dans les organisations de la métropole. Leurs effectifs, essentiellement francophones et catholiques, sont plus homogènes sur le plan ethnolinguistique et religieux qu'à Montréal. Ces associations concentrent leurs activités autour d'assemblées, de la cueillette des griefs des sans-travail, en plus de mener des représentations auprès des autorités⁶⁸. Une exception notable est l'Association ouvrière nationale fondée en 1936. Celle-ci a pour but de rassembler « tous les ouvriers de la vieille capitale [pour qu'ils] s'unissent et revendiquent leurs droits, [et] leurs dus »⁶⁹. Celle-ci rejoint le Front populaire pour la défense des besoins immédiats des chômeurs, initiative du PCC en 1935. Elle est particulièrement active dans l'opposition au Plan Bouchard. Elle est dénoncée pour ses activités « communistes » par plusieurs acteurs locaux, dont certains groupes de sans-travail. Bien que les militants du PCC ne parviennent pas à s'implanter à Québec comme à

⁶⁷ Geoffrey Ewen, « Quebec: Class and Ethnicity », dans Craig Heron dir. *The Workers Revolt in Canada, 1917-1925*, Toronto, Toronto University Press, p. 87-143; Geoffrey Ewen, *The International Unions and the Workers' Revolt in Quebec, 1914-1925*, Thèse de doctorat (histoire), Université York, 1998, 502 p; Claude Larivière, *Albert Saint-Martin, militant d'avant-garde (1865-1947)*, Laval, Éditions coopératives Albert Saint-Martin, 1979, 290 p; Andrée Lévesque, *Op. cit.*; Jean-François Nadeau, *Adrien Arcand, Fürher canadien*, Montréal, Lux, 2010, 408 p.

⁶⁸ « Une assemblée des chômeurs », *Le Soleil*, 18 juillet 1931, p. 15; « Nouvelles de Lévis », *Le Soleil*, 17 septembre 1932, p. 16; « Nouvelles de Lévis », *Le Soleil*, 25 octobre, 1933, p. 2; « Une réunion ouvrière à St-Sauveur », *Le Soleil*, 10 octobre 1933, p. 16; Assemblée ouvrière à Saint-Roch », *Le Soleil*, 23 novembre 1933, p. 20; « Rapide action de M. Francoeur pour aider aux chômeurs », *Le Soleil*, 5 février 1936, p. 9.

⁶⁹ « Les chômeurs demanderont de l'emploi », *Le Soleil*, 4 février 1936, p. 3.

Montréal, ceux-ci y sont néanmoins actifs dans l'organisation des sans-travail de la capitale⁷⁰.

Des organisations de sans-emploi sont fondées ailleurs au Québec. La majorité d'entre elles regroupe des chômeurs d'origine canadienne-française. À l'extérieur de Montréal et de Québec, les femmes semblent absentes des mouvements de protestation, à l'exception notable de Rouyn, où l'on retrouve une section locale de l'Association nationale des sans-travail formée de sans-emploi immigrants. Elle est affiliée à la Ligue d'unité ouvrière, un syndicat communiste fondé par le PCC en 1929⁷¹. Dans certaines régions, des organisations regroupent également des francophones et des anglophones. Par exemple, en Estrie, les sans-travail fondent l'Association des sans-travail de Sherbrooke (ASTS) en 1932. Son objectif est de « grouper [...] tous ceux qui n'ont pas d'emploi, qu'ils soient de langue française ou de langue anglaise, pour former un corps uni et organisé »⁷². Elle se propose d'étudier « les griefs des ouvriers sans emploi et de les soumettre [...] aux autorités municipales »⁷³. Elle se joint, en 1933, au Conseil central des syndicats catholiques de la région de l'Estrie. Elle souhaite alors répondre aux accusations de communisme portées par les autorités locales⁷⁴. C'est également le cas de la *Lachute Workers*

⁷⁰ « 65 chômeurs sont arrêtés à Québec », *La Presse*, 17 juin 1931, p. 1; « Ces manifestations de chômeurs et les ouvriers syndiqués », *La Presse*, 22 juillet 1931, p. 11; « Les chômeurs ont manifesté à Québec », *La Presse*, 15 juillet 1931, p. 3; BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 662, dossier 5909, 1930; BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 700, dossier 4269, 1931.

⁷¹ BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 680, dossier 1487, 1931; BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 729, dossier 858, 1932; Benoit Marsan, *Op. cit.*

⁷² « Les chômeurs réclament du travail et sont prêts à aller jusqu'à Ottawa », *La Tribune*, 25 mai 1932, p. 3.

⁷³ « Sur la lettre d'un chômeur », *La Tribune*, 28 mai 1932, p. 1.

⁷⁴ « 300 sans-travail se forment en association sous l'égide des syndicats catholiques », *La Tribune*, 8 mai 1933, p. 7.

Association qui regroupe des sans-emploi de langue française et anglaise⁷⁵. Des organisations moins connues sont aussi fondées dans d'autres régions, mais il existe peu d'informations sur celles-ci. De plus, les protestations qui émergent à l'extérieur de Montréal ne sont pas toujours le fruit d'une association formelle. Elles prennent souvent la forme d'actions spontanées ou coordonnées par des comités formés pour l'occasion.

4.3.1 L'Association humanitaire

Puisqu'elle a été l'objet d'une importante surveillance de la part de la police de Montréal et de la Sûreté provinciale entre 1933 et 1935, l'exemple de l'Association humanitaire (AH) nous permet de comprendre le rôle joué au quotidien par les organisations de sans-travail. Les archives du procureur général de la province de Québec contiennent notamment de nombreuses sténographies de ses réunions hebdomadaires. Sans prétendre que les organisations de sans-travail fonctionnent toutes de façon similaire, ces documents fournissent néanmoins des informations importantes permettant de mieux saisir certaines activités qui passent plutôt inaperçues dans d'autres types de sources, comme les journaux. Ces archives permettent ainsi de mieux comprendre la fonction qu'occupent les assemblées dans le répertoire d'action collectif des sans-travail.

⁷⁵ BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 978, dossier 2963, 1935.

L'AH est fondée en janvier 1933⁷⁶. Selon ses documents d'incorporation, son but est « la protection de tous les humains »⁷⁷. Cet objectif vague vise probablement à éviter d'attirer l'attention des autorités dans un contexte d'anticommunisme. Sa principale activité est de forcer les responsables de la distribution des secours de se conformer à la *Loi fédérale d'aide au chômage* afin que les sans-travail puissent obtenir des secours pour le logement, l'habillement, le chauffage et la nourriture⁷⁸. L'organisation s'oppose aussi à l'obligation de travail en échange d'assistance, considérant qu'il n'y a aucune législation canadienne « qui force les citoyens à travailler »⁷⁹. Bien que l'AH se définit comme communiste, elle se distancie du PCC et base sa philosophie sur une variante d'un vieil adage socialiste : « DE CHACUN SELON SES APTITUDES [et] À CHACUN SELON SES BESOINS »⁸⁰. Son répertoire d'action, basé sur la non-violence, est assez varié⁸¹.

L'AH est issue de l'Université ouvrière (UO) et son principal animateur est Émile Godin. On retrouve aussi parmi ses membres actifs Gaston Pilon et Albert Saint-Martin. Bien que ses figures de proue soient des hommes, l'organisation compte aussi sur quelques militantes, dont la plus en vue est Eva Varrieur⁸². Les rapports

⁷⁶ BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 796 à 798, dossier 722, 1933, Université Ouvrière, *Sténographie d'assemblée*, 11 janvier 1933.

⁷⁷ BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 853, dossier 6932, 1933, Association humanitaire, *Incorporation*, 18 janvier 1933.

⁷⁸ BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 873, dossier 765, 1934, Association humanitaire, *Lettre*, 20 novembre 1933.

⁷⁹ *Ibid.*

⁸⁰ BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 853, dossier 6932, 1933, Association humanitaire, *Constitution et règlements*, 1933.

⁸¹ BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 796 à 798, dossier 722, 1933, Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 28 mars 1933, p. 21-22.

⁸² « Eva Varrieur (née Durocher) est née en 1885 à Chute-à-Blondeau, une petite communauté francophone de l'Est ontarien située près de Hawkesbury. Elle est la veuve de Joseph Varrieur, un journalier avec lequel elle se marie en 1908. Militante de l'AH et de l'Université ouvrière, Eva Varrieur-Durocher travaille comme garde-malade. Elle décède en 1960 ». Mathieu Houle-Courcelles, « *Ni Rome, ni Moscou* » : *l'itinéraire des militants communistes libertaires de langue française à*

hebdomadaires d'admission des nouveaux membres démontrent que l'AH mobilise principalement des Canadiens français. Elle tient toutefois aussi des activités en anglais qui s'adressent à des personnes issues de l'immigration⁸³. Pour cette organisation, tous les sans-travail possèdent les mêmes droits indépendamment de leur origine ethnique, leur sexe, leur croyance religieuse, leur orientation politique ou leur statut de citoyenneté⁸⁴. L'adhésion à l'organisation est volontaire et gratuite. Pour y être admis, il suffit de remplir un formulaire d'adhésion, de souscrire à la constitution et aux règlements, de se présenter à l'assemblée et d'être accepté par un vote de la majorité des membres⁸⁵. En mai 1933, l'AH revendique 1 200 membres. Elle estime en totaliser plus de 8 000 en octobre 1934⁸⁶.

Le quartier général de l'organisation est établi au 1408 de la rue Montcalm, c'est-à-dire dans les locaux de l'UO. En septembre 1933, elle compte trois autres bureaux, dont un au 193 rue Saint-Zotique, dans un quartier plus au nord⁸⁷. Bien que ses activités se déroulent essentiellement à Montréal, l'AH appuie aussi les sans-travail

Montréal pendant l'entre-deux-guerres, Thèse de doctorat (histoire), Université Laval, 2020, p. 213 (note 702).

⁸³ Il existe une version française et anglaise des statuts et règlements de l'organisation. BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 873, dossier 765, 1934, Association humanitaire, *Constitution and By-Laws*, 1933.

⁸⁴ BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 796 à 798, dossier 722, 1933, Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 23 mai 1933, p. 2.

⁸⁵ Association humanitaire, *Constitution et règlements*, *Op. cit.*

⁸⁶ BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 796 à 798, dossier 722, 1933, Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 9 mai 1933, p. 15; BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 867, dossier 480, 1934, Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 16 octobre 1934, p. 1.

⁸⁷ « Nouvelle échauffourée, rue Saint-Zotique », *Le Canada*, 29 septembre 1933, p. 1; BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 796 à 798, dossier 722, 1933, Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 5 septembre 1933, p. 2.

qui cherchent à s'organiser à St-Lambert, Joliette, Hull, Sherbrooke et à Saint-Jean-sur-le-Richelieu⁸⁸.

L'organisation considère que la bienfaisance est « un vol organisé »⁸⁹. L'un de ses militants résume ainsi cette position :

Nous ne voulons pas de charité, nous sommes opposés à la charité telle qu'organisée a [sic] l'heure actuelle parce que c'est une [sic] vol doublé d'hypocrisie. Qui se dit charitable est un hypocrite, car il se sert de la charité pour s'enrichir au détriment de ceux qui souffrent⁹⁰.

Les attaques de l'AH se concentrent principalement sur la Saint-Vincent-de-Paul et l'Église catholique, bien qu'elles n'épargnent pas les institutions juives et protestantes. Dans un langage qui est à la fois explicite et coloré, un militant affirme que

[c]'est pas de notre faute si elle fonctionne la "St-Vinchiant", mais si elle continue à fonctionner en chiant, la brave "St-Vinchiant", on va prendre

⁸⁸ Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 5 septembre 1933, *Op. cit.*, p. 19-20; BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenants 1960-01-036 \ 796 à 798, dossier 722, 1933, Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 12 septembre 1933, p. 6; BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 867, dossier 480, 1934, Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 21 novembre 1933, p. 11; BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 867, dossier 479, 1934, Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 26 décembre 1933, p. 7.

⁸⁹ BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenants 1960-01-036 \ 796 à 798, dossier 722, 1933, Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 2 mai 1933, p. 3.

⁹⁰ BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenants 1960-01-036 \ 796 à 798, dossier 722, 1933, Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 25 avril 1933, p. 2.

les moyens et les méthodes pour guérir ce choléra qui nous a fait tant mal. La vraie pilule, c'est la pilule de l'Association Humanitaire qui donnera une constipation qui fera royalement, impérativement crever la dite St-Vincent-de-Paul⁹¹.

4.3.2 Les assemblées hebdomadaires de l'AH

L'AH tient une assemblée des membres tous les mardis soir à 8h dans ses locaux de la rue Montcalm. Le fonctionnement et le but de l'organisation sont présentés au début de chaque assemblée. Les membres les plus influents profitent souvent de l'occasion pour se lancer dans des discours dénonçant l'Église, les institutions charitables, les gouvernements, l'administration des secours, le capitalisme, en plus de faire la promotion de la doctrine communiste. À l'exception de ces envolées impromptues, les soirées se déroulent dans l'ordre et de façon plutôt formelle, selon un ordre du jour prédéterminé et encadré par la procédure « parlementaire ». L'ordre du jour typique est le suivant : acceptation des nouveaux membres, adoption des procès-verbaux de l'assemblée précédente, lecture de la correspondance, rapport sur l'état des finances de l'organisation, rapport des comités, information sur les affaires courantes et les activités à venir. Chaque assemblée aborde donc tout d'abord des détails d'ordre technique concernant l'administration de l'association avant de rendre compte des interactions de l'organisation avec différents acteurs de l'administration

⁹¹ Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 9 mai 1933, *Op. cit.*, p. 3.

des secours et de l'État. Les assemblées témoignent parfois des conditions de sans-travail de l'extérieur de Montréal, notamment dans les camps de travail.

Les moments les plus vivants d'une assemblée surviennent lorsque les sans-travail font part de leur situation particulière. Ils témoignent alors de ce qu'ils considèrent comme étant des injustices, le non-respect de leurs droits ou encore des attitudes méprisantes ou désobligeantes des responsables de la distribution des secours. Ceci provoque souvent l'indignation et mène à des discussions sur les moyens collectifs à prendre pour y remédier. Des membres partagent les méthodes et stratégies qu'ils ont employées pour faire valoir leurs droits en d'autres occasions. Parfois, des membres ou des invités rendent compte d'autres problèmes vécus par des sans-travail de l'extérieur de Montréal, notamment de ceux qui ont opté pour le retour à la terre⁹². On y discute aussi des luttes menées par d'autres regroupements de sans-travail afin de déterminer la pertinence de les appuyer. L'AH est aussi au fait de la présence d'un sténographe embauché par la police et d'informateurs. On en profite parfois pour passer un message ou pour mettre au défi les autorités⁹³.

⁹² BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 796 à 798, dossier 722, 1933, Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 28 août 1933, p. 1; Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 5 septembre 1933, *Op. cit.*, p. 1.

⁹³ BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 796 à 798, dossier 722, 1933, Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 4 avril 1933, p. 9; Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 16 octobre 1934, *Op. cit.*, p. 3.

4.3.3 Les plaintes et les enquêtes

Un aspect important du travail de l'AH est l'enregistrement de plaintes individuelles et la tenue d'enquêtes menées au nom des sans-travail lésés dans l'obtention des secours directs. L'AH fournit en quelque sorte un service d'aide qui s'apparente au travail parajuridique pratiqué par certaines organisations contemporaines de défense des droits des sans-emploi. Bien que l'organisation estime que l'aide accordée est largement insuffisante, elle considère qu'elle est néanmoins un droit en vertu de la *Loi fédérale d'aide au chômage*. L'AH considère que cette loi garantit aux sans-travail un logement et des ressources minimales pour se nourrir et se vêtir.

L'association tient une permanence tous les après-midi de 2h à 5h pour recueillir les plaintes et ouvrir les dossiers de contestation⁹⁴. Le nombre de dossiers traités varie au fil du temps, allant d'une dizaine à environ 250 par semaine⁹⁵. Ces chiffres ne tiennent pas compte des griefs anonymes reçus de la part de sans-travail qui craignent des représailles ou qui ont honte de vivre des secours directs⁹⁶. Les plaintes se multiplient au cours de l'année 1933 alors que les organisations religieuses sont en charge de la distribution des secours directs sous forme de bons. Ils visent principalement la Saint-Vincent-de-Paul qui, selon les plaignantes et les plaignants, abuse de son pouvoir discrétionnaire dans la distribution de l'aide matérielle. L'assistance est souvent moins élevée que prévu ou, tout simplement, refusée sans

⁹⁴ BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenants 1960-01-036 \ 796 à 798, dossier 722, 1933, Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 1^{er} août 1933, p. 2.

⁹⁵ *Ibid*; Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 26 décembre 1933, *Op. cit.*, p. 10.

⁹⁶ BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenants 1960-01-036 \ 796 à 798, dossier 722, 1933, Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 6 juin 1933, p. 7.

véritable motif⁹⁷. Plusieurs enquêtes concernent aussi les abus des marchands qui acceptent les bons pour la nourriture, le bois ou le charbon⁹⁸. La situation se résorbe quelque peu avec la prise en charge municipale de la distribution des secours et la distribution d'argent plutôt que de bons⁹⁹. Par la suite, les problèmes concernent l'incompétence des fonctionnaires municipaux, les enquêtes municipales interminables, l'attitude irrespectueuse des fonctionnaires et le recours au travail forcé¹⁰⁰. Dans de nombreux cas, l'AH parvient à rectifier la situation en intervenant auprès des autorités. Elle communique tout d'abord avec les responsables du chômage de la ville de Montréal. Si cette procédure ne porte pas ses fruits, le ministère provincial du Travail est sollicité. En dernier recours, l'AH interpelle la Commission d'aide au chômage à Ottawa. Certains dossiers plus complexes sont directement confiés au gouvernement fédéral¹⁰¹.

Cependant, ce ne sont pas tous les refus d'assistance qui peuvent être résolus par une telle procédure. Certaines situations ne présentent pas d'assises réglementaires permettant de faire valoir un droit aux prestations auprès des autorités. C'est notamment le cas des sans-travail célibataires ou encore de ceux qui ne peuvent

⁹⁷ *Ibid.*, p. 5; BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 796 à 798, dossier 722, 1933, Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 25 juillet 1933, p. 9; Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 28 août 1933, *Op. cit.*, p. 6; Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 21 novembre 1933, *Op. cit.*, p. 7.

⁹⁸ Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 28 mars 1933, *Op. cit.*, p. 20; Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 2 mai 1933, *Op. cit.*, p. 5-6; 8; 11-14; Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 21 novembre 1933, *Op. Cit.*, p. 5.

⁹⁹ Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 26 décembre 1933, *Op. cit.*, p. 1.

¹⁰⁰ *Ibid.*; BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 867, dossier 479, 1934, Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 11 décembre 1934, p. 4; BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 954, dossier 855, 1935, Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 1^{er} janvier 1935, p. 5; BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 954, dossier 855, 1935, Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 15 janvier 1935, p. 4; BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 954, dossier 855, 1935, Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 29 janvier 1935, p. 13.

¹⁰¹ Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 25 avril 1933, *Op. cit.*, p. 7.

prouver leur statut de résidence. L'AH incite alors ceux-ci à se rendre dans les bureaux de secours et d'insister jusqu'à ce qu'on les prenne en charge. Usant de cette stratégie, certaines personnes réussissent à obtenir gain de cause¹⁰².

4.3.4 Le « Réveil féminin »

Malgré le fait que les principales figures de l'AH soient masculines, 10 des 22 signataires de son acte d'incorporation sont des femmes¹⁰³. Les sténographies des assemblées montrent que plusieurs militantes y sont actives. L'AH estime que la participation des femmes est essentielle¹⁰⁴. Contrairement à certaines organisations ouvrières de la période, les responsabilités des militantes ne se limitent pas à celle d'auxiliaires. On les retrouve dans le rôle de présidente d'assemblée ou de comité. Elles tiennent la permanence, effectuent des enquêtes, représentent les sans-travail lésés auprès des autorités. En 1933, la trésorière de l'association est une femme¹⁰⁵.

Ce sont cependant des hommes qui prennent généralement la parole au cours des réunions hebdomadaires. Il n'est cependant pas exceptionnel que des femmes

¹⁰² Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 26 décembre 1933, *Op. cit.*, p. 14; BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 867, dossier 479, 1934, Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 17 juillet 1934, p. 4-5; BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 867, dossier 479, 1934, Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 19 décembre 1934, p. 6.

¹⁰³ Parmi les signataires, on retrouve les noms de Mme Pelletier, Mme Vandal, Mlle Corbeil, Mme Hamel, Yvonne Dagenais, Mme Laviolette, Lucienne Favreau, Paula Beaudin, Mme Kelce et Mme Laroche. Association humanitaire, *Incorporation*, *Op. cit.*

¹⁰⁴ Association humanitaire, *Lettre*, *Op. cit.*

¹⁰⁵ Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 9 mai 1933, *Op. cit.*

interviennent, notamment les responsables de l'organisation. Si les célibataires le font à titre de chômeuses et dénoncent les conditions dans les refuges féminins, les autres s'expriment plutôt en tant que ménagères. Dans ce cas, les principales préoccupations concernent la gestion du foyer : la nourriture, les vêtements, le bien-être des enfants ou la fréquentation scolaire mise à mal par la pauvreté. Malgré les visées égalitaires de l'organisation, une division sexuelle du travail militant, conforme aux rapports de genre de l'époque, explique que ce sont les femmes qui se mobilisent avant tout sur ces enjeux « domestiques ».

Les femmes membres de l'AH se dotent d'une section féminine nommée le Réveil féminin (RF). Les sources consultées sont plutôt silencieuses sur ses activités¹⁰⁶. Les réunions se tiennent le lundi soir à 8h30 et sont non mixtes, c'est-à-dire qu'elles sont ouvertes seulement aux femmes¹⁰⁷. Le RF est très actif pour l'obtention de vêtements pour les ménages de sans-travail. En septembre 1933, ses militantes projettent d'occuper les bureaux de la Commission du chômage en compagnie d'enfants mal vêtus¹⁰⁸. À compter de mai 1934, le RF fait circuler une pétition afin de dénoncer le fait que de plus en plus de sans-travail hésitent à quitter leur domicile et que des familles n'envoient plus leurs enfants à l'école, faute d'habits convenables. Les militantes se font alors répondre par les autorités que ces dépenses sont comprises dans les chèques de secours¹⁰⁹. Le 14 décembre 1934, à l'appel du RF, une centaine

¹⁰⁶ « Des milliers de curieux font cohue devant les locaux de la “Conférence de technocratie” », *La Presse*, 29 septembre 1933, p. 3; « Nouvelle échauffourée, rue Saint-Zotique », *Le Canada*, 29 septembre 1933, p. 1; « L'hon. Arcand dénonce une falsification de documents », *Le Canada*, 19 novembre 1934, p. 7.

¹⁰⁷ BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 796 à 798, dossier 722, 1933, Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 15 août 1933, p. 10; Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 5 septembre 1933, *Op. cit.*, p. 1.

¹⁰⁸ Ni les journaux, ni les sténographie des assemblées ne précisent cependant si l'action a réellement eu lieu. Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 5 septembre 1933, *Op. cit.*, p. 17-18.

¹⁰⁹ BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 867, dossier 480, 1934, Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 9 mai 1934, p. 3-4; Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 17 juillet 1934, *Op. cit.*, p. 11.

de femmes et d'enfants s'invitent à la réunion du conseil municipal alors que les hommes attendent à l'extérieur de l'hôtel de ville. Devant de vagues promesses du maire Houde, elles récidivent le 19 décembre et mobilisent quelques centaines de personnes. Les autorités refusent de rencontrer la délégation sous prétexte qu'elle n'a pas sollicité une rencontre officielle. La police chasse alors l'attroupement de « communistes » du Champ de Mars¹¹⁰.

4.3.5 Développer l'initiative et l'autonomie des sans-travail

Comme le souligne l'historien Lorne Brown, au cours de la Grande Dépression, la majorité des sans-travail appartiennent à des pans de la classe ouvrière traditionnellement peu organisés et ignorés par les syndicats¹¹¹. Même si une proportion significative de la classe ouvrière immigrante a acquis une expérience du mouvement ouvrier à l'étranger, celle-ci est largement délaissée par les syndicats internationaux et catholiques. En ce qui concerne les femmes ou les travailleurs non qualifiés nés au Canada, l'implication dans les organisations de sans-emploi représente souvent une initiation au militantisme ouvrier. La participation aux assemblées de sans-travail constitue donc un espace unique de prise de parole

¹¹⁰ « Le conseil municipal commencera mardi l'étude des taxes », *Le Devoir*, 14 décembre 1934, p. 5; « 600 mécontents sont chassés du Champ de Mars », *La Presse*, 19 décembre 1934, p. 3; « Avertissement du maire aux communistes », *La Presse*, 19 décembre 1934, p. 3; « Une nouvelle délégation communiste à l'hôtel de ville », *Le Devoir*, 19 décembre 1934, p. 3; Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 11 décembre 1934, *Op. cit.*, p. 6-7.

¹¹¹ Lorne Brown, « Unemployed Struggles in Saskatchewan and Canada, 1930-1935 », *Prairie Forum*, vol. 31, n° 2, 2006, p. 194-195.

permettant à certaines et certains de verbaliser leurs conditions, exprimer leur opinion et de manifester leur indignation devant leurs camarades. À l'image d'autres organisations de sans-travail, l'AH vise à développer l'autonomie d'action et l'initiative afin de briser l'apathie et le désespoir parmi les sans-travail.

À compter de la fin de 1933, l'AH constate d'ailleurs un changement de ton et d'attitude parmi les chômeuses et les chômeurs montréalais. De leur propre initiative, des célibataires qui refusent de se rendre dans les refuges vont en groupe occuper les bureaux de distribution de secours et exigent d'être traités sur le même pied que les sans-travail mariés¹¹². Le 29 décembre 1933, des membres de l'AH de la paroisse Saint-Jean-Baptiste à court de charbon regroupent 200 paroissiennes et paroissiens pour se rendre au bureau local de distribution de secours. Après avoir essuyé un refus, le groupe se dirige au siège social de la Commission du chômage. Devant l'absence du responsable, les sans-travail se rendent à son domicile. Constatant qu'il n'y est pas, ils se rendent à la demeure de leur échevin. Face à la foule de mécontents, l'élu leur distribue des bons pour qu'ils puissent se procurer plusieurs tonnes de charbon et de bois dans les dépôts de la ville¹¹³. Finalement, en janvier 1935, l'AH constate une baisse significative des plaintes qu'elle reçoit. Ceci est attribué au fait que de plus en plus de sans-travail iraient se plaindre directement aux fonctionnaires afin de régler leur dossier sans requérir aux services de l'organisation¹¹⁴.

Les sténographies des assemblées de l'AH renseignent sur la vie associative de l'organisation et de ses activités quotidiennes de protestation. Les différents témoignages de chômeuses et de chômeurs permettent de mieux saisir leurs échelles de valeurs, le regard qu'ils portent sur l'action des autorités et leur définition du droit

¹¹² Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 26 décembre 1933, *Op. cit.*, p. 14.

¹¹³ BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 867, dossier 480, 1934, Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 2 janvier 1934, p.4-5.

¹¹⁴ Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 29 janvier 1935, p. 3.

et de la justice. Ils donnent ainsi un accès privilégié aux différentes sources de leur indignation et donc à leur économie morale. Plus largement, ces documents permettent de mieux comprendre comment les organisations de sans-travail et leurs assemblées participent à la création d'une identité collective chez les sans-emploi. Par le partage de leurs expériences individuelles, ceux-ci parviennent à donner un sens collectif à leur situation et à développer des solidarités en opposition aux prescriptions et aux blâmes individualisants formulés par l'État et la société.

4.4 L'anticommunisme

Au Québec et au Canada, l'anticommunisme est un phénomène important au cours de l'entre-deux-guerres¹¹⁵. La répression anticommuniste a un impact considérable sur les mouvements de sans-travail québécois au cours des années 1930. Elle mine notamment la légitimité des revendications et affecte la capacité de mobilisation des différentes associations. Comme il en a été question au chapitre précédent, l'adoption

¹¹⁵ Robert Comeau et Bernard Dionne, *Le droit de se taire. Histoire des communistes au Québec, de la Première Guerre mondiale à la Révolution tranquille*, Montréal, VLB éditeur, 1989, 545p; Bernard Dansereau, « La présence communiste au Québec (1929-1939) ou la présence de "l'homme au couteau entre les dents" », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 9, n° 2, 2001, p. 22-29; Caroline Désy, *Si loin, si proche. La Guerre civile espagnole et le Québec des années trente*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2004, 177 p; Christine Elie, *Op. cit.*; Marcel Fournier, *Op. cit.*; Daniel Francis, *Seeing Reds: The Red Scare of 1918-1919, Canada's First War on Terror*, Vancouver, Arsenal Pulp Press, 2010, 280 p; Andrée Lévesque, « Red Scares and Repression in Quebec, 1919-1939 », dans Barry Wright, Eric Tucker et Susan Binnie, dir. *Security, Dissent, and the Limits of Toleration in War and Peace, 1914-1939*, Toronto, Toronto University Press, 2015, p. 290-323; Andrée Lévesque, *Virage à gauche interdit, Op. cit.*; Dennis G. Molinaro, *An Exceptional Law: Section 98 and the Emergency State, 1919-1936*, Toronto, University of Toronto Press, 2017, 352 p; Hugues Théorêt, *La peur rouge : histoire de l'anticommunisme au Québec, 1917-1960*, Québec, Septentrion, 2020, 215 p.

de l'article 98 du Code criminel en 1919 établit un état d'urgence permanent afin de préserver la loi et l'ordre face à la subversion communiste. Cet article prévoit d'importantes peines de prison pour activités séditeuses et même la déportation pour les personnes immigrantes non naturalisées ainsi que les sujets britanniques qui sont reconnues coupables d'une infraction¹¹⁶. Cette disposition du Code criminel est toutefois peu utilisée au cours des années 1920. C'est surtout la législation sur l'immigration qui permet la déportation d'immigrants jugés indésirables¹¹⁷.

Dès le début des années 1930, le gouvernement Taschereau agit de concert avec le gouvernement fédéral de Bennett et celui d'autres provinces pour réprimer activement les activités communistes. Ceci survient dans le contexte où le PCC réussit à mobiliser de manière efficace, et avec très peu de ressources, les sans-travail dans des manifestations de rues, souvent turbulentes, dans les grandes villes canadiennes, dont Montréal. L'organisation atteint une certaine influence en revendiquant notamment le droit à la liberté d'expression, le droit au secours et une assurance-chômage non contributive, mesures qui apparaissent illégitimes aux yeux des autorités municipales, provinciales et fédérales¹¹⁸. Dès lors, les mouvements de protestation de sans-travail, qu'ils soient en lien ou non avec le PCC ou de ses membres, sont attribués à des activités communistes.

¹¹⁶ Dennis G. Molinaro, *Op. cit.*, p. 19-56.

¹¹⁷ *Ibid.*, Barbara Roberts, *Whence They Came: Deportation from Canada 1900-1935*, University of Ottawa Press, Ottawa, 1988, p. 71-97.

¹¹⁸ Lorne Brown, *Loc. cit.*; Bernard Dansereau, *Loc. cit.*; Marcel Fournier, *Op. cit.*; p. 59-70; Andrée Lévesque, *Virage à gauche*, *Op. cit.*; Benoit Marsan, *Op. cit.*; John Manley, *Loc. cit.*; Dennis G. Molinaro, *Op. cit.*, p. 76-80.

4.4.1 Le droit de manifester

Ne possédant pas les ressources financières et politiques pour se faire entendre, les sans-travail ont recours à un répertoire d'action basé en grande partie sur la perturbation au cours des années 1930. Si les pétitions, requêtes et délégations peuvent apparaître comme acceptables¹¹⁹, les manifestations de rues, les assemblées extérieures, les grèves ou d'autres formes d'actions directes semblent dévier des représentations de la citoyenneté au sein des sociétés canadienne et québécoise. Ces actions extra-parlementaires, utilisées notamment par les sympathisantes et les sympathisants communistes, sont donc perçues comme relevant d'une tendance révolutionnaire animée par une minorité radicale d'origine étrangère¹²⁰. Aux yeux des autorités, un sans-travail devrait chercher du travail plutôt que de protester, d'autant plus lorsqu'il reçoit des secours directs. Les sources de la période foisonnent d'exemples remettant en question le droit de manifester des sans-emploi, jugeant leurs protestations illégitimes et les associant à des valeurs provenant de l'étranger. Par exemple, lorsque des sans-travail manifestent à Québec arborant un drapeau rouge en 1931, *Le Soleil* affirme que

[n]ous n'avons que faire des indésirables qui veulent initier les Canadiens au sabotage des institutions et des lois. Le devoir de nos dirigeants sera non pas seulement d'empêcher la réapparition du drapeau rouge, mais de

¹¹⁹ Ceci dépend toujours du niveau d'ouverture des autorités, du contexte, de la nature des revendications ou des griefs portés à leur attention, ainsi que des interlocuteurs. Par exemple, si on estime que ceux-ci sont communistes, à tort ou à raison, ou encore que les demandes apparaissent comme illégitimes ou exagérées, ces modes de protestations ne sont alors pas plus tolérés.

¹²⁰ Christine Elie, *Op. cit.*, p. 213-262; Dennis G. Molinaro, *Op. cit.*; p. 54-55.

faire comprendre aux agents de Moscou que leur présence à Québec ne saurait être tolérée en aucune façon¹²¹.

Ou encore, les actions contre les évictions des sans-travail locataires et les saisies de meubles sont considérées par les autorités comme provenant d'Angleterre, « la terre classique du chômage », et menées par des « Juifs » et autres « étrangers » en lien avec des organisations soupçonnées d'être communistes¹²². Les grèves de sans-travail sont évidemment très mal vues. Un juge condamne à la prison un sans-emploi de Hull en ces termes :

Retenez que ce ne sont pas des types comme vous qui doivent agir comme chefs des ouvriers de notre ville [...] On a le droit de demander, mais sans recourir à des moyens qui peuvent tourner à l'extrême ou présentent un danger de désordre. Les autorités sont bien décidées à faire régner la paix [...] Nous ne voulons donc pas de ces mouvements dont l'inspiration vient d'ailleurs et qui n'ont rien de compatible avec nos principes et nos mœurs¹²³.

Conséquemment, au cours des années 1930, la répression des manifestations de sans-travail apparaît comme une action légitime ou nécessaire aux yeux des pouvoirs publics.

¹²¹ « Le drapeau rouge », *Le Soleil*, 4 décembre 1930, p. 4.

¹²² « Des méthodes condamnées par les huissiers », *La Presse*, 19 avril 1933, p. 3; « Les huissiers pourront agir », *Le Devoir*, 19 avril 1933, p. 3.

¹²³ « Lafontaine condamné à deux mois », *Le Droit*, 25 avril 1934, p. 4.

4.4.2 La surveillance et la répression des sans-travail

La répression prend une dimension systématique durant la Grande Dépression. Elle repose sur une coordination entre les autorités politiques, judiciaires et policières des juridictions municipales, provinciales et fédérale. Les premiers ministres Bennett et Taschereau s'avèrent d'ailleurs de fervents anticommunistes. L'arrestation de huit dirigeants communistes en 1931 et la mise en illégalité du PCC en vertu de l'article 98 du Code criminel donnent une nouvelle impulsion au mouvement¹²⁴. Dans ce contexte, le bureau du procureur général du Québec s'intéresse de plus en plus aux activités communistes. Des actions et des enquêtes sont notamment lancées en lien avec les mouvements de sans-travail à Rouyn, Québec, Montréal et à Lac-Mégantic en 1930 et 1931¹²⁵. La Sûreté provinciale, en collaboration avec la police locale ou la Gendarmerie royale du Canada, a recours à des agents informateurs¹²⁶.

¹²⁴ Christine Elie, *Op. cit*; Andrée Lévesque, « Red Scares and Repression in Quebec, 1919-1939 », *Op. cit*; Andrée Lévesque, *Virage à gauche interdit*, *Op. cit*; Benoit Marsan, « Battez-vous, ne vous laissez pas affamer », *Op. cit*.

¹²⁵ BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 662, dossier 5909, 1930; BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 663, dossier 6134, 1930; BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 673, dossier 656, 1931; ; BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 677, dossier 1129, 1931; BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 680, dossier 1487, 1931; BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 687, dossier 2419, 1931; BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 688, dossier 2542, 1931; BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 689, dossier 2694, 1931; BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 700, dossier 4269, 1931; BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 719, dossier 7034, 1931.

¹²⁶ BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 796 à 798, dossier 722, 1933.

L'anticommunisme militant devient alors une force politique importante¹²⁷. Mgr Gauthier, une des figures de proue du mouvement, appelle par exemple à la vigilance à l'égard d'une idéologie communiste qui s'introduit au sein de la classe ouvrière canadienne-française lourdement frappée par le chômage¹²⁸. Dans la foulée, des campagnes de lettres aux autorités fédérales et provinciales demandent l'emprisonnement et la déportation de militants. Ces campagnes proviennent d'organisations catholiques, des Chevaliers de Colomb, de clubs ouvriers, de syndicats, etc.¹²⁹.

Le PCC, l'UO et l'AH deviennent les cibles de prédilections de ces campagnes. On leur reproche de dénoncer le capitalisme, de faire l'apologie du communisme et de s'en prendre violemment à la charité chrétienne, la Saint-Vincent-de-Paul et l'Église catholique. Conséquemment, leurs membres sont ciblés par les responsables de la distribution des secours directs. Deux des figures les plus en vue, Albert Saint-Martin et Gaston Pilon, sont d'ailleurs reconnus coupables de libelles blasphématoires en 1933 et 1934. La cour ordonne par ailleurs au premier de subir un examen de santé mentale et condamne le second à un an de travaux forcés. L'incorporation de l'UO est aussi révoquée en 1933¹³⁰. Signe de cette peur collective, plusieurs lettres de dénonciations sont acheminées au bureau du procureur général. Un résident de Québec écrit à propos d'un local de la rue des Pins à Montréal : « il y a un lieu de

¹²⁷ Christine Elie, *Op. cit.*, p. 95-262; Andrée Lévesque, « Red Scares and Repression in Quebec, 1919-1939 », *Op. cit.*; p. 293-305; Andrée Lévesque, *Virage à gauche interdit*, *Op. cit.*, p. 121-122; Huges Théorêt, *Op. cit.*, p. 37-74.

¹²⁸ « Mgr l'Archevêque-coadjuteur et les dangers du communisme », *Le Devoir*, 3 janvier 1931, p. 3.

¹²⁹ « Le club ouvrier Papineau procède à l'élection général de ses officiers », *La Presse*, 11 mars 1931, p. 26; « Ce congrès prend fin à St-Jean », *La Presse*, 26 mai 1931, p. 21; « On demande d'interdire les Soviets », *Le Soleil*, 12 juin 1931, p. 22; BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 692, dossier 3249, 1931; BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 724, dossier 419, 1932; BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 733, dossier 1224, 1932.

¹³⁰ Christine Elie, *Op. cit.*; p. 164-212; Claude Larivière, *Albert Saint-Martin*, *Op. cit.*, 143-160; « Red Scares and Repression in Quebec, 1919-1939 », *Op. cit.*, p. 304-305.

rendez-vous pour les chômeurs [...] on y laisse entrer que des gens mal vêtus (hommes et femmes) [...] on prétend qu'on y sert gratuitement de la bière, qu'on y danse, etc. [...] il y a là du communisme »¹³¹.

Comme il a été souligné précédemment, l'ASTS se joint au Conseil central des syndicats catholiques de la région de l'Estrie pour se défaire des accusations de communisme. L'aumônier syndical déplore qu'« il ne faut pas grand'chose de nos jours pour se faire traiter de communiste »¹³². À Québec, l'AON est aussi accusée de sympathies communistes par les autorités locales. Même la Fédération des clubs ouvriers du Canada, très active parmi les sans-travail, est associée au communisme. Elle fait donc l'objet d'une étroite surveillance par des agents infiltrés de la police provinciale¹³³. À ce propos, un militant de l'AH estime que : « Dans la P.Q. si vous attaquez le clergé ou une institution politique, comme disait un avocat que j'ai rencontré, les étrangers on les déporte, les natifs on les fait passer pour des fous »¹³⁴.

Déjà mis à mal par la politique anticommuniste des gouvernements Bennett et Taschereau, les mouvements de sans-travail au Québec doivent subir la répression du nouveau gouvernement de l'Union nationale à partir de 1936. À la suite de l'abrogation de l'article 98 du Code criminel par le gouvernement libéral fédéral, le gouvernement Duplessis adopte la Loi du cadenas en 1937. Cette loi s'avère encore

¹³¹ Bien que cela paraisse anecdotique, il y a plusieurs lettres de ce genre que l'on retrouve dans les archives du procureur général de la province de Québec. Celles-ci concernent une foule d'activités, dont certains peuvent être reliés à des activités communistes, d'autres ne le sont pas nécessairement. En fait, c'est que dans le contexte de la période, plusieurs comportements jugés comme marginaux ou déviants en vertu d'une certaine interprétation de la morale catholique deviennent associés à du communisme. BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 759, dossier 4351, La Sûreté provinciale, *Communisme à Montréal*, 23 juillet 1932.

¹³² « 300 sans-travail se forment en association sous l'égide des syndicats catholiques », *Op. cit.*

¹³³ BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 832, dossier 4061, Police provinciale, *Re : Communisme – Fédération des clubs ouvriers du Canada*, 11 juillet 1933.

¹³⁴ BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 796 à 798, dossier 722, 1933, Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 5 septembre 1933, p. 10.

plus explicite que l'article 98 et en étend sa portée¹³⁵. Cette loi va bien au-delà de la répression des seuls militants et militantes communistes et a des répercussions sur l'ensemble du mouvement ouvrier¹³⁶.

L'offensive contre les sans-travail et leurs organisations s'intensifie dès l'adoption de la Loi du cadenas. La répression est encouragée par le Conseil central des syndicats catholiques de Montréal qui demande que des actions soient prises contre les clubs ouvriers qu'il estime être des « foyers communistes ». Les clubs affiliés à la Fédération des sans-travail de la province de Québec (FSTPQ) sont des cibles privilégiées puisque leurs activités sont relayées dans les pages du journal communiste *Clarté*¹³⁷. Au mois d'octobre, la Commission du chômage raye des listes de secours Évariste Dubé, militant communiste actif dans les organisations de sans-travail et candidat aux élections provinciales de 1936¹³⁸. D'autres militants subissent le même sort dans les mois et années suivantes¹³⁹. Les domiciles des militants font l'objet de perquisitions et de saisies. C'est le cas d'A. Perreault et d'Émile Côté, respectivement président et secrétaire de la FSTPQ¹⁴⁰. En mars 1938, Stanley Ryerson estime qu'il y a eu « au moins 70 raids [...] sous la loi du cadenas, dont la

¹³⁵ Dennis G. Molinaro, *Op. cit.*, p. 226.

¹³⁶ Andrée Lévesque, « Red Scares and Repression in Quebec, 1919-1939 », *Op. cit.*; Andrée Lévesque, *Virage à gauche interdit*, *Op. cit.*, p. 121-145.

¹³⁷ « Foyers communistes », *Le Devoir*, 23 juin 1937, p. 8; « On réclame l'application de la loi du cadenas », *L'Action catholique*, 23 juin 1937, p. 6.

¹³⁸ « Chômeurs sur vos gardes », *Clarté*, 2 octobre 1937, p. 1 et 8.

¹³⁹ « Une victoire pour les chômeurs », *Clarté*, 30 octobre 1937, p. 7; « La politique duplessiste dans l'administration des secours », *Clarté*, 14 mai 1938, p. 1; « Politique d'assassinat des sans-travail », *Clarté*, 21 mai 1938, p. 3; « Femmes brutalisées », *Clarté*, 4 juin 1938, p. 1 et 2; « La loi du cadenas », *Le Devoir*, 14 septembre 1938, p. 10; « Pourquoi on lui a enlevé son secours », *Clarté*, 11 janvier 1939, p. 3.

¹⁴⁰ « Des maisons ont été visitées », *L'Action catholique*, 14 janvier 1938, p. 13.

majorité chez des dirigeants connus des syndicats et des sans-travail »¹⁴¹. Ces actions se poursuivent par la suite¹⁴².

La répression vise évidemment à déstabiliser les organisations de sans-travail. Le maire de Montréal, prétextant l'agitation communiste, empêche par exemple la FSTPQ de tenir une assemblée publique au Marché St-Jacques le 22 octobre 1937¹⁴³. En juillet 1938, la FSTPQ se fait expulser de ses locaux à la suite de pressions exercées sur le propriétaire de l'immeuble qui ne veut pas se faire « cadenasser » le local¹⁴⁴. Le 4 mai 1938, le maire refuse de recevoir une délégation de la FSTPQ qui a sollicité une rencontre officielle pour déposer un mémoire auprès de la ville. Le groupe de 10 personnes est accueilli par les policiers de l'escouade rouge¹⁴⁵. Le 28 mai 1939, les Ouvriers unis de Montréal se font interdire de tenir une assemblée publique au Champ de Mars. Les centaines de personnes qui affluent sur les lieux constatent que l'espace est occupé par un détachement de policiers à cheval, de nombreux agents à pied et de l'escouade rouge¹⁴⁶.

La vague anticommuniste qui secoue le Québec a un effet certain sur les protestations de sans-travail. Malgré un apport important de l'historiographie sur l'anticommunisme au Québec dans la première moitié des années 1930, la mémoire collective retient généralement l'élection de l'Union nationale de Maurice Duplessis en 1936 et l'adoption de la loi du cadenas en 1937 comme marquant le début de la répression étatique du communisme au Québec, et son utilisation subséquente comme

¹⁴¹ « Revue de la situation politique québécoise », *Le Devoir*, 16 mars 1938, p. 9.

¹⁴² « Nouvelles invasion de domiciles a [sic] Montréal », *Clarté*, 9 juillet 1938, p. 3.

¹⁴³ « La [sic] maire bâillonne les chômeurs », *Clarté*, 26 octobre 1937, p. 7; « Les chômeurs aux prises avec la réaction », *Clarté*, 6 novembre 1937, p. 7; « Les violations des libertés », *Clarté*, 6 novembre 1937, p. 3.

¹⁴⁴ « Une attaque sournoise contre les chômeurs », *Clarté*, 9 juillet 1938, p. 3.

¹⁴⁵ « L'administration Raynault refuse de recevoir les delegues [sic] des chomeurs [sic] », *Clarté*, 7 mai 1938, p. 1.

¹⁴⁶ « On refuse l'accès [sic] du Champ de Mars aux sans-travail », *Clarté*, 3 juin 1939, p. 1.

pour s'en prendre au mouvement ouvrier de la province. Dans un ouvrage récent sur l'anticommunisme au Québec, c'est aussi ce récit qui est repris par l'historien Hugues Théorêt. Cependant, la répression anticommuniste au Québec s'amorce avec force dès le début des années 1930 sous le gouvernement libéral de Taschereau. Sa principale cible est alors le mouvement des sans-travail¹⁴⁷.

Conclusion

L'historien Todd McCallum présente l'assistance au chômage à Vancouver au cours de la Grande Dépression comme étant une *crucifixion machine*. Selon lui, cette « machine » est basée sur l'exclusion, le contrôle, la productivité et la rentabilité. En conséquence, elle provoque la déshumanisation des personnes ayant recours aux mesures d'assistance¹⁴⁸. À bien des égards, cette interprétation s'applique à la condition des sans-emploi québécois durant la Grande Dépression. Les sans-travail vivent en effet un processus de dépossession qui se manifeste à plusieurs niveaux. Tout d'abord, compte tenu de la pénurie d'emplois, ceux-ci sont dépossédés d'un salaire leur permettant de satisfaire leurs besoins vitaux. Lorsqu'ils ont accès à de l'aide, celle-ci s'avère insuffisante afin d'accéder aux nécessités de la vie, telles se loger, se vêtir et se nourrir. Les mesures d'assistance discrétionnaires, temporaires et exceptionnelles dépossèdent les sans-travail non seulement de leurs moyens de subsistance, mais également de leur dignité, de leur autonomie et de leur liberté. Les sans-travail se retrouvent alors dans une zone de non-droit, à la merci des autorités

¹⁴⁷ Christine Élie, *Op. cit.*; Marcel Fournier, *Op. cit.*, Claude Larivière, *Albert Saint-Martin, Op. cit.*; Andrée Lévesque, « Red Scares and Repression in Quebec, 1919-1939 », *Op. cit.*, Andrée Lévesque, *Virage à Gauche, Op. cit.*; Benoit Marsan, « Battez-vous, ne vous laissez pas affamer ! », *Op. cit.*; Hugues Théorêt, *Op. cit.*

¹⁴⁸ Todd McCallum, *Op. cit.*

publiques et privées qui distribuent les secours. Face à cette situation, un mouvement de sans-travail prend forme. Jugeant que leur état de chômage est indépendant de leur volonté, les chômeuses et les chômeurs demandent du travail ou de l'aide et exigent justice. Pour y parvenir, ils doivent cependant faire face aux autorités qui considèrent souvent leurs demandes et leurs protestations comme étant illégitimes. Dans une période fortement marquée par l'anticommunisme, établir cette légitimité s'avère très difficile. Les trois chapitres suivants présentent comment à travers leur répertoire d'action collective les sans-travail tentent de changer les paramètres de l'aide étatique au chômage durant les années 1930. Les protestations sont alors basées sur une économie morale qui s'oriente de plus en plus vers une notion de droit à une assistance au chômage.

CHAPITRE V

« DES DROITS ET NON LA CHARITÉ »: POLITIQUE DU SECOURS DIRECT DURANT LA CRISE (1930-1939)

5.1 Introduction

Au cours de la Grande Dépression, la majorité des sans-travail est confrontée à ce que l'historien James Struthers décrit comme « l'abîme des secours »¹. Même lorsque les individus et les familles ont accès à des mesures d'aide au chômage, celles-ci ne permettent pas de satisfaire adéquatement leurs besoins fondamentaux. Par exemple, Barry Broadfoot a présenté de nombreux témoignages de Canadiennes et de Canadiens ordinaires face à la crise des années 1930². Quant à *La Turlute des années dures*, elle a relaté plus spécifiquement les défis rencontrés par les Québécoises et les Québécois³. La chanson populaire des années 1930 rappelle aussi, souvent sur un ton

¹ James Struthers, *No Fault of Their Own: Unemployment and the Canadian Welfare State 1914-1941*, Toronto, University of Toronto Press, 1983, p. 71-103.

² Barry Broadfoot, *La grande dépression : témoignages des années perdues*, Montréal, Québec/Amérique, 1978, 395 p.

³ Richard Boutet et Pascal Gélinas, *La turlute des années dures*, Montréal, Les films du crépuscule, 1983, 100 min.

humoristique, les problèmes rencontrés par les sans-emploi au jour le jour comme en témoignent par exemple les œuvres de La Bolduc et du Soldat Lebrun⁴. Les historiennes Lara Campbell et Denyse Baillargeon ont aussi analysé les effets du chômage sur les ménages, particulièrement sur les femmes⁵.

Les sources de la période, notamment les journaux, les lettres adressées aux politiciens ou encore celles envoyées au ministère du Travail à Ottawa, témoignent éloquemment de la misère et des problèmes suscités par le chômage. On peut y observer plusieurs sans-travail adoptant une attitude courageuse, mais résignée, adoptant des stratégies personnelles de survie. D'autres, sans doute la minorité, refusent toutefois de souffrir en silence et optent pour l'action collective. Ils revendiquent alors des « droits et non la charité » exprimant la nécessité d'avoir accès à de la nourriture et à des services gratuits en tant que membres de la communauté politique, voire membres producteurs de l'économie nationale. Contrairement aux années 1920, les mouvements de protestations ne sont plus circonscrits à Montréal et gagnent d'autres municipalités québécoises. Celles-ci varient cependant grandement d'une ville à l'autre, ce qui s'explique en grande partie par le contexte particulier de l'assistance à l'échelle locale.

⁴ *Ibid*; François Bisson, « Le programme fédéral de camps de travail pour chômeurs sans-abri et les “vingt-cennes” de Valcartier (1932-1936) », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 9, n° 2, 2001, 121-131; Marie Josée Charest, « Chansons de travail, chansons de chômage : une lecture du monde ouvrier pendant la crise à travers l'oeuvre de La Bolduc », *De la pioche à la plume*, vol. 40, n° 2, 2009, p. 57-68; Pierre Fournier, *De lutte en turlutte*, Québec, Septentrion, 2010, 208 p.

⁵ Denyse Baillargeon, *Ménagères au temps de la Crise*, Montréal, Éditions du remue-ménage, 1991, 311 p; Lara Campbell, *Respectable Citizens: Gender, Family, and Unemployment in Ontario's Great Depression*, Toronto, University of Toronto Press, 2009, 280 p.

5.2 Dénoncer la charité

Les différentes moutures de la *Loi d'aide au chômage* prévoient une aide matérielle sous forme de bons de secours pour le logement, le combustible, la nourriture et les vêtements⁶. Celle-ci doit être distribuée sans égard à l'opinion politique, à la « race » ou à la religion des personnes assistées⁷. Le système des secours directs est cependant conçu pour susciter l'humiliation chez les sans-travail. Les échelles de secours sont établies afin d'être inférieures au salaire ordinaire d'un travailleur non qualifié. Bien que les salaires d'avant la dépression maintiennent dans la pauvreté et la précarité une large part de la classe ouvrière, les sans-emploi qui obtiennent l'assistance au chômage durant la crise connaissent une importante diminution de leur niveau de vie. De plus, ils doivent se soumettre à un processus d'attribution des secours qui est intrusif, contrôlant et humiliant⁸. Au Québec, ce sont les organisations charitables religieuses qui sont en charge de la distribution des secours jusqu'en 1933 : c'est donc à la porte de la Saint-Vincent-de-Paul que la majorité des sans-travail francophones et catholiques doivent cogner pour recevoir de l'aide. La nature charitable de l'aide au chômage est donc plus exacerbée au Québec qu'ailleurs au

⁶ « Les municipalités et les provinces auront à défrayer les dépenses qui résulteront de l'aide aux chômeurs », *La Presse*, 19 août 1931, p. 15.

⁷ *Ibid*; « Les règlements pour travaux de chômage », *La Presse*, 20 février 1932, p. 46; « Une mise au point », *La Presse*, 28 novembre 1932, p. 13.

⁸ Denyse Baillargeon, *Op. cit*; Lara Campbell, *Op. cit*; Suzanne Clavette, *Des bons aux chèques : aide aux chômeurs et crise des années 1930 à Verdun*, Mémoire de maîtrise (histoire), Université du Québec à Montréal, 1987, 364 p; Claude Larivière, *Crise économique et contrôle social (1929-1937) : le cas de Montréal*, Montréal, Éditions coopératives Albert St-Martin, 1977, 265 p; Benoit Marsan, « Les droits et non la charité : les sans-emploi, les secours et la citoyenneté à Montréal pendant la Grande Dépression », dans Martin Petitclerc, Louise Bienvenue, David Niget, Martin Robert et Cory Verbauwhede, dir. *Question sociale et citoyenneté : la dimension politique des régulations sociales (XIXe-XXIe siècles)*, Québec, Presse de l'Université du Québec, 2020, p. 115-129; James Struthers, *Op. cit*.

Canada, compte tenu du pouvoir accru des organisations religieuses dans la sphère sociale.

Dans le Québec des années 1930, la condamnation la plus virulente de la charité, en tant que forme hypocrite de la solidarité, se retrouve sans doute dans le pamphlet *Les sandwiches à la « shouashe »* écrit par Albert Saint-Martin en 1932⁹. Sous la forme d'une allégorie judiciaire, l'auteur dénonce l'insuffisance de l'aide accordée et l'humiliation qu'elle suscite chez les sans-travail. Le pamphlet met en scène un procès imaginaire intenté par Spartakus contre les institutions politiques et charitables¹⁰. La preuve de l'accusation repose principalement sur la distribution de sandwiches avariés par les institutions charitables religieuses. Comparant la nourriture offerte aux sans-travail aux restants des poubelles des hôtels et des restaurants, Spartakus en arrive à la conclusion que la première a pour objectif de maintenir des milliers de sans-travail dans un état de « sous-nutrition »¹¹. La preuve insiste également sur les conditions humiliantes de distribution des secours : « pendant des heures, les chômeurs sont forcés de se tenir debout dans la rue, en rangs serrés, les pieds dans l'eau, sur la neige, exposée à toutes les intempéries des saisons, eux les si mal vêtus, doivent dépenser une quantité énorme d'énergie pour se tenir debout [...] »¹². Cette intrigue judiciaire permet finalement à Saint-Martin

⁹ Le texte est publié en 1932 dans les pages du journal *Spartakus*. Il est imprimé et diffusé par la coopérative d'imprimerie du même nom. Il est par la suite reproduit sous forme de brochure et diffusé par l'Association Humanitaire et l'Université Ouvrière. Le texte a été diffusé en plusieurs parties dans le journal. La version complète de la brochure est reproduite dans la biographie d'Albert Saint-Martin de Claude Larivière. Albert Saint-Martin, « Les sandwiches à la "shouashe" », dans Claude Larivière, *Albert Saint-Martin, militant d'avant-garde (1865-1947)*, Laval, Les éditions coopératives Albert Saint-Martin, 1979, p. 268-290. BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 724, dossier 419, « Sandwiches », *Spartakus*, 1^{er} octobre 1932, p. 6-8; BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 873, dossier 765, *Spartakus, Sandwiches*, 1934.

¹⁰ Albert Saint-Martin, *Op. cit.*, p. 150-151.

¹¹ *Ibid.*, p. 285.

¹² *Ibid.*, p. 280-281.

d'accuser le système de charité de crime devant le tribunal de la justice humaine. En effet, Spartakus « accuse tous les législateurs d'avoir conspiré avec les institutions de charité pour assassiner des milliers de chômeurs; d'en avoir effectivement fait mourir plusieurs en plus d'en avoir réduit un plus grand nombre à l'état de moribonds [sic] ambulants »¹³. Cette brochure vaudra à Saint-Martin une accusation de libelle devant les tribunaux.

Les plaintes à l'égard des institutions charitables et des secours directs sont nombreuses partout au Québec. À l'automne 1931, la ville de Trois-Rivières n'assiste que 500 familles sur un total de 1 700 sans-travail enregistrés. La ville reçoit 300 plaintes de chômeurs n'ayant pu obtenir de l'assistance, n'ayant pu échanger leurs bons contre des biens ou services jugés nécessaires ou dénonçant les abus de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, de fonctionnaires municipaux et de marchands¹⁴. De telles récriminations émanent des quatre coins du Québec¹⁵. Les critiques s'amplifient à compter de 1932 avec l'augmentation importante du nombre de bénéficiaires des secours directs. On assiste alors à une multiplication des plaintes dans les journaux et dans les lettres adressées aux élus. Elles seront à l'origine de nombreuses enquêtes initiées par la Commission d'aide au chômage à Ottawa¹⁶. Dans

¹³ *Ibid.*, p. 268.

¹⁴ « Des secours directs sont présentement accordés à environ 500 familles », *Le Nouvelliste*, 30 octobre 1931, p. 3.

¹⁵ « Un contrôle plus rigoureux pour remédier à ces différents abus », *Le Nouvelliste*, 28 avril 1932, p. 4.

¹⁶ « Offre de coopération des chômeurs », *La Tribune*, 25 mai 1932, p. 3; « La distribution des secours directs et du travail soulève encore des plaintes », *La Presse*, 31 août 1932, p. 8; « Nouveau régime de secours qui sera proposé », *La Presse*, 9 septembre 1932, p. 8; « Une enquête sur les secours directs à Hull », *La Presse*, 25 octobre 1932, p. 22; « Une enquête publique sur les conditions des chômeurs, au quartier Villeray », *La Presse*, 15 novembre 1932, p. 26; « Un système de distribution uniforme est voulu », *La Presse*, 23 novembre 1932, p. 3. « Contrat pour un camion accordé à M. P. Lavigueur par le comité municipal », *Le Soleil*, 16 décembre 1932, p. 3; « La Société St-Vincent de Paul et la distribution des secours », *Le Soleil*, 27 décembre 1932, p. 1; « Des plaintes au sujet des secours directs à l'association ouvrière à Sainte-Marie », *La Presse*, 6 juillet 1933, p. 19; « Grève de "chômeurs" à Lachine », *Le Devoir*, 20 septembre 1933, p. 7.

le reste de cette section, quelques grandes thématiques de ces critiques de la charité comme réponse au chômage sont abordées.

5.2.1 Un système non uniforme

Compte tenu du fait que la distribution des secours directs est une prérogative municipale, une grande disparité existe à travers le Québec et le Canada. Règle générale, cette assistance est beaucoup moins généreuse dans la province québécoise que dans les autres provinces canadiennes¹⁷. Les échelles de calcul, les besoins couverts et le mode de distribution varient non seulement au niveau provincial, mais également au niveau municipal. C'est pourquoi les sans-travail revendiquent « un système uniforme de distribution » pour mettre fin aux « injustices commises » et fonder les secours directs sur une base de droit¹⁸.

De nombreuses disparités peuvent être constatées en fonction de la langue et de la religion des sans-travail, notamment à Montréal et à Verdun, lorsque les organisations charitables sont responsables de la distribution des secours¹⁹. Cette variation existe même entre les paroisses et les quartiers de la municipalité

¹⁷ Suzanne Clavette, *Op. cit.*, p. 126.

¹⁸ « Un système de distribution uniforme est voulu », *Op. cit.*

¹⁹ Par exemple, avant l'été 1932, le montant alloué par personne s'établit ainsi parmi les différentes dénominations religieuses et linguistiques de Montréal : « \$3.11 chez les catholiques Canadiens-français; \$4.16 chez les Anglais protestants; 4.15 pour les Irlandais catholiques, et \$8.35 chez les Hébreux ». « Le conseil approuve la distribution des secours directs par la Société S.-Vincent-de-Paul », *La Presse*, 13 juillet 1932, p. 13. Pour le cas de Verdun, voir : Suzanne Clavette, *Op. cit.*, p. 130-170.

montréalaise. Certaines plaintes enregistrées par l'Association humanitaire (AH) témoignent de cette réalité. Celles-ci concernent l'importante disparité de traitement qui existe entre les organisations protestantes et catholiques. Les premières s'avèrent bien plus généreuses²⁰. Bien que les bons de nourriture semblent relativement faciles à obtenir, il en va autrement en ce qui concerne l'aide pour les vêtements, le loyer, le chauffage et l'éclairage²¹. Des familles peuvent obtenir des vêtements dans une paroisse alors qu'elles essuient un refus dans une autre. Le loyer et l'éclairage sont pris en charge par certaines conférences de la Saint-Vincent-de-Paul, alors que d'autres n'assument pas ces coûts²². La prise en charge des loyers est un enjeu important pour les sans-travail québécois. Un chômeur de l'AH dénonce cette situation :

C'est cas-la [sic] n'arrivent que dans la P.Q. ou on laisse entretenir la charité, ce n'est que la [sic] que ces affaires-la [sic] arrivent. Pensez-vous que dans l'Ontario et dans les autres provinces, ils ont cette lacheté [sic]?

²⁰ BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenants 1960-01-036 \ 796 à 798, dossier 722, 1933, Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 16 mai 1933, p. 9.

²¹ BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenants 1960-01-036 \ 796 à 798, dossier 722, 1933, Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 28 mars 1933, p. 8 et 20; BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenants 1960-01-036 \ 796 à 798, dossier 722, 1933, Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 2 mai 1933, p. 11-13; BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenants 1960-01-036 \ 796 à 798, dossier 722, 1933, Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 9 mai 1933, p. 4; 9-10; BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenants 1960-01-036 \ 796 à 798, dossier 722, 1933, Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 23 mai 1933, p. 7.

²² C'est notamment le cas dans le Nord et l'Est de la ville, où des ménages ouvriers plus aisés avant la Dépression possèdent quelques biens. Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 28 mars 1933, *Op. cit.*, p. 20; BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenants 1960-01-036 \ 796 à 798, dossier 722, 1933, Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 25 avril 1933, p. 6; Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 2 mai 1933, *Op. cit.*, p. 5-6 et 14; Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 16 mai 1933, *Op. cit.*, p. 9; Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 23 mai 1933, *Op. cit.*, p. 7; BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenants 1960-01-036 \ 796 à 798, dossier 722, 1933, Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 25 juillet 1933, p. 9.

Tous les loyers sont payés depuis deux ans. Dans toutes les provinces, il n’y a pas de chichi²³.

Cette disparité n’est pas seulement décriée à Montréal. En mai 1932, des sans-travail de Sherbrooke trouvent injuste que l’aide au chômage soit beaucoup plus généreuse à Toronto. Ils dénoncent surtout que les secours directs sont distribués en argent dans les villes voisines d’East Angus et de Magog, alors que la ville de Sherbrooke distribue ceux-ci sous la forme de repas produits par une cuisine municipale²⁴. À l’automne 1933, les sans-emploi de Hull dénoncent le fait qu’ils doivent vivre avec des secours de 50 % inférieurs à ceux accordés par la ville voisine d’Ottawa²⁵. Au cours de l’été 1933, le journal *La Vie ouvrière* dénote que l’échelle des secours est trois fois plus élevée à Calgary qu’à Québec. Les secours directs distribués de à Calgary sont en fait largement plus généreux que partout dans la province²⁶. À partir de 1936, les sans-travail québécois demandent par conséquent que les barèmes des secours directs soient les mêmes partout et qu’ils soient basés sur ceux de Montréal²⁷.

²³ BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 796 à 798, dossier 722, 1933, Association humanitaire, *Sténographie d’assemblée*, 20 juin 1933, p. 18.

²⁴ « Offre de coopération des chômeurs », *Op. cit.*

²⁵ « Les chômeurs de Hull vivent dans la plus grande misère », *La Vie ouvrière*, novembre 1933, p. 1.

²⁶ « Calgary et Québec », *La Vie ouvrière*, juin 1933, p. 8; « Les chômeurs de Calgary reçoivent trois fois plus », *La Vie ouvrière*, juin 1933, p. 1; « Sédition à Québec », *La Vie ouvrière*, juin 1933, p. 7.

²⁷ « Rapide action de M. Francoeur pour aider aux chômeurs », *Le Soleil*, 5 février 1936, p. 9.

5.2.2 La discrimination et la politique partisane

De nombreuses accusations de discriminations religieuses, ethniques, politiques et relatives au genre sont rapportées à Montréal. En 1931, des sans-travail membres de la section hongroise du Parti communiste du Canada (PCC) se voient privés de secours par un curé catholique de la communauté²⁸. En 1932, l'échevin du quartier Rosemont rapporte qu'il reçoit de nombreux griefs de « chômeurs qui n'appartiennent à aucune des religions catholique, protestante ou juive, [et qui] éprouvent beaucoup de difficultés à obtenir leur part des secours directs »²⁹. À l'AH, certains membres se plaignent d'être exclus de l'aide au chômage parce qu'ils participent aux activités de l'organisation ou qu'ils sont suspectés de sympathies communistes³⁰. D'autres sont privés d'assistance parce qu'ils ne sont pas assez assidus aux offices religieux³¹. L'association dénonce aussi le fait que des femmes abandonnées par leur mari ou qui ont fui le domicile pour échapper à la violence conjugale voient leur demande d'assistance refusée par la St-Vincent-de-Paul au nom de considérations de nature morale. Les femmes s'exposent par ailleurs à des accusations de fraude si elles

²⁸ BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 719, dossier 7034, 1931.

²⁹ « Nouveau régime de secours qui sera proposé », *Op. cit.*

³⁰ Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 28 mars 1933, *Op. cit.*, p. 8 et 11; BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 796 à 798, dossier 722, 1933, Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 4 avril 1933, p. 5; Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 2 mai 1933, *Op. cit.*, p. 6.

³¹ BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 796 à 798, dossier 722, 1933, Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 22 août 1933, p. 4.

cachent leur statut de femme mariée en réclamant des secours sous leur nom de jeune fille³².

La discrimination persiste avec la prise en charge municipale de la distribution des secours à Montréal. En fait, de nouvelles discriminations de nature politique s'ajoutent. En mars 1934, l'assistant-commissaire de la Commission fédérale d'aide au chômage demande par exemple la tenue d'une enquête à la suite d'une plainte alléguant que 2 000 personnes immigrantes ont été privées de secours. Le prétexte utilisé par les fonctionnaires municipaux est que ceux-ci sont incapables de s'exprimer en français ou en anglais. L'auteur de la plainte, qui soutient pouvoir produire des affidavits à cet effet, affirme que l'administration municipale ne croit pas nécessaire de distribuer de l'assistance à des individus ne possédant pas le droit de vote³³. Confirmant la distribution de l'aide à des fins de politique partisane, des membres de l'AH rapportent que des sans-travail sont menacés d'être rayés des listes s'ils ne votent pas pour le « bon candidat » aux élections municipales³⁴.

³² BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 796 à 798, dossier 722, 1933, Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 4 juillet 1933, p. 6-7.

³³ BAC, Commission d'aide au chômage (RG27-H-1), volume 2078, dossier Y19-3, *Correspondence - Quebec - Unemployment Relief - City of Montreal*, David J. Merlins, *Lettre*, 9 mars 1934; BAC, Commission d'aide au chômage (RG27-H-1), volume 2078, dossier Y19-3, *Correspondence - Quebec - Unemployment Relief - City of Montreal*, J. B. Carter, *Lettre*, 15 mars 1934.

³⁴ BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 867, dossier 479, 1934, Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 3 avril 1934, p. 8.

5.2.3 Les bons de secours

De nombreux griefs sont aussi formulés à l'égard de la distribution des secours par l'entremise de bons ou de « pitons ». Ces bons ne peuvent être échangés que chez certains marchands autorisés ou certaines organisations paroissiales pour obtenir des aliments prédéterminés ou du combustible. Non seulement la valeur des bons s'avère insuffisante pour répondre aux besoins de se nourrir et de se chauffer, mais elle ne permet pas de couvrir d'autres dépenses telles que le paiement du loyer, de l'électricité ou de vêtements. Ce système de bons vise à prévenir que les bénéficiaires utilisent le montant de l'assistance pour effectuer des achats jugés inutiles. Ce système de contrôle prive ainsi les sans-travail de leur autonomie dans leurs choix de consommation et d'alimentation. Pour résumer la situation, certains se plaignent dans le journal *Le Soleil* que

ce système [...] empêche les chômeurs de toucher de l'argent pour leur loyer et leur lumière électrique. Le bon ne donne droit qu'à de la viande, des épiceries et du lait et comme les chômeurs ne reçoivent que des bons ils sont dans une situation extrêmement difficile³⁵.

Un chômeur montréalais témoigne dans la publication communiste *La Vie ouvrière* que les pauvres

³⁵ « Une délégation de chômeurs », *Le Soleil*, 18 septembre 1933, p. 13

qui vivent des secours directs ne peuvent, eux, manger les nouveaux légumes produits ici [...] pour la raison qu'ils sont trop chers; même la rhubarbe, on ne peu [sic] l'aborder avec les bons [...] Le pauvre ne peut pas manger de ces légumes parce que son bon ne le lui permet pas. Et même les deux derniers jours de la semaine il doit se priver de manger en attendant son autre bon³⁶.

Ce système de bons expose les personnes à l'exploitation de certains commerçants qui gonflent les prix des aliments et du combustible. L'AH affirme recevoir des plaintes tous les jours à ce sujet. Elle constate que des marchands et des bouchers déduisent jusqu'à 25 % de la valeur des bons. D'autres marchands ne remettent qu'une partie des achats effectués³⁷. À Lachine, des sans-travail affirment que « pour un article de 20 cents, il faut payer 30 cents en bons »³⁸. En 1932, une enquête fédérale menée au Lac-Saint-Jean conclut que plusieurs marchands majoraient leurs prix de 8 à 10 % lorsqu'ils sont payés en bons de secours³⁹. Afin de contrer ces pratiques frauduleuses, certaines organisations recommandent aux « porteurs de ces bons d'exiger que la pesée et les prix de chaque article soient inscrits sur chaque facture »⁴⁰.

³⁶ Un chômeur sous les secours, « Les secours n'augmentent pas, eux ! », *La Vie ouvrière*, août 1933, p. 2.

³⁷ Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 28 mars 1933, *Op. cit.*, p. 20; BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenants 1960-01-036 \ 796 à 798, dossier 722, 1933, Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 30 mai 1933, p. 14; BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 867, dossier 480, 1934, Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 21 novembre 1933, p. 5.

³⁸ « Grève de “chômeurs” à Lachine », *Op. cit.*

³⁹ « La distribution des secours directs dans le Lac St-Jean », *Le Devoir*, 25 novembre 1932, p. 2.

⁴⁰ « Une enquête publique sur les conditions des chômeurs, au quartier Villera », *Op. cit.*

Le journal *La Presse* rapporte de nombreuses « scènes d'enthousiasme » lorsque Montréal effectue ses premiers versements sous forme de chèque en novembre 1933. Un chômeur déclare au journaliste : « “Voyez ce que nous avons acheté, tout ce que nous avons eu pour de l'argent comptant. Notre chèque a été échangé partout et ensuite nous avons fait nos emplettes à notre goût et obtenu le plus possible pour le montant dont nous disposons” »⁴¹. D'autres villes québécoises emboîtent le pas à partir de 1934. Les sans-travail de plusieurs municipalités devront toutefois se contenter du système de bons pour encore un certain temps⁴².

5.2.4 Un système kafkaïen

Pour les sans-travail, obtenir des secours directs relève généralement du parcours du combattant. Ils doivent constamment se déplacer d'un lieu à un autre, souvent hors de leur quartier. Ils doivent également subir les comportements désobligeants des employés ou des responsables de la distribution, en plus d'être victimes de décisions arbitraires ou d'enquêtes tatillonnes. Étant la plus importante institution de bienfaisance dans la province, la Saint-Vincent-de-Paul est la principale cible des critiques. L'AH et d'autres groupes de sans-emploi constatent que plusieurs se voient

⁴¹ « Des scènes d'enthousiasme marquent la distribution des chèques aux chômeurs », *La Presse*, 28 novembre 1933, p. 3 et 23.

⁴² « La ville obtient la permission de payer les chômeurs en argent », *Le Nouvelliste*, 2 avril 1935, p. 3; BAC, Commission d'aide au chômage (RG27-H-1), volume 2027, dossier Y1-3-2, *Dominion Unemployment Relief Commissioner, Department of Labour - Correspondence with Quebec re Federal Governments Approval of distribution of cash in lieu of food, fuel [sic], clothing, shelter - No direct relief (Clause 1 of the agreement)*, 1933-1934.

refuser des secours sans motifs valables par cette organisation. D'autres voient leur assistance suspendue le temps d'une enquête. Certaines enquêtes s'éternisent, sans pour autant parvenir à établir l'inadmissibilité des demandeurs⁴³. Des sans-travail sont aussi jugés inadmissibles même s'ils répondent à tous les critères d'admissibilité. Souvent, la Saint-Vincent estime ne pas avoir de comptes à rendre lorsque les plaintes lui parviennent. Elle peut d'ailleurs compter sur l'appui de plusieurs politiciens qui refusent d'émettre des critiques à son égard⁴⁴. D'autres politiciens s'avouent incapables de forcer l'institution à respecter les règles de distribution ainsi que la législation fédérale⁴⁵.

Les sans-travail doivent donc s'armer de patience pour obtenir l'ensemble de l'aide prévue selon les barèmes du programme⁴⁶. Un sans-emploi décrit la situation ainsi : « Aujourd'hui j'ai couru toute la ville de Montréal. Vous m'avez envoyer [sic] a [sic] Pierre, de Pierre a [sic] Jacques, de Jacques a [sic] Paul et me voila [sic] encore rendu chez Pierre »⁴⁷. À ce propos un militant de l'AH déclare ceci :

⁴³ « La distribution des secours directs et du travail soulève encore des plaintes », *Op. cit.*; « Un système de distribution uniforme est voulu », *Op. cit.*; « Contrat pour un camion accordé à M. P. Lavigneur par le comité municipal », *Op. cit.*; « La Société St-Vincent de Paul et la distribution des secours », *Op. cit.*; « Des plaintes au sujet des secours directs à l'association ouvrière à Sainte-Marie », *Op. cit.*; Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 21 novembre 1933, *Op. cit.*, p. 6.

⁴⁴ « Nos édiles vont s'en tenir au système actuel », *La Presse*, 18 novembre 1932, p. 3; « Le conseil municipal approuve la distribution des secours directs par la Société S.-Vincent-de-Paul », *La Presse*, 13 juillet 1932, p. 13.

⁴⁵ « Contrat pour un camion accordé à M.-P. Lavigneur par le comité municipal », *Op. cit.*; « La Société Saint-Vincent-de-Paul et la distribution des secours », *Op. cit.*; Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 4 juillet 1933, *Op. cit.*, p. 5; BANQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 796 à 798, dossier 722, 1933, Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 11 juillet 1933, p. 7; BANQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 796 à 798, dossier 722, 1933, Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 18 juillet 1933, p. 4.

⁴⁶ Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 20 juin 1933, *Op. cit.*, p. 19 et 21; Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 18 juillet 1933, *Op. cit.*, p. 12-16; Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 12 septembre 1933, *Op. cit.*; p. 5.

⁴⁷ Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 20 juin 1933, *Op. cit.*, p. 17.

On joue au foot ball [sic] avec vous autres. Il faut pourtant que cela finisse. La loi dit, la loi fédérale dit que la municipalité reçoit de l'argent du fédéral aux conditions suivantes : si cela ne fait pas l'affaire de la cité, la cité n'a qu'a [sic] ne pas accepter l'argent. Elle l'a accepté, elle l'a accepté selon la loi, et la loi dit : Il faut donner le logement, la nourriture, le chauffage et l'habit à tout le monde. C'est la loi. Mais des gars qui n'ont aucun titre légal, qui n'ont aucun droit de se mêler [sic] de cela, des gars de la St-Vincent-de-Paul viennent fourrez [sic] leur nez dans cette affaire-la [sic]. C'est pourquoi si Monsieur Chevalier [responsable de la Commission du chômage de Montréal], ou si on vous dit d'aller voir la St-Vincent, dites : Non, donnez-moi un papier, ou je reste la [sic]. Cela s'applique a [sic] tous les gars célibataires, mariés et a [sic] toutes les veuves qui ont des orphelins⁴⁸.

Ce type de problème n'est pas exclusif aux sans-travail catholiques. Les chômeurs protestants de Rosemont se plaignent de devoir se déplacer deux fois par semaine au centre-ville pour obtenir leur secours, « ce qui occasionne [...] des dépenses de transport [...] ou les force à parcourir à pied de longues distances »⁴⁹. Cette réalité décourage plusieurs personnes à réclamer tout ce qu'elles pourraient. Certaines obtiennent néanmoins gain de cause à la suite de l'intervention d'organisations de

⁴⁸ *Ibid.*, p. 19.

⁴⁹ « Nouveau régime de secours qui sera proposé », *Op. cit.*

sans-travail auprès des autorités⁵⁰. En conséquence, de nombreuses voix s'élèvent pour uniformiser les règles de distribution de l'assistance.

La prise en charge municipale de la distribution des secours directs à partir de 1933 ne met pas fin à ces problèmes. De nombreux sans-travail ne reçoivent toujours pas les secours auxquels ils sont admissibles. D'autres sont jugés inadmissibles à la suite d'erreurs bureaucratiques ou à cause de l'incompétence de certains fonctionnaires⁵¹. L'application des secours est donc toujours discrétionnaire même après le transfert de la gestion des secours directs à l'administration municipale. Les possibilités de contestation des décisions sont d'ailleurs encore très limitées. En 1935, un militant de l'AH résume la situation ainsi : « avec la Commission du chômage, vous avez [sic] pas le droit de discuter, on vous fait des conditions, on vous les impose et si vous refusez on vous refuse la vie en vous coupant les vivres [...] »⁵².

C'est plutôt la crainte des abus des bénéficiaires des secours directs qui préoccupe la Commission du chômage de Montréal. Cette dernière lance donc un appel à la dénonciation anonyme des « faux chômeurs » à compter de l'hiver 1934. Cette campagne mène à des accusations qui sont parfois erronées privant ainsi certains

⁵⁰ BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 796 à 798, dossier 722, 1933, Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 15 août 1933, p. 7.

⁵¹ J. De Lhuys, « Les lacunes à la Commission du chômage », *Clarté*, 5 décembre 1936, p. 4; J. De Lhuys, « À la Commission du chômage », *Clarté*, 30 janvier 1937, p. 4; G. B., « La Commission du chômage », *Clarté*, 9 février 1937, p. 4; « Exemples de mauvaises volontés de la Commission du chômage », *Clarté*, 13 août 1938, p. 3; J. V. A. D., « Une autre victime de la Commission du chômage », *Clarté*, 29 avril 1939, p. 4; BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 867, dossier 479, 1934, Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 26 décembre 1933, p. 1; 11-12; 16; Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 3 avril 1934, *Op. cit.*, p. 8; BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 867, dossier 479, 1934, Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 17 avril 1934, p. 1-14; BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 867, dossier 480, 1934, Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 29 mai 1934, p. 2-4.

⁵² BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 954, dossier 855, 1935, Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 1^{er} janvier 1935, p. 7.

sans-emploi de leurs secours⁵³. Cette chasse aux fraudeurs mène à une multiplication des enquêtes qui retardent l'émission des chèques. Le travail des enquêteurs devient à partir de ce moment l'objet principal des griefs des sans-travail⁵⁴. À ce propos, un militant de l'AH déclare :

Je ne suis pas contre les enquêtes je comprends que c'est [...] un règlement [...] Si un homme se présente devant la Commission et dit qu'il est affamé on doit le croire. Si c'est pas vrai on le punira ensuite, non, on punit un homme en cas qu'il ne dirait pas la vérité. Ça c'est intelligent! C'est humain ça!⁵⁵

Ce climat de suspicion envers les prestataires de secours direct a aussi pour effet que les demandeurs sont parfois traités rudement par les fonctionnaires municipaux et les enquêteurs. Certains se plaignent d'être insultés ou de devoir attendre indûment avant de pouvoir rencontrer un responsable. Plusieurs se plaignent d'être envoyés d'un bureau à un autre à travers la ville⁵⁶.

⁵³ Cité de Montréal : Commission du chômage, « AVIS TRÈS IMPORTANT », *La Presse*, 27 février 1934, p. 21; Cité de Montréal : Commission du chômage, « AVIS TRÈS IMPORTANT », *Le Devoir*, 28 février 1934, p. 2; « Commission du chômage », *Le Devoir*, 6 février 1935, p. 8; FAIR PLAY, « Dénonciations ignobles et anonymes », *Clarté*, 17 juillet 1937, p. 5; « Espions à la Commission du chômage », *Clarté*, 1^{er} octobre 1938, p. 3; « Corruption à la Commission du chômage », *Clarté*, 29 octobre 1938, p. 3.

⁵⁴ Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 1^{er} janvier 1935, *Op. cit.*, p. 4.

⁵⁵ Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 21 novembre 1933, *Op. cit.*, p. 8.

⁵⁶ Émile Côté, « Ennuis imposés aux chômeurs de Delorimier », *Clarté*, 22 mai 1937, p. 15; « On insulte les chômeurs », *Clarté*, 23 octobre 1937, p. 6; « Comment on traite les sans-travail », *Clarté*, 2 juillet 1938, p. 3; « Effronterie des enquêteurs », *Clarté*, 11 janvier 1939, p. 2.

La prise en charge municipale de la distribution dans la ville de Québec présente des difficultés similaires. Plusieurs sans-travail se plaignent que le calcul des échelles de secours n'est pas respecté et que les fonctionnaires municipaux les traitent avec mépris⁵⁷. En 1936, l'Association ouvrière nationale (AON), qui tout comme l'AH considère que les secours directs représentent un droit, accuse la ville de faire fi des besoins des sans-emploi en rayant des listes ceux qui sont malades et qui consultent un médecin, et ce au mépris de la loi fédérale. De plus, on dénonce que certaines familles doivent recevoir la visite de cinq ou six enquêteurs avant de recevoir un premier chèque de secours⁵⁸. L'organisation insiste aussi sur le fait que des personnes sont victimes de discrimination politique, de harcèlement de la part des enquêteurs, etc.⁵⁹ En 1937, les syndicats catholiques de la capitale se plaignent que la distribution des secours s'effectue toujours « au petit bonheur » et que certaines familles soient menacées de se faire couper l'aide au loyer sans motif valable⁶⁰.

En somme, ces différents griefs permettent de constater que les chômeuses et les chômeurs revendiquent un droit à des ressources minimales qui devraient leur permettre de subvenir adéquatement à leurs besoins essentiels. Ils cherchent parallèlement à étendre les besoins pris en charge par les autorités, comme le logement, les vêtements et une alimentation plus saine et variée. Cette reconnaissance d'un droit devrait entraîner la fin de l'arbitraire et de l'humiliation par l'uniformisation des critères d'admissibilité aux secours. Comme les sans-travail estiment que leur situation de chômage est indépendante de leur volonté, plusieurs d'entre eux se mobiliseront afin de donner une expression collective à ces aspirations pour la reconnaissance d'un droit à un minimum vital. Les protestations collectives

⁵⁷ « Enlèvement de la neige dans Québec », *Le Soleil*, 3 octobre 1934, p. 6; « Protestation contre l'achat de 2 “snogos” », *Le Soleil*, 7 novembre 1934, p. 3 et 5.

⁵⁸ « Critiques contre le système de secours », *Le Soleil*, 4 avril 1936, p. 3 et 17.

⁵⁹ « Ultimatum des sans-travail aux autorités de la ville de Québec », *Le Soleil*, 20 juin 1936, p. 3 et 9.

⁶⁰ « Une réunion des unions catholiques », *Le Soleil*, 17 mars 1937, p. 3 et 11.

seront la forme principale de cette expression pour un droit social non seulement à un minimum vital, mais également à une vie digne qui ne serait pas niée par les multiples formes d'humiliation associées à la charité. Ces protestations, observables dans plusieurs régions du Québec, font l'objet de la prochaine section.

5.3 Les luttes collectives pour le droit aux secours directs

Les villes de Montréal et de Verdun sont les épicentres de la contestation au Québec⁶¹. Dans ces deux municipalités, un important réseau associatif voué à la défense des intérêts des sans-travail est en activité tout au long de la Grande Dépression. Ces organisations envoient de nombreuses délégations aux autorités municipales, tiennent des assemblées hebdomadaires, organisent des rassemblements publics et des manifestations de rue, etc. Leurs protestations formulent une critique de la mainmise des institutions charitables sur les secours directs en insistant sur le fait que les sans-travail devraient avoir un droit à une aide sociale minimale. Les sources témoignent d'une activité particulièrement soutenue dans la première moitié de la décennie.

⁶¹ Suzanne Clavette, *Op. cit.*; Marcel Fournier, *Communisme et anticommunisme au Québec 1920-1950*, Laval, Éditions Albert Saint-Martin, 1979, 165 p; Andrée Lévesque, *Virage à gauche interdit, les communistes, les socialistes et leurs ennemis au Québec 1929-1939*, Montréal, Boréal express, 1984, 186 p; John Manley, « 'Starve, Be Damned!' Communists and Canada's Urban Unemployed, 1929-1939 », *The Canadian Historical Review*, vol. 79, n° 3, 1998, p. 466-491; Benoit Marsan, « *Battez-vous, ne vous laissez pas affamer* » : les communistes et la lutte des sans-emploi pendant la Grande Dépression, St-Joseph-du-Lac, M éditeur, 2014, 122 p.

Les manifestations de Montréal et de Verdun trouvent écho dans d'autres localités québécoises. En effet, les sténographies des assemblées de l'AH et les journaux consultés font mention de plusieurs activités dans différentes régions du Québec. Des recherches plus poussées permettraient sans doute de prendre une meilleure mesure de l'ampleur du mouvement. Les sources analysées permettent tout de même de donner un aperçu de celui-ci en insistant sur certains conflits dans quelques régions du Québec. En ce qui concerne plus précisément les secours directs, les manifestations les plus importantes se produisent à Québec, Sherbrooke et Hull. D'autres manifestations régionales, portant notamment sur les travaux publics, sont abordées dans le chapitre suivant.

5.3.1 Montréal et Verdun

Entre 1930 et 1933, les sans-travail québécois reçoivent peu de secours direct, et les bons reçus ne permettent pas de payer pour les dépenses associées au logement. Cet enjeu du logement est sans doute le plus souligné dans les mobilisations à Montréal et à Verdun⁶². Même si cette question est l'objet de revendications dans plusieurs municipalités⁶³, c'est bien dans ces deux villes que la lutte s'engage avec le plus de fermeté. Ceci mérite donc de s'y attarder avec plus d'attention.

⁶² « Loyer des chômeurs », *La Presse*, 12 février 1934, p. 20.

⁶³ « L'exode des chômeurs commence », *La Tribune*, 3 mai 1932, p. 3; « L'aide aux chômeurs sera continué par le gouvernement », *La Tribune*, 5 avril 1933, p. 3; « Une famille de chômeurs couche au poste No 1 », *Le Nouvelliste*, 11 avril 1933, p. 3; « Le Bell Telephone assure au public un service rapide », *La Tribune*, 3 mai 1933, p. 3; « La Tuque aidera à préparer environ 300 jardins potagers pour ses chômeurs nécessiteux », *Le Nouvelliste*, 12 mai 1933, p. 3; « La Tuque », *Le Soleil*, 13 mai 1933,

Lorsque les ménages cumulent plusieurs mois d'arrérages de loyer au début de l'année 1932, les autorités municipales montréalaises, les organisations charitables et les syndicats s'inquiètent de la possibilité d'évictions massives à compter du 1^{er} mai, date légale du renouvellement des baux⁶⁴. Dès décembre 1931, le PCC appelle les sans-travail à s'organiser en comités de rue et en association de locataires dans les quartiers et les différentes municipalités de la métropole afin de lutter contre les évictions. C'est dans cette foulée que sont fondées des organisations de locataires dans Rosemont, Saint-Louis, Saint-Denis, Verdun et Montréal-Nord⁶⁵.

À la suite d'une série d'assemblées en janvier 1932, l'association des locataires du quartier Saint-Louis adopte plusieurs résolutions qu'elle transmet à la ville de Montréal. Celles-ci portent sur une réduction des loyers, un moratoire sur les évictions et un transfert aux propriétaires du paiement des comptes de gaz et d'électricité, ainsi que de la taxe d'eau. L'organisation laisse planer une éventuelle grève des loyers⁶⁶. En février 1932, dans une lettre adressée au premier ministre Taschereau, la *United Front Unemployed Conference*, une coalition initiée par le PCC formée de syndicats locaux et d'associations ouvrières et de sans-travail, demande au gouvernement provincial d'imposer un moratoire pour empêcher les

p. 20; « Une délégation de chômeurs », *Op. cit.*; « Québec veut obtenir les mêmes avantages que Montréal », *Le Soleil*, 22 septembre 1933, p. 3 et 6; « Nouvelles coupes dans les secours », *La Vie ouvrière*, octobre 1933, p. 7; « Une réunion ouvrière à St-Sauveur », *Le Soleil*, 10 octobre 1933, p. 16; « Appel du maire aux propriétaires et aux marchands », *Le Nouvelliste*, 17 octobre 1933, p. 1; « La réponse aux demandes des chômeurs », *Le Droit*, 25 avril 1934, p. 4.

⁶⁴ « Les corps publics se préparent à faire face à la situation qui serait créée par les sans-abri » », *La Presse*, 20 avril 1932, p. 3.

⁶⁵ « Contre la cherté des loyers », *La Vie ouvrière*, janvier 1932, p. 2; « Les chômeurs de Maisonneuve s'organisent », *La Vie ouvrière*, juin 1933, p. 2; « Les travailleurs défendent leurs loyers », *La Vie ouvrière*, juin 1933, p. 2; « Nouvelle ligue de locataires », *La Vie ouvrière*, septembre 1933, p. 5; « Première victoire à Montréal-Nord », *La Vie ouvrière*, septembre 1933, p. 5; « Réclamation du Conseil uni des ouvriers et locataires », *La Vie ouvrière*, janvier 1934, p. 2; « Les chômeurs de Verdun font manquer une vente par huissier », *La Vie ouvrière*, février 1934, p. 5. Voir aussi Andrée Lévesque, *Op. cit.*, p. 60-69; John Manley, *Loc. cit.*, p. 474; Benoit Marsan, « *Battez-vous, ne vous laissez pas affamer* », *Op. cit.*, p. 89-97.

⁶⁶ « Des locataires menacent de ne pas payer leur dû », *La Presse*, 18 janvier 1932, p. 7.

éviictions pour loyers non payés et les coupures d'électricité et de gaz pour les sans-travail en défaut de paiement⁶⁷. Malgré l'inaction de l'État, les évictions massives anticipées au printemps 1932 n'ont pas lieu⁶⁸. Différentes organisations de sans-emploi continuent néanmoins de protester à ce propos auprès de l'administration montréalaise et du gouvernement provincial⁶⁹. Au début de l'année 1933, les expulsions de locataires se multiplient⁷⁰. Ainsi, 1 113 ménages se retrouvent à la rue à la veille de l'échéance des baux le 1^{er} mai 1933 dans le seul quartier DeLorimier⁷¹. Certains estiment qu'une centaine de familles sont évincées quotidiennement à la fin du mois de mars 1934⁷². C'est dans ce contexte que se multiplient les actions contre les évictions et les saisies dans la région montréalaise.

Quelques formes de protestation sont employées pour contrer les évictions. Lorsqu'elles sont informées d'une éviction imminente, les associations proches des communistes tentent par exemple de la bloquer en mobilisant quelques dizaines de militantes et de militants. Ces derniers doivent replacer dans l'appartement les effets qui ont été mis à la rue. Le logement est aussitôt occupé par les locataires évincés. Des petits groupes d'activistes se relaient ensuite pour empêcher que les locataires se retrouvent à nouveau jetés sur le pavé⁷³. Cette stratégie, qui a fait ses preuves, mène

⁶⁷ « Les oppositionnistes font de l'obstruction », *Le Soleil*, 12 février 1932, p. 3; « Un traitement spécial pour ces chômeurs », *La Presse*, 12 février 1932, p. 11.

⁶⁸ « Aucun locataire n'est hébergé par la ville », *La Presse*, 5 mai 1932, p. 25.

⁶⁹ « Deux chômeurs obtiennent la permission d'haranguer la foule à l'hôtel de ville », *La Presse*, 19 octobre 1932, p. 3; « Grosse délégation à l'hôtel de ville », *Le Devoir*, 19 octobre 1932, p. 3; « Les ouvriers chez M. Taschereau », *Le Devoir*, 29 novembre 1932, p. 3.

⁷⁰ « On prendrait les moyens de mettre fin à ces évictions de locataires pauvres », *La Presse*, 3 février 1933, p. 1 et 23; « M. DesRoches veut aider le propriétaire », *La Presse*, 7 février 1933, p. 3; « Délégation à l'hôtel de ville », *Le Devoir*, 8 février 1933, p. 3.

⁷¹ « La chaussée donne asile aux ménages », *La Presse*, 1^{er} mai 1933, p. 3 et 21

⁷² « 100 expulsions par jours dans la métropole », *L'Action catholique*, 29 mars 1934, p. 1.

⁷³ BANQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenants 1960-01-036 \ 796 à 798, dossier 722, 1933, Police provinciale, re : *Communisme - 1446 De Bullion*, 23 mars 1933, p. 2.

parfois à des confrontations physiques avec des fiers-à-bras embauchés par les propriétaires, des huissiers ou encore des policiers appelés en renfort⁷⁴. C'est lors d'un tel événement que Nick Zynchuck, un chômeur d'origine polonaise, est abattu par la police le 6 mars 1933⁷⁵.

Pour tenter de récupérer une partie des loyers impayés, des propriétaires obtiennent des brevets du tribunal permettant la saisie des meubles et des biens d'un locataire afin de les mettre aux enchères. Pour contrecarrer ceci, les sans-travail prennent le contrôle de l'enchère en intimidant les acheteurs potentiels ou en rachetant à bon marché les effets du ménage. Ces actions sont courantes dans les quartiers centraux de Montréal. En avril 1933, certains journaux estiment qu'une centaine de saisies et de ventes aux enchères ont été suspendues à cause de ce stratagème⁷⁶. Ces protestations sont particulièrement efficaces à Verdun où les huissiers n'osent plus exécuter les ordres du tribunal puisqu'ils se retrouvent généralement devant une foule hostile de 150 à 200 personnes. Certains demandent même l'intervention de la Sûreté provinciale (SP) pour prendre le relais de la police municipale considérée comme inefficace⁷⁷.

À Montréal, la Solidarité féminine (SF) est particulièrement active sur ce front⁷⁸. Bernadette Lebrun, une militante de la première heure de l'organisation, raconte :

⁷⁴ Richard Boutet et Pascal Gélinas, *Op. cit.*, 24:00-24:27.

⁷⁵ Benoit Marsan, « *Battez-vous, ne vous laissez pas affamer* », *Op. cit.*, p. 93-97.

⁷⁶ « Des méthodes condamnées par les huissiers », *La Presse*, 19 avril 1933, p. 3; « Les huissiers pourront agir », *Le Devoir*, 19 avril 1933, p. 3.

⁷⁷ BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 813, dossier 2216, 1933.

⁷⁸ L'organisation est fondée en 1933 et compte jusqu'à 300 membres. Bien qu'elle ne se définisse pas comme une organisation communiste, elle est néanmoins animée par des militantes du PCC. Parmi ses principales figures, on retrouve Blanches Gélinas, Bernadette Lebrun et Angéline Dubé. Luc Chartrand, « À l'époque où les femmes prenaient les tramways d'assaut », *Châtelaine*, octobre 1978, p. 56-57; 78-79; Collectif Clio, *L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*, Montréal, Le jour éditeur, 1992, p. 273-274, Marcel Fournier, *Op. cit.*, p. 66-70.

Quand nous savions qu'un huissier allait arriver, nous sautions tout de suite sur le téléphone [...] Nous formions un groupe d'une quinzaine de personnes et vers cinq heures du matin nous nous rendions à la maison en question. Nous achetions le ménage aux enchères [...] le propriétaire se retrouvait avec \$7 ou \$8 et ça ne payait absolument pas son loyer [...] on le faisait quand même assez souvent⁷⁹.

Devant les huissiers plus endurcis, les militantes n'hésitent pas non plus à user d'intimidation et de menaces⁸⁰.

L'AH adopte une approche différente. Elle s'oppose d'ailleurs aux méthodes décrites précédemment qu'elles jugent violentes et contre-productives⁸¹. La tactique employée est plutôt d'occuper la voie publique. Lorsque la date de l'éviction est communiquée aux locataires, les militantes et les militants de l'organisation se rendent sur place et érigent un camp de fortune sur le trottoir avec les possessions du ménage. Comme les biens ne sont plus dans le logement, l'association estime qu'ils ne peuvent légalement être saisis par le propriétaire. Cette stratégie rencontre un certain succès. Elle vise à forcer la Saint-Vincent-de-Paul et les autorités municipales à accorder une aide spécifique au logement au moment de l'expulsion, mais sans que les ménages ne perdent leurs biens. Certains locataires sont toutefois forcés de déménager dans des taudis sous peine de voir l'ensemble de leur aide suspendue⁸². Ces différents modes

⁷⁹ Luc Chartrand, *Op. cit.*, p. 78.

⁸⁰ *Ibid.*

⁸¹ Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 28 mars 1933, *Op. cit.*, p. 21-22.

⁸² « Un chômeur refuse le logis que la S.-Vincent-de-Paul lui trouve et qu'elle paie », *La Presse*, 25 avril 1933, p. 3; « Montréal ne connaîtra pas une "crise du logement" le 1^{er} mai », *La Presse*, 26 avril 1933, p. 3; « La chaussée donne asile aux ménages », *Op. cit.*; BAnQ (Québec), Fonds du ministère de

d'action sont surtout en vogue en 1933 et en 1934 alors que les locataires au chômage ne reçoivent que très peu d'aide pouvant servir au paiement du loyer.

Les problèmes entourant le logement des sans-travail dépassent cependant la seule question des loyers. Les locataires sans emploi s'avèrent souvent incapables d'assumer les dépenses relatives aux services d'électricité et de gaz⁸³. En mai 1933, on rapporte dans une assemblée de l'AH que certaines familles doivent choisir entre s'éclairer ou manger puisque la St-Vincent-de-Paul refuse de prendre en charge les coûts de l'électricité dans certaines paroisses⁸⁴. Des témoignages font aussi état de locataires qui doivent brûler des portes d'armoires ou une partie du plancher pour parvenir à se chauffer au cours de l'hiver⁸⁵. En décembre 1933, l'AH incite conséquemment les sans-travail à envoyer directement leurs comptes de chauffage et d'électricité à la Commission municipale du chômage⁸⁶.

En partie à cause de ces protestations, la commission décide en 1934 de prendre en charge ces dépenses dans l'allocation des secours directs. Les montants accordés sont toutefois insuffisants pour payer la totalité des coûts, occasionnant de nombreuses coupures de service. Donnant un aperçu de l'étendue du problème, l'Association ouvrière indépendante de Crémazie estime que plus de 20 000 ménages montréalais sont privés de lumière au printemps 1935⁸⁷. Dans ce contexte, la Ligue des locataires demande à la ville de Montréal « de ne pas réduire l'allocation aux chômeurs pour le bois de chauffage, car les trois quarts des chômeurs sont privés de gaz et

la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 796 à 798, dossier 722, 1933, Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 25 avril 1933, p. 15; Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 2 mai 1933, *Op. cit.*, p. 4-5; Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 17 avril 1934, *Op. cit.*, p. 1-14.

⁸³ « Immédiate conférence de nos corps publics », *La Presse*, 2 février 1933, p. 3.

⁸⁴ Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 9 mai 1933, *Op. cit.*, p. 9.

⁸⁵ Luc Chartrand, *Op. cit.*, p. 78; Richard Boutet et Pascal Gélinas, *Op. cit.*, 20:59-20:35.

⁸⁶ Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 26 décembre 1933, *Op. cit.*, p. 12.

⁸⁷ « À l'Association ouvrière indépendante de Crémazie », *La Presse*, 25 mai 1935, p. 37.

d'électricité »⁸⁸. D'autres organisations demandent que l'électricité soit distribuée gratuitement aux familles touchées par le chômage⁸⁹. De plus en plus de sans-travail se raccordent illégalement aux services d'électricité et de gaz⁹⁰. Pour mettre fin à ces pratiques, la *Montreal Heat and Power* obtient une décision de la cour lui permettant de poursuivre les contrevenants pour vol d'électricité⁹¹. Les nombreuses arrestations qui s'ensuivent mènent à quelques manifestations⁹².

Les problèmes reliés au logement demeurent un enjeu important tout au long de la décennie. Devant l'immobilisme des autorités de Montréal et de Verdun, les sans-travail optent pour des actions transgressives qui s'attaquent directement au droit à la propriété. Ces actions incitent les municipalités à réagir. À compter du mois de mai 1933, Verdun prend donc en charge les loyers des sans-travail⁹³. Les locataires de Montréal doivent cependant attendre le printemps suivant pour que leur municipalité s'engage sur cette voie⁹⁴. L'AH constate dès lors que les menaces d'éviction sont

⁸⁸ « La ligue des locataires », *La Presse*, 18 avril 1935, p. 18.

⁸⁹ « Dockers back jobless Council », *The Worker*, 18 avril 1935, p. 2; « Au quartier Crémazie », *La Presse*, 11 décembre 1935, p. 23.

⁹⁰ Marcel Fournier, *Op. cit.*, p. 69-70; Benoit Marsan, « Battez-vous, ne vous laissez pas affamer », *Op. cit.*, p. 92.

⁹¹ « Jugement en faveur de la Montreal Heat, Light », *La Presse*, 9 janvier 1935, p. 3; Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 1^{er} janvier 1935, *Op. cit.*, p. 4.

⁹² « 1,400 summonses issued in Verdun », *The Worker*, 27 avril 1935, p. 2; « La police joue du bâton pour disperser la foule », *La Presse*, 29 avril 1935, p. 3; « Sentenced for price protest », *The Worker*, 25 mai 1935, p. 2.

⁹³ « Le paiement du loyer des chômeurs », *La Presse*, 5 avril 1933, p. 21.

⁹⁴ « M. Houde affirme que les propriétaires vont être payés en entier », *La Presse*, 25 avril 1934, p. 25; « M. Houde nomme un "comité consultatif de finance" et il obtient \$500,000 pour les propriétaires », *La Presse*, 25 avril 1934, p. 1; « Les chômeurs assurés de l'aide de la ville », *La Presse*, 30 avril 1934, p. 3; « Tous arrérages de loyers seront payés d'ici le 15 », *La Presse*, 30 avril 1934, p. 3.

beaucoup moins courantes à partir du moment où les coûts du loyer sont calculés dans les allocations des secours directs⁹⁵.

5.3.2 Québec

Malgré un réseau associatif de sans-travail moins bien implanté qu'à Montréal et à Verdun, la capitale provinciale est le théâtre de plusieurs protestations réclamant un droit aux secours directs au cours des années 1930. Entre 1930 et 1933, la ville de Québec est témoin de manifestations disparates qui ont un caractère plutôt spontané. Le 2 décembre 1930, environ 300 chômeurs, dont plusieurs brandissent un drapeau rouge, défilent dans les rues du quartier Saint-Sauveur. Ceux-ci se rendent aux domiciles de deux échevins et demandent « du travail ou du pain »⁹⁶. En réponse, la ville s'engage à embaucher 250 chômeurs supplémentaires⁹⁷. C'est cependant l'apparition du drapeau communiste qui retient l'attention des autorités. La police municipale annonce le lendemain de la manifestation que le déploiement du drapeau rouge sera dorénavant considéré comme un délit⁹⁸. Dans la foulée, le bureau du procureur général mobilise des agents de la SP pour assister les forces locales⁹⁹.

⁹⁵ Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 17 avril 1934, *Op. cit.*, p. 1-14; Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 29 mai 1934, *Op. cit.*, p. 2.

⁹⁶ « Les chômeurs ont manifesté à Québec, drapeau rouge en tête », *La Presse*, 2 décembre 1930, p. 1.

⁹⁷ « Une manifestation des ouvriers à St-Sauveur, ce matin », *Le Soleil*, 2 décembre 1930, p. 20.

⁹⁸ « La sortie du drapeau rouge hier », *Le Soleil*, 3 décembre 1930, p. 21; « Québec interdit ces manifestations », *Le Devoir*, 3 décembre 1930, p. 3.

⁹⁹ BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 662, dossier 5909, 1930, Département du procureur général, *Note*, 2 décembre 1930.

Le 27 décembre 1930, des chômeurs célibataires privés d'assistance se présentent à l'hôtel de ville pour demander de l'ouvrage ou de quoi manger et payer leur loyer¹⁰⁰. Le 6 mars 1931, quelques centaines de sans-travail occupent l'hôtel de ville et demandent du travail ou du pain. L'un d'eux s'adresse au maire en ces mots : « “M. le maire on est tanné de vivre aux dépens de la St-Vincent-de-Paul. L'on crève de faim depuis un an, et ce que l'on veut, c'est du pain” »¹⁰¹. Un autre chômeur ajoute :

“Quand même on nous traitera de Bolchéviques ou de Soviets, ça ne nous fait rien ça [...] Nous avons une arme pour revendiquer nos droits et ceux de nos familles nous allons nous en servir. Ce n'est pas en restant chez nous les bras croisés que nous allons obtenir quelque chose. Le soviétisme [sic] et le bolshévisme [sic], s'il existe ici, c'est parce qu'il y a trop de favoritisme dans la répartition de l'ouvrage et qu'on ne respecte pas, dans bien des cas l'échelle des salaires raisonnables [...]”¹⁰².

Le 26 mai 1931, un groupe de ménagères occupent le bureau du maire pour demander du travail pour leur mari. *L'Action catholique* rapporte que la présence de femme est une première, mais que les délégations et les visites impromptues à l'hôtel de ville se multiplient depuis quelques mois¹⁰³

Les manifestations reprennent au cours de l'été 1933. Celles-ci surviennent alors que la ville de Québec, prétextant un manque de fonds, met fin temporairement à la

¹⁰⁰ « Lavigueur reçoit une délégation », *Le Soleil*, 27 décembre 1930, p. 10.

¹⁰¹ « Le maire Lavigueur va démissionner », *Le Soleil*, 6 mars 1931, p. 13.

¹⁰² *Ibid.*

¹⁰³ « Délégation de sans-travail chez M. Lavigueur ce matin », *L'Action catholique*, 26 mai 1931, p. 10.

distribution des secours directs et aux travaux de chômage. Le 19 juin, un groupe de plusieurs centaines de manifestants se rend à l'hôtel de ville. Un chômeur déclare alors : « “Nous sommes prêts à aller en prison si l'on veut s'engager à nourrir nos enfants” »¹⁰⁴. Le 26 juin, étant sans ressources depuis une semaine, 500 à 600 sans-travail occupent l'hôtel de ville à l'occasion de la réunion du conseil municipal. Devant l'absence d'engagement de la part des autorités, les chômeurs quittent les lieux. L'un d'eux incite alors les protestataires à aller prendre la nourriture dans les magasins. La police charge et lance une grenade lacrymogène pour disperser la foule. Le 30 juin, les autorités municipales interdisent l'accès à l'hôtel de ville ainsi que les rassemblements publics¹⁰⁵. Des délégations de sans-travail continuent néanmoins de faire pression sur les pouvoirs municipaux au cours des mois suivants afin d'obtenir du travail, une amélioration des secours directs et le paiement des loyers¹⁰⁶.

Les protestations à Québec perdent leur caractère plus ou moins spontané à compter de 1936. La fondation de l'Association ouvrière nationale (AON) parvient à canaliser le mécontentement des sans-travail de la capitale au sein d'une lutte coordonnée. Le 3 février 1936, l'AON tient sa quatrième assemblée à laquelle assistent 400 sans-travail. Il est résolu d'envoyer une délégation le lendemain afin de rencontrer J.-N. Francoeur, le ministre des Travaux publics¹⁰⁷. Le 4 février à 16h, environ 300 membres de l'AON se rassemblent devant le Parlement tandis que 12 délégués,

¹⁰⁴ « Lavigueur reçoit une délégation », *Le Soleil*, 19 juin 1933, p. 9.

¹⁰⁵ J. Thomas Malouin et Léo Lachance sont arrêtés et accusés de sédition. Le 29 juin, affirmant vouloir préserver la bonne réputation de la ville de Québec, le juge les condamne respectivement à six et huit jours de prison. « Les chômeurs aux prises avec la police », *Le Soleil*, 26 juin 1933, p. 1; « Écho d'une délégation de chômeurs », *Le Soleil*, 27 juin 1933, p. 3; « Les chômeurs vs la police dans Québec », *La Tribune*, 27 juin 1933, p. 8; « À Québec, les chômeurs réclament du pain », *La Vie ouvrière*, juillet 1933, p. 2; « Pour sauvegarder la réputation de Québec », *La Vie ouvrière*, juillet 1933, p. 2.

¹⁰⁶ « Une délégation de chômeurs », *Op. cit.*; « Québec veut obtenir les mêmes avantages que Montréal », *Op. cit.*, p. 3; « Une réunion ouvrière à St-Sauveur », *Op. cit.*

¹⁰⁷ « Les chômeurs demanderont de l'emploi », *Le Soleil*, 4 février 1936, p. 3.

accompagnés du député de Saint-Sauveur, du maire Grégoire et de quelques échevins, présentent un ultimatum au ministre. La délégation exige que la municipalité embauche davantage de chômeurs sur les chantiers et que l'échelle des secours directs soit ajustée pour correspondre à celle de Montréal. Finalement, on veut que les travailleurs qui perdent un emploi reçoivent immédiatement des secours « même s'ils possèdent une vieille bicoque ou ont des parents qui font un travail quelconque »¹⁰⁸. Le délégué Joseph Denis, président de l'AON, annonce

aux hommes qui reçoivent du secours et qui ont reçu avis d'aller travailler aujourd'hui, de ne pas se rendre à l'ouvrage, mais de se mettre en grève, en signe de protestation et de rester chez eux aussi longtemps que la question ne serait pas définitivement réglée¹⁰⁹.

Francoeur répond qu'il n'a pas autorité sur les municipalités pour leur dicter l'administration des secours, mais que le gouvernement provincial respecterait ses engagements financiers si la ville lui soumettait un nouveau plan. La menace des protestataires semble tout de même avoir un impact puisque le maire de Québec s'engage à soumettre la question au conseil de ville le lendemain. Le mot d'ordre de grève est alors suspendu, même si « dans les corridors, il y en avait encore qui parlaient de faire la grève afin d'être certains que leurs demandes seraient entendues »¹¹⁰. Pour s'assurer que les autorités municipales respectent leurs engagements, les sans-travail occupent la salle du Conseil municipal le 5 février, forçant les échevins à délibérer dans le bureau du maire. La grève est finalement

¹⁰⁸ « Rapide action de M. Francoeur pour aider aux chômeurs », *Op. cit.*

¹⁰⁹ *Ibid.*

¹¹⁰ *Ibid.*

évitée. Devant la pression, la ville de Québec adopte une augmentation de 10 % de l'échelle des secours directs, prenant effet le lundi suivant, et des allocations de loyer, à compter du 1^{er} mars, pour atteindre la parité avec Montréal¹¹¹.

Alors que le gouvernement fédéral réduit sa contribution au financement du secours direct en 1937 et que le gouvernement provincial cherche à les supprimer dans la province, les protestations reprennent. Le 21 juin, un groupe de 200 à 600 manifestantes et manifestants mobilisé par l'AON défile dans les rues du quartier Saint-Roch pour protester contre la radiation des listes de 300 sans-travail. Parmi ce nombre, plusieurs sont des femmes avec enfants. Après avoir visité le bureau de chômage municipal, le groupe se dirige à l'hôtel de ville pour rencontrer le maire, mais celui-ci est absent. Sous les avertissements de la police municipale, la foule se disperse¹¹². Le lendemain, l'AON tient une assemblée au Marché Saint-Roch. La résolution adoptée demande en premier lieu « [q]ue les allocations aux mères nécessiteuses soient réinstallées »¹¹³. À la suite du rassemblement, la foule manifeste au parlement et à l'hôtel de ville. Une délégation de chômeuses rencontre le maire de Québec. Celui-ci promet que les femmes rayées des listes pourront encore toucher leurs secours le temps que l'assistance municipale les prenne en charge. Des échevins et des membres de l'Association ouvrière de St-Sauveur dénoncent cependant les autorités qui ont accepté de rencontrer des « communistes »¹¹⁴.

¹¹¹ *Ibid.*; « Les ouvriers gagnent leur point », *Le Soleil*, 6 février 1936, p. 3 et 16; « Les secours sont augmentés à Québec », *Le Devoir*, 6 février 1936, p. 6.

¹¹² « Une manifestation de deux cents chômeurs », *Le Soleil*, 22 juin 1937, p. 3; « Six cents sans-travail manifestent à Québec », *Clarté*, 26 juin 1937, p. 5.

¹¹³ « W. Tremblay affirme à une délégation de sans-travail que les travaux de chômage vont commencer dès lundi », *Le Soleil*, 23 juin 1937, p. 20.

¹¹⁴ *Ibid.*, « La parade des chômeurs dans les rues de Québec hier », *Le Soleil*, 23 juin 1937, p. 3; « Pour protester contre la présence de Jos. Denis et Dan. Gagnon, des échevins se retirent de la séance du comité », *Le Soleil*, 23 juin 1937, p. 3 et 8.

Toujours à l'appel de l'AON, le 5 juillet en soirée, une foule de 2 000 personnes se rassemblent au Marché Saint-Roch. Un journaliste du *Soleil* rapporte que le journal *Clarté* est distribué parmi la foule. Les orateurs dénoncent les politiciens et les patrons. On demande aux ouvriers, qu'ils travaillent ou non, de « “se regrouper en une seule et unique organisation, sans égard à la religion et à la race, afin de revendiquer avec force nos droits” »¹¹⁵. L'orateur, J.-G. Descroiselles, affirme que d'ici à ce que l'ouvrier soit respecté : « “Nous allons continuer à former des délégations et monter à l'Hôtel de Ville et au Parlement, afin d'exiger la justice et de faire valoir nos droits” »¹¹⁶. L'assemblée envoie une délégation rencontrer les élus municipaux le lendemain afin de demander la réinscription des femmes et des hommes rayés des listes de secours. Le 6 juillet, de 200 à 300 personnes, dont plusieurs femmes, s'assemblent devant les bureaux de la Commission municipale du chômage et marche en direction de l'hôtel de ville. La foule est alors dispersée par une imposante force policière¹¹⁷. Comme il en est question ultérieurement dans ce chapitre, contrairement à celles de la métropole, les chômeuses de la capitale ne parviennent pas à obtenir gain de cause.

¹¹⁵ « Assemblée au Marché Saint-Roch », *Le Soleil*, p. 14 et 6.

¹¹⁶ *Ibid.*, p. 6.

¹¹⁷ « Un rassemblement est brisé par la police », *Le Soleil*, 7 juillet 1937, p. 3; « Les chômeurs de Québec en Marche ! », *Clarté*, 10 juillet 1937, p. 8.

5.3.3 Sherbrooke

La ville de Sherbrooke met fin à la distribution de secours directs et à son programme de travaux publics au cours du mois d'avril 1932¹¹⁸. Cette décision survient alors que les gouvernements provincial et fédéral négocient une nouvelle entente relative aux mesures d'aide au chômage. Quoiqu'il en soit, la municipalité décide d'aller seule de l'avant en instaurant au mois de mai un système de cuisines municipales, une forme d'assistance que la municipalité juge moins coûteuse et moins moralement condamnables que les secours directs. L'administration municipale limite donc l'aide à des repas cuisinés que l'on peut consommer sur place ou apporter au foyer. Ce système s'inspire des soupes populaires mises à la disposition des sans-travail itinérants dans les refuges et autres institutions charitables montréalaises¹¹⁹. Pour les sans-emploi sherbrookoïse, cette assistance est assimilée à une forme encore plus dégradante de charité que les secours directs, en plus d'être vue comme une atteinte supplémentaire à leur autonomie et à leur dignité. Ils se plaignent notamment de la honte et de l'humiliation que vivent les femmes qui vont chercher les repas aux cuisines municipales et du fait que leurs besoins ne se limitent pas à manger. En opposition à ce nouveau système, les sans-travail exigent du travail ou le retour au système de secours directs¹²⁰.

Le 29 avril, de nombreux sans-travail se rassemblent à l'hôtel de ville lors des délibérations des échevins pour s'opposer à l'implantation du système de cuisines

¹¹⁸ Cette décision survient alors que les municipalités attendent les résultats des négociations entre Québec et Ottawa pour le renouvellement de la *Loi d'aide au chômage*.

¹¹⁹ « L'organisation des cuisines municipales est chose décidée », *Op. cit.*; « Établissement immédiat de cuisines municipales », *Op. cit.*; « La cuisine municipale fournira les aliments aux femmes et aux enfants », *Op. cit.*

¹²⁰ « Sur la lettre d'un chômeur », *La Tribune*, 28 mai 1932, p. 1.

municipales¹²¹. Devant la fermeté des élus à aller de l'avant avec le projet, les protestataires fondent au mois de mai l'Association des sans-travail de Sherbrooke (ASTS)¹²². L'organisation regroupe des francophones et des anglophones de la ville¹²³. L'ASTS fait d'abord circuler une pétition auprès des propriétaires, des commerçants et des citoyens pour que la municipalité retourne à son ancienne politique de travaux de chômage et de secours directs. La pétition recueille 2 000 signatures en quelques jours¹²⁴. À partir du 23 mai, l'association tient une série d'assemblées publiques regroupant quelques centaines de personnes sur les terrains municipaux de la voirie sur la rue Galt¹²⁵. Lors d'un de ces rassemblements, un leader de l'organisation résume la situation ainsi :

“La ville a recours dans le moment à des cuisines municipales pour nous nourrir; mais ce n'est pas un remède à la situation; il nous faut autre chose que de manger; nous devons nous loger, nous vêtir, tout comme les autres citoyens et c'est ce que nous réclamons en demandant du travail”¹²⁶.

¹²¹ « Établissement immédiat de cuisines municipales », *Op. cit.*

¹²² *Ibid.*

¹²³ « Les chômeurs réclament du travail et sont prêts à aller jusqu'à Ottawa », *La Tribune*, 25 mai 1932, p. 3.

¹²⁴ *Ibid.*, p. 7; « Les propriétaires sont-ils prêts à accepter une hausse de taxe ? », *La Tribune*, 25 mai 1932, p. 3.

¹²⁵ « Association de sans-travail », *La Tribune*, 23 mai 1932, p. 3.

¹²⁶ « Les chômeurs réclament du travail et sont prêts à aller jusqu'à Ottawa », *Op. cit.*

Pour les sans-travail sherbrookoïses, ceci est avant tout une question de « justice »¹²⁷. Les membres de l'ASTS trouvent particulièrement injuste que les secours directs soient toujours distribués dans les municipalités environnantes, alors qu'ils ne le sont plus à Sherbrooke¹²⁸.

Les autorités locales voient d'un mauvais œil ces rassemblements et en interdisent la tenue sur le terrain de la voirie¹²⁹. L'interdiction est étendue à l'ensemble des espaces publics en juin¹³⁰. Incapable de se réunir, l'ASTS manifeste son mécontentement lors des réunions du conseil municipal. Les élus sherbrookoïses refusent toutefois de répondre favorablement aux demandes des protestataires. Ils considèrent que cette opposition est l'œuvre d'agitateurs dont le principal objectif est de créer le désordre¹³¹. L'intransigeance affichée par la ville ne met pas pour autant fin aux protestations, comme il en est question dans le chapitre suivant.

¹²⁷ *Ibid.*

¹²⁸ « Offre de coopération des chômeurs », *Op. cit.*

¹²⁹ « Les chômeurs réclament du travail et sont prêts à aller jusqu'à Ottawa », *Op. cit.*

¹³⁰ « Chômeurs peu enclins à travailler », *La Tribune*, 1^{er} juin 1932, p. 3.

¹³¹ « Duel entre un échevin et un chômeur », *La Tribune*, 21 juin 1932, p. 3 et 7; « L'échevin Morin dénonce les nombreux indigents qui refusent du travail », *La Tribune*, 8 juillet 1932, p. 3; « Le conseil entend mettre à la raison les agitateurs qui soulèvent les chômeurs », *La Tribune*, 11 juillet 1932, p. 3; « La ville coupera les vivres à ceux qui ne travaillent pas », *La Tribune*, 4 août 1932, p. 3; « Travaux de voirie pour les chômeurs », *La Tribune*, 5 août 1932, p. 3; « La cuisine municipale subsistera », *La Tribune*, 13 août 1932, p. 3.

5.3.4 Hull

À Hull, les échelles des secours directs sont environ 50 % inférieures à celles d'Ottawa. Les sans-travail sont également forcés de travailler s'ils souhaitent que la municipalité paye 50 % de leur loyer. Celle-ci justifie cette échelle réduite et l'insuffisance des allocations pour le foyer par l'état déplorable des finances municipales. La ville est d'ailleurs sous la tutelle de la Commission municipale provinciale¹³². Bien qu'il y ait des signes de mécontentement en 1932¹³³ et en 1933¹³⁴, c'est au cours du mois d'avril 1934 qu'un mouvement de protestations émerge véritablement.

Le vendredi 13 avril, environ 200 sans-travail se regroupent devant le bureau de l'aide aux nécessiteux pour demander une augmentation des montants des bons de secours. Ils menacent d'occuper et de vider les bureaux le lundi suivant si leur requête est ignorée¹³⁵. Devant le silence des autorités, ils sont plus du double à se présenter sur les lieux le 16 avril. Ils demandent alors :

une augmentation de 50 pour cent de leur bon à cause de la hausse du prix de la vie; plein montant du bon pour vêtements; le loyer, à partir du

¹³² « Les chômeurs de Hull vivent dans la plus grande misère », *Op. cit.*; « Les Canadiens-français s'organisent à Hull », *La Vie ouvrière*, août 1933, p. 3; « Un ouvrier sans travail envoyé 2 mois en prison », *La Vie ouvrière*, mai 1934, p. 1-4; « Hull ne peut donner plus à ses chômeurs », *La Presse*, 17 avril 1934, p. 11; Henri Lessard, « La réponse du comité », *Le Droit*, 3 mai 1934, p. 4; « Huit cents citoyens offrent la mairie au député de Hull à Québec », *Le Droit*, 12 mai 1934, p. 4.

¹³³ « Une enquête sur les secours directs à Hull », *Op. cit.*

¹³⁴ « Les Canadiens-français s'organisent à Hull », *Op. cit.*

¹³⁵ « Rassemblement de chômeurs », *Le Droit*, 14 avril 1934, p. 4; « Les autorités maintiendront l'ordre local », *Le Droit*, 16 avril 1934, p. 4.

ler mai, en échange de travail pour la ville; de ne pas obliger les chômeurs à travailler pour la ville s'ils ne sont pas capables d'avoir des vêtements, à cause de l'inclémence de la température¹³⁶.

Certains manifestants incitent les chômeurs à débrayer sur les chantiers municipaux, mais sans succès. En soirée, les protestataires se présentent devant l'hôtel de ville et lancent un ultimatum aux élus. Ils leur donnent 24 heures pour répondre favorablement à leurs revendications. Le maire dénonce leur menace d'envahir et de saccager l'hôtel de ville¹³⁷. Estimant que les manifestations sont « l'œuvre d'agitateurs dont quelques-uns [...] ont réussi à se faufiler parmi les chômeurs de Hull », les autorités locales optent pour la ligne dure. On menace notamment d'arrêter les leaders du mouvement. L'assistance de la Gendarmerie royale du Canada et de la SP est également demandée¹³⁸. Dans la foulée, J.-P. Lafontaine, un meneur du mouvement de grève, est interpellé et accusé de vagabondage. Il est condamné à deux mois de prison¹³⁹.

Le 23 avril, le bureau du procureur général demande formellement à la ville de Hull d'interdire toute manifestation de sans-travail afin de maintenir l'ordre. Devant la crainte de la résurgence des protestations, la municipalité annonce une augmentation hebdomadaire des secours de 20 % par enfant et des chaussures pour les chefs de famille employés sur les travaux. Cette annonce a cependant un goût amer pour les sans-travail qui se voient dorénavant contraints au travail forcé. En effet, ceux-ci

¹³⁶ « Les autorités maintiendront l'ordre local », *Op. cit.*

¹³⁷ BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 893, dossier 2485, 1934, Département du procureur-général, *Re : Désordres à Hull*, 16 avril 1934.

¹³⁸ *Ibid.*

¹³⁹ « Lafontaine condamné à deux mois », *Le Droit*, 25 avril 1934, p. 4.

doivent dorénavant signer un contrat les obligeant à travailler jusqu'à six jours par semaine sous peine d'être rayés de l'assistance¹⁴⁰.

5.3.5 Contre la réforme provinciale

La question du secours direct redevient un enjeu important du mouvement des sans-emploi québécois en 1937. En mars, Ottawa annonce une baisse de sa contribution au programme¹⁴¹. Le gouvernement du Québec cherche également à restreindre le niveau de sa contribution. Il adopte ainsi une nouvelle réglementation qui réduit l'admissibilité des sans-emploi aux secours directs. Cette décision a un impact considérable sur les sans-travail de Montréal. La Commission Brien¹⁴², qui a pour mandat d'enquêter sur les accusations de corruption à la Commission du chômage de Montréal, demande que « des mesures soient prises immédiatement pour faire cesser “le pitoyable état de choses” » alors qu'« [o]n rapporte des centaines de cas de misère inouïe [sic] depuis et à cause de cette action du gouvernement provincial »¹⁴³. Le journal *La Presse* estime que cette mesure provinciale a eu pour conséquence de retirer environ 4 000 sans-travail des listes du secours direct dans la métropole. Parmi ce groupe, des « veuves avec charge d'enfants; [les] concubines; [les] filles mères,

¹⁴⁰ « Exploitation des chômeurs à Hull », *La Vie ouvrière*, juin 1934, p. 2; Henri Lessard, *Op. cit.*

¹⁴¹ « Ottawa diminuera de nouveau sa part des secours directs », *La Presse*, 3 mars 1937, p. 15.

¹⁴² Sylvie Daigle, *L'administration du secours direct durant la crise des années 1930 à Montréal : les enquêtes de 1937*, Mémoire de maîtrise (histoire), Université du Québec à Montréal, 2012, p. 72-97.

¹⁴³ « La Commission du chômage », *Le Devoir*, 8 mai 1937, p. 3.

[les] femmes de prisonniers et d'hospitalisés souffrant de maladie incurable »¹⁴⁴. Ces femmes sont alors recommandées à l'assistance municipale et aux organisations charitables au même titre que les inaptes au travail. Ces ressources étant moins généreuses, les conditions de vie déjà précaires se détériorent¹⁴⁵. Plusieurs associations de sans-travail se mobilisent contre cette décision. Ce sont cependant les chômeuses visées par ces mesures qui exercent la plus grande pression sur les responsables municipaux.

Le 25 mai, le Comité exécutif de la ville de Montréal reçoit une délégation des Ouvriers unis de Montréal. La requête de la délégation adressée aux élus municipaux dénonce la « dictature du gouvernement provincial » envers Montréal. Elle demande également du travail à raison de huit heures par jour et payées selon la politique de salaires raisonnables. Toute personne incapable de travailler devrait aussi recevoir des secours directs et non de l'aide des organisations de charité. De plus, la décision de rayer les chômeurs et chômeuses des listes à la suite de la réforme provinciale devrait être annulée. La délégation revendique également que les prestations soient augmentées de 50 %, que l'allocation « du chauffage soit payée l'été comme l'hiver, pour permettre à ceux qui n'ont pas le gaz de faire cuire leurs aliments », que la ville fournisse des vêtements comme le prévoit la loi, que le montant mensuel des indemnités de loyers soit augmenté et que les taudis soient supprimés. Finalement, la délégation s'oppose au recours à la colonisation comme solution au chômage¹⁴⁶.

Au même moment, étant donné l'absence du ministre provincial du Travail à ses bureaux, des centaines de sans-travail se regroupent sur le Champ de Mars, dont un fort contingent de la Ligue des chômeurs de St-Henri. Dans la foulée, les

¹⁴⁴ « 4,000 chômeuses sont atteintes par la mesure », *La Presse*, 19 mai 1937, p. 11.

¹⁴⁵ « Familles devant la famine ! », *Clarté*, 22 mai 1937, p.1; « La Commission Panet savait, au début de l'hiver, que ces tolérances prendraient fin au printemps », *Le Devoir*, 25 mai 1937, p. 6; « Le cas des chômeuses retranchées des listes », *La Presse*, 11 juin 1937, p. 3;

¹⁴⁶ « Les chômeurs au Champ de mars », *Le Devoir*, 25 mai 1937, p. 3.

protestataires reçoivent l'appui d'élus provinciaux et municipaux, dont une délégation d'échevins partis à Québec pour rencontrer le premier ministre¹⁴⁷. Le premier ministre Duplessis lui oppose une fin de non-recevoir, prétextant que la responsabilité repose sur les épaules d'Ottawa. Le gouvernement fédéral, selon lui, refuse de contribuer davantage aux travaux de chômage de la province afin de mettre fin aux secours directs¹⁴⁸.

Ce sont les chômeuses et la SF qui reprennent le flambeau par la suite. Lors d'une manifestation, celles-ci empruntent notamment les tramways sans payer¹⁴⁹. Un groupe de chômeuses tentent d'occuper l'usine de la Macdonald Tobacco au mois de juin. Elles scandent : « Nous voulons travailler ! Si l'on nous donne pas d'ouvrage, il faudra qu'on nous rétablisse sur la liste du secours direct ! »¹⁵⁰. Le matin du 17 juin, un groupe d'environ 75 femmes se rendent à l'hôtel de ville et occupent la salle du conseil municipal au cri de « “Pas de politique ni de discours, mais à manger” ! »¹⁵¹. D'autres menacent de s'en prendre aux épiceries et aux boucheries si elles n'obtiennent pas leur chèque de secours. Si certains élus se montrent sympathiques à leur cause, d'autres s'avèrent plutôt condescendants et paternalistes. Le maire, malgré les directives de Québec, se résigne à ordonner à la Commission du chômage

¹⁴⁷ « Conseil donnés par M. Rochefort aux sans-travail », *La Presse*, 25 mai 1937, p. 3; « Délégation de chômeurs ce matin chez M. Wm Tremblay », *Le Canada*, 25 mai 1937, p. 14; « Les chômeurs au Champ de mars », *Op. cit.*; « Une requête des chômeurs devant les conseillers », *La Presse*, 25 mai 1937, p. 3; « L'Hon. M. Tremblay ne reçoit pas les chômeurs », *Le Canada*, 26 mai 1937; p. 16 et 12; « Chômeurs au Champ de Mars », *Clarté*, 29 mai 1937, p. 3.

¹⁴⁸ « La Commission Panet savait, au début de l'hiver, que ces tolérances prendraient fin au printemps », *Op. cit.*; « Les échevins de Montréal reçoivent une rebuffade à Québec », *Le Canada*, 26 mai 1937, p. 1 et 9. « M. Duplessis déclare qu'il faut mettre fin aux secours directs », *La Presse*, 26 mai 1937, p. 3 et 21.

¹⁴⁹ Luc Chartrand, *Op. cit.*; « Les femmes ont manifesté au Champ de Mars », *Clarté*, 26 juin 1937, p. 3.

¹⁵⁰ « Les femmes sans-travail réclament de l'ouvrage », *Clarté*, 5 juin 1937, p. 5.

¹⁵¹ « “Pas de politique ni de discours, mais à manger” », *La Presse*, 18 juin 1937, p. 15 et 21.

d'émettre aussitôt les chèques des femmes rayées¹⁵². Souhaitant maintenir la pression, 250 chômeuses se présentent de nouveau devant l'hôtel de ville pour protester le 18 et le 19 juin.

D'autres manifestations s'organisent lorsque provient l'information que seulement une partie des chômeuses rayées seront réinscrites sur les listes de secours direct : devant le garage du député Rochefort, qui s'était fait le porte-parole de la cause, aux bureaux de la Commission du chômage, de même que sur le Champ de Mars¹⁵³. Le 21 juin, « des centaines de femmes venues de toutes les parties de la ville » se rassemblent aux abords de l'hôtel de ville. Celles-ci réclament le droit de pouvoir manger et invectivent le maire et les forces de l'ordre. La police, dont la cavalerie, charge la foule. Cinq femmes (Léa Dupont, Cordélia Wing, Anna Cyr, Nelda Duval et Juliette Jodoin) sont arrêtées pour avoir troublé la paix, blasphémé ou refusé de circuler. Ces chômeuses sont représentées par l'avocat d'origine juive, Me Martin, de la Ligue canadienne de défense ouvrière qui paie également leur caution. Il n'en faut pas plus pour que le maire Raynault, certains élus et journaux dénoncent l'agitation communiste qu'ils lient à l'avocat « israélite » et à Cordélia Wing, présentée comme une oratrice dans les assemblées ouvrières¹⁵⁴. Montréal s'engage néanmoins à réinscrire sur les listes une partie des femmes ayant été rayées. Un certain nombre de dossiers semble toutefois être toujours sous enquête au mois de septembre¹⁵⁵. Selon

¹⁵² *Ibid.*

¹⁵³ « Les chômeuses obtiennent leur secours malgré le gouvernement », *Le Canada*, 19 juin 1937, p. 14; « Secours pour tout le monde dès ce matin », *La Presse*, 19 juin 1937, p. 19; « Incidents en marge du refus de secourir les chômeuses », *Le Canada*, 21 juin 1937, p. 16 et 3; « Les femmes ont manifesté au Champ de Mars », *Op. cit.*

¹⁵⁴ « Graves déclarations du maire Raynault », *La Presse*, 22 juin 1937, p. 18; « Les chômeuses se battent avec la police sur le Champ de mars », *Le Canada*, 22 juin 1937, p. 16; « Les cinq femmes arrêtées au Champ de Mars hier », *Le Devoir*, 22 juin 1937, p. 3; « Les femmes ont manifesté au Champ de Mars », *Op. cit.*; « M. Raynault et les "agitateurs" », *Clarté*, 26 juin 1937, p. 5.

¹⁵⁵ « Les secours directs du mois de septembre », *Le Devoir*, 31 août 1937, p. 3; « Les femmes et le secours direct à Montréal », *Clarté*, 4 septembre 1937, p. 5; « Fédération des sans-travail de la prov. de Québec », *Clarté*, 25 septembre 1937, p. 7.

une militante de la SF interviewée en 1978, la question sera réglée quelques mois plus tard lorsque toutes les chômeuses obtiennent leur secours direct rétrospectivement¹⁵⁶.

Le cas de ces chômeuses, qui ont réussi à susciter un capital de sympathie et à trouver des alliés au sein de la classe politique, semble assez unique. Le journal *Clarté* rapporte par exemple une succession de purges de chômeurs et de chômeuses sur les listes de secours direct à Montréal dans les mois suivants. Ces actions sont accueillies par des manifestations sporadiques qui ne semblent pas connaître autant de succès que celles des chômeuses du printemps 1937.

Conclusion

L'insatisfaction des sans-travail québécois à l'égard du secours direct mène à plusieurs protestations dans certaines régions québécoises. À l'exception de Montréal, de Verdun et, dans une moindre mesure de Québec et de Sherbrooke, les mouvements qui portent ces protestations semblent faiblement institutionnalisés. L'absence d'associations vouées à la défense des intérêts des sans-travail ou encore la faible présence d'organisations ouvrières expliquent sans doute cette différence. Malgré la disparité des organisations d'une région à l'autre, les revendications ont en commun la dénonciation de la logique charitable, l'insuffisance des secours par rapport aux besoins vitaux, le paternalisme des bons et, plus globalement, le caractère

¹⁵⁶ Luc Chartrand, *Op. cit.*, p. 79.

moralisateur, arbitraire et discriminatoire du programme de secours directs. Si ces revendications sont parfois formulées dans les termes plutôt vagues de la justice, la présence d'organisations de sans-travail permet vraisemblablement d'en préciser la formulation autour d'un droit inconditionnel à un minimum vital. Malgré une réponse souvent hostile de la part des autorités locales, les sans-travail parviennent quand même à enregistrer quelques gains, souvent temporaires, ou à éviter certains reculs quant à leurs conditions. On peut penser à la fin de la distribution de l'aide matérielle par les organisations charitables, la fin du versement des secours sous forme de bons ou encore la prise en charge du paiement des loyers. Il est aussi fort à parier que sans ces activités de protestations, les conditions de l'assistance auraient été encore plus rudes. Une dynamique similaire peut être observée dans les luttes entourant les travaux publics, l'objet du prochain chapitre.

CHAPITRE VI

« TRAVAILLER POUR DE LA SOUPE » : POLITIQUE DES TRAVAUX DE CHÔMAGE (1930-1939)

6.1 Introduction

Au cours de la Grande Dépression, toucher un salaire constitue pour les sans-emploi le meilleur moyen d'assurer leurs besoins fondamentaux en plus de leur éviter l'humiliation et les contraintes des secours directs. Pour les pouvoirs publics, mettre au travail les chômeurs constitue un enjeu qui est la fois économique et idéologique. Ils considèrent que l'assistance par le travail permet un meilleur usage des fonds publics que les secours directs, tout en constituant un meilleur remède à ce qu'ils évaluent être les conséquences néfastes de l'oisiveté forcée. Cette assistance permettrait ainsi non seulement de préserver l'éthique libérale du travail chez les personnes assistées, mais tracerait aussi une ligne de démarcation claire entre ce qu'ils estiment être le chômeur méritant, qui veut travailler, et le chômeur indigne, qui préfère recourir à la charité publique. C'est pourquoi les gouvernements ont recours aux travaux de chômage lorsque la situation le permet. Selon leur conception, toutefois, les chômeurs ne travaillent pas en échange d'un salaire, mais bien pour obtenir une aide au chômage. Ainsi, contrairement au travailleur salarié, le chômeur ne peut pas quitter volontairement son occupation sous peine d'être rayé de

l'assistance. Comme il en est question dans ce chapitre, cela n'empêche pas, les chômeurs de protester, et même de faire grève, sur les chantiers de travaux publics. Dans plusieurs municipalités québécoises, c'est dans le contexte du travail forcé qu'émerge l'enjeu politique du chômage, contribuant ainsi à la politisation plus large du problème.

Vis-à-vis des travaux de chômage, les chômeurs émettent une série de griefs. Ceux-ci mènent à des débrayages et à des protestations dans certaines villes entre 1932 et 1935. En 1936, le Plan Bouchard qui vise à consacrer l'obligation de travail au Québec est accueilli par une vive opposition de la part des sans-travail de Montréal et de Québec. À la suite de la victoire de l'Union nationale aux élections provinciales de 1936, les travaux publics deviennent la principale forme d'aide au chômage dans la province. Dès lors, dans plusieurs municipalités, la grève devient l'élément privilégié du répertoire d'action utilisé par les sans-emploi. Cependant, dans un contexte où la responsabilité locale du chômage s'effrite, les contestataires éprouvent de plus en plus de difficultés à exercer une pression sur les pouvoirs municipaux qui s'en remettent alors au gouvernement provincial.

6.2 Les griefs à l'égard des travaux de chômage

Trois périodes caractérisent l'évolution des travaux de chômage au Québec durant la crise. La première a cours de 1930 à 1932 dans le contexte de la politique fédérale de travaux de chômage où certains sans-travail peuvent espérer toucher un salaire. La deuxième se déroule de 1932 à 1936 et prend fin avec l'élection du gouvernement de Maurice Duplessis. Durant cette période, de plus en plus de municipalités forcent les

chômeurs à travailler en échange de leurs secours directs. La troisième débute avec l'élection de l'Union nationale en 1936 et prend fin en 1939 avec l'entrée en guerre du Canada. Cette période est caractérisée par une série de grèves perdues alors que les autorités locales et provinciales entendent supprimer les secours directs dans plusieurs régions du Québec en imposant le principe du travail obligatoire comme condition d'accès à l'assistance.

Il y a peu de protestations sur les chantiers au cours des deux premières années de la crise. Cette relative quiétude s'explique en partie par le fait que le programme fédéral de travaux publics permet aux chômeurs embauchés de recevoir un salaire de 30 sous par heure, ce qui représente pour certains ouvriers non qualifiés un montant au moins égal à ce qu'ils gagnaient auparavant¹. Cela dit, la Commission fédérale d'aide au chômage (CAC) reçoit des plaintes et des pétitions en provenance de plusieurs municipalités du Québec dès la mise en place des premiers chantiers de travaux publics. Les rapports d'inspection des enquêteurs renseignent sur plusieurs problèmes : la journée de huit heures de travail n'est pas respectée, les heures supplémentaires ne sont pas payées, la priorité d'embauche prévue dans le règlement n'est pas appliquée, les relations entre les chômeurs, les contremaîtres et les responsables locaux sont viciées². Plusieurs sans-travail se plaignent notamment

¹ James Struthers, *No Fault of Their Own: Unemployment and the Canadian Welfare State 1914-1941*, Toronto, University of Toronto Press, 1983, p. 71.

² Les rapports d'inspection démontrent qu'il existe de nombreuses entorses relatives aux règlements. Si certaines dénonciations ne sont pas toujours fondées ou prouvées, plusieurs nécessitent néanmoins l'intervention de la CAC auprès du gouvernement provincial ou des autorités municipales. Par exemple, concernant les salaires, certaines municipalités déduisent à la source des montants pour le paiement des taxes municipales, des frais de gestion ou tout simplement pour financer leur part des travaux. BAC, Commission d'aide au chômage (RG27-H-1), volume 2078, dossier Y19-3, *Correspondence Quebec re: Agreements and Accounts*, 1931-1932; 1939; Commission d'aide au chômage (RG27-H-1), volume 2166, dossier X10-04, *Correspondence with Field Staff – Quebec*, 1932-1934; Commission d'aide au chômage (RG27-H-1), volume 2126, parties 1-4, *Inspectors Reports – Quebec*, 1931.

d'être privés injustement de travail dans leur localité. Les griefs relatifs au patronage et au favoritisme des entrepreneurs ou des responsables locaux abondent également³.

Le mécontentement apparaît de façon beaucoup plus marquée en 1932 à partir de la fin du programme fédéral. La progression du chômage touche de plus en plus de travailleurs spécialisés qui avaient été moins touchés depuis le début de la crise⁴. La croissance du chômage, ainsi que les coûts et les complexités administratives du programme de travaux publics, incite le gouvernement fédéral à privilégier les secours directs. Cette nouvelle politique est toutefois appliquée très différemment selon les provinces et, surtout, selon les municipalités. Certaines d'entre elles, qui craignent les impacts d'une politique visant à « payer les chômeurs à ne rien faire », tentent de poursuivre l'expérience des travaux publics en imposant le travail obligatoire aux bénéficiaires des secours directs. Cette initiative, alors que les conditions de travail se détériorent sur les chantiers, sera à la source de plusieurs protestations dans différentes régions du Québec.

6.2.1 Favoritisme, patronage et corruption

Le patronage, le favoritisme et la corruption dans la distribution des emplois sont des sujets de plaintes récurrents dans les municipalités⁵. De nombreux sans-travail

³ « Trente millions pour les chômeurs en 2 ans », *Le Soleil*, 25 janvier 1933, p. 3.

⁴ James Struthers, *Op. cit.*, p. 71-75.

⁵ « Un contrôle plus rigoureux pour remédier à ces différents abus », *Le Nouvelliste*, 28 avril 1932, p. 4; « Distribution des travaux », *Le Monde ouvrier*, 11 juin 1932, p. 1; « Réponse de M. Perrier à M. Lesage », *La Presse*, 28 juillet 1932, p. 13; « Pourquoi ne pas établir un contrôle meilleur des

affirment être privés de travail en fonction de leur allégeance politique. Un des protagonistes du documentaire *La turlute des années dures* souligne qu'il

[f]aut passer à ben des places pour avoir ça, pis les organisateurs d'élections, les échevins, pis leurs conseillers, leur bras droit pis, tout ça tsé. Faut tout faire c'te monde là avant. Parce que sans ça on arrive pas icitte de même, pis y donne une job comme ça. Y'en donne pas⁶.

Selon les rapports de la CAC, le problème s'intensifie à partir de 1937 alors que le gouvernement provincial supprime les secours directs au profit de son propre programme de travaux publics. Un rapport souligne que dès lors, les chômeurs aptes au travail

depend on what work is allotted to them by the provincial authorities. If the amount of work is limited, charges of political discrimination are often made, by those who could not secure work or were not given sufficient work. The work being entirely provincial work, all supervisory jobs are probably given to political friends; this is a further cause for complaints⁷.

chômeurs de notre ville ? », *Le Nouvelliste*, 29 juillet 1932, p. 4; « Le retour à la terre n'est pas un remède au chômage urbain », *Le Nouvelliste*, 28 août 1934, p. 2; « Les secours directs », *Le Soleil*, 15 février 1935, p. 17; « Les conditions qu'il faudra remplir pour avoir droit au secours direct », *La Tribune*, 19 juillet 1939, p. 3; Suzanne Clavette, *Des bons aux chèques : aide aux chômeurs et crise des années 1930 à Verdun*, Mémoire de maîtrise (histoire), Université du Québec à Montréal, 1987, 364 p.

⁶ Richard Boutet et Pascal Gélinas, *La turlute des années dures*, Montréal, Les films du crépuscule, 1983, 59:10-59:25.

⁷ Lorsque le gouvernement fédéral réfère ces cas au gouvernement du Québec, celui-ci allègue que bien que certains sans-travail puissent se sentir discriminés en raison de leur allégeance politique, les raisons pour lesquelles ils sont privés d'assistance sont souvent autres. BAC, Commission d'aide au

Ainsi, en 1938, un chômeur du chantier de l'île Ste-Hélène se plaint que seuls les « hommes à tout faire en temps d'élections » réussissent à obtenir assez de travail pour subvenir à leurs besoins⁸. Jos Walter, un sans-travail du quartier DeLorimier à Montréal, écrit au journal *Clarté* au cours de la même année pour dénoncer le « favoritisme » de l'échevin qui privilégie ceux qui contribuent à sa caisse électorale, en violation de la politique de priorisation des embauches⁹. Le Comité des ouvriers du Jardin botanique et de l'Île Ste-Hélène dénonce la corruption politique entourant ces chantiers à la veille des élections municipales de 1938. Le groupe accuse notamment Bellemare, responsable des travaux et candidat municipal dans le quartier Maisonneuve, d'utiliser les travaux et les embauches comme outil de politique partisane au profit du gouvernement Duplessis¹⁰. Ces accusations sont reprises dans les journaux proches des partis d'opposition, comme c'est le cas du journal *Le Canada* après l'élection de Duplessis¹¹. Plusieurs sans-travail sont bien conscients

chômage (RG27-H-1), volume 2078, dossier Y19-3, *Correspondence - Quebec - Unemployment Relief - City of Montreal*, 1934, *Memorandum*, 18 juin 1938.

⁸ « Les travaux de chômage à l'Île Ste-Hélène », *Clarté*, 15 octobre 1938, p. 3.

⁹ Jos Walter, « Un ouvrier de DeLorimier écrit à son échevin », *Clarté*, 28 juin 1938, p. 3.

¹⁰ Selon le Comité : « Les restaurants du Jardin appartiennent à Bellemare [...] Des centaines de chômeurs ont été forcés de donner \$1.00 pour l'achat de l'auto de Bellemare. D'autres, pour se débarrasser d'un [sic] sollicitation harcelante, donnèrent de l'argent pour les noces du garçon [sic] de Tremblay [le ministre provincial du Travail] [...] On est aussi obligé d'appartenir au club ouvrier Maisonneuve. Les ouvriers [...] sont obligés de se plier à toutes ces exigences dans la crainte de perdre leur emploi [...] Plusieurs ouvriers ont été congédiés à cause de leur opinion politique, parce qu'ils avaient osé critiquer l'administration Duplessis-Tremblay ». En plus de cela, trente ouvriers travaillent à la maison de Bellemare, et cela à titre gracieux [...]. Le Comité des ouvriers du Jardin et de l'Île, « Corruption au Jardin botanique », *Clarté*, 5 novembre 1938, p. 1.

¹¹ « Nous avons dénoncé à plusieurs reprises l'exploitation politique que fait des travaux dits de chômage le ministère provincial du Travail. A [sic] Montréal, depuis deux ans, ne peuvent obtenir de travail aux chantiers de l'île Sainte-Hélène et du Jardin Botanique que les travailleurs qui montrent patte blanche à l'organisateur électoral de M. William Tremblay, l'exploiteur Bellemare. Il en est de même partout où le ministère du Travail fait exécuter des travaux. On donne de l'ouvrage non pas à ceux qui en ont le plus besoin, mais à ceux qui sont pistonnés par les organisateurs d'élections. Les emplois se donnent non pas, comme on pourrait le croire, dans les bureaux de placement provinciaux,

que les travaux publics visent peut-être moins à remédier au chômage qu'à profiter à des politiciens et des entrepreneurs corrompus¹².

6.2.2 Un travail exténuant

Les chômeurs, mal équipés et peu vêtus, notamment durant l'hiver, effectuent généralement des tâches « au pic et à la pelle » dans les chantiers publics. Plusieurs avaient bien sûr l'habitude des travaux rudes. La malnutrition et les diverses maladies associées aux privations de la crise rendent toutefois la situation moins tolérable, y compris pour les plus jeunes¹³. Quant aux sans-emploi plus âgés, ou ceux qui effectuaient un travail clérical, ils n'ont souvent pas les capacités physiques du travail de chantier¹⁴. Un militant de l'Association humanitaire (AH) a la réflexion suivante : « C'est assez stupide ça faire travailler pour les secours [...] faire travailler des gens qui mangent pas à leur faim, des grosses pelles, pas de mitaines [...] ça c'est pour essayer de faire voir que ça va être mieux administré [...] »¹⁵. Dans le documentaire

mais dans les officines du “patronage” politique ». « Dans l'antichambre de la guillotine », *Le Canada*, 4 octobre 1938, p. 2.

¹² Luc Paradis, « La route de Chibougamau », *Le Progrès du Saguenay*, 31 décembre 1936, p. 8; « Les travaux à la Tremblay », *Clarté*, 6 août 1938, p. 3; Émile Côté, « La farce des travaux du Maire Raynault », *Clarté*, 15 octobre 1938, p. 1 et 3.

¹³ Louis Dupire, « Un effroyable constat de la Commission du chômage », *Le Devoir*, 10 octobre 1935, p. 1.

¹⁴ Harry Bernard, « Le Plan Bouchard », *Le Devoir*, 29 avril 1936, p. 4; Sonya Roy, « Une catégorie de chômeurs à part : les cols blancs de Montréal, 1930-1935 », *Labour/Le Travail*, vol. 84, 2019, p. 107-140.

¹⁵ BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 867, dossier 480, 1934, Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 16 octobre 1934, p. 9.

La turlute des années dures, un ancien chômeur ayant été employé à la réfection de chemin de fer affirme qu'il s'agissait d'une tâche très éreintante, souvent effectuée dans des conditions climatiques difficiles. Selon lui, les contremaîtres manquaient constamment de considération pour les chômeurs et leur imposaient des cadences intenable compte tenu de leur état physique¹⁶. En 1937, un chômeur Verdun souligne l'aspect punitif des travaux. Plutôt qu'

être de légers travaux, ce sont des plus rudes — et gare à quiconque lésine le moindrement ! — les vieux, les malades, les infirmes — au lieu d'être sous les bons soins de l'assistance publique ou d'institutions de charité, doivent bon gré-malgré [sic] s'esquinter sur le dépotoir municipal, où depuis hier, deux sont tombés d'épuisement soit par sous-alimentation, ou de vieillesse et honte au maire Ferland [...] ¹⁷.

Il considère que dans ce contexte, les sans-travail sont contraints de « subir l'épreuve de l'humiliation du travail forcé »¹⁸. Ajoutant à ces frustrations, les sans-travail exécutent aussi souvent ces travaux en collaboration avec des employés municipaux de la voirie, qui eux touchent un salaire.

¹⁶ Selon lui, ces conditions et comportements ne seraient pas tolérés au début des années 1980, au moment de la réalisation du film. À son avis, plusieurs abandonnent tout simplement le travail dans les chantiers publics au cours des années 1930. Richard Boutet et Pascal Gélinas, *Op. cit.*, 55:40-56.

¹⁷ Un Verdunois, « Lettre de Verdun », *Clarté*, 14 août 1937, p. 6.

¹⁸ *Ibid.*

6.2.3 Des salaires insuffisants

Beaucoup de sans-travail préfèrent les travaux de chômage aux secours directs. Toutefois, l'expérience des travaux du chômage s'avère souvent décevante. Les maigres salaires et le nombre d'heures travaillées ne permettent pas de subvenir convenablement aux besoins. Généralement, les taux horaires sont déterminés pour être inférieurs à ceux généralement obtenus sur des travaux équivalents par les travailleurs salariés¹⁹. De toute façon, lorsque les échelles de certains métiers sont établies selon les taux du marché, elles sont rarement respectées par les entrepreneurs sous-traitants²⁰.

Plusieurs municipalités ont recours au travail rotatif afin d'offrir plus d'emplois. À Saint-Hyacinthe, où les autorités se vantent d'avoir aboli les secours directs en 1932, ce système fait en sorte que les chômeurs ne travaillent qu'une semaine sur sept. Ils ne peuvent compter sur l'aide entre chaque période d'emploi²¹. À Montréal, des chômeurs ne sont parfois employés qu'un jour par semaine. Ce « privilège » les prive toutefois de leur carte de secours directs distribuée par la Commission municipale du

¹⁹ « Ouvriers de Québec », *La Presse*, 4 août 1932, p. 17 « La fédération du bâtiment », « La fédération du bâtiment », *Le Devoir*, 8 août 1932, p. 2; « La guerre au chômage », *Le Monde ouvrier*, 8 août 1932, p. 8; « La loi des accidents du travail », *Le Monde ouvrier*, 20 août 1932, p. 1; « Salaires payés sur les travaux de chômage », *Le Monde ouvrier*, 1er octobre 1932, p. 2; Harry Bernard, « L'antisémitisme pour rire », *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 9 septembre 1932, p. 1; Thomas Poulin, « Où il est question du Plan Boucharde », *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 9 septembre 1932, p. 1 et 8; Baptiste, « Les sans-travail se joindront aux ouvriers qui travaillent », *Clarté*, 31 juillet 1937, p. 5; Un auditeur, « M. Trépanier et les chômeurs de Crémazie », *Clarté*, 31 juillet 1937, p. 5; Le secrétaire, « Le Front populaire se réorganise », *Clarté*, 10 avril 1937, p. 8; « Travaux pour les chômeurs », *Clarté*, 27 mai 1939, p. 1-4.

²⁰ « Salaires payés sur les travaux de chômage », *Op. cit.*

²¹ J.D., « Où l'on analyse ce fameux plan », *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, 9 septembre 1932, p. 1; Thomas Poulin, *Op. cit.*

chômage. En 1933, des chômeurs se plaignent à l'AH qu'en travaillant à temps partiel sur les chantiers de travaux de chômage ils gagnent 3 \$ par semaine alors qu'ils pourraient toucher 10 \$ de secours directs²².

Même à temps plein, les salaires s'avèrent souvent insuffisants. En 1938, un chômeur employé au chantier de l'Île Sainte-Hélène, considérant qu'il n'est pas payé lorsque la température rend impossible le travail, gagne environ 10 \$ ou 12 \$ par semaine. Une fois comptées les dépenses de transport pour se rendre au boulot et de vêtements « qui s'usent très vite à ces travaux », il ne reste plus grand-chose pour « la pauvre femme qui a charge d'administrer le budget de la famille »²³. De plus, le calcul du nombre d'heures de travail et des salaires ne tient pas toujours compte des besoins réels du ménage. Dans bien des cas, surtout pour les familles nombreuses, recevoir des secours directs s'avère plus avantageux que d'envoyer leur chef de famille sur les travaux de chômage.

Finalement, être employé sur les travaux de chômage ne veut pas nécessairement dire qu'on reçoit un salaire dans plusieurs municipalités. Pour plusieurs chômeurs, travailler sur un chantier est une condition pour être admissibles aux secours directs. Certains sans-emploi employés aux travaux de chômage sont payés en bons de secours. À Sherbrooke, le travail de chômage permet de se nourrir à la cuisine municipale. Bien que le contexte des travaux de chômage varie d'une ville à une autre, ce travail s'effectue souvent dans le cadre du travail forcé.

²²BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 796 à 798, dossier 722, 1933, Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 28 août 1933, p. 3.

²³ « Les travaux de chômage à l'île Ste-Hélène », *Op. cit.*; « Les travaux de chômage », *Clarté*, 28 décembre 1938, p. 3.

6.2.4 Le travail forcé

De nombreux chômeurs considèrent que les travaux de chômage relèvent de la logique du travail forcé. S'ils revendiquent un droit à un travail et à un salaire, ils dénoncent l'exploitation associée aux travaux publics²⁴. Un chômeur de Verdun résume l'enjeu :

Puis-je vous signaler que le véritable et seul moyen de remédier au chômage réside dans le travail, soit; mais non pas seulement en vue de gagner le trop peu que le secours direct actuel nous accorde, — encore faut-il qu'il soit réparti de façon que nous puissions gagner suffisamment pour assurer le nécessaire aux familles selon le coût normal de la vie, qui après tout ne se détermine pas par les ouvriers eux-mêmes, mais bien par le prix des nécessités de la vie²⁵.

En 1932, lorsque la ville de Sherbrooke impose le travail comme condition pour se nourrir à la cuisine municipale, un chômeur dénonce de : « devoir travailler [...] pour

²⁴ « La police a maille à partir avec les chômeurs », *La Tribune*, 25 mars 1933, p. 11; « Les chômeurs retournent au travail; les syndicats demandent l'arbitrage », *La Tribune*, 25 mars 1933, p. 3; Émile Côté, « Quand cessera cette comédie », *Clarté*, 30 octobre 1937, p. 3; BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 796 à 798, dossier 722, 1933, Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 3 septembre 1933, p. 2-3; 21; Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 16 octobre 1934, *Op. cit.*, p. 9; BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 954, dossier 855, 1935, Association humanitaire, Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 29 janvier 1935, p. 13.

²⁵ M. Champagne, « Lettre ouverte au ministère provincial », *Le Devoir*, 2 octobre 1936, p. 6.

avoir de la soupe »²⁶. En 1933, le journal *La Vie ouvrière* juge qu'obliger les chômeurs à travailler en échange d'une « nourriture [...] même pas suffisante pour leur permettre de se garder en forme pour travailler » est particulièrement inhumain²⁷. L'AH taxe cette pratique de « criminelle » puisque le travail obligatoire est illégal au Canada²⁸. Des militants et des militantes de l'organisation estiment que le travail forcé est digne d'une « dictature militaire »²⁹. On compare même le responsable de la Commission du chômage de Montréal à Mussolini³⁰. À Lachute, les sans-travail jugent que leurs conditions sont dignes de celles des *Coolies*³¹. Lorsque la ville de Québec instaure le travail obligatoire en 1939, le journal *Clarté* juge que « [c]'est la corvée imposée par l'État, qui remplace le seigneur détesté du régime féodal. Le travail pour les secours constitue [...] le retour à la corvée du moyen âge »³².

Jugeant les travaux trop rudes, à un « salaire » dérisoire, certains chômeurs refusent ainsi de travailler, au risque de se voir privés d'assistance. Le refus de travail ou l'absentéisme sur les chantiers survient généralement lorsque les municipalités mettent de l'avant une politique de travail forcé. Cette forme de résistance se

²⁶ C'est ainsi qu'un sans-travail résume la politique adoptée au printemps 1932 par la ville de Sherbrooke qui force les sans-travail de la municipalité à travailler un jour par semaine pour bénéficier des services de la cuisine municipale. « Chômeurs peu enclins à travailler », *La Tribune*, 1 juin 1932, p. 3.

²⁷ « Vous cherchez les travaux forcés, M. Taschereau ? », *La Vie ouvrière*, septembre 1933, p. 1 et 8.

²⁸ BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 867, dossier 479, 1934, Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée* 3 avril 1934, p. 11; BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 867, dossier 479, 1934, Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 17 juillet 1934, p. 1-2.

²⁹ BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 867, dossier 479, 1934, Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 11 décembre 1934, p. 9; 24.

³⁰ BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 954, dossier 855, 1935, Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 29 janvier 1935, p. 7-8.

³¹ BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 978, dossier 2963, 1935, Lachute Workers Association, *Télégramme*, 9 avril 1935.

³² C.E.M., « Travaux pour les secours à Québec », *Clarté*, 17 juin 1939, p. 3.

manifeste dans plusieurs municipalités québécoises³³. À Montréal, nombreux sont ceux qui refusent le travail en 1934, malgré le fait que la municipalité coupe leurs secours³⁴. De telles pratiques sont aussi observables à Sherbrooke en 1932 et 1933 et à Trois-Rivières en 1934. En 1935, à Saint-Jean-sur-le-Richelieu, certains refusent de se présenter au travail plutôt que d’agir à titre de briseurs de grève³⁵. Insatisfaits de leurs conditions sur le chantier de construction de la route de Chibougamau, des sans-travail préfèrent retourner dans leur famille en 1936³⁶.

6.3 Le mouvement de grève de 1932-1935

Si le mouvement de grèves commence en 1932, la question de l’accès de certains travailleurs aux chantiers de travaux publics se pose dès 1930 dans plusieurs municipalités. Par exemple, à Mégantic en octobre 1930, plus de 200 sans-travail

³³ « Des sentences en cour du Recorder à Lachine », *La Presse*, 19 février 1932, p. 29; « Demande de grâce pour Eug. Denault », *La Tribune*, 4 octobre 1932, p. 3; « Le refus de travail », *La Presse*, 18 janvier 1933, p. 6; « Les chômeurs de luxe », *Le Soleil*, 24 mars 1933, p. 4; « À l’Alliance canadienne », *Le Devoir*, 11 octobre 1934, p. 5; « Refus de travailler », *Le Droit*, 28 janvier 1934, p. 1; « Magog sévit contre les paresseux », *La Tribune*, 5 janvier 1935, p. 3; « Nouvelles ouvrières », *La Presse*, 28 janvier 1935, p. 15; BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 839, dossier 4981, 1933, *RE- Troubles concernant les chômeurs à Jonquière*, 11 janvier 1934.

³⁴ Association humanitaire, *Sténographie d’assemblée*, 11 décembre 1934, *Op. cit.*, p. 4.

³⁵ « Différend ouvrier », *Le Soleil*, 7 juin 1935, p. 10; « Situation inique à St-Jean, Québec », *La Tribune*, 7 juin 1935, p. 9.

³⁶ « Une grève éclate dans le chantier », *L’Action catholique*, 28 décembre 1936, p. 3; « Une grève sévit à la route de Chibougamau », *Le Soleil*, 28 décembre 1936, p. 3; « La route de Chibougamau », *Le Progrès du Saguenay*, 24 décembre 1936, p. 3; « La route de Chibougamau », *Le Progrès du Saguenay*, 31 décembre 1936, p. 8; Luc Paradis, *Op. cit.*

adressent une requête aux autorités locales pour contester l'absence de mesures municipales d'aide au chômage. Celle-ci demande que soient enclenchés des travaux de chômage dans les plus brefs délais. En vertu de l'entente fédérale et provinciale, une somme de 18 000 \$ est annoncée le 5 décembre par Québec pour la construction d'un nouvel hôtel de ville³⁷. Devant les tergiversations du conseil municipal quant à la date du début des travaux, les chômeurs tiennent une assemblée le 8 décembre. Leur principale crainte est que « Québec retardait spécialement les travaux afin de les garder pour les faire pendant ses prochaines élections générales »³⁸. Un orateur affirme alors que « la municipalité a \$18,000 pour les chômeurs, demain soir il y a assemblée du conseil. S'ils ne veulent pas marcher, alors il y a des portes et des chassis [sic], nous les sortirons [...] »³⁹. Effrayés par la présence de plusieurs sans-travail à la réunion du conseil municipal, les élus décident de l'ajourner⁴⁰. Le maire s'adresse alors au bureau du procureur général, car il craint une « conspiration séditeuse contre l'autorité Municipale [sic] ». Selon ses dires, le leader du mouvement est un « Juif-allemande [sic] ». Le premier magistrat estime que ce dernier a incité « la population de se rendre maître de l'Autorité Municipale [sic] et de s'emparer d'une somme de \$18.000.00 ». Pour preuve, « un étandard [sic] avait été préparé pour parader et pour faire une manifestation dans le genre de celle qu'il y a eu à Québec »⁴¹. Cependant, selon l'enquêteur de la Sûreté provinciale (SP) dépêché sur les lieux, ces faits s'avèrent exagérés⁴². Néanmoins, la pression exercée

³⁷ « Mégantic se préoccupe de ses chômeurs », *La Tribune*, 24 octobre 1930, p. 3; « Le conseil de Lac Mégantic demande de l'aide pour ses chômeurs au gouvernement », *La Tribune*, 3 novembre 1930, p. 3; « Lac Mégantic aura un nouvel hôtel de ville », *La Presse*, 5 décembre 1930, p. 42.

³⁸ BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 663, dossier 6134, 1930, Louis-Philippe Cliche, *Lettre*, 11 décembre 1930, p. 1

³⁹ BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 663, dossier 6134, 1930, R. Lemire, *Re enquête à Lac Mégantic*, 18 décembre 1930.

⁴⁰ Louis-Philippe Cliche, *Op. cit.*, p. 2.

⁴¹ *Ibid.*, p. 1-2.

⁴² R. Lemire, *Op. cit.*

par les sans-travail et la crainte de désordres subséquents forcent la municipalité à embaucher l'ensemble des sans-travail sur des travaux publics au cours des jours suivants⁴³.

À Rouyn en 1931, exclus des mesures d'assistance au chômage, les sans-travail immigrants de la région⁴⁴ fondent une section locale de l'Association nationale des sans-travail (ANST). Craignant l'agitation, les autorités locales et la SP surveillent étroitement les activités de cette association qu'elles associent au communisme⁴⁵. Le 5 mars, l'ANST tient un premier rassemblement au Temple du travail ukrainien. L'orateur principal y déclare que « the unemployed to-day are the workers who have been working all their lives, and want to work continuously ». Il enjoint l'État « [to] [p]rovide work, but if you will not provide work so that we can work, give us maintenance to keep our families »⁴⁶. L'assemblée adopte par la suite une série de résolutions qu'elle envoie au conseil municipal, notamment l'assurance-chômage non contributive, la réduction des heures de travail, des emplois au salaire minimum hebdomadaire de 25 \$ ou des secours en argent pour un montant hebdomadaire

⁴³ *Ibid*; « Vêto du maire de Mégantic », *La Tribune*, 12 décembre 1930, p. 3

⁴⁴ Éprouvant des difficultés financières, la municipalité de Rouyn décide en février 1931 qu'elle n'assistera sous aucune forme les sans-travail qui ne peuvent prouver leur statut de résidence antérieurement au 1er janvier. La localité supporte déjà une trentaine de familles et craint la venue d'« étrangers » qui voudraient aussi se prévaloir de secours. « Chômeurs du dehors refusés », *La Gazette du Nord*, 6 février 1931, p. 7; « Comité de protection pour Rouyn », *Le Soleil*, 11 janvier 1932, p. 14.

⁴⁵ BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 601, dossier 2323, 1930; BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 673, dossier 656, 1931; BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 680, dossier 1487, 1931; BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 689, dossier 2694, 1931; BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 729, dossier 858, 1932; BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 744, dossier 2553, 1932.

⁴⁶ BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 680, dossier 1487, 1931, District of Pontiac, *Transcript of the Above Speech*, 5 mars 1931, p. 8.

équivalent⁴⁷. L'association organise quelques rassemblements et envoie de nombreuses lettres demandant une rencontre avec le conseil municipal, mais en vain⁴⁸. En janvier 1932, des travaux de chômage sont annoncés dans l'ensemble des paroisses de l'Abitibi⁴⁹. L'inauguration du chantier est prévue le 8 février à Rouyn. Se conformant aux règles fédérales, la ville exclut des chantiers les personnes qui ne sont pas naturalisées canadiennes⁵⁰. L'ANST tient des assemblées au Temple ukrainien du travail pour protester contre cette politique qui exclut environ 400 chômeurs locaux. Le 3 février, une centaine d'entre eux se présentent à l'hôtel de ville et demandent du travail ou des secours. Le maire, craignant les perturbations sur les chantiers, demande la présence de la SP⁵¹. Le 22 février, 150 sans-travail se rendent à l'hôtel de ville et occupent la bâtisse. Évincés par les policiers, les sans-travail brisent les vitres du bâtiment. Deux chômeurs immigrants, Dimitri Lazarenko et Mike Siliki, sont arrêtés et accusés d'avoir provoqué une émeute. Il est cependant

⁴⁷ BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 673, dossier 656, 1931, National Unemployed Association of The Workers' Unity League Rouyn Branch Council, *To the Town of Rouyn*, Date inconnue.

⁴⁸ BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 673, dossier 656, 1931, Unemployed Workers Association Rouyn Local Council, *To the Town of Rouyn*, 25 juillet 1931; BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 673, dossier 656, 1931, National Unemployed Association, *Unemployed Mass Meeting*, 4 août 1931; BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 673, dossier 656, 1931, National Unemployed Workers Association Rouyn Local Council, *To the Town Council*, 5 août 1931; BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 673, dossier 656, 1931, National Unemployed Workers Association Rouyn Local Council, *To the Town Council*, 1er septembre 1931.

⁴⁹ « Travaux contre le chômage », *La Gazette du Nord*, 8 janvier 1932, p. 1.

⁵⁰ BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 729, dossier 858, 1932, J. O. Tardif, *Télégramme*, 3 février 1932; BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 729, dossier 858, 1932, Émile Moffet, *Télégramme*, 8 février 1932.

⁵¹ BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 729, dossier 858, 1932, Sûreté provinciale, *Lettre*, 16 février 1932.

difficile de suivre la suite des événements dans la presse locale et les archives du procureur général⁵².

La situation est évidemment différente pour les sans-travail considérés comme des citoyens canadiens. Ironiquement, la politique de mise au travail forcé de plusieurs sans-travail à partir de 1932 donne une certaine efficacité à un mode de protestation privilégié de la classe ouvrière : la grève. Puisque plusieurs municipalités contraignent les sans-emploi à effectuer un travail en échange de secours, la grève apparaît aussitôt comme un moyen de revendiquer un droit à un salaire ou même à une allocation de subsistance suffisante. Les débrayages de chômeurs apparaissent en revanche comme étant contradictoires et illégitimes aux yeux des décideurs publics et des meneurs d'opinions. En fait, plusieurs avancent que les sans-travail ayant recours à la grève se remettent volontairement en situation de chômage⁵³. Un journaliste du *Soleil* affirme par exemple ce qui suit :

Le village de Parent, dans l'Abitibi, a traversé [...] une crise d'un caractère de singularité assez hors du commun. Il y eut alors, là-bas, une grève. Mais quelle grève et sur quel chantier ? Préciser est révéler, comme on va voir, quelque chose n'ayant pas de parallèle, dans les conflits entre patronat et main-d'œuvre. Grâce aux octrois gouvernemental et municipal qui arrivaient à point pour les tirer de leur

⁵² BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 729, dossier 858, 1932, J. O. Tardif, *Télégramme*, 24 février 1932; « Trois chefs communistes ont été arrêtés par la police provinciale à Rouyn après de graves émeutes », *Le Soleil*, 22 mars 1932, p. 1 et 5; « La cause des émeutiers de Rouyn », *La Gazette du Nord*, 22 avril 1932, p. 1; « On commence à Amos le procès de deux individus accusés de violence », *La Presse*, 28 avril 1932, p. 33.

⁵³ Ce « paradoxe », ainsi que les réactions hostiles qu'il suscite, a été souligné par François Bisson quant à l'attitude exprimée dans les courriers de lecteurs de journaux par rapport à la grève de Valcartier. François Bisson, *La gestion des chômeurs célibataires sans-abri au cours de la Dépression : le cas du camp de Val Cartier, 1932-1936*, Mémoire de maîtrise (histoire), Université du Québec à Montréal, 1999, p. 161-162.

inactivité, compagne et cause de leur misère, les chômeurs de Parent trouvèrent enfin du travail et du travail rémunéré [...] c'étaient les chômeurs embauchés [...] c'étaient ces gens-là qui avaient eu l'idée de se mettre en grève, d'inventer ainsi cette chose probablement sans précédent ; des chômeurs qui se congédient eux-mêmes de leur emploi et se créent du chômage⁵⁴.

Signe de l'incompréhension, seul un entrefilet de *La Presse* fait usage du mot « grève » pour désigner un arrêt de travail à Verdun au mois d'octobre 1932⁵⁵. Trois autres articles relatant les événements emploient le mot « manifestation »⁵⁶. Dans les sources, les guillemets encadrent aussi souvent le mot « grève » lorsqu'il s'agit d'un arrêt de travail de chômeurs employés sur les travaux publics. En 1935, *Le Devoir* ne peut s'empêcher, lorsque des grèves de chômeurs sont évoquées, d'affirmer qu'il y a « une profonde contradiction dans les termes, mais passons! »⁵⁷. Dénonçant la grève de chômeurs en cours dans certaines municipalités du Saguenay, le député provincial de Chicoutimi déclare à la radio que le gouvernement provincial « ne reconnaîtra jamais le droit de grève sur les chantiers destinés uniquement à secourir des nécessiteux »⁵⁸. Pour les « travailleurs sans travail », faire la grève apparaît toutefois comme un moyen de protestation efficace et légitime dans le cadre du travail forcé. Les chantiers de plusieurs régions sont ainsi touchés par des mouvements de grève entre 1932 et 1936.

⁵⁴ « R. Gauthier comparaît à la cour », *Le Soleil*, 29 septembre 1932, p. 5.

⁵⁵ « Des ouvriers mécontents », *La Presse*, 1 octobre 1932, p. 19.

⁵⁶ *Ibid*; « Manifestation de chômeurs à Verdun », *Le Devoir*, 5 octobre 1932, p. 2; « Programme de travaux remédiateurs au chômage pour les sans-travail de Verdun qui seront prêts à travailler », *Le Canada*, 5 octobre 1932, p. 3; « Tout rentre dans l'ordre à Verdun », *La Presse*, 6 octobre 1932, p. 16.

⁵⁷ « Victoire libérale », *Le Devoir*, 3 juillet 1935, p. 4.

⁵⁸ « La causerie de M. le député Talbot, dimanche », *Le Progrès du Saguenay*, 15 juin 1939, p. 1.

Verdun est la ville québécoise qui connaît le plus de grèves de chômeurs durant les années 1930. Ceci s'explique par un mouvement de sans-travail dynamique et bien structuré, mais aussi par le fait que la municipalité favorise grandement les travaux publics pour endiguer le chômage⁵⁹. À l'automne 1932, la municipalité diminue toutefois les heures de travail de 35 à 20 par semaine sur ses chantiers. Cette mesure permet aux autorités locales de faire passer de 120 à 800 le nombre de chômeurs employés, réduisant du même coup le nombre de prestataires de secours directs. Cependant, cette décision occasionne une diminution importante des revenus des travailleurs-chômeurs. Le 30 septembre, 400 chômeurs déposent les outils et parquent dans la ville pour contester cette décision. Ils exigent une augmentation de 10 sous de l'heure, un salaire de 10 \$ par semaine ainsi qu'être rémunérés pour les heures supplémentaires. Le 4 octobre, Verdun augmente le taux horaire de 10 sous, mais ajuste le nombre d'heures de travail en fonction du nombre de dépendants des chômeurs. L'échelle des salaires prévoit désormais des revenus hebdomadaires de 3,20 \$ à 9,60 \$. Les grévistes retournent sur les chantiers le 1^{er} octobre, même si les protestations se poursuivent durant quelque temps. Deux policiers sont blessés et trois chômeurs sont arrêtés lorsque les autorités font appel aux forces de l'ordre⁶⁰.

Le deuxième conflit survient en juin 1933, au moment où les travaux publics sont paralysés par la volonté d'Ottawa de privilégier les secours directs. Devant l'impasse,

⁵⁹ Suzanne Clavette, *Op. cit.*; Andrée Lévesque, *Virage à gauche interdit, les communistes, les socialistes et leurs ennemis au Québec 1929-1939*, Montréal, Boréal express, 1984, 186 p; Benoit Marsan, « *Battez-vous, ne vous laissez pas affamer* » : *les communistes et la lutte des sans-emploi pendant la Grande Dépression*, St-Joseph-du-Lac, M éditeur, 2014, 122 p.

⁶⁰ « Les chômeurs veulent du travail, à Verdun », *La Presse*, 12 juillet 1932, p. 3; « Les chômeurs de Verdun attendent une réponse d'Ottawa », *La Presse*, 15 juillet 1932, p. 18; « Les chômeurs de Verdun », *Le Devoir*, 26 juillet 1932; « Le cabinet étudie la situation dans Verdun aujourd'hui », *Le Canada*, 27 juillet 1932, p. 8; « Les chômeurs divisés en 5 classes à Verdun », *La Presse*, 8 septembre 1932, p. 15; « Des ouvriers mécontents », *Op. cit.*; « Manifestation de chômeurs à Verdun », *Op. cit.*; « Programme de travaux remédiateurs au chômage pour les sans-travail de Verdun qui seront prêts à travailler », *Op. cit.*; « Tout rentre dans l'ordre à Verdun », *Op. cit.*; Suzanne Clavette, *Op. cit.*, p. 242-247.

les membres de l'Association ouvrière de Verdun (AOV) lancent un ultimatum à la ville. Ils reprennent l'essentiel des revendications de la grève de 1932 :

De l'ouvrage au prix de 40c de l'heure, semaine de 40 heures. A défaut de cette demande juste et raisonnable nous réclamons : \$10. par semaine pour chaque homme sans emploi et \$2. pour chaque dépendant ceci incluant les veuves. Pour les célibataires, au-dessus de 16 ans, vivant en dehors de chez-eux [sic] \$5 par semaine⁶¹.

À l'échéance du 1^{er} juillet, Verdun est toujours en attente d'une annonce du gouvernement fédéral en ce qui concerne la poursuite de la politique des travaux publics. Le 17 juillet, l'assemblée de l'AOV se prononce en faveur de la grève. Le lendemain, 250 chômeurs arrêtent le travail. Le maire Ferland presse les gouvernements de conclure une attente. Celle-ci est finalisée le 20 juillet. La ville embauche par la suite 2 000 chômeurs. Le mécontentement persiste même si la grève prend fin. Certaines revendications ne sont pas satisfaites, notamment la question des 40 heures par semaine pour toutes les catégories de chômeurs. Malgré tout, ceux-ci obtiennent une augmentation moyenne de 50 % de leur rémunération. La ville bonifie aussi de 40 % les montants des allocations de secours directs. La victoire est de courte durée. Devant les coûts jugés trop onéreux des travaux, Verdun retourne à l'automne à la politique de secours directs⁶². Tout de même, comme l'a démontré

⁶¹ BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenants 1960-01-036 \ 796 à 798, dossier 722, 1933, Association ouvrière de Verdun, *Grève !*, juillet 1933.

⁶² « Verdun soumet une liste de travaux à M. Ivan Vallée », *Le Devoir*, 1^{er} juin 1933, p. 13; « Les secours directs à Verdun », *Le Devoir*, 16 juin 1933, p. 3; « Le maire Ferland reçoit un groupe de sans-travail », *La Presse*, 17 juillet 1933, p. 11; « Grève d'un genre nouveau dans la ville de Verdun », *La Presse*, 18 juillet 1933, p. 19; « À Verdun », *Le Devoir*, 19 juillet 1933, p. 8; « Verdun attend l'autorisation d'Ottawa jeudi », *La Presse*, 19 juillet 1933, p. 9; « L'aide que les chômeurs auront des gouvernements », *La Presse*, 21 juillet 1933, p. 1 et 19; « L'embauchage des chômeurs est

l'historienne Suzanne Clavette, les revenus des chômeurs verdunois employés aux travaux publics sont habituellement supérieurs à ceux des bénéficiaires des secours directs au cours de la période. Ceci est directement relié aux protestations qui émergent des chantiers⁶³.

Contrairement aux chômeurs travailleurs verdunois, ceux de Jonquière ne touchent pas un salaire, mais sont « payés » en secours directs. Ceci est une condition de leur admissibilité à l'aide matérielle qui leur est accordée par la municipalité. Ils doivent fournir une prestation de travail sur les travaux municipaux de voirie totalisant entre 20 et 30 heures par semaine pour avoir droit aux secours. Les heures de travail requises sont établies en fonction du nombre de dépendants⁶⁴. Au mois d'août 1933, les autorités veulent faire travailler l'ensemble des chômeurs 40 heures par semaine et sans bonification des secours. Le 21 août, 500 sans-travail manifestent leur opposition devant l'hôtel de ville. Les protestataires trouvent injuste que les chômeurs ayant de plus grosses familles, nécessairement plus âgés, doivent travailler davantage. Le 22 août, plus de 400 sans-travail déclenchent la grève et bloquent les chantiers. Les grévistes tiennent des assemblées et élisent un comité de grève. La ville cesse la distribution des bons de secours pour punir les grévistes. Privés d'assistance, certains menacent d'aller se servir dans les magasins. Craignant des émeutes, les autorités

commencé », *La Presse*, 21 juillet 1933, p. 2; « À Verdun », *Le Devoir*, 25 juillet 1933, p. 4; « À Verdun », *Le Devoir*, 27 juillet 1933, p. 2; « Verdun retourne au secours direct pour deux semaines », *Le Canada*, 20 septembre 1933, p. 2; « Verdun Relief Raised 50 Per Cent. By Struggle », *The Worker*, 30 septembre 1933, p. 7; Suzanne Clavette, *Op. cit.*, p. 251-254; Andrée Lévesque, *Op. cit.*, p. 68; Benoit Marsan, *Op. cit.*, p. 98-99.

⁶³ Suzanne Clavette, *Op. cit.*, p. 232-292.

⁶⁴ « Les sans-travail de Jonquière en lutte contre la famine », *Vie ouvrière*, septembre 1933, p. 2.

locales demandent l'intervention de la Gendarmerie Royale du Canada et de la SP⁶⁵. *Le Progrès du Saguenay* rapporte cependant que la grève se déroule sans désordre⁶⁶.

Le Conseil municipal se réunit au deuxième jour du conflit pour une séance spéciale afin de rencontrer les délégués des grévistes. Une foule d'environ 800 personnes, dont 500 grévistes, manifeste alors devant l'hôtel de ville. Les échevins proposent d'augmenter l'échelle des secours de 50 sous par semaine, mais se montrent fermes à propos du maintien des 40 heures de travail pour tous. Les délégués rejettent l'offre. Le samedi 26 août, le maire propose aux contestataires de retourner au travail en échange de la distribution des allocations suspendues. Il s'engage également à rediscuter des questions des heures de travail et des vêtements à fournir aux chômeurs, une autre préoccupation des grévistes. Les chômeurs mettent fin au conflit. Le Conseil municipal adopte un système uniforme de 24 heures de travail hebdomadaires pour tous à leur satisfaction⁶⁷.

Jusqu'à l'automne 1933, les sans-travail de Lachine reçoivent leurs allocations de secours sous forme de bons par l'entremise des institutions charitables religieuses. Cette politique s'applique aussi aux chômeurs-travailleurs, qui touchent des bons plus substantiels en tant que salaire. Le 19 septembre 1933, 450 sans-emploi de Lachine déclenchent une grève pour contester le système des bons et le rôle des institutions charitables. Ils revendiquent la création d'une commission municipale en charge de la

⁶⁵ BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 839, dossier 4981, 1933.

⁶⁶ « Les chômeurs de Jonquière refusent de travailler », *Le Progrès du Saguenay*, 24 août 1933, p. 6.

⁶⁷ « On craint des émeutes sérieuses à Jonquière », *Le Soleil*, 22 août 1933, p.1; « Mécontentement des ouvriers de la municipalité de Jonquière », *La Canada*, 23 août 1933, p. 1; « Échelle des salaires à Jonquière », *Le Progrès du Saguenay*, 24 août 1933, p. 3; « Les chômeurs de Jonquière refusent de travailler », *Op. cit.*; « Les chômeurs reprennent le travail à Jonquière », *Le Soleil*, 28 août 1933, p. 3; « Tout est rentré dans l'ordre à Jonquière », *Le Progrès du Saguenay*, 31 août 1933, p. 6; « Jonquière », *Le Soleil*, 21 septembre 1933, p. 17.

distribution des secours directs et des emplois sur les chantiers⁶⁸. Un des leaders du mouvement expose la situation ainsi :

"[les grévistes] retourneront au travail, dès que la Ville consentira à leur donner leur salaire en monnaie. Pour un « bon » de secours de \$5, il n'y a pas moyen d'acheter pour plus de \$3,50 ou \$4. Quand nous aurons de l'argent, bien des marchands peu scrupuleux seront punis. En somme, ce qu'il nous faut c'est la justice"⁶⁹.

La ville ordonne aussitôt aux organisations charitables de suspendre la distribution des bons de secours. En soirée, une délégation formée « de quatre chômeurs de langue française, quatre de langue anglaise, et quatre de langue polonaise »⁷⁰ rencontre le maire. La grève prend fin lorsque la municipalité annonce la formation d'une Commission du chômage et le paiement en argent. Cependant, cette dernière annonce que le travail sera dorénavant obligatoire pour être admissible aux secours directs⁷¹.

Comme il a déjà été souligné, au printemps 1932, la distribution de nourriture dans les cuisines municipales est la seule aide accordée aux sans-travail sherbrookoïses. En juin, la municipalité demande aux chefs de famille de fournir un certain nombre d'heures de travail par semaine en échange de ce service. Jugeant absurde de devoir travailler « pour de la soupe », des sans-emploi refusent de se présenter sur les

⁶⁸ « Grève de "chômeurs" à Lachine », *Le Devoir*, 20 septembre 1933, p. 7.

⁶⁹ « Travaux de secours sans ouvriers », *Le Canada*, 20 septembre 1933, p. 3.

⁷⁰ *Ibid.*

⁷¹ « \$60,000 destinés aux chômeurs », *Le Canada*, 27 septembre 1933, p. 3; « Commission du chômage formée à Lachine », *Le Canada*, 27 septembre 1933, p. 3; « Lachine satisfaite du gouvernement de la province », *Le Canada*, 3 octobre 1933, p. 8.

chantiers⁷². Les protestataires sont rayés de la liste des secours⁷³. Les tensions entre les sans-travail et la ville se poursuivent au cours des mois suivants. Le 4 février, affirmant ne pas être vêtus convenablement, 40 chômeurs refusent de se rendre sur les chantiers municipaux. Les autorités locales suspendent aussitôt leur accès à la cuisine municipale. Cinquante autres chômeurs rejoignent le mouvement, avec le même résultat. La grève se propage toutefois : seulement 100 des 400 chômeurs employés sont à l'ouvrage le 9 février⁷⁴. Le manque de nourriture a toutefois raison des grévistes qui regagnent les chantiers au bout d'une semaine.

Le mécontentement des sans-emploi ne s'estompe pas pour autant⁷⁵. Au mois de mars, la ville impose une réduction, sur les chantiers, de la rémunération en bons des chômeurs, en plus d'augmenter d'une heure la durée de la journée de travail. Cent cinquante chômeurs déclenchent une nouvelle grève le 24 mars, entraînant leur exclusion de la cuisine municipale. Ils bloquent le garage municipal afin d'empêcher les journaliers de sortir les véhicules et la machinerie. Ils passent d'un chantier à l'autre pour s'assurer du respect de la grève. Les manifestations sont aussi marquées par quelques échauffourées avec la police locale. Seulement 42 des 400 travailleurs-chômeurs se présentent sur les chantiers le 27 mars. À la suite de l'offre de la ville d'accorder 2,25 \$ de bons pour la journée de neuf heures, la grève prend fin. Une

⁷² « Chômeurs peu enclins à travailler », *Op. cit.*

⁷³ « Duel entre un échevin et un chômeur », *La Tribune*, 21 juin 1932, p. 3 et 7; « L'échevin Morin dénonce les nombreux indigents qui refusent du travail », *La Tribune*, 8 juillet 1932, p. 3; « Le conseil entend mettre à la raison les agitateurs qui soulèvent les chômeurs », *La Tribune*, 11 juillet 1932, p. 3; « La ville coupera les vivres à ceux qui ne travaillent pas », *La Tribune*, 4 août 1932, p. 3; « Travaux de voirie pour les chômeurs », *La Tribune*, 5 août 1932, p. 3; « La cuisine municipale subsistera », *La Tribune*, 13 août 1932, p. 3.

⁷⁴ « Chantiers arrêtés », *La Tribune*, 9 février 1933, p. 3.

⁷⁵ « Les chômeurs de la ville font la grève, comme protestation », *La Tribune*, 4 février 1933, p. 1; « La grève des chômeurs continuent », *La Tribune*, 6 février 1933, p. 3; « Une grève des chômeurs », *La Presse*, 6 février 1933, p. 13; « Ni loyer, ni vêtement, ni éclairage pour les chômeurs », *La Tribune*, 7 février 1933, p. 3; « 325 hommes aux travaux de voirie », *La Tribune*, 14 février 1933, p. 3; « La cuisine municipale sera "tolérée", dit le maire, de retour de Québec », *La Tribune*, 17 février 1933, p. 3.

minorité refuse de reprendre le travail, même si cela signifie leur exclusion de la cuisine municipale⁷⁶. L'obligation de travail imposée par le système de tickets pour la cuisine municipale est au cœur de ce long conflit. Les témoignages rapportés dans *La Tribune* montrent l'importance, pour les sans-emploi, d'obtenir un véritable salaire qui leur permettrait de se nourrir convenablement, de se loger et de se vêtir sans dépendre des services humiliants de la cuisine municipale⁷⁷.

En 1934, *La Presse* affirme que « les chômeurs font encore la grève à Montréal-Nord »⁷⁸. Les causes de la grève qui débute le 22 mars touchent au salaire horaire sur les chantiers et aux coupes effectuées dans les allocations de secours directs. À l'image de ceux de Verdun, les grévistes revendiquent du travail ou de l'aide. Ils exigent une augmentation des heures de travail, un salaire horaire de 40 sous de l'heure, des indemnités pour les chômeurs malades et l'augmentation des échelles de secours. Ils demandent aussi la distribution de 500 livres de charbon par famille tous les 10 jours. Dès le début du mouvement, le maire et la police locale imputent les « désordres » à des « agitateurs » et des « extrémistes » venus de « l'extérieur », notamment de Verdun et de Rosemont⁷⁹. La situation dégénère le 26 mars. Au matin, une centaine de policiers affrontent 200 sans-travail qui tentent de faire respecter la grève en bloquant les chantiers. L'échauffourée cause des blessés des deux côtés et

⁷⁶ « Les chômeurs quittent le travail et les journaliers s'opposent à la baisse des gages à la voirie », *La Tribune*, 24 mars 1933, p. 3; « Object to Working Nine Hours a Day », *The Sherbrooke Daily Record*, 24 mars 1933, p. 4; « Ces conditions de travail ont été repoussées », *La Presse*, 25 mars 1933, p. 23; « Chômeurs en grève », *Le Soleil*, 25 mars 1933, p. 11; « Communiqué du Conseil central des syndicats », *La Tribune*, 25 mars 1933, p. 3; « Les chômeurs retournent au travail; les syndicats demandent l'arbitrage », *Op. cit.*; « La police a maille à partir avec les chômeurs », *Op. cit.*; « Toute la police mobilisée en ville », *La Tribune*, 27 mars 1933, p. 1; « Strike on Verge of Breaking Up », *The Sherbrooke Daily Record*, 27 mars 1933, p. 2.

⁷⁷ « Les chômeurs retournent au travail; les syndicats demandent l'arbitrage », *Op. cit.*; « La police a maille à partir avec les chômeurs », *Op. cit.*

⁷⁸ « Les chômeurs font encore la grève à Montréal-Nord », *La Presse*, 23 mars 1934, p. 15

⁷⁹ Il y a effectivement la présence de quelques chômeurs de Verdun et de Rosemont qui viennent prêter main-forte à leurs camarades nord-montréalais au cours du conflit.

mène à l'arrestation de 13 individus. Ceux-ci sont accusés « d'avoir tenu des assemblées illégales » et d'avoir « résisté à la police »⁸⁰. La grève est un échec. Trois grévistes sont condamnés à huit jours de prison pour avoir résisté à leur arrestation au printemps 1935⁸¹.

Le travail forcé est également au cœur du conflit qui éclate à Trois-Rivières en 1934 et 1935. Les secours directs sont toujours distribués par l'entremise de bons, une pratique abandonnée par plusieurs municipalités au cours des dernières années. En novembre 1934, un nouveau règlement instaure le travail obligatoire, et ce, de façon rétroactive. Les sans-travail doivent désormais non seulement travailler pour toucher les secours directs, mais ils doivent également « rembourser » par leur travail une partie des sommes versées auparavant. Lors de l'entrée en vigueur du règlement, une grande partie des chômeurs inscrits sur les listes de chômage refusent de se présenter à l'appel ou prétextent de ne pouvoir travailler pour diverses raisons. Un certain nombre affirme être prêt à travailler pour de l'argent comptant et non pour des « pitons ». La ville adopte la ligne dure et raye de la liste des secours tous les récalcitrants. Les grévistes retournent progressivement sur les chantiers, mais entament des grèves perlées. Il faudra encore plusieurs semaines de protestation avant que la ville ne revienne sur sa décision. Le 1^{er} avril, elle met fin à la distribution de pitons, amorce l'émission de chèques de secours et renonce au remboursement rétroactif des secours déjà perçus⁸².

⁸⁰ « Montreal North Strike Thirteen Men Arrested », *The Worker*, 31 mars 1934, p. 1; « Des échos des troubles de Montréal-Nord, en Cour », *La Presse*, 3 avril 1934, p. 3; « Montreal Unemployed Before Bosses' Courts », *The Worker*, 7 avril 1934, p. 1.

⁸¹ « Letters to the Editor. Justice », *The Worker*, 9 avril 1935, p. 4.

⁸² « Travail et secours », *Le Soleil*, 12 novembre 1934, p. 13; « Que le conseil persiste dans sa nouvelle politique des secours », *Le Nouvelliste*, 16 novembre 1934, p. 2; « 373 chômeurs ont refusé de travailler », *Le Nouvelliste*, 29 novembre 1934, p. 1; « Finira-t-on par mettre fin au gâchis du secours direct ? », *Le Nouvelliste*, 2 janvier 1935, p. 2; « Les sensations se sont multipliés hier soir au conseil de ville », *Le Nouvelliste*, 8 janvier 1935, p. 1 et 3; « La ville paiera ses chômeurs en argent si elle

Ces exemples de débrayages qui ont court entre 1932 et 1935 sont révélateurs de plusieurs enjeux. Bien que les travaux de chômage s'exercent la plupart du temps dans un contexte de travail forcé, des différences importantes peuvent être observées d'une municipalité à une autre. Voilà qui confirme la grande autonomie des autorités municipales dans l'administration de l'assistance au chômage. Si certaines rétribuent les chômeurs en salaires, plusieurs utilisent les secours directs afin d'exploiter une main-d'œuvre gratuite ou discipliner une classe ouvrière récalcitrante. Les revendications et les grèves des chômeurs ont donc, en quelque sorte, une couleur locale. À Verdun, Montréal-Nord et Lachine, où des organisations de sans-travail contestent plus fermement le travail forcé, les grèves visent non seulement l'augmentation de la rémunération sur les chantiers, mais également les montants de secours directs.

6.4 « À bas la Plan Bouchard » (1936)

En 1936, le ministre provincial des Affaires municipales, de l'Industrie et du Commerce, le libéral Téléspore-Damien Bouchard, propose une révision majeure de l'assistance au chômage au Québec. Cette proposition est le *Plan d'assistance aux sans-travail nécessiteux et de résorption du chômage par la création de travaux*

trouve les fonds », *Le Nouvelliste*, 19 mars 1935, p. 3; « La ville obtient la permission de payer les chômeurs en argent », *Le Nouvelliste*, 2 avril 1935, p. 3.

utiles, désignée à l'époque comme le plan Bouchard⁸³. Il vise à stimuler l'économie par l'abolition des secours directs afin de les remplacer par « des travaux d'ordre public, semi-public et des entreprises privées »⁸⁴. Les détails du projet doivent être dévoilés le 30 mai au Forum de Montréal pour une entrée en vigueur le 15 juin⁸⁵. La disposition stipulant que les salaires versés aux chômeurs ne pourraient excéder le montant des secours directs est celle qui suscite le plus d'opposition au sein des organisations de sans-travail. À ceci s'ajoute le fait que les prestataires qui se font offrir du travail et qui le refusent seront rayés des secours directs. De ce fait, plusieurs craignent être obligé de devoir s'engager à travailler loin de leur domicile ou d'avoir à effectuer un travail inadapté à leur condition physique sous peine de ne recevoir aucune aide. Pour les opposants au Plan Bouchard, cette proposition de réforme est une tentative d'imposition du travail forcé dans l'ensemble des municipalités québécoises. La mobilisation est importante, notamment à Montréal et à Québec, où les sans-emploi ont mieux réussi à défendre le niveau des salaires sur les chantiers et à toucher des secours directs sans contrepartie de travail⁸⁶.

À Montréal, c'est le Front populaire pour les besoins immédiats des chômeurs (FPBIC), une fédération d'associations de sans-emploi proche des communistes, qui mène l'opposition. Dans une lettre adressée au ministre Bouchard, l'organisation annonce son rejet du

“[...] plan pour l'aide aux chômeurs [...] et qu'en conséquence nous protestons énergiquement contre votre plan qui n'est pas autre chose que

⁸³ Le Plan est inspiré de la politique mise en place par ce dernier à titre de maire de Saint-Hyacinthe où il a aboli le système municipal de secours direct au profit d'une politique de travaux de chômage « Des réformes qu'on trouvera bienfaisantes », *La Presse*, 21 février 1936, p. 3.

⁸⁴ *Ibid.*, p. 8.

⁸⁵ « Le Plan Bouchard », *Op. cit.*, p. 1 et 8.

⁸⁶ « Les communistes empêchent M. Bouchard de parler au Forum », *Le Soleil*, 1^{er} juin 1936, p. 1 et 7.

l'esclavage; c'est-à-dire le travail forcé appliqué à une catégorie de citoyens qui n'ont commis aucun crime"⁸⁷.

Le 30 mai, le FPBIC tient une assemblée publique au Parc Lafontaine rapidement dispersée par la police⁸⁸. En soirée, les protestataires se rendent au Forum où le ministre Bouchard doit présenter son plan. Une foule majoritairement hostile de 3 000 personnes est présente dans l'aréna. Lorsque le ministre prend la parole, une partie de l'assistance entame *L'Internationale* alors qu'une autre lui oppose l'*Ô Canada*. Incapable de prononcer son discours, le ministre doit présenter son plan à la radio. Le FPBIC s'efforce ensuite de dénoncer cette politique sur la place publique malgré le harcèlement policier et les arrestations⁸⁹. L'opposition s'étend bien au-delà des « communistes » dénoncés dans les journaux. Le 1^{er} juin, la section St-Denis de l'Association ouvrière libérale rejette également le plan. Selon *Le Devoir*,

[i]l ne s'est trouvé qu'un seul homme parmi les quelques cent cinquante membres présents pour approuver le plan. Les ouvriers présents ont formulé toutes sortes de critiques contre le projet de M. Bouchard. Qu'on paie des salaires raisonnables, disaient les uns, qu'on nous donne une prime, que l'on respecte les conventions collectives. Qui paiera les frais de transport, qui nous habillera, qui paiera notre pension en dehors de la ville, se demandaient les autres? Celui qui est père d'une nombreuse

⁸⁷ « L'assemblée Bouchard à l'Aréna—L'incident Hamel-Choquette », *Le Devoir*, 3 juin 1936, p. 6.

⁸⁸ « Le Front populaire n'a pu tenir son assemblée », *Le Devoir*, 1^{er} juin 1936, p. 7.

⁸⁹ *Ibid*; « Les communistes empêchent M. Bouchard de parler au Forum », *Op. cit*; « Les délégués du Front populaire reçus par l'hon. M. Godbout », *La Presse*, 15 juin 1936, p. 3; « Le Front populaire chez M. Godbout », *Le Devoir*, 15 juin 1936, p. 3; « Manifestants du Front populaire dispersés », *Le Devoir*, 15 juin 1936, p. 2; « Manifestation brisée », *La Presse*, 15 juin 1936, p. 9; « Le chef Carson ferait obstacle aux promotions », *La Presse*, 18 juin 1936, p. 18.

famille devra travailler plus que les autres, disait-on encore. On a finalement décidé d'envoyer une délégation au ministre pour suggérer des amendements⁹⁰.

Même les organisations plus sympathiques à l'initiative du ministre contestent certaines dispositions du plan. Le 3 juin, l'Association indépendante des citoyens de Saint-Joseph de Bordeaux adopte

à l'unanimité l'idée du plan Bouchard de donner du travail aux chômeurs, mais d'autre part, on ne voit pas d'un bon œil la clause qui veut que le sans-travail soit forcé de payer ses propres frais de transport quand il ira en dehors de Montréal. On fait comprendre que le chômeur manque de vêtements, de chaussures et de force par l'insuffisance de nourriture. Les membres furent d'opinion qu'il devrait y avoir une prime de travail [...] ⁹¹.

Le 7 juin, les membres du Club ouvrier organisé de Montréal adoptent cette résolution rapportée par le journal *La Presse* :

l'assemblée a fait remarquer que les chômeurs désirent plus que jamais travailler, mais à condition de recevoir un salaire suffisant pour pourvoir aux besoins de leurs familles. Il a été suggéré que les ouvriers pourraient recevoir le salaire stipulé par la loi des différentes conventions

⁹⁰ « Le Plan Bouchard », *Le Devoir*, 2 juin 1936, p. 6.

⁹¹ « Une prime de travail donnée aux chômeurs », *La Presse*, 4 juin 1936, p. 15.

collectives du travail selon leur métier et une semaine de travail d'au moins 40 hrs⁹².

Dans *Le Devoir*, un chômeur de Verdun décortique les différentes clauses du plan. Il estime que ce dernier pave la voie à de nombreux abus et détournements de fonds de la part des entreprises privées, des municipalités et des propriétaires de logement. Il explique que pour les sans-travail,

ce n'est pas tant les détails qui nous effraient que le principe fondamental du plan. Dans son préambule, à la radio, l'hon. M. Bouchard a admis que jusqu'ici, nous n'avons bénéficié de la générosité des gouvernements que justement afin d'empêcher les affres de la famine; et maintenant, sans rien recevoir de plus, et bien que dépéris par la sous-nutrition, il faudrait travailler toute la semaine sans pouvoir mettre convenablement la table?⁹³

Sur un ton sarcastique, il conclut son texte en écrivant que

[s]i MM. les ministres et autres fonctionnaires grassement payés du gouvernement veulent consentir à donner leurs propres services à l'Etat aux mêmes conditions de vie que nous en travaillant d'après le plan Bouchard, je l'approuverai et tâcherai d'endurer mon sort comme eux!⁹⁴

⁹² « Contre le plan Bouchard », *La Presse*, 11 juin 1936, p. 19.

⁹³ « Le Plan Bouchard jugé par un chômeur », *Le Devoir*, 16 juin 1936, p. 4.

⁹⁴ *Ibid.*

Le plan Bouchard est donc vigoureusement dénoncé dans la région de Montréal. La réaction semble encore plus vive à Québec.

Dans la capitale provinciale, c'est l'Association ouvrière nationale (AON) qui mène le mouvement d'opposition. Le 1^{er} juin au matin, des centaines de sans-travail occupent le bureau de distribution des secours de la ville de Québec, situé au coin du boulevard Charest et de la rue Saint-Roch. Les employés sont séquestrés. Les manifestants refusent « de signer la carte par laquelle ils doivent, en vertu du plan Bouchard, fournir du travail en retour de leurs allocations »⁹⁵. Ils demandent plutôt de recevoir inconditionnellement les secours. Alors que les détails du plan sont connus, plusieurs craignent d'être contraints de travailler sur des chantiers loin de leur foyer. Exprimant sa colère à un échevin, un chômeur déclare : « “On veut nous envoyer faire des chemins aux mines pour les trustards” »⁹⁶.

Des centaines de sans-travail défilent dans les quartiers ouvriers de Québec dans l'après-midi. Ils manifestent derrière un camion transportant une bannière où est inscrit : « À bas le plan Bouchard ». Ils se rendent à l'hôtel de ville pour exiger la distribution inconditionnelle des allocations de chômage. Le conseil municipal se réunit d'urgence pour décider de la stratégie à adopter. Pour apaiser le climat, le maire Grégoire tente d'obtenir, en vain, la promesse du ministre que les chômeurs ne seront pas envoyés travailler à l'extérieur de la ville. Il se résout à payer les secours hebdomadaires, comme à l'habitude, pour calmer la foule. La police de la ville et la SP sont sur le qui-vive alors qu'une rumeur laisse croire que 1 500 sans-travail de Montréal arrivent dans la capitale. En soirée, une assemblée à la salle St-Cyr appelle à la modification du plan, tout en acceptant « l'idée du travail dans la ville où réside

⁹⁵ « Les chômeurs refusent de signer cette carte », *La Presse*, 2 juin 1936, p. 13.

⁹⁶ « Le maire Grégoire se plie aux désirs des sans-travail », *Le Soleil*, 2 juin 1936, p. 6.

le chômeur à condition que la ville paie une piastre de plus par semaine pour compenser l'usure des vêtements que le chômeur portera à son travail ». Un peu avant 22h, 300 sans-travail se rendent à la Gare Centrale pour accueillir le ministre Bouchard qui, finalement, ne s'y rendra pas⁹⁷.

Les protestations se poursuivent dans les jours suivants. Les protestataires font signer des requêtes dans plusieurs parties de la ville dans le but de les présenter au ministre⁹⁸. Le 3 juin, quelques milliers de sans-travail défilent derrière la bannière « À bas le plan Bouchard » jusqu'à l'Assemblée législative. Le ministre Bouchard présente les grandes lignes du projet de loi devant une foule hostile, en partie composée de partisans de Duplessis. Il s'engage alors à ne pas forcer les chômeurs à travailler à l'extérieur de leur lieu de résidence. Ceux qui accepteront cette option seront indemnisés pour les frais de transport et les vêtements de travail. En attendant l'entrée en vigueur de la réforme, les sans-travail de la capitale pourront jusqu'à l'adoption du plan toucher leur secours comme à l'habitude, et donc sans devoir signer la carte⁹⁹. Le projet de loi est adopté.

La loi est toutefois difficile à appliquer. Les villes de Montréal, Québec et Verdun s'y opposent. Le maire Houde considère que le « plan Bouchard coûterait la défaite des échevins aux prochaines élections municipales »¹⁰⁰. Conscient de la grogne, et se préparant aux élections provinciales à venir, le parti de l'Union nationale tente de canaliser la contestation. À la fin du mois de juillet, le premier ministre Godbout

⁹⁷ *Ibid.*, p. 3 et 6; « Des chômeurs paraden en camion dans les rues de Québec », *Le Soleil*, 2 juin 1936, p. 1 et 3; « Les chômeurs refusent de signer cette carte », *Op. cit.*; « Une requête des chômeurs dans Québec », *Le Soleil*, 2 juin 1936, p. 1.

⁹⁸ « Une requête des chômeurs dans Québec », *Op. cit.*

⁹⁹ « Bouchard fait acclamer son plan par les chômeurs », *Le Soleil*, 4 juin 1936, p. 3 et 4; « La manifestation des chômeurs québécois », *La Presse*, 4 juin 1936, p. 1; « Manifestation hostile au plan Bouchard devant le parlement de Québec », *La Presse*, 4 juin 1936, p. 3 et 23.

¹⁰⁰ « Le maire Camillien Houde sortirait de son mutisme ? », *L'Illustration nouvelle*, 27 juillet 1936, p. 3.

annonce que les municipalités auront le pouvoir d'appliquer ou non la législation. Environ 45 y participeront. Finalement, la législation est modifiée pour répondre à certaines revendications des sans-travail. Elle n'impose pas le travail à l'extérieur du lieu de résidence. Elle engage les pouvoirs publics à donner des secours aux chômeurs si aucun travail correspondant à leur état physique n'est disponible et à payer une allocation de vêtements et de transport, même pour les déplacements à l'intérieur de la ville. Enfin, les sans-travail peuvent toucher des salaires supérieurs à l'échelle permise des secours directs¹⁰¹. Les sans-emploi réussissent ainsi à contrer les effets les plus pervers de la réforme. Ces gains sont toutefois de courte durée. L'élection de l'Union nationale entraînera l'abandon de cette législation et la poursuite d'un projet encore plus résolu de mise au travail forcé des chômeurs en supprimant les secours directs dans plusieurs régions.

6.5 Les années de grèves perdues (1936-1939)

Les protestations de sans-travail connaissent un certain essoufflement après la mobilisation contre le plan Bouchard de 1936. Plusieurs facteurs l'expliquent.

¹⁰¹ « Au conseil municipal », *Le Devoir*, 8 juin 1936, p. 3; « Ce serait un truc électoral », *Le Devoir*, 8 juin 1936, p. 6; « Le plan Bouchard encore laissé sur la table à Verdun », *La Presse*, 9 juin 1936, p. 7; « L'exécutif municipal et le plan Bouchard », *Le Devoir*, 9 juin 1936, p. 3; « Montréal n'applique pas encore le Plan Bouchard », *La Presse*, 9 juin 1936, p. 3; « Nouvelles de Québec », *La Presse*, 11 juin 1936, p. 21; « Montréal au lit de Procuste », *Le Devoir*, 21 juillet 1936, p. 1; « Rien ne sera imposé à Montréal », *La Presse*, 31 juillet 1936, p. 1; « Attitude de l'hon. M. Godbout à l'égard des municipalités », *Le Soleil*, 1^{er} août 1936, p. 3; « Montréal gardera son autonomie » *La Tribune*, 1^{er} août 1936, p. 4; « Le maire Grégoire reçu dans Laurier », *La Presse*, 5 août 1936, p. 9; « La révision du plan Bouchard », *La Tribune*, 12 août 1936, p. 9 et 7; M. Champagne, « Lettre ouverte au ministère provincial », *Le Devoir*, 2 octobre 1936, p. 6.

D'abord, le chômage est en recul à partir de ce moment. Ensuite, les dépenses d'assistance affectent grandement les états financiers de plusieurs municipalités québécoises et canadiennes qui sont placés en situation de défaut de paiement. Elles deviennent ainsi de plus en plus dépendantes des paliers supérieurs de l'État. Ce contexte incite les gouvernements fédéral et provincial à couper dans les coûts des programmes et à procéder à une uniformisation et une centralisation de l'assistance. Cette dynamique n'érode pas seulement l'autonomie des municipalités, elle court-circuite également la capacité des sans-travail à faire pression sur les élus locaux.

Ce contexte apporte de nouvelles restrictions aux conditions d'admissibilité des programmes, ce qui a pour effet de priver d'assistance de nombreux sans-travail. Pour des raisons économiques et idéologiques, le gouvernement québécois cherche alors à réduire considérablement la distribution de secours directs et à imposer une politique de travaux de chômage obligatoires pour une grande proportion de sans-emploi qui désirent obtenir des secours. Cette politique, lancée en 1937, est placée sous l'autorité du ministère du Travail. Seules les villes de Montréal et de Québec distribuent toujours des secours directs, sans obligation de travail, au Québec en 1938. Contraints au travail forcé ailleurs dans la province, les chômeurs participent à quelques grèves pour dénoncer la situation. L'adoption de la Loi du cadenas, en 1937, annonce toutefois une dynamique de répression qui rend l'organisation et la mobilisation des sans-travail particulièrement difficiles. Les grèves sont d'ailleurs la plupart du temps des échecs.

Au cours de l'automne 1936, la ville de Sherbrooke entreprend des travaux préparatoires pour la construction d'une future centrale électrique à Two Miles Falls. Le projet est autorisé en octobre par les gouvernements fédéral et provincial. Des chômeurs de la ville sont alors embauchés comme bûcherons pour effectuer des travaux de défrichage. Les plus productifs sont payés 8 \$ par semaine alors que les autres reçoivent 7 \$, en plus de l'hébergement et de la nourriture. Cette échelle de salaire étant jugée injuste, une grève est déclenchée le 19 décembre. Les grévistes

exigent un salaire uniforme de 10 \$ par semaine pour tous. Les autorités sherbrookoises mobilisent les forces policières municipales et lancent un ultimatum aux protestataires. Les chômeurs doivent reprendre immédiatement le travail où ils seront rapatriés de force à Sherbrooke et privés d'allocations de chômage. Le travail reprend le jour même à 14h¹⁰².

Le 23 décembre, une grève éclate sur un des chantiers de construction de la route reliant le Lac-Saint-Jean à Chibougamau. Le projet est opéré par un entrepreneur privé. Un peu plus d'une centaine des 425 chômeurs débrayent à propos des salaires, de la qualité de la nourriture et des conditions d'hébergement. Devant le refus de l'entrepreneur de négocier, certains grévistes quittent le site pour retourner dans leur famille¹⁰³. Le patron prétend pourtant avoir été très généreux, car « il avait un surplus de main-d'œuvre et qu'il ne voulait pas priver des chômeurs de leur emploi »¹⁰⁴. D'après lui, « la grève aurait été fomentée par quelques chômeurs venus des grandes villes »¹⁰⁵ qui « habitués à recevoir des allocations de chômage, et qui ne veulent plus donner le rendement de travail [...] préfèrent retourner chez eux »¹⁰⁶. Les protestataires ont une interprétation différente. Luc Paradis, un des grévistes habitant à Roberval, estime que la grève est la conséquence d'entrepreneurs qui profitent des chômeurs pour accroître leurs profits en rognant sur les dépenses d'hébergement, de nourriture et sur les salaires :

¹⁰² « Les deux gouvernements contribueront au projet de Two Miles Falls », *La Tribune*, 22 octobre 1936, p. 3; « À l'avantage de tous », *La Tribune*, 30 octobre 1936, p. 4; « Fin de la grève à Two Miles Falls », *La Tribune*, 21 décembre 1936, p. 3; « Grève de bûcherons qui n'a pas fait long feu », *La Presse*, 21 décembre 1936, p. 19.

¹⁰³ « Une grève éclate dans le chantier », *Op. cit.*; « Une grève sévit à la route de Chibougamau », *Op. cit.*

¹⁰⁴ « La route de Chibougamau », *Op. cit.*, 24 décembre 1936.

¹⁰⁵ *Ibid.*

¹⁰⁶ « La route de Chibougamau », *Op. cit.*, 31 décembre 1936.

[l]e but de nos protestations, M. le Contracteur [...] c'était pour débarrasser la population de quelques gros parasites qui sont toujours en avant pour toutes sortes de genre de travail, à des prix très minimes, qui sont au détriment de la santé d'un bon nombre de pères de familles [sic], pour engouffrer un certain magot dans leurs poches. Ce n'est pas la méchanceté qui me pousse à vous traiter un peu rudement, c'est l'indignation devant les injustices commises¹⁰⁷.

Deux arrêts de travail surviennent dans la ville de Granby en 1937. La première est déclenchée le 5 février. Elle concerne le changement de rémunération des « chômeurs-bûcherons ». Celle-ci survient à la suite de la décision de la municipalité de ne plus les payer 20 sous de l'heure, mais plutôt 1 \$ la corde. Le conflit se règle dans la journée alors que les autorités reviennent sans tarder sur leur décision¹⁰⁸. Forts de leur victoire, ces mêmes chômeurs débrayent de nouveau le 17 mai. Ils réclament désormais d'être payés 30 sous de l'heure. Afin d'étendre la grève à la centaine de chômeurs employés par la municipalité, ils confisquent les outils de ceux qui sont attitrés au nettoyage des rues. Le soir, les grévistes se rassemblent durant la séance du conseil municipal. Contrairement au mois de février, les responsables locaux font preuve de fermeté. Le maire, également le député fédéral de Shefford, ordonne à la police de faire évacuer l'hôtel de ville et d'empêcher qu'on y pénètre de nouveau. Du même souffle, il donne l'ordre de procéder à l'arrestation de « tout homme qui en

¹⁰⁷ *Ibid.*

¹⁰⁸ « Grève promptement réglée », *La Presse*, 8 février 1937, p. 15.

empêchera un autre de travailler »¹⁰⁹. Tout semble retourner au calme le lendemain alors qu'on rapporte que la majorité des sans-travail reprennent l'ouvrage¹¹⁰.

À Québec, les réseaux qui se sont mobilisés contre le plan Bouchard semblent toujours actifs en 1937¹¹¹. Lors d'une assemblée tenue le 22 juin, les sans-travail adoptent une résolution demandant le début immédiat des travaux à un taux horaire de 40 sous¹¹². Alors que les embauches tardent, le mouvement connaît un nouveau développement lorsque, le 8 juillet, quelques centaines de sans-travail, à qui on a refusé d'accéder aux chantiers de Champigny et de Charlesbourg, occupent les bureaux du ministère de la Voirie. On leur explique alors que ces chantiers sont sous la responsabilité d'entrepreneurs privés qui déterminent eux-mêmes qui sont les ouvriers engagés. Les chômeurs retournent alors protester auprès des entrepreneurs¹¹³. Plusieurs estiment que la situation est imputable au favoritisme et à l'emploi de la machinerie sur les chantiers, une opinion courante depuis le début de la crise¹¹⁴. Au début de l'année, une pelle mécanique a même été dynamitée sur un chantier à Champigny, près de la gare de L'Ancienne-Lorette. Un des chômeurs déclarait à ce propos au journal *Le Soleil* que « “[t]out le monde est mécontent de ces pelles mécaniques. On prétend entreprendre des travaux de chômage pour donner du

¹⁰⁹ « Les chômeurs se mettent en grève à Granby, hier », *La Tribune*, 18 mai 1937, p. 3.

¹¹⁰ *Ibid*; « Les chômeurs sont paisibles à Granby », *La Tribune*, 19 mai 1937, p. 3; « Grève à Granby », *Le Soleil*, 20 mai 1937, p. 22; « Les chômeurs de Granby en grève », *L'Action catholique*, 20 mai 1937, p. 9.

¹¹¹ « Une manifestation de deux cents chômeurs », *Le Soleil*, 22 juin 1937, p. 3; « Six cents sans-travail manifestent à Québec », *Clarté*, 26 juin 1937, p. 5.

¹¹² « W. Tremblay affirme à une délégation de sans-travail que les travaux de chômage vont commencer dès lundi », *Le Soleil*, 23 juin 1937, p. 20.

¹¹³ « Délégations d'ouvriers à la voirie », *Le Soleil*, 8 juillet 1937, p. 1 et 17.

¹¹⁴ En 1931, l'utilisation de la « pelle à vapeur » sur les chantiers est à l'origine de manifestations. En juin 1932, une enquête est aussi lancée à la suite d'une assemblée de sans-travail sur les plaines d'Abraham où l'« on avait parlé de faire sauter les “trucks de béton de la compagnie, la pelle à vapeur et autres machineries” ». « La pelle à vapeur », *La Presse*, 15 juillet 1931, p. 25; « Les chômeurs ont manifesté à Québec », *La Presse*, 15 juillet 1931, p. 3; « Double manifestation », *Le Soleil*, 20 juillet 1931, p. 14; « À l'enquête de ces prétendus agitateurs », *La Presse*, 8 juin 1932, p. 15.

travail à la main-d'œuvre, et on utilise des pelles mécaniques. Ces pelles mécaniques sont une cause de chicane sur plusieurs chantiers" »¹¹⁵. D'autres affirmaient aussi qu'ils étaient « fermement décidés à détruire toute autre pelle mécanique qui arriverait sur les lieux »¹¹⁶. Depuis ce temps, les forces policières patrouillent jour et nuit les chantiers de la région¹¹⁷.

Le 4 août, quelques centaines de sans-travail se réunissent au Marché Saint-Pierre à l'appel de l'AON. Toujours privés de travail malgré les promesses du gouvernement provincial, ceux-ci demandent que l'on cesse d'employer de la machinerie et exigent du travail pour tous au taux de 40 sous de l'heure à raison de 44 heures par semaine¹¹⁸. À bord de six camions, environ 300 chômeurs se rendent aux chantiers de Charlesbourg, de L'Ancienne-Lorette et de la Petite-Rivière. Ceux-ci parviennent à bloquer les chantiers et à convaincre des sans-travail de poser leurs outils. Les forces policières, déjà sur les lieux, protègent les équipements. Les manifestants décident alors de se rendre au ministère de la Voirie pour rencontrer le ministre. Après un long entretien, ce dernier convint les délégués Jo Denis, J.-G. Descroiselles et Willie Jobin de la nécessité de l'emploi des pelles mécaniques pour effectuer les travaux. On leur promet cependant l'ouverture de nouveaux chantiers permettant l'embauche de plus de 1 000 sans-travail. Satisfaits du résultat des discussions, la foule retourne au

¹¹⁵ « Le dynamitage d'une pelle mécanique oblige les camionneurs à chômer sur le chantier de la voirie à Champigny », *Le Soleil*, 8 janvier 1937, p. 6.

¹¹⁶ « Des agents surveillent les travaux », *La Presse*, 11 janvier 1937, p. 11.

¹¹⁷ *Ibid*; « Des mécontents font sauter une grue à Champigny », *Le Nouvelliste*, 8 janvier 1937, p. 1; « Le dynamitage d'une pelle mécanique oblige les camionneurs à chômer sur le chantier de la voirie à Champigny », *Op. cit.*, p. 3 et 6; « Pelle mécanique que l'on dynamite », *La Presse*, 8 janvier 1937, p. 27.

¹¹⁸ « En marge de l'affaire de Champigny », *Clarté*, 4 septembre 1937, p. 8.

Marché pour annoncer la nouvelle « au peuple »¹¹⁹. Ce sera l'une des rares victoires de la période.

Elle aura toutefois un goût amer puisque les autorités en profitent pour s'en prendre à certains leaders du mouvement, considérés comme des agitateurs communistes. Des mandats d'arrêt sont lancés contre Jobin, « Ti-Blanc » Caron, Denis et DesCroiselles qui sont arrêtés durant la nuit du 6 au 7 août pour répondre à des accusations d'attroupement illégal¹²⁰. Le procureur général demande qu'aucune libération sous caution ne soit accordée, car les

prévenus auraient déclaré publiquement leur intention de recommencer leurs protestations à divers endroits dans le but [...] de forcer les entrepreneurs à donner 40 sous de l'heure à leurs ouvriers et la journée de 8 heures. L'un des prévenus aurait même déclaré que si la bonne volonté ne suffisait pas, il demanderait à ses hommes d'employer la force¹²¹.

Le 11 août, Me Dorion déclare que la Couronne a « décidé de sévir contre les accusés pour montrer le respect que tous doivent avoir pour la loi et l'autorité »¹²². Le procureur demande néanmoins la clémence du juge pour Jobin parce qu'il :

¹¹⁹ « Invasion des chantiers de la voirie par un groupe de chômeurs hier après-midi », *Le Soleil*, 5 août 1937, p. 3 et 6; « La pelle mécanique », *Le Devoir*, 5 août 1937, p. 3; « Ouvrier de voirie hostile à la pelle à vapeur à Québec », *Le Canada*, 5 août 1937, p. 7; « L'hon. M. Leduc et la pelle à vapeur », *Le Canada*, 6 août 1937, p. 1.

¹²⁰ « Écho des troubles aux chantiers de la voirie », *L'Action catholique*, 7 août 1937, p. 3.

¹²¹ *Ibid.*

¹²² « Jobin plaide coupable et reçoit sa sentence », *L'Action catholique*, 12 août 1937, p. 3.

a plaidé coupable et qu'il est un ouvrier. Son cas diffère de celui de certains meneurs qui n'ont jamais été ouvriers, mais qui exploitent tout simplement la misère des chômeurs, pour ceux-ci nous serons sans pitié. La Couronne tient à déclarer qu'il faudra que la leçon serve et qu'à l'avenir, elle procédera avec plus de rigueur et de sévérité¹²³.

Les trois autres accusés plaident coupables à leur tour dans les mois suivants¹²⁴. L'affaire Descroisselles se rend toutefois jusqu'à la Cour d'assises le 14 janvier 1938 avant qu'il ne se déclare coupable. Il est condamné à 15 jours de prison. En annonçant la sentence, le juge Langlais sert alors l'avertissement suivant : « Vous savez que l'ordre et la paix feront plus pour l'avancement du pays que les querelles et les assemblées séditeuses »¹²⁵.

La ville de Verdun est de nouveau affectée par des grèves de chômeurs en 1938 et 1939. Ces protestations surviennent dans le contexte où la ville opère des coupes dans le budget alloué aux travaux de chômage à la suite d'une réduction du financement de la part des gouvernements¹²⁶. Le 17 juin, la municipalité annonce une réduction de 15 % des gages pour les 175 sans-travail au chantier de la rue Gertrude et pour les 75 de la rue Claude. Apprenant la nouvelle, ceux-ci déposent spontanément les outils et amorcent une « grève sur le tas ». Les sans-travail adoptent cette nouvelle forme de grève qui gagne en importance au sein du mouvement ouvrier nord-américain au cours de la deuxième moitié des années 1930¹²⁷. Un surintendant de la ville se

¹²³ *Ibid.*, p. 2.

¹²⁴ « Denis coupable », *L'Action catholique*, 6 novembre 1937, p. 28; « Jos. Denis a admis sa culpabilité » *Le Soleil*, 6 novembre 1937, p. 24.

¹²⁵ « J.-G. Descroisselles a plaidé coupable », *L'Action catholique*, 14 janvier 1938, p. 21.

¹²⁶ Suzanne Clavette, *Op. cit.*, p. 277-287.

¹²⁷ La grève sur le tas est un débrayage où les grévistes s'assoient à leur poste et occupent leur lieu de travail. Elle est souvent spontanée et peut être très courte. L'avantage d'une telle tactique est qu'elle

présente alors sur les lieux pour demander aux grévistes de reprendre le travail. Devant leur refus, la municipalité rétablit les salaires antérieurs. Le journal *Clarté* rapporte que plusieurs grévistes « croient que cette décision n'est qu'une tactique pour les faire retourner au travail. Lorsque tout sera apaisé, les autorités reviendront probablement à la charge [...] »¹²⁸.

Deux autres grèves surviennent à Verdun quelques semaines plus tard¹²⁹. La plus importante s'amorce alors que s'étire la négociation entre la ville de Verdun et les gouvernements fédéral et provincial concernant le budget des travaux de chômage. Les 700 grévistes trouvent injuste que les chômeurs de Trois-Rivières travaillent 44 heures par semaine, dans le comté du premier ministre Duplessis, alors qu'eux doivent se satisfaire d'un nombre plus restreint d'heures de travail. Ils demandent la semaine de travail de 44 heures au salaire horaire de 40 sous. On évoque aussi que la ville de Lachine, pourtant beaucoup plus petite que celle de Verdun, reçoit du gouvernement provincial une somme mensuelle significativement plus élevée pour ses travaux de chômage. Menacés de se voir privés de salaire, et suivant les recommandations des autorités catholiques et protestantes de la ville, les grévistes retournent au travail le 29 août. Finalement, le gouvernement provincial, prétextant la diminution de la contribution d'Ottawa, n'accorde pas de somme supplémentaire à

permet d'empêcher le recours à des briseurs de grève ou de délocaliser les outils et la machinerie. Comme les travaux de chômage sont généralement extérieurs, on peut imaginer qu'une grève sur le tas de chômeurs consiste à arrêter de travailler en déposant les outils et en s'assoiant par terre. Au Canada, le phénomène semble gagner en importance à compter de 1937. « Les grèves sur le tas », *Le Devoir*, 25 mars 1937, p. 8; « M. Lapointe dénonce les grèves sur le tas », *L'Illustration nouvelle*, 25 mars 1937, p. 3. Voir aussi : Daniel Nelson, « Origins of the Sit-down Era: Worker Militancy and Innovation in the Rubber Industry, 1934-1938 », *Labor History*, vol. 23, n° 2, 1982, 198-225; Jim Pope, « Worker Lawmaking, Sit-Down Strikes, and the Shape of American Industrial Relations, 1935-1958 », *Law and History Review*, vol. 24, n° 1; 2006, p. 45-113.

¹²⁸ « Victoire des chômeurs de Verdun », *Clarté*, 28 juin 1938, p. 1 et 4.

¹²⁹ Suzanne Clavette, *Op. cit.*, p. 277.

Verdun. Après cette annonce, les partisans de la grève tentent de réanimer le mouvement, mais en vain¹³⁰.

En 1939, la ville de Chicoutimi peine à assumer sa part des coûts pour les travaux de chômage. Devant la situation, le gouvernement provincial instaure un système de travail rotatif sur les chantiers prenant effet le 1^{er} mai. L'ancien système accordait pour chaque chômeur 48 heures de travail par semaine au salaire de 30 sous l'heure, pour une somme hebdomadaire de 14,40 \$. Dorénavant, en fonction du nombre de dépendants, la nouvelle échelle accorde un nombre variable de jours de travail pour des salaires hebdomadaires allant de 4,50 \$ à 14,40 \$. Cette mesure affecte plus durement les petites familles qui voient leurs ressources grandement diminuées. Des célibataires se voient aussi soudainement privés de travail¹³¹. Contestant ces mesures, 1 300 sans-travail de Chicoutimi déclenchent la grève le 30 mai. Ceux-ci demandent le rétablissement de l'ancien système de travail et de se faire reconnaître le droit de travailler à proximité de leur domicile. Plus largement, « [une] justice égale pour tous » devrait prévaloir¹³². Le 1^{er} juin, les grévistes occupent l'hôtel de ville pendant que leurs représentants négocient avec le maire. Ils envoient aussi ce télégramme aux autorités provinciales:

¹³⁰ « La grève des chômeurs se poursuit à Verdun », *Le Devoir*, 27 août 1938, p. 3; « Les chômeurs retournent au travail », *La Presse*, 29 août 1938, p. ; « Les grévistes retourneront-ils au travail, ce matin, à Verdun ? », *Le Canada*, 29 août 1938, p. 12; « “Les travaux ne cesseront pas,” dit M. Ferland », *La Presse*, 30 août 1938, p. 12; « \$35,000 seulement », *Le Soleil*, 1^{er} septembre 1938, p. 11; « La cédule d'hiver reste en vigueur à Verdun », *La Presse*, 1^{er} septembre 1938, p. 15; « Pour ses travaux de chômage Verdun aura mensuellement \$35,000 », *La Presse*, 1^{er} septembre 1938, p. 19; « La menace de grève disparue à Verdun », *La Presse*, 7 septembre 1938, p. 15; Suzanne Clavette, *Op. cit.*, p. 276-278.

¹³¹ « Réunion du conseil de Chicoutimi », *Le Soleil*, 24 avril 1939, p. 8; « Régime absurde », *Le Progrès du Saguenay*, 25 mai 1939, p. 1; « La grève à Chicoutimi », *L'Action catholique*, 1^{er} juin 1939, p. 9; « La causerie de M. Talbot, dimanche », *Le Progrès du Saguenay*, 15 juin 1939, p. 1.

¹³² « De Chicoutimi la grève se propage », *La Presse*, 1 juin 1939, p. 3.

« Refus de travail. Allocations insuffisantes. Demande rétablissement système avant 1er mai 1939. Demandons rencontre autorités ou ses représentants pour exposer les griefs qui s'appliquent injustement aux chômeurs. Foule réclame justice. Réponse immédiate. Par le porte-parole : AIME SIMARD »¹³³.

Les autorités provinciales surveillent la situation de très près¹³⁴. Le conflit se propage rapidement alors que les grévistes se promènent en camion de chantier en chantier pour organiser des piquets de grève. Des rumeurs circulent aussi à l'effet que les sans-travail de Jonquière, Bagotville, Saint-Alexandre, Sainte-Anne, Laterrière et Kénogami s'appêtent à rejoindre le mouvement¹³⁵. Les autorités locales et provinciales dénoncent l'action d'agitateurs « étrangers »¹³⁶ et annoncent que les journées de travail perdues à cause du conflit ne seront pas payées. Les protestataires

¹³³ « La grève dure toujours à Chicoutimi; les ouvriers font le piquetage des chantiers », *Le Soleil*, 2 juin 1939, p. 11.

¹³⁴ *Ibid*; « Pas de grève à Chicoutimi, déclare-t-on au parlement », *Le Soleil*, 1^{er} juin 1939, p. 11.

¹³⁵ À ce sujet, les informations sont contradictoires. Certains articles de journaux affirment qu'il y a grève dans certaines localités le 1 juin, mais qu'elles cessent le lendemain. D'autres rapportent que les sans-travail de Jonquière attendent des réponses de Québec pour évaluer d'entrer ou non en grève. Dans tous les cas, les informations disponibles rendent difficiles de déterminer jusqu'à quel point le mouvement prend réellement une ampleur régionale. « De Chicoutimi la grève se propage », *Op. cit.*, p. 3 et 11; « La grève des ouvriers s'étendra au Saguenay », *Le Soleil*, 1^{er} juin 1939, p. 1; « 700 nécessaires se sont mis en grève, hier, à Chicoutimi », *Le Canada*, 2 juin 1939, p. 12; « La grève à Chicoutimi », *Le Devoir*, 2 juin 1939, p. 8; « La grève dure toujours à Chicoutimi; les ouvriers font le piquetage des chantiers », *Op. cit.*; « Les chantiers restent fermés à Chicoutimi », *La Presse*, 2 juin 1939, p. 3 et 21.

¹³⁶ Ceci est une affirmation quelque peu loufoque compte tenu que la principale figure du mouvement est Aimé Simard, un militant local du Crédit social. Les autres leaders sont aussi des locaux et se nomment Paul Guilbert, Georges H. Tremblay, « Moïse » Albert Lacroix, Diego Perron, Lionel Tremblay et Arthur Gagnon. Le Conseil central des syndicats catholiques de Chicoutimi va aussi prendre soin de se dissocier du mouvement et « déclare n'avoir participé en aucune façon à la grève qui a été faite dernièrement ». « La grève dure toujours à Chicoutimi; les ouvriers font le piquetage des chantiers », *Op. cit.*; « Sans-travail de Chicoutimi en délégation au parlement », *L'Action catholique*, 3 juin 1939, p. 22; « Mise au point », *Le Progrès du Saguenay*, 15 juin 1939, p. 1.

peuvent compter sur une certaine sympathie de la communauté puisque des marchands locaux leur fournissent de la nourriture¹³⁷. Toutefois, les négociations entre les délégués des sans-travail et les autorités locales et provinciales s'enlisent. Le 4 juin, les grévistes décident de rentrer au travail tout en formulant leurs revendications :

- 1- Travail à proximité pour les pères de famille dont le travail serait diminué autrement ou qui auraient des raisons sérieuses de ne pas s'éloigner.
- 2- Remise de l'échelle de salaires en vigueur avant le premier mai 1939.
- 3- Travail pour les jeunes gens en pension sans limite d'âge et pour tous les garçons qui ont atteint 25 ans, soit l'âge de fonder un foyer.
- 4- Droit pour les grandes familles gagnant moins aux travaux qu'au [sic] secours directs d'employer un homme de plus.
- 5- Temps perdu payé¹³⁸.

Les chômeurs reprennent le travail sous haute surveillance policière alors que la SP patrouille la ville et les environs. Les protestataires n'ont finalement pas gain de cause. À peine réussissent-ils à repousser de deux semaines l'entrée en vigueur de la nouvelle échelle¹³⁹.

La dernière grève de chômeurs qui a court au Québec avant la Deuxième Guerre mondiale est celle de Valleyfield en juillet 1939. Les sans-travail manifestent à l'hôtel de ville et interrompent une réunion du conseil municipal. Ils demandent la semaine de 48 heures de travail et 35 sous l'heure. Sur ordre du maire, la police évacue la

¹³⁷ « Tout est rentré dans l'ordre à Chicoutimi », *La Presse*, 5 juin 1939, p. 13.

¹³⁸ « Les ouvriers retournent au travail à Chicoutimi », *Le Soleil*, 5 juin 1939, p. 3.

¹³⁹ *Ibid*; « Tout est rentré dans l'ordre à Chicoutimi », *Op. cit*; « 30 gendarmes à Chicoutimi », *Le Soleil*, 6 juin 1939, p. 9; « La causerie de M. le député Talbot, dimanche », *Op. cit*.

bâtisse. Cent cinquante chômeurs se mettent alors en grève pour forcer la municipalité à négocier. Deux leaders de l'association locale de sans-travail, Frank Pridmore et Henri Girard, sont aussitôt arrêtés pour « avoir troublé la paix et insulté le conseil municipal »¹⁴⁰. La moitié des grévistes retournent au travail immédiatement après les arrestations. Les autres reprennent le travail le lendemain sans avoir rien obtenu de la ville¹⁴¹.

Conclusion

Les griefs des grévistes à l'égard des travaux de chômage sont nombreux : gages de misère, salaires payés en bons, mauvaises conditions de travail, humiliations, patronage, favoritisme... Le travail forcé, en échange d'une allocation de subsistance, est au cœur de l'indignation. Rendre le travail obligatoire comme condition de l'assistance est vue par de nombreux politiciens et commentateurs de l'époque comme un moyen de limiter les désordres que pourraient occasionner l'oisiveté des chômeurs. Paradoxalement, cette stratégie permet aux travailleurs-chômeurs d'user de la grève comme méthode de protestation. Celle-ci est utilisée dans plusieurs contextes. Ironiquement, plusieurs municipalités régionales ayant été épargnées par les manifestations pour « du travail ou de l'aide » sont davantage affectées par des grèves de chômeurs causés par la politique du travail contre de l'assistance.

¹⁴⁰ « 150 ouvriers en grève à Valleyfield », *Le Canada*, 7 juillet 1939, p. 6.

¹⁴¹ *Ibid*; « Manifestation des chômeurs à Valleyfield », *Le Soleil*, 7 juillet 1939, p. 1; « Grève de chômeurs à Valleyfield », *La Tribune*, 8 juillet 1939, p. 3; « Grève terminée », *Le Soleil*, 8 juillet 1939, p. 3; « On cherche à terroriser les chômeurs de Valleyfield », *Clarté*, 22 juillet 1939, p. 3.

L'usage de la grève permet alors aux sans-travail de revendiquer des secours directs plus substantiels, exiger des salaires plus élevés, une meilleure répartition des heures de travail et des emplois, dénoncer les conditions de travail, les entrepreneurs privés qui profitent de la situation ou simplement d'affirmer leur sens de la justice et de la dignité. Nous verrons dans le dernier chapitre que les protestations des sans-travail célibataires et itinérants émergent d'une situation similaire. Leur mise au travail forcé provoquera un mouvement de protestation d'ampleur, la Marche sur Ottawa, qui représente le moment phare des manifestations de sans-travail de la Grande Dépression.

CHAPITRE VII

DES REFUGES À LA MARCHE SUR OTTAWA (1930-1935)

7.1 Introduction

Au début de la Grande Dépression, les pouvoirs publics consacrent l'essentiel des ressources financières à l'assistance aux chefs de famille affectés par le chômage. Exclus des secours directs et des travaux publics, les travailleurs célibataires et itinérants se retrouvent sans véritable option¹. Cette catégorie de sans-emploi apparaît particulièrement suspecte aux pouvoirs publics qui craignent que ceux-ci, n'ayant vraisemblablement rien à perdre, troublent l'ordre public. Ils apparaissent également comme des recrues de prédilection pour les organisations de gauche qui s'activent dans la mobilisation des sans-travail. Dès le début des années 1930, les autorités municipales montréalaises développent un réseau de refuges urbains afin de contrôler et surveiller leurs activités. Craignant la menace que représentent les manifestations de sans-travail, le gouvernement fédéral met en place à compter de 1932 un réseau de camps de travail éloignés des centres urbains. Plusieurs chômeurs célibataires et

¹ James Struthers, *No Fault of Their Own: Unemployment and the Canadian Welfare State 1914-1941*, Toronto, University of Toronto Press, 1983, p. 51.

itinérants du Québec sont à partir de ce moment, dirigés vers les camps de travail de Valcartier et de Petawawa. Préférant la liberté, d'autres décident de parcourir les routes du pays à la recherche de travail, aspect essentiel de la vie de *hobo*.

7.2 Sans travail et sans domicile

Après 1929, le chômage frappe durement les travailleurs forestiers, des mines, de l'agriculture, de la construction et des transports. Ces journaliers et ouvriers non qualifiés ont des emplois très exigeants physiquement, peu rémunérés et souvent dangereux pour leur santé et leur sécurité. Bien que ces travailleurs jouent un rôle central dans l'économie canadienne, ils sont particulièrement vulnérables aux fluctuations du marché du travail². Travaillant de six à huit mois par année à l'écart des centres urbains, ils n'ont pas nécessairement un lieu de résidence officiel, même lorsqu'ils sont citoyens du Canada. Puisque les administrations municipales limitent les secours offerts à leurs résidents, ces chômeurs n'ont guère d'autres options que de cogner à la porte d'un refuge de nuit ou d'un poste de police³. Dès 1930, plusieurs chômeurs itinérants rejoignent la métropole industrielle du Canada où convergent les principales infrastructures de transport. Ils s'ajoutent aux 39 000 chômeurs célibataires que compte alors Montréal⁴. En 1932, 50 000 nuitées sont enregistrées

² François Bisson, *La gestion des chômeurs célibataires sans-abri au cours de la Dépression : le cas du camp de Val Cartier, 1932-1936*, Mémoire de maîtrise (histoire), Université du Québec à Montréal, 199, p. 32-34; Lorne Brown, *La lutte des exclus, un combat à refaire*, Montréal, Écosociété, 1997, p. 12-13; James Struthers, *Op. cit.*, p. 51.

³ James Struthers, *Op. cit.*, p. 51.

⁴ François Bisson, *Op. cit.*, p. 36.

pour les hommes sans-abri dans les postes de police de Montréal et 71 000 pour l'ensemble de la province⁵.

Ces hommes célibataires, souvent jeunes, proviennent de plusieurs milieux. Nombreux parmi eux sont de jeunes adultes ayant quitté la ferme ou le foyer familial afin de ne plus être une charge financière pour leurs parents. Plusieurs espèrent sans doute pouvoir contribuer au bien-être de la famille en ajoutant aux ressources communes une partie d'un éventuel salaire. D'autres sont des immigrants récents qui se trouvent subitement dans une situation d'itinérance à la fermeture des chantiers provoqués par la crise économique⁶. Ces chômeurs sans-domicile se promènent conséquemment de ville en ville à la recherche de travail, tout en tentant d'éviter d'attirer l'attention des forces policières. Le gouvernement fédéral estime qu'ils sont environ 200 000 à parcourir les routes en 1932⁷. Cette catégorie de sans-travail est alors souvent associée à une figure sociale marginalisée depuis le 19^e siècle, le *hobo*⁸.

7.2.1 La vie *d'hobo*

De nombreux chômeurs des années 1930 adoptent plus ou moins volontairement une culture et un mode de vie alternatifs, c'est-à-dire en marge de la société. La Grande

⁵ *Ibid.*, p. 34-35.

⁶ Lorne Brown, *Op. cit.*; James Struthers, *Op. cit.*

⁷ Lorne Brown, *Op. cit.*, p. 14.

⁸ François Bisson, *Op. cit.*, p. 38; Todd DePastino, *Citizen Hobo: How a Century of Homelessness Shaped America*, Chicago, University of Chicago Press, 2005, 350 p; Todd McCallum, « The Tramp is Back », *Labour/Le Travail*, n° 56, 2005, p. 237-250.

Dépression rend poreuses les frontières entre les différentes catégories de migrants sans propriété, faisant en sorte qu'il est de plus en plus difficile « to sort homeless men on relief into those who worked and those who dreamed »⁹. Selon l'historien Todd McCallum, la *Hoboemia* des années 1930 est un mode de vie marqué par une aspiration à l'autonomie qui prend racine dans une critique des valeurs capitalistes et fordistes promues par le salariat industriel et le système d'assistance¹⁰. Ce mode de vie n'a cependant rien de « romantique » et ne représente pas une simple « quête d'aventures »¹¹. D'ailleurs, les *hobos* sont perçus comme une menace envers les normes sociales ainsi qu'un problème de sécurité publique. Ils sont conséquemment une cible de prédilection pour les autorités publiques et les forces policières¹².

Les chômeurs itinérants embarquent illégalement sur les trains de marchandises pour se déplacer d'un endroit à un autre. Cette pratique dangereuse fait beaucoup de morts et de blessés¹³. Elle est aussi réprimée par les autorités¹⁴, même si le phénomène est si

⁹ Todd McCallum, *Hoboemia and the Crucifixion Machine: Rival Images of a New World in 1930s Vancouver*, Edmonton, Athabasca University Press, 2014, p. 12-13.

¹⁰ *Ibid.*, p. 98-100. Certains historiens ont cependant reproché à McCallum d'idéaliser cette dimension utopique. Nathan Tye, « Todd McCallum, *Hoboemia and the Crucifixion Machine: Rival Images of a New World in 1930s Vancouver* (Edmonton: Athabasca University Press 2014) », *Labour/Le Travail*, n° 77, 2016, p. 264. À propos des tensions vécues au sein des communautés de travailleurs migrants voir : Nayan Shah, *Stranger Intimacy: Contesting Race, Sexuality and the Law in the North American West*, Berkeley, University of California Press, 2011, 368 p.

¹¹ Lorne Brown, *Op. cit.*, p. 16.

¹² François Bisson, *Op. cit.*; Lorne Brown, *Op. cit.*; Michael Ekers, « "The Dirty Stuff": Relief and the Production of the Unemployed in Depression-era British Columbia », *Antipode*, vol. 44, no. 4, 2012, p. 1119-1142, Todd McCallum, *Loc. cit.*; Laurel Sefton MacDowell, « Relief Camp Workers in Ontario During the Great Depression of the 1930s », *Canadian Historical Review*, vol. 76, n° 2, 1995, p. 205-228; Bill Waiser, *All Hell Can't Stop Us: The On-To-Ottawa Trek and Regina Riot*, Toronto, Fifth House, 2003, 316 p.

¹³ « Un chômeur broyé par les roues d'un train », *Le Soleil*, 9 septembre 1932, p. 2; « Chômeur chemineau mutilé par un train », *La Tribune*, 10 septembre 1932, p. 3; « Chômeur tué par un train, près de Charny », *La Presse*, 14 septembre 1933, p. 31; Richard Boutet et Pascal Gélinas, *La turlute des années dures*, Montréal, Les films du crépuscule, 1983, 11:39-14:03.

¹⁴ « Émigrant arrêté », *Le Soleil*, 15 août 1930, p. 20; « R.B. Bennett va de nouveau aider les provinces qui en feront la demande », *Le Nouvelliste*, 2 juillet 1932, p. 1; « Pour vol de passage », *Le Soleil*, 18 juillet 1932, p. 14; « Les chômeurs de l'ouest devront élire domicile ou bien marcher », *La Tribune*, 7

massif que la *Loi des chemins de fer* ne peut pas toujours être appliquée par les forces de l'ordre¹⁵. Certains pouvoirs municipaux tentent activement d'empêcher l'arrivée de chômeurs sur leur territoire¹⁶. D'autres tolèrent cette pratique, voire l'encourage lorsqu'il s'agit de favoriser le départ de cette population qui menace l'ordre public¹⁷. Cette façon de se déplacer est à ce point généralisée que les itinérants partagent de l'information et usent de nombreux stratagèmes afin de déjouer les agents de police sur leur trajet¹⁸. Les itinéraires sont planifiés en fonction de la surveillance exercée dans certaines gares, ou encore de l'attitude plus ou moins sympathique des cheminots locaux¹⁹. Les trajets plus fréquentés passent par les lieux où il est possible de dormir et de trouver un repas. Par exemple, selon le témoignage de Slim of the Highway, un *hobo* canadien-français, publié dans la *Revue populaire*, il serait préférable de s'arrêter à la gare de Lennoxville sur le trajet allant de Charny à Montréal, et ainsi éviter la gare de Sherbrooke qui serait un lieu « pourri ». Il assure d'ailleurs que le chômeur peut se nourrir gratuitement au Collège Bishop. Il suggère ensuite de descendre à Saint-Lambert et gagner Montréal à pied afin d'éviter les contrôles policiers dans les gares de la métropole²⁰.

septembre 1932, p. 1; « Au conseil de la ville de La Tuque », *Le Nouvelliste*, 11 mars 1933, p. 3; « Condamnés », *Le Soleil*, 8 juin 1933, p. 7; « Deux sentences », *Le Soleil*, 20 octobre 1933, p. 18.

¹⁵ « R.B. Bennett va de nouveau aider les provinces qui en feront la demande », *Op. cit.*; « Les chômeurs de l'ouest devront élire domicile ou bien marcher », *Op. cit.*

¹⁶ « Au conseil de la ville de La Tuque », *Op. cit.*

¹⁷ Lorne Brown, *Op. cit.*, p. 15-16.

¹⁸ Richard Boutet et Pascal Gélinas, *Op. cit.*, 11:45-12:14.

¹⁹ Dans certaines gares plus isolées, les employés laissent les bâtiments débarrés la nuit pour permettre aux gens de dormir à l'intérieur. BANQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 765, dossier 4997, 1932, Maurice C. Lalonde, *re : Brosseau-Grenville-Désordres*, 28 septembre 1932.

²⁰ Slim of the Highway, « Le "Jungle" de la rue Vitré », *La Revue populaire*, février 1933, p. 7 et 49.

À défaut de trouver du travail, les chômeurs emploient plusieurs stratégies de survie lorsqu'ils sont de passage dans une localité²¹. L'une d'elles consiste à quémander pour se nourrir. Bien que nécessaire, cette pratique peut s'avérer humiliante²². S'alimenter ainsi permet d'éviter la nourriture, jugée infecte, distribuée dans les refuges. Pour se nourrir, d'autres optent pour les poubelles des hôtels et des restaurants ou parfois les décharges publiques²³. En sollicitant l'aumône, un chômeur affirme pouvoir manger généralement à sa faim : « Sometimes I get money, sometimes I get food, about half a loaf of bread, and a piece of bologna »²⁴. Certaines municipalités émettent cependant des avis publics pour restreindre la sollicitation des passants. À Montréal et à Sherbrooke, on demande à la population de ne pas faire la charité aux chômeurs qui se présentent aux portes ou qui sollicitent les gens sur la rue²⁵. Les « quêteux » sont systématiquement arrêtés pour flânerie et accusés de vagabondage dans certains quartiers de Montréal²⁶.

On retrouve certaines « jungles » au Québec²⁷. Selon le chômeur Slim of the Highway, une

²¹ « 300 Living on Montreal Dump », *The Worker*, 19 septembre 1931, p. 3; « 'Dumping'-Canadian Style As Seen In Montreal », *The Worker*, 21 octobre 1931, p. 3; « Organisation de la charité », *La Tribune*, 3 novembre 1931, p. 3; « Les vagabonds évacuent Montréal par centaines », *La Presse*, 3 août 1934, p. 15; BANQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenants 1960-01-036 \ 796 à 798, dossier 722, 1933, « Overcrowding and Underfeeding at Vitre Street », *The Alarm Clock*, Mars 1933, p. 8; Richard Boutet et Pascal Gélinas, *Op. cit.*, 8:50-14:28.

²² Richard Boutet et Pascal Gélinas, *Op. cit.*, 14:08 à 14 :28

²³ « Overcrowding and Underfeeding at Vitre Street », *Op. cit.*; « 300 Living on Montreal Dump », *Op. cit.*; « 'Dumping'-Canadian Style As Seen In Montreal », *Op. cit.*; « "Kick them out now," the cry », *The Worker*, 4 juin 1932, p. 4 ; « Workers are poisoned by rotten food », *The Worker*, 21 mai 1932, p. 1.

²⁴ « Overcrowding and Underfeeding at Vitre Street », *Op. cit.*, p. 8.

²⁵ « Organisation de la charité », *Op. cit.*; « Les vagabonds évacuent Montréal par centaines », *Op. cit.*

²⁶ « Overcrowding and Underfeeding at Vitre Street », *Op. cit.*, p. 8.

²⁷ Il est à noter que ce mot ne fait pas parti du vocabulaire d'usage dans les sources francophones de la période.

[j]ungle (prononcé à l'anglaise) [...] est un endroit où les vagabonds du rail se rencontrent. Il en existe dans toutes les grandes villes du Canada et des États-Unis, et près de tous les centres de chemin de fer. On s'y repose quelques jours, on fait son lavage, et on repart²⁸.

Il y a, en 1931, une « jungle » dans le dépotoir du quartier Pointe-St-Charles à Montréal²⁹. Certaines de ces « jungles » auraient été érigées sur le Mont Royal au cours des étés 1931 et 1932. Elles regroupent alors une population flottante de 200 et 400 personnes, dont un camp composé d'une soixantaine d'hommes et de femmes et un qui regroupe environ 70 jeunes chômeuses³⁰. Des « colonies de chômeurs » émergent parallèlement en périphérie de la ville de Québec, à Cadorna, secteur où il y a une importante activité ferroviaire³¹. Des « tramps » élisent également domicile dans un boisé à Grenville, en Outaouais, au cours de la belle saison de 1932³².

²⁸ Slim of the Highway, *Op. cit.*, p. 49.

²⁹ La décharge est située à l'extrémité de la rue Ash, non loin du Fleuve St-Laurent. « Une colonie établie dans un dépotoir », *La Presse*, 9 septembre 1931, p. 3; « La police a troublé le bourg des gueux », *La Presse*, 10 septembre 1931, p. 3; « 300 Living on Montreal Dump », *Op. cit.*

³⁰ « Girls Forced to Sleep Out », *The Worker*, 18 juillet 1931, p. 3; « Les troglodytes du Mont-Royal », *La Presse*, 17 octobre 1931, p. 25 et 65.

³¹ Une jungle est démantelée par la police dans ce secteur en novembre 1932. Une autre est établie dans les environs depuis le début de l'hiver 1931. Elle se situe « à environ un mille de Cadorna, point de rencontre des lignes des chemins de fer Canadien Pacifique et Canadien National, à quelque quatre milles des usines de St-Malo », sur la propriété d'un particulier, un M. Routhier de Ste-Foy, qui accepte la présence des squatters. « La misère a fait surgir de terre ces taudis aux portes de Québec », *Le Soleil*, 15 novembre 1931, p. 1; « La police intervient à Cadorna », *Le Soleil*, 15 novembre 1931, p. 3; « Une grande misère aux portes de notre ville », *Le Soleil*, 28 avril 1933, p. 3; « Où l'on voit des chômeurs habiter des huttes creusées dans la terre », *Le Soleil*, 29 avril 1933, p. 15.

³² Le boisé est situé sur le bord du canal qui longe la Rivière des Outaouais. Le campement est installé sous un pont qui se trouve à proximité de la gare de train. BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 765, dossier 4997, 1932.

Bien que traversés par d'importantes tensions, ces espaces qui sont essentiellement masculins sont aussi basés sur une culture de mutualité et de réciprocité. Selon l'historien Todd McCallum :

Extant evidence suggests that tramps in the jungles sustained each other through begging, foraging stealing, and collecting relief from government and private charities. The resources thus attained were distributed among their fellow tramps in the recognition that, perhaps tomorrow, someone else would rustle up food and other necessities³³.

Le *Mulligan Stew* illustre cette praxis de partage et de solidarité. Slim explique la façon de concocter ce repas :

Un Jungle de 15 hommes décide de faire un de ces bouillis dans lequel entrent plusieurs ingrédients. Un Hobo n'achète rien; il se débrouille. Un tel devra mendier un chou; un autre des navets; un troisième du sel, etc. Trois ou quatre sont chargés de voler des poulets, d'autres des patates, d'autres encore du pain. À l'heure convenue, on revient au Jungle pour faire le ragoût. Mais il est assez rare que chacun ait trouvé l'ingrédient qu'on attendait de lui³⁴.

³³ Todd McCallum, *Op. cit.*, p. 245.

³⁴ Slim of the Highway, *Op. cit.*, p. 49.

Décrits comme des lieux de perdition, ces camps de fortune ne sont pas toujours tolérés par les pouvoirs publics³⁵. De bonnes relations avec les forces policières semblent procurer certaines garanties aux chômeurs. Le lieutenant Gendron de la police de Montréal explique par exemple que

ces hommes ne sont pas du tout pareils [...] Ceux qui habitent les dépotoirs "gagnent leur vie" en revendant les matériaux qu'ils trouvent dans les déchets et se nourrissent des quelques aliments qu'ils y rencontrent. Au contraire, ceux qui habitent la montagne [le Mont Royal] ne cherchent aucunement "à gagner leur vie". Ils ne veulent pas du tout travailler³⁶.

Le journal communiste *The Worker* accuse quant à lui la presse capitaliste de couvrir « this despicable act of the police with cock-and-bull stories about the workers being “unwilling to work” ». Le journal souligne : « Funny how so many so-called “willfulidlers” magically make their appearance in the year 1932. Why were there no “cave-dwellers” on Mount Royal in the busy days of 1927? »³⁷. Il faut ajouter que ce ne sont pas tous les commentateurs qui critiquent ce mode de vie qui est souvent la conséquence d'une grande précarité économique. Dans le journal *Le Canada*, on explique que ces itinérants

se contentent de manger ce qu'ils peuvent manger ou chaparder [...] La police a arrêté ces pauvres diables qui voulaient s'émanciper des

³⁵ Michael Ekers, *Loc. cit.*; Todd McCallum, *Op. cit.*

³⁶ « Les troglodytes du Mont-Royal », *Op. cit.*

³⁷ « Workers Forced to Burrow in Holes », *The Worker*, 30 juillet 1932, p. 2.

propriétaires rapaces et les a mis en prison [...] Toujours cette fameuse accusation de “vagabondage”, qui couvre à peu près la moitié des délits prévus par le code. De pauvres gueux à l’âme poétique n’avaient pas de quoi payer un loyer. Ils aimaient le grand air [...] Parce qu’ils sont allés habiter les bois on les traîne en prison [...] ³⁸.

Le démantèlement des « jungles » ne représente évidemment qu’un aspect de la répression des chômeurs. Pour mieux comprendre celle-ci, il faut s’attarder à la répression particulière des chômeurs « étrangers » qui migrent de ville en ville.

7.2.2 Les sans-travail itinérants et immigrants

L’étude des dossiers de déportation contenus dans les archives du procureur général donne une bonne idée de la très grande mobilité de la main-d’œuvre immigrante³⁹. Si certains trouvent de l’emploi au Québec ou en Ontario à leur arrivée au pays, la plupart se dirigent vers l’Ouest. Plusieurs s’engagent comme journalier agricole ou sur les chantiers. Avec l’arrivée de l’hiver et du chômage saisonnier, certains se rendent à Toronto pour y rester ou y passer, avant d’aboutir à Montréal. Ils espèrent cumuler les petits emplois sur leur parcours. D’autres passent l’hiver dans les principales villes de l’ouest du pays, notamment à Vancouver, Winnipeg, Edmonton

³⁸ « Billet du matin : Troglodytes », *Le Canada*, 19 octobre 1931, p. 1.

³⁹ BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenants 1960-01-036 \ 650, dossier 4225, 1930; BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenants 1960-01-036 \ 658, dossier 5340, 1930; BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenants 1960-01-036 \ 661, dossier 5852, 1930; BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenants 1960-01-036 \ 692, dossier 3231, 1931.

ou Calgary. Le retour vers les terres et les chantiers s'effectue à la belle saison. Cependant, cette routine est bouleversée avec la crise économique des années 1930. Manquant d'options, plusieurs aboutissent à Montréal. Le refuge Meurling enregistre près de 3 000 demandes d'assistance de la part de chômeurs immigrants seulement pour le mois de juillet 1931⁴⁰.

Le statut de citoyenneté et la barrière de la langue rendent difficiles les possibilités d'assistance pour ces sans-travail. Il est donc souvent difficile pour eux de se sortir de situations difficiles avec les forces de l'ordre et le système judiciaire⁴¹. À ce sujet, *The Worker* rapporte qu'en juillet 1931, il est possible d'apercevoir à Montréal

groups of dumbfounded Central Europeans hung around Vitre St. The place where tickets have been issued to them and other unemployed workers for a meal [...] They are informed that they may tramp to this convent and that monastery and if they are sufficiently servile they may receive a sandwich. They cannot understand the Canadian government has brought them to Canada to work and failing work they expect, and rightly so, to get enough food [...] Most of them do not understand English and have no chance at all at bumming a meal. Especially in Montreal where the big pot-bellied bulls swing their sticks on every occasion⁴².

⁴⁰ Commission consultative du chômage, *Minutes*, 31 juillet 1931, *Op. cit.*, p. 1; AVM, Fonds du service de greffe (126-07-08-01—2.3.3), Commission consultative du chômage, Sous-comité sans-asiles, *Minutes*, 3 septembre 1931, p. 1-2.

⁴¹ « Workers Unite! », *The Worker*, 8 août 1931, p. 3.

⁴² *Ibid.*

Nombreux sont ceux qui font appel, souvent en vain, à leur service consulaire pour obtenir de l'aide en attendant de pouvoir retourner dans leur pays d'origine⁴³. Pour ceux-ci, la déportation devient une alternative pour échapper au chômage et à la discrimination. Comme le constate l'historienne Barbara Roberts : « The Immigration Building meant food and shelter »⁴⁴. Au printemps 1931, les autorités montréalaises reçoivent de façon hebdomadaire de 10 à 15 requêtes de déportation volontaire, malgré qu'ils ne possèdent pas de pouvoir en la matière. Certains échevins encouragent aussi le gouvernement fédéral à répondre favorablement à ces demandes afin de faire diminuer le nombre « d'indésirables » dans la métropole⁴⁵. Cependant, le ministère de l'Immigration refuse de recourir à une telle politique au début de la crise pour des raisons administratives et financières⁴⁶. Plusieurs chômeurs immigrants désespérés, ne pouvant pas être déportés aux frais de l'État, tentent leur chance comme « rat de cale ». Pour prévenir cette pratique, des compagnies maritimes engagent des constables spéciaux dans le port de Montréal. Même s'ils se font prendre, plusieurs parviennent à se faire expulser vers leur pays d'origine après un court séjour en prison⁴⁷.

⁴³ AVM, Fonds du service de greffe (126-07-08-01—2.3.3), Commission consultative du chômage, *Minutes*, 29 juillet 1931, p. 3 et 5.

⁴⁴ Barbara Roberts, *Whence They Came: Deportation from Canada 1900-1935*, University of Ottawa Press, Ottawa, 1988, p. 161.

⁴⁵ Émile Benoist, « La session d'Ottawa », *Le Devoir*, 30 juillet 1931, p. 3; Commission consultative du chômage, *Minutes*, 29 juillet 1931, *Op. cit.*, p. 6.

⁴⁶ Barbara Roberts, *Op. cit.*

⁴⁷ « Pour surveiller les rats de cale », *L'Action catholique*, 30 août 1930, p. 17; « Saison du tourisme », *Le Devoir*, 10 mai 1931, p. 4; « Voyage inutile », *Le Soleil*, 4 mai 1931, p. 9; « Rats de cale espagnols », *Le Devoir*, 27 août 1931, p. 2; « Une action », *Le Soleil*, 17 septembre 1931, p.28. Dossiers déportation.

7.3 Les refuges

En 1931, les refuges de nuit pour les sans-abri sont complètement débordés par l'afflux de chômeurs itinérants canadiens et immigrants. Repoussés des refuges, plusieurs doivent trouver des façons de survivre qui les confrontent aux forces policières. Un chômeur d'origine canadienne-française relate son expérience : « [...] t'as faim, et pis tu voudrais aller à telle place, tu voudrais travailler, t'es pas capable [...] tu deviens abruti [...] même tu deviens voleur aussi [...] on volait pour manger [...] ». Il raconte aussi les nombreuses journées à flâner dans les salles de billard et autres lieux publics pour rester au chaud. Selon lui, « toutes les salles de pool ça s'pactait [...] pis des fois dans la journée ils faisaient le ménage. La police venait nous sortir, nous sacrait dehors [...] »⁴⁸. La nuit venue, plusieurs dorment à la belle étoile dans les parcs des différents secteurs de la ville. La présence importante de femmes et d'hommes désœuvrés est alors vue d'un mauvais œil par les autorités montréalaises⁴⁹. Les pouvoirs locaux encouragent leur arrestation puisqu'ils craignent que ces jeunes chômeurs troublent l'ordre public et qu'ils ne deviennent des recrues de prédilection pour les communistes⁵⁰.

Entre 1931 et 1933, la municipalité ouvre les refuges de la rue Vitré, le refuge Belmont et l'Aide à la femme, aussi nommée le refuge Sainte-Cunégonde. Dès leur ouverture, ces institutions font l'objet de plaintes et de demandes d'enquêtes de la

⁴⁸ Richard Boutet et Pascal Gélinas, *Op. cit.*, 29:38 - 30:40.

⁴⁹ Commission consultative du chômage, *Minutes*, 29 juillet 1931, *Op. cit.*, p. 3 et 5; Anna Shea et Suzanne Morton, « Keeping Men Out of “Public or Semi-Public” Places: The Montreal Day Shelter for Unemployed Men, 1931-1934 », dans Bettina Bradbury et Tamara Myers dir. *Negotiating Identities in 19th and 20th Century Montreal*, Vancouver, University of British-Columbia Press, 2005, p. 77-88.

⁵⁰ Lorne Brown, *Op. cit.*, p. 59.

part des organisations de sans-travail⁵¹. Celles-ci concernent principalement la nourriture, l'hygiène et la discipline imposée aux pensionnaires. Indice des conditions d'hébergement, les pensionnaires désignent le refuge de la rue Vitré, principale institution pour les hommes, comme la « Maison de la mort »⁵² ou encore de « l'abattoir de la rue Vitré »⁵³. Plusieurs considèrent alors que « tant qu'il y aura des refuges on sera traité comme des bêtes »⁵⁴. La situation dans le principal refuge pour chômeuses ne semble guère plus enviable. À ce propos, une chômeuse affirme que « L'Aide à [...] la femme c'est la fièvre, c'est la peste, c'est un fléau ». Selon elle, les conditions d'hébergement y sont pires que dans les prisons⁵⁵. Le traitement réservé aux célibataires dans les refuges est une grande source de mécontentement :

Ils veulent pas nous donner d'ouvrage, puis ils veulent pas nous donner à manger [...] Vous voyez comment on ait [sic] traité, vous voyez la cruauté qu'on exerce envers les humains [...] On ne veut pas nous aider parce qu'on est célibataires. Je demande qu'on fasse cesser cette injustice. On veut être égal aux gens mariés [...] on demande l'abolition, la fermeture des refuges sans délai⁵⁶.

⁵¹ « La “Maison de la mort” de la rue Vitré », *La Vie ouvrière*, 1^{er} janvier 1932, p. 3; « L'organisation des chômeurs grandit », *La Vie ouvrière*, 1^{er} janvier 1932, p. 3; « Une conférence du chômage », *La Vie ouvrière*, 1^{er} janvier 1932, p. 2; « 25,000 ouvriers en délégation à l'hôtel de ville », *Le Devoir*, 14 septembre 1933, p. 17; AVM, Fonds du service de greffe (126-07-08-01—2.3.3), Commission consultative du chômage, *Minutes*, 25 septembre 1931, p. 4; Benoit Marsan, *Battez-vous, ne vous laissez pas affamer* : les communistes et la lutte des sans-emploi pendant la Grande Dépression, St-Joseph-du-Lac, M éditeur, 2014, p. 79-89.

⁵² « La “Maison de la mort” de la rue Vitré », *Op. cit.*

⁵³ BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenants 1960-01-036 \ 796 à 798, dossier 722, 1933, Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 13 juin 1933, p. 5.

⁵⁴ BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenants 1960-01-036 \ 796 à 798, dossier 722, 1933, Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 23 mai 1933, p. 16.

⁵⁵ *Ibid.*, p. 9.

⁵⁶ *Ibid.*, p. 15.

7.3.1 L'alimentation

L'alimentation au refuge Meurling, où le cuisinier en chef est surnommé « Jimmy the pig », fait l'objet de dénonciations dès 1930⁵⁷. La situation ne s'améliore pas puisque, pour réduire les dépenses, un nouveau contrat pour la cuisine est signé avec la compagnie *Crawley and McCracken* en août 1931⁵⁸. Les portions sont alors réduites. Un sans-travail déclare que « “you could put the whole bleeding lot in a hollow tooth” »⁵⁹. La nourriture semble meilleure au refuge de la rue Belmont, mais elle est jugée nettement insuffisante par plusieurs usagers⁶⁰. À l'Aide à la femme, la nourriture est servie en petite quantité et est peu ragoûtante⁶¹. Certains se plaignent de se faire servir de la nourriture avariée au refuge de la rue Vitre⁶². Le fait que les refuges n'offrent que deux repas par jours, le matin et le soir, fait également l'objet de récriminations⁶³.

Au début de 1933, un groupe d'étudiants du *Labour Club* de l'Université McGill mène une enquête sur les conditions d'hébergement au refuge de la rue Vitre⁶⁴. Les

⁵⁷ « A Graphic Description », *The Worker*, 27 juin 1931, p. 3; « A “Square Meal” », *The Worker*, 22 août 1931, p. 3; AVM, Commission consultative du chômage, *Minutes*, 31 juillet 1931, *Op. cit.*, p. 2-3.

⁵⁸ « A “Square Meal” », *Op. cit.*; Commission consultative du chômage, *Minutes*, 31 juillet 1931, *Op. cit.*, p. 2-3; AVM, Fonds du service de greffe (126-07-08-01—2.3.3), Commission consultative du chômage, *Minutes*, 16 novembre 1931, p. 3.

⁵⁹ « A “Square Meal” », *Op. cit.*

⁶⁰ « Les conditions au refuge de la rue Belmont », *La Vie ouvrière*, décembre 1933, p. 3.

⁶¹ Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 23 mai 1933, *Op. cit.*, p. 12-13.

⁶² BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenants 1960-01-036 \ 796 à 798, dossier 722, 1933, Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 22 août 1933, p. 11.

⁶³ « La misère dans une Grande Ville », *La Revue populaire*, janvier 1932, p. 7.

⁶⁴ « Overcrowding and Underfeeding at Vitre Street », *Op. cit.*

sans-travail qui sont interrogés soulignent que les plats sont « miraculeusement » de meilleure qualité et plus généreux lorsque vient le temps de l'inspection du refuge⁶⁵. Un militant du comité de chômeurs déclare que, règle générale, l'alimentation « “[i]t’s not adequate. It’s not a meal and it’s not cooked right” »⁶⁶. Lorsque la question leur est posée, tous les témoins répondent qu'il est impossible de demeurer en santé avec de telles rations. Plusieurs doivent manger dans les poubelles ou quêter de la nourriture dans les rues de Montréal dans la journée pour pouvoir s'alimenter suffisamment⁶⁷.

La distribution des repas fait également l'objet de critiques. Les étudiants de McGill sont d'ailleurs témoins d'un engorgement imposant dans la cafétéria : « It takes two hours to serve each meal to the 6000 or more in attendance [...] »⁶⁸. Conséquemment, de longues files se forment à la porte des refuges à l'heure des repas. Les journées d'intempéries sont particulièrement difficiles, surtout l'hiver. Au refuge de la rue Belmont,

c'est la queue à la porte jusqu'à neuf heures avant qu'on ouvre la porte. Avec le froid de chien actuel rien de surprenant que plusieurs des malheureux chômeurs attrapent un rhume dangereux, surtout dans l'état

⁶⁵ *Ibid.*, p. 8.

⁶⁶ *Ibid.*, p. 3.

⁶⁷ Contredisant ces témoignages, la direction affirme que les rations quotidiennes ont une valeur nutritive moyenne de 2 468 calories et que le menu est approuvé par un expert de l'Université McGill. Elle considère que ceci s'avère suffisant pour des hommes « who don't do any work, who don't even think ». De leur côté, les étudiants font analyser un déjeuner et un souper par deux médecins. Ceux-ci concluent que la valeur quotidienne est plutôt de 1 797 calories (781 au déjeuner et 1 096 au souper). Les étudiants considèrent qu'il s'agit d'un régime de famine pour des hommes habitué à des travaux manuels exigeants et qui doivent s'alimenter en conséquence en temps normal. De plus, dans un contexte où « this treatment is accorded [to] the men not for a week, not a month, but for years [...] ». *Ibid.*

⁶⁸ *Ibid.*

d'affaiblissement général dans lequel ils se trouvent. Après, essayez de vous faire soigner!⁶⁹

Comme les horaires de distribution sont restreints et que l'achalandage est important, les institutions imposent aussi un temps limité pour manger. Selon *The Worker*, les repas doivent être consommés en trois minutes au refuge de la rue Vitré⁷⁰.

7.3.2 Insalubrité

Les conditions d'hygiène dans les refuges sont aussi décriées⁷¹. À ce propos, l'Association Humanitaire (AH) reçoit beaucoup de plaintes concernant les refuges de l'Aide à la femme et de la rue Vitré⁷². Au Belmont, un pensionnaire témoigne que « [l]es poux engraisent, mais nous nous crevons »⁷³. Sur la rue Vitré, la situation est hors de contrôle malgré la fumigation des matelas et des draps. Les étudiants de McGill rapportent avoir vu plusieurs personnes « sitting on the edge of their beds and

⁶⁹ « Les conditions au refuge de la rue Belmont », *Op. cit.*

⁷⁰ « Jobless Council Leads in Growing Will to Struggle », *The Worker*, 19 novembre 1932, p. 3.

⁷¹ « Cossacks threaten jobless delegates with arrest », *The Worker*, 28 janvier 1933, p. 4.

⁷² BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenants 1960-01-036 \ 796 à 798, dossier 722, 1933, Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 30 mai 1933, p. 3-4; BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenants 1960-01-036 \ 796 à 798, dossier 722, 1933, Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 6 juin 1933, p. 4 et 5; BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenants 1960-01-036 \ 796 à 798, dossier 722, 1933, Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 27 juin 1933, p. 8.

⁷³ « Les conditions au refuge de la rue Belmont », *Op. cit.*

picking vermin from their underwear »⁷⁴. La présence de poux et de punaises de lit semble donc généralisée. Étant donné la surpopulation des dortoirs, cela n'a rien de surprenant. Toujours selon l'AH, les chômeuses au refuge pour femmes doivent parfois s'entasser à trois sur un matelas pour dormir puisqu'il y a moins de lits que de pensionnaires⁷⁵.

Quant aux installations sanitaires, la situation n'est guère meilleure. Au Vitré, les étudiants jugent qu'elles sont

wholly inadequate. They would be scarcely sufficient for a hundred men, yet they are expected to serve the needs of 1 700. Men must wait hours or go unwashed. No towels are provided; men are seen using their handkerchiefs and even socks. In the sleeping quarters two toilets are provided for each group of 400 men⁷⁶.

À l'Aide à la femme, des pensionnaires rapportent que les toilettes sont insalubres, que l'odeur y est nauséabonde et que les installations sont inadaptées pour le nombre de femmes hébergées⁷⁷. Le refuge Meurling prend en charge la lessive des vêtements des pensionnaires, mais ça ne semble pas être le cas partout⁷⁸. Sur la rue Belmont, la lessive est la responsabilité des sans-travail. Elle se fait dans « une espèce d'auge à cochon ou 12 à 15 chômeurs doivent laver ensemble. On voit côte-à-côte [sic]

⁷⁴ « Overcrowding and Underfeeding at Vitre Street », *Op. cit.*, p. 8.

⁷⁵ Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 23 mai 1933, *Op. cit.*, p. 12-13.

⁷⁶ *Ibid.*, p. 11.

⁷⁷ Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 23 mai 1933, *Op. cit.*, p. 12-13.

⁷⁸ « La misère dans une Grande Ville », *Op. cit.*, p. 7-9.

quelqu'un essayant de laver une chemise blanche et un autre une paire de vieilles chaussettes assez sales pour tenir debout »⁷⁹.

7.3.3 La discipline

La surveillance et la discipline dans les refuges sont aussi la source de mécontentement. Ce contexte est particulièrement difficile à vivre pour les chômeurs habitués de circuler relativement librement à travers le pays. Slim of the Highway, témoigne de son expérience au refuge de la rue Vitré. Il y décrit une semaine monotone où se multiplient les files d'attente. Résumant sa pensée, il écrit : « On est encore mieux sur le chemin qu'ici... [...] D'abord, on mange trois repas par jour, puis on ne te fait pas travailler. Y en ont tout de même du front les gens du Vitré de me faire laver un plancher pour une paire de bottines... »⁸⁰. Plusieurs sont ceux qui, comme Slim, évitent les refuges lorsqu'ils en ont la possibilité⁸¹. Cette situation est

⁷⁹ « Les conditions au refuge de la rue Belmont », *Op. cit.*

⁸⁰ Slim of the Highway, *Op. cit.*, p. 7 et 49.

⁸¹ La Commission consultative du chômage constate qu'une des causes de la variation quotidienne de l'achalandage est que dès que les usagers trouvent le moyen de gagner un peu d'argent, ils préfèrent se loger dans les refuges payants. Ou encore, Angus Wallace accusé de mendicité répond au juge qu'il ne va pas manger au Vitré car le lieu est « malpropre ». Un autre chômeur préfère autant que possible aller cogner aux portes ou fouiller dans les poubelles, car ainsi il mange mieux et à sa faim. Un autre témoigne qu'il va prendre ses repas chez des amis ou chez la parenté pour éviter de manger au Vitré. Quant à une chômeuse qui séjourne à l'Aide à la femme, elle affirme avoir préféré retourner à la rue après quelques jours à cause des conditions insupportable qui prévalent dans l'institution. « Le refuge ou la prison », *La Presse*, 10 avril 1933, p. 3; « Overcrowding and Underfeeding at Vitre Street » *Op. cit.*, p. 8; Commission consultative du chômage, *Minutes*, 25 septembre 1931, *Op. cit.*, p. 4; Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 23 mai 1933, p. 12-13; Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 22 août 1933, *Op. cit.*, p. 11-12.

sans contredit la conséquence de l'insuffisance des ressources accordées aux refuges, mais également le signe d'une administration déficiente de ces institutions. Par ailleurs, certains usagers des refuges estiment que la multiplication des files d'attente est le résultat d'une politique délibérée afin de tenir les sans-travail dociles et disciplinés par l'application de règles et de contrôles stricts⁸².

La discipline s'exerce à des degrés variables dans les institutions. Elle semble plus stricte au refuge Meurling. Un responsable municipal constate qu'« [i]l faut prendre une douche tous les soirs en entrant, être couché à 8 heures et garder le silence à partir de ce moment-là [...] Mais aux refuges ouverts en vertu de la loi du chômage, c'est moins dur »⁸³. L'institution refuse aussi d'offrir des activités pour divertir ses pensionnaires. De nombreux sans-travail préfèrent conséquemment loger dans les autres refuges, bien qu'ils soient surpeuplés. Dans le refuge de la rue Vitré, la lecture, le théâtre, les joutes sportives et les concerts sont appréciés⁸⁴. Aux refuges de la rue Belmont et de l'Aide à la femme, les activités sont plutôt de nature religieuse, ce qui est décrié par plusieurs pensionnaires. Au refuge pour femmes, la participation aux offices religieux est obligatoire, ce qui suscite la grogne de certaines usagères⁸⁵. Les usagers du Belmont peuvent participer à des discussions et des conférences qui visent à propager la foi catholique, la doctrine sociale de l'Église et sur le péril

⁸² « A Graphic Description », *Op. cit.*; Albert Saint-Martin, « Les sandwiches à la “shouashe” », dans Claude Larivière, *Albert Saint-Martin, militant d'avant-garde (1865-1947)*, Laval, Les éditions coopératives Albert Saint-Martin, 1979, p. 268-290.

⁸³ « À l'hôtel de ville », *Le Devoir*, 5 juillet 1934, p. 8

⁸⁴ Émile Benoist, « Autre projet de refuge de jour », *Le Devoir*, 9 octobre 1931, p. 1; « Un refuge pour les chômeurs célibataires », *La Presse*, 19 octobre 1931, p. 15; « La “Maison de la mort” de la rue Vitré », *Op. cit.*; « Amusements qui feront défaut à ces chômeurs », *La Presse*, 27 avril 1932, p. 27; « Refuge et salle de lecture pour chômeurs », *La Presse*, 7 décembre 1932, p. 19; Slim of the Highway, *Op. cit.*

⁸⁵ Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 23 mai 1933, p. 12-13.

communiste⁸⁶. La direction a recours à certains incitatifs : les chômeurs doivent assister à la messe pour obtenir gratuitement du tabac⁸⁷.

L'obligation de se laver tous les jours aux refuges Meurling et Vitré semble être un irritant important pour les chômeurs. Cela semble s'expliquer par le fait que les installations sont insalubres et inadéquates pour garantir une certaine intimité. Elles rappellent peut-être également l'univers carcéral. Au Belmont, les chômeurs y sont contraints deux fois par semaine⁸⁸. L'heure du couvre-feu est aussi source de mécontentement. Les portes des dortoirs du refuge de la rue Vitré sont barrées à 8h du soir⁸⁹. Pour illustrer l'absurdité de la situation, un pensionnaire rapporte que le coucher s'effectue avant celui du soleil au cours de l'été et que les pensionnaires peuvent entendre les enfants qui jouent dans la rue⁹⁰. Au refuge de la rue Belmont, les pensionnaires peuvent flâner dans la cour avant d'être confinés à leur lit à 10h du soir⁹¹.

Le travail est central au cadre disciplinaire des refuges. Les chômeurs des institutions masculines sont généralement mis à la porte après le déjeuner afin de les forcer à chercher un emploi⁹². Les pensionnaires doivent également effectuer certaines corvées⁹³. À l'Aide à la femme, les chômeuses refusant d'accomplir leurs tâches

⁸⁶ À ce sujet, voir la section « Chronique du refuge » dans *La Fouine* et *La Chandelle*, le journal du refuge Belmont. *La Fouine/La Chandelle*, 1934.

⁸⁷ Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 13 juin 1933, *Op. cit.*, p. 5.

⁸⁸ Slim of the Highway, *Op. cit.*; 7-9; 49.

⁸⁹ Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 23 mai 1933, *Op. cit.*, p. 16.

⁹⁰ « Overcrowding and Underfeeding at Vitre Street », *Op. cit.*, p. 8.

⁹¹ « À l'hôtel de ville », *Op. cit.*

⁹² Anna Shea et Suzanne Morton, *Op. cit.*, p. 78.

⁹³ Slim of the Highway, *Op. cit.*, p. 49.

reçoivent de plus petites portions. Une usagère s’y oppose dans ces termes : « c’est le gouvernement qui paye pour moi puis je ne suis pas pour travailler icitte »⁹⁴.

La critique et la dissidence sont aussi réprimées dans ces institutions. C’est particulièrement le cas sur la rue Vitré où les chômeurs doivent se tenir sur leur garde. Ils s’exposent à une expulsion, une privation de repas ou une arrestation⁹⁵. Les usagers dénoncent aussi l’attitude autoritaire de certains responsables abusant de leur pouvoir. Il n’est pas inhabituel pour les sans-travail de se faire confisquer leurs cartes de repas « sur la plus maigre excuse ou bien sans raison du tout. Ceci arrive aux vieux comme aux tout jeunes »⁹⁶. Certains estiment que : « [l]es hommes sont continuellement intimidés et conduits comme un troupeau de bêtes par les stool-pigeons et autres vermines qui fourmillent dans l’endroit [...] »⁹⁷. À l’heure des repas, la surveillance autour des établissements est assurée par une importante présence policière⁹⁸. Les forces de l’ordre sont aussi présentes à l’intérieur du refuge de la rue Vitré : un « constable » accueille les sans-travail à l’entrée des lieux. Un autre est aussi posté devant l’escalier qui mène aux dortoirs. La présence d’agents en uniforme dans la cafétéria à l’heure des repas est courante⁹⁹. Les refuges ont également recours à un réseau d’informateurs et de délateurs. En échange de certains

⁹⁴ Association humanitaire, *Sténographie d’assemblée*, 23 mai 1933, *Op. cit.*, p. 12-13.

⁹⁵ « Delegation visits Montreal Council from city jobless », *The Worker*, 22 octobre 1932, p. 5; « Jobless worker dies, forced to work for 50 cents per day », *The Worker*, 12 novembre 1932, p. 5; « Sentence protesting worker to 6-month term after tussle with police stool », *The Worker*, 19 novembre 1932, p. 3; « Nine arrested in Montreal », *The Worker*, 10 décembre 1932, p. 3; « Pinched for spitting », *The Worker*, 7 janvier 1933, p. 3; « Vitre street Council by mass witnessing wins case in Court », *The Worker*, 14 janvier 1933, p. 5; « Overcrowding and Underfeeding at Vitre Street », *Op. cit.*; Association humanitaire, *Sténographie d’assemblée*, *Op. cit.*, 13 juin 1933, p. 11-12.

⁹⁶ « La “Maison de la mort” de la rue Vitré », *Op. cit.*

⁹⁷ *Ibid.*

⁹⁸ « A Graphic Description », *Op. cit.*; Albert Saint-Martin, *Op. cit.*; « Fauteur de désordre en prison pour 6 mois », *La Presse*, 3 novembre 1932, p. 8; « 14 chômeurs en prison », *La Presse*, 18 novembre 1932, p. 3; « Pinched for spitting », *Op. cit.*

⁹⁹ Slim of the Highway, *Op. cit.*, p. 7; « L’échauffourée d’hier après-midi, rue Vitré », *La Presse*, 16 février 1933, p. 3.

privilèges, ceux-ci renseignent les responsables sur les activités des pensionnaires et identifient les têtes fortes et les agitateurs potentiels¹⁰⁰.

Les conditions d'hygiène, la piètre qualité de la nourriture, l'insuffisance des rations et les mesures disciplinaires sont largement dénoncées par les pensionnaires. Plusieurs estiment donc être discriminés et considèrent avoir droit d'être traités sur le même pied que les sans-travail mariés et donc d'avoir accès aux travaux de chômage et aux secours directs. Ces enjeux sont au cœur des protestations qui éclatent dans les refuges.

7.4 Les protestations dans les refuges

À Montréal, les premiers signes de protestation dans les refuges apparaissent au cours de l'hiver 1930-1931¹⁰¹. C'est toutefois le refuge de la rue Vitré qui devient le foyer de la contestation jusqu'au printemps 1933. Celle-ci se propage ensuite aux différentes institutions montréalaises alors que les voix s'élèvent parmi les sans-emploi pour exiger la fermeture des refuges.

¹⁰⁰ « Dans les refuges : espionnage et persécution », *La Vie ouvrière*, octobre 1933, p. 1.

¹⁰¹ « On some shortcomings in unemployed organizing », *The Worker*, 6 décembre 1930, p. 3; « Workers demonstrate in rotten Mulligan joint. Police called to suppress protest of workers at rotten slop and treatment », *The Worker*, 20 décembre 1930, p. 3; « Le chanoine Nepveu indique les moyens de sauver notre pays du péril communiste », *La Presse*, 17 février 1931, p. 7. « Arrêté pour distribution de circulaires communistes », *La Presse*, 25 février 1931, p. 25; « Une légère échauffourée entre la police et les rouges au parc Dufferin », *La Presse*, 25 février 1931, p. 1; « Le recorder condamne un communiste », *La Presse*, 28 janvier 1931, p. 26. « Un communiste condamné à \$25 par le recorder », *La Presse*, 4 mars 1931, p. 3; « Le refuge Dufferin ferme ses portes aux sans-travail », *La Presse*, 9 avril 1931, p. 1.

7.4.1 Les pensionnaires s'organisent

Afin de recueillir les griefs et pour faire pression sur l'administration de l'institution, un premier conseil de pensionnaires est créé sur la rue Vitré au cours de l'hiver 1931-1932. Les militants constatent qu'« [e]n plus de la nourriture pourrie et des lits pouilleux [...] Les hommes sont continuellement intimidés [...] Tous les jours, il y a des sans-travail à qui on ôte les cartes sur la plus maigre excuse ou sans raison du tout »¹⁰². Malgré les tentatives de l'administration de contrecarrer cette initiative, les pensionnaires parviennent à obtenir quelques améliorations de leurs conditions. Ils font aussi quelques gains, comme l'obtention de vêtements d'hiver neufs ainsi que quelques « petits extras »¹⁰³. Lorsque le conseil cesse ses activités, les conditions se détériorent aussitôt dans le refuge¹⁰⁴.

Les usagers s'organisent de nouveau au cours de l'automne 1932. Ils fondent le Comité des sans-travail de la rue Vitré (CSTRV). Son mode de fonctionnement est le suivant :

Each nationality forms a separate unit and elects a captain for every twenty-five men. The captains make up an executive committee. Its purpose is to voice protest and grievances of the men concerning food,

¹⁰² « La “Maison de la mort” de la rue Vitré », *Op. cit.*

¹⁰³ *Ibid*; « Aux chômeurs de la rue Vitré », *Le Chômeur*, 3 septembre 1932, p. 3.

¹⁰⁴ « Lettre reçu d'un chômeur de la rue Vitré », *Le Chômeur*, 23 juillet 1932, p. 2; « Aux chômeurs de la rue Vitré », *Op. cit.*; « Les conditions au refuge de la rue Vitré », *Le Chômeur*, 15 octobre 1932, p. 3.

sanitation, restriction of freedom, abuse etc. and to present these before the authorities¹⁰⁵.

Cette fois-ci, plutôt que de limiter ses interventions auprès de l'administration du refuge, l'organisation entame une série de manifestations sur la place publique afin d'interpeller les autorités municipales.

7.4.2 Début des manifestations

Une première manifestation des pensionnaires de la rue Vitré est organisée le 19 octobre. Deux délégués du refuge sont alors admis à la réunion du conseil municipal. Les revendications portent à la fois sur les conditions dans les refuges, la discrimination à l'égard des célibataires et la situation générale des sans-travail¹⁰⁶. Le 12 novembre, le CSTRV organise un comité d'accueil pour la visite du premier

¹⁰⁵ BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 796 à 798, dossier 722, 1933, « Overcrowding and Underfeeding at Vitre Street », *Op. cit*, p. 11.

¹⁰⁶ Les manifestants revendiquent notamment l'assurance-chômage, du travail pour tous, et à défaut 1 \$ par jour pour les chômeurs et chômeuses célibataires, 10 \$ par semaine par famille en plus de 2 \$ supplémentaire par enfant. S'ajoute à ces revendications la demande de l'adoption d'un règlement pour protéger les locataires sans emploi contre les évictions pour non-paiement de loyer; que l'eau, le gaz et l'électricité soient fournis gratuitement aux familles affectées par le chômage. De plus, on exige la liberté d'expression, le droit de se rassembler publiquement, ainsi que l'accès gratuit aux bains publics. Finalement, on demande l'instauration d'une distribution uniforme du secours direct. « Delegation Visits Montreal Council From City Jobless », *The Worker*, 22 octobre 1932, p. 5; « Des chômeurs obtiennent la permission d'haranguer la foule à l'hôtel de ville », *La Presse*, 19 octobre 1932, p.

ministre Bennett à Montréal. Le même jour, une « grève de la lenteur » débute dans la cafétéria du refuge¹⁰⁷. Cette action vise à dénoncer le fait que :

[L]es sans-travail [...] sont traités comme des chiens en recevant de la pourriture pour manger [...] Quand le dîner [sic] est pres [sic], une couples [sic] de cents de sans-travail s'élançe comme des esclaves pour manger leurs repas [...] et ensuite pousser dehors comme des sales betailles [sic] et un nouveau groupe est admit [sic]. Ceci est la procédure suivit [sic]¹⁰⁸.

Quatre manifestations devant l'hôtel de ville sont organisées en janvier et en février. Malgré quelques améliorations apportées aux repas¹⁰⁹, les autorités municipales se montrent peu réceptives et optent pour la répression¹¹⁰. Le 8 février, le conseil municipal avise le CSTRV que les rassemblements sur le Champ de Mars ne seront plus tolérés¹¹¹.

¹⁰⁷ « Jobless Council leads in growing will to struggle », *Op. cit.*

¹⁰⁸ BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenants 1960-01-036 \ 796 à 798, dossier 722, 1933, « Trou d'enfer-la maison de la mort rue Vitré », *Le Jeune ouvrier*, date inconnue, p. 4.

¹⁰⁹ « Overcrowding and Underfeeding at Vitre Street », *Op. cit.*, p. 11.

¹¹⁰ Le 17 novembre, la police procède à l'arrestation de 14 sans-travail pour avoir craché sur le trottoir devant le refuge. Ils sont condamnés le lendemain à 3,50 \$ de frais et à trois jours de prison. Le 3 décembre, les responsables du refuge fait arrêter neuf militants du CSTRV. Lors de leur procès, les usagers de l'institution se présentent en masse à la cour pour supporter leurs camarades. Les accusés sont innocentés et le juge blâme sévèrement l'attitude du directeur dans cette affaire. « 14 chômeurs en prison », *La Presse*, 18 novembre 1932, p. 3; « Vitre street Council by mass witnessing wins case in Court », *Op. Cit.*

¹¹¹ « Cossacks Threaten Jobless Delegates With Arrest », *The Worker*, 28 janvier 1933, p. 4; « Aucune autre manifestation sur le Champ de Mars », *La Patrie*, 8 février 1933, p. 3; « Délégation à l'hôtel de ville », *Le Devoir*, 8 février 1933, p. 3; « Plus de manifestations sur le Champ de Mars », *La Presse*, 8

Le CSTRV tient alors une assemblée dans ses quartiers généraux du 1465 rue De Bullion. Les participants décident de se rendre sur-le-champ à l'hôtel de ville afin de défier l'interdiction¹¹². Repoussés par les policiers, les manifestants se dirigent vers le refuge de la rue Vitré. À leur arrivée, les 1 000 pensionnaires réunis dans la cafétéria projettent la vaisselle et la nourriture dans les airs et renversent le mobilier. Selon la direction du refuge, l'émeute a été fomentée par un noyau d'agitateurs communistes¹¹³. Cependant, un chômeur interviewé par le journal *La Presse* estime que la responsabilité de l'émeute revient à l'attitude méprisante et autoritaire de la direction. Selon lui, « l'opinion générale » des pensionnaires est qu'une enquête doit être menée sur l'administration du refuge¹¹⁴.

La répression s'accroît, avec notamment le procès de six militants liés à l'émeute¹¹⁵. Le CSTRV tient néanmoins des assemblées dans les semaines suivantes. Deux autres manifestations sont organisées le 8 mars et le 19 avril. Les manifestants exigent désormais que la ville procède à la fermeture des refuges et octroie des

février 1933, p. 3; « Mighty Demonstration by Montreal Jobless », *The Worker*, 11 février 1933, p. 2; « Vitre Street Jobless Lead Huge Parade to City Hall », *The Worker*, 18 février 1933, p. 3.

« Aucune autre manifestation sur le Champ de Mars », *Op. cit.*; « Plus de manifestations sur le Champ de Mars », *Op. cit.*; « Vitre Street Jobless Lead Huge Parade to City Hall », *Op. cit.*

¹¹² BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenants 1960-01-036 \ 796 à 798, dossier 722, 1933, Police provinciale, *re* : *Communisme - 1446 De Bullion*, 3 mars 1933.

¹¹³ L'émeute ne dure qu'une dizaine de minutes, mais provoque le bris de 840 assiettes, 825 tasses et de 800 cuillères, en plus de quelques tables et chaises. La valeur des dommages est estimée à 252 \$. « L'échauffourée d'hier après-midi, rue Vitré », *La Presse*, p. 3 et 12; « Les chômeurs n'ont pas voulu "marcher" », *La Presse*, 16 février 1933, p. 3. Pour en savoir plus sur les événements et ses suites, voir Benoit Marsan, *Op. cit.*, p. 86-88.

¹¹⁴ « Sur les conditions faites au refuge de la rue Vitré », *La Presse*, 18 février 1933, p. 33.

¹¹⁵ La Ligue de défense ouvrière estime qu'il y a plus de 40 arrestations de chômeurs qui fréquentent le refuge au mois de février, incluant les six qui sont arrêtés en lien avec l'événement du 15 février. Parmi les personnes arrêtées, au moins trois sont d'origine immigrante et menacées de déportation : Emile Ehlers, Steve Kusner et Danko Zlyko. « Kusner et Ehlers condamnés », *La Presse*, 23 février 1933, p. 7; « Casavant, James et Weir sont acquittés », *La Presse*, 2 mars 1933, p. 15; « Condamnés pour avoir craché sur le trottoir », *La Presse*, 2 mars 1933, p. 15; « Le procès de Zlyko devant le recorder », *La Presse*, 4 mars 1933, p. 52.

coupons pour trois repas par jour échangeables dans les restaurants ainsi que pour coucher dans un hôtel. Les rassemblements sont cependant rapidement dispersés par les forces de l'ordre¹¹⁶. La contestation force toutefois l'administration du refuge à faire quelques concessions :

par exemple voir à servir de meilleure nourriture, à ce que les chambres de toilette soient plus propres, à ce que chaque homme couche chaque soir dans le même lit, à ce que les draps soient plus propres [...] chaque soir, en plus de la nourriture ordinaire, chaque homme recevra un bol de soupe s'il le désire¹¹⁷.

7.4.3 « Fermez les refuges ! »

Au cours de l'automne 1933, les protestations ne se limitent plus aux refuges de la rue Vitré et Meurling, mais également à ceux de la rue Belmont et Sainte-

¹¹⁶ « La police ne badinera plus avec les rouges », *La Presse*, 8 mars 1933, p. 3; « La police alertée par quelques communistes », *La Presse*, 19 avril 1933, p. 3; BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenants 1960-01-036 \ 796 à 798, dossier 722, 1933, Police provinciale, *re : Communisme - 1446 De Bullion*, 28 Février 1933; Police provinciale, *re : Communisme - 1446 De Bullion*, 3 mars 1933, *Op. cit.*

¹¹⁷ « Des améliorations au refuge de la rue Vitré », *La Presse*, 13 mars 1933, p. 8.

Cunégonde¹¹⁸. En septembre, lors d'une manifestation devant l'hôtel de ville, la Fédération des clubs ouvriers de la province de Québec demande « que l'attention des autorités soit appelée sur la manière dont les sans asile sont traités, aux refuges Meurling et Belmont, surtout au point de vue de la nourriture, de l'hygiène et du respect dû aux citoyens »¹¹⁹. Au même moment, l'AH organise une série de sit-in sur les marches de l'hôtel de ville pour exiger la fermeture des refuges. L'association incite aussi les chômeuses et les chômeurs célibataires à occuper en groupe les bureaux des secours directs pour exiger de recevoir de l'assistance au même titre que les personnes mariées. Dans certains cas, l'action porte fruit¹²⁰.

Le 11 décembre 1933, quelques centaines d'« hommes et femmes » provenant de différents refuges défilent au cri de « fermez les refuges ! ». Ils revendiquent leur abolition ainsi que des allocations en argent hebdomadaire de 2,50\$ pour la nourriture, de 2,00\$ pour l'hébergement et de 1,00\$ pour les autres dépenses¹²¹. La manifestation se disperse après deux charges de la police, la première devant les

¹¹⁸ « Le refuge Belmont », *La Presse*, 30 mai 1933, p. 25; « Dans les refuges : espionnage et persécution », *Op. cit.*; « Les conditions au refuge de la rue Belmont », *Op. cit.*; Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 23 mai 1933, *Op. cit.*, p. 9; 12-13; Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 6 juin 1933, *Op. cit.*, p. 4-5; Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 13 juin 1933, *Op. cit.*, p. 5; Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 30 mai 1933, *Op. cit.*, p. 3-4; Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 27 juin 1933, *Op. cit.*, p. 8; BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenants 1960-01-036 \ 796 à 798, dossier 722, 1933, Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 1^{er} août 1933, p. 8.

¹¹⁹ « 25,000 ouvriers en délégation à l'hôtel de ville », *Op. cit.*

¹²⁰ « Aux travailleurs de l'Université ouvrière », *La Vie ouvrière*, octobre 1933, p. 5; BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenants 1960-01-036 \ 796 à 798, dossier 722, 1933, Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 12 septembre 1933, p. 7-8; BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 867, dossier 479, 1934, Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 26 décembre 1933, p. 14.

¹²¹ « À Montréal, malgré le froid et la police, 3,000 chômeurs manifestent », *La Vie ouvrière*, décembre 1933, p. 1 et 6; « Manifestation pour la fermeture des refuges », *La Presse*, 12 décembre 1933, p. 7.

bureaux de la Commission du chômage et la deuxième en face du journal *La Presse*¹²².

Le 15 mars 1934, des hommes et des femmes quittent en groupe les différents refuges de la ville et se rendent au Champ de Mars. Ils sont plus d'un millier à exiger la fermeture des refuges. La police, qui reçoit l'ordre de disperser les « hordes communistes », attend la manifestation de pied ferme. Celle-ci se rend alors aux refuges Belmont et Vitré pour tenter de les occuper, mais sans succès compte tenu de la forte présence policière¹²³. Considérant la situation de plus en plus incontrôlable, de même que les coûts associés à l'hébergement des sans-travail, la ville de Montréal prend la décision de fermer l'ensemble des refuges masculins, à l'exception du Meurling¹²⁴. À partir de ce moment, les chômeuses célibataires et sans abris peuvent obtenir des secours directs pour le logement et la nourriture. En ce qui concerne les chômeurs célibataires, leur dossier est traité au cas par cas s'ils peuvent prouver qu'ils sont résidents de Montréal. Cependant, la ville s'attend à ce que ceux-ci soient hébergés chez des parents ou des amis, ou encore qu'ils s'enrôlent pour les camps de travail mis sur pied par le gouvernement fédéral¹²⁵.

¹²² « À Montréal, malgré le froid et la police, 3,000 chômeurs manifestent », *Op. cit.*; « La police met fin à deux manifestations », *Le Canada*, 12 décembre 1933, p. 6; « Manifestation pour la fermeture des refuges », *La Presse*, 12 décembre 1933, p. 7.

¹²³ « Assaut contre la mairie : radicaux en déroute », *La Patrie*, 15 mars 1934, p. 1; « L'hôtel de ville a attendu en vain les manifestants », *La Presse*, 15 mars 1934, p. 3; « L'hôtel de ville bien gardé », *Le Devoir*, 15 mars 1934, p. 3.

¹²⁴ « Deux refuges sont fermés », *Le Devoir*, 1^{er} août 1934, p. 3; « Refuge Meurling », *Le Devoir*, 24 octobre 1934, p. 7.

¹²⁵ « Les chômeurs parasites s'enfuient de Montréal », *La Presse*, 27 juillet 1934, p. 3

7.5 La Marche sur Ottawa de 1935

Les historiens ont mis en évidence la Marche sur Ottawa de 1935 comme le point culminant des protestations de sans-travail au Canada au cours de la Grande Dépression. À ce jour, peu d'attention a toutefois été accordée au mouvement dans les provinces de l'est du pays et, plus précisément, aux grèves qui éclatent dans les camps de l'Ontario et du Québec¹²⁶. De plus, certaines précisions peuvent être apportées quant à la nature particulière du mouvement qui combine à la fois la grève et la marche de la faim, des pratiques de résistance qui emprunte à la fois aux répertoires d'action des travailleuses et des travailleurs salariés et des sans-travail. Pour être efficace, une marche de la faim doit mobiliser divers éléments d'un répertoire d'action collective : assemblées, délégations, requêtes, rassemblements publics, manifestations, etc.¹²⁷. La marche de la faim apparaît pour la première fois en Angleterre au début du 19^e siècle¹²⁸. Elle est popularisée aux États-Unis en 1894 avec le mouvement de la *Coxey Army*¹²⁹. La marche de la faim devient un phénomène

¹²⁶ François Bisson, *Op. cit.*; Steven R. Hewitt, « "We Cannot Shoo These Men to Another Place": The On to Ottawa Trek in Toronto and Ottawa », *Past Imperfect*, vol. 4, 1995, p. 3-30; Benoit Marsan, *Op. cit.*, p. 101-105; Laurel Sefton MacDowell, « Canada's "Gulag": Project #51 Lac Seul (A Tale from the Great Depression) », *Journal of Canadian Studies/Revue d'études canadiennes*, vol. 28, n° 2, 1993, p. 130-158; Laurel Sefton MacDowell, *Loc. cit.*

¹²⁷ Matt Perry, « The British and French Hunger Marches of the 1930s: An Exclusive Mode of Protest, a Cultural Transfer, and a Fulcrum of Success », dans Bernadette Andreosso-O'Callaghan et Frédéric Royall, dir. *Economic and Political Change in Asia and Europe: Social Movement Analysis*, New York, Springer, 2013, p. 145-161.

¹²⁸ Margrit Schulte Beerbuhl, « The March of the Blanketeers: Tragic Failure or Pioneer of Unemployed Protest? », dans dans Matthias Reiss and Matt Perry, dir. *Unemployment and Protest: New Perspectives on Two Centuries of Contention*, Oxford, Oxford University Press, 2011, p. 59-74.

¹²⁹ Benjamin F. Alexander, *Coxey's Army: Popular Protest in the Gilded Age*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 2015, 159 p; David A. Thompson, *Working Class Anguish and Revolutionary Indignation: The Making of Radical and Socialist Unemployment Movements in Canada, 1875-1928*, Thèse de doctorat (histoire), Université Queen, 2014, p. 76-77.

transnational durant la Grande Dépression. Son usage est promu par l'Internationale communiste (IC) entre 1930 et 1935. L'organisation encourage en effet ses sections nationales à multiplier cette forme de protestation pour mobiliser les sans-travail des différents pays et devenir l'une des principales incarnations de la faillite du capitalisme¹³⁰. De nombreuses marches de la faim sont initiées au Royaume-Uni, en France et aux États-Unis¹³¹. Au Canada, l'usage de ce moyen d'action se répand dans les années 1920 grâce notamment aux vétérans et aux chômeurs britanniques envoyés pour travailler dans le secteur agricole du pays¹³². Dans la première moitié des années 1930, le Parti communiste du Canada (PCC) organise plusieurs marches de la faim. Elles sont parfois locales, provinciales ou nationales¹³³.

¹³⁰ Lorne Brown, « Unemployed Struggles in Saskatchewan and Canada, 1930-1935 », *Prairie Forum*, vol. 31, n° 2 (2006), p. 193-216; John Manley, « 'Starve, Be Damned!' Communists and Canada's Urban Unemployed, 1929-39 », *The Canadian Historical Review*, vol. 79, n° 3, 1998, p. 466-491; Matt Perry, *Op. cit.*

¹³¹ Richard Croucher, « The History of Unemployed Movements », *Labour History Review*, vol. 73, n° 1, 2008, p. 1-17; Richard Croucher, *We Refuse to Starve in Silence: A History of the National Unemployed Workers' Movement*, Londres, Lawrence and Wishart, 1987, 216 p; Franklin Folsom, *Impatient Armies of the Poor: The Story of Collective Action of the Unemployed, 1808-1942*, Louisville, University Press of Colorado, 1991, 580 p; Frances Fox Piven et Richard A. Cloward, *Poor People's Movements: Why They Succeed, How They Fail*, New York, Vintage Books, 1978, p. 41-75; Matt Perry, *Bread and Work: Social Policy and the Experience of Unemployment 1918-1939*, Londres, Pluto Press, 2000, 244 p; Matthias Reiss et Matt Perry, dir. *Unemployment and Protest: New Perspectives on Two Centuries of Contention*, New York, Oxford University Press, 2011, 438 p.

¹³² Deux marches sont organisées de Toronto à Ottawa, l'une en 1922 et l'autre en 1924. Une autre s'ébranle de Calgary à Edmonton en 1925. David A. Thompson, *Op. cit.*, p. 350-355.

¹³³ Des marches simultanées en direction des législatures provinciales ont lieu dans différentes provinces en février 1932. Elles rencontrent un certain succès au Manitoba et en Colombie-Britannique. Une autre est organisée en Alberta en décembre de la même année. Plusieurs marches convergent de différentes provinces pour rejoindre la Conférence économique des travailleurs à Ottawa organisée par le PCC au début du mois d'août 1932. Une autre marche nationale vers Ottawa s'organise en janvier 1933, mais l'appel est seulement suivi en Colombie-Britannique. Finalement, une marche de la faim provinciale se déroule en Ontario au début du mois d'août 1934. John Manley, *Loc. cit.*

7.5.1 Les marches de la faim

Les organisations de sans-travail proches du PCC organisent deux marches de la faim au Québec en 1932. La première, qui se déroule en février, s'inscrit dans le cadre d'une campagne coordonnée de marches de la faim visant les différents gouvernements provinciaux. Une délégation d'une vingtaine de « marcheurs » est élue par la Conférence d'unité du chômage composée d'associations de sans-travail, d'organisations ouvrières et de syndicats locaux montréalais. Ces marcheurs doivent se rendre en camion à Québec pour rencontrer le premier ministre Taschereau. En plus d'exiger « du travail à un salaire permettant de vivre » et l'instauration d'une assurance fédérale chômage non contributoire, la coalition formule ces revendications:

1. Aide en argent au montant de 10 dollars pour chaque sans-travail et deux dollars additionnels pour chaque dépendant;
2. Lait gratuit pour les enfants de sans-travail;
3. Vêtements d'hiver et combustible gratuits pour les sans-travail;
4. Pas d'expulsion pour non-paiement de loyer;
5. Pas d'arrêt de service d'éclairage, d'eau, de gaz et de chauffage—reprise immédiate de ces services où ils ont déjà été interrompus;
6. Transportation gratuite sur les tramways pour les sans-travail et leurs dépendants;
7. Le droit des sans-travail de s'organiser et de s'assembler — rappel de l'article 98 du code criminel¹³⁴.

¹³⁴ BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 733, dossier 1229, 1932, Conférence d'unité du chômage, *Sans-travail de Québec !*, 19 février 1932.

Taschereau a toutefois déjà annoncé son refus de rencontrer les représentants, jugeant leurs revendications fantaisistes. Il ordonne au sous-chef de la Police provinciale et à la police de Montréal de procéder à l'arrestation des marcheurs avant leur départ. Parallèlement, une manifestation est organisée dans la capitale. Les forces policières, mobilisées en grand nombre, annoncent qu'aucune manifestation ne sera tolérée à Québec. Après les arrestations effectuées à Montréal, dont celle d'un militant sévèrement battu par la police, la Ligue de défense ouvrière (LDO) envoie un télégramme de protestation au premier ministre. Ce dernier invoque la sécurité publique et la lutte au communisme, prenant exemple de l'arrestation des dirigeants du PCC en août 1931¹³⁵.

La deuxième marche de la faim se déroule à l'été 1932 au moment où le gouvernement fédéral accueille la Conférence impériale à Ottawa. Afin de dénoncer cet événement, le PCC invite les sans-travail du pays à converger vers la ville pour assister à une Conférence économique des travailleurs le 1^{er} et le 2 août. Le point culminant de ses journées doit être la remise des revendications suivantes au premier ministre Bennett :

(1) Enactment of the Workers' Non-Contributory Unemployment Insurance Bill; pending enactment: cash relief at the rate of \$10.00 per week with \$2.00 per week for each dependent. (2) The 7-hour day and the 5-day week with no reduction in pay. Full union wages for all relief

¹³⁵ « Une importante conférence du chômage », *La Vie ouvrière*, 1^{er} janvier 1932, p. 3; Jobless meet in Montreal », *The Worker*, 13 février 1932, p. 2; « La délégation de Montréal fût arrêtées peu de temps après son départ hier soir », *Le Soleil*, 19 février 1932, p.15; « L'excursion des chômeurs interrompue », *La Presse*, 19 janvier 1932, p. 15; « La manifestation est manquée à Québec », *Le Soleil*, 19 février 1932, p. 1; « Un beau voyage à l'eau », *Le Soleil*, 19 février 1932, p. 4; « Une délégation de chômeurs partie de nuit pour Québec est arrêtée à Longue Pointe », *Le Canada*, 19 février 1932, p. 10; BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 733, dossier 1229, 1932.

work. Abolition of the forced labor system. Abolition of child labor for all children under 16 years old¹³⁶.

Répondant à l'appel du PCC, une cinquantaine de sans-emploi de Verdun entreprennent une marche escortée par deux camions remplis d'équipements et de victuailles¹³⁷. En fait, des groupes de marcheurs de la faim en provenance de plusieurs régions du Canada doivent converger vers la capitale fédérale. Voulant empêcher la perturbation de la Conférence impériale, le gouvernement fédéral en appelle aux forces policières pour réprimer le mouvement. Un peu partout au Canada, les corps de police municipaux et la Gendarmerie royale du Canada (GRC) s'efforcent d'arrêter les marcheurs pour les empêcher de rejoindre Ottawa. Malgré le harcèlement policier, les chômeurs verdunois se rendent finalement à destination. À leur retour, les rassemblements visant à rendre compte de leur expédition sont violemment dispersés et mènent à des arrestations¹³⁸.

Ne pouvant s'inscrire dans un continuum de protestations plus larges et bien définies, ces deux premières marches de la faim ressortent plutôt comme des événements isolés au Québec. Conséquemment, elles ne parviennent pas à jouer un rôle de pivot

¹³⁶ « Support these Demands », *The Worker*, 13 août 1932, p. 2.

¹³⁷ « Des chômeurs », *Le Soleil*, 26 juillet 1932, p. 5; « Les chômeurs de Verdun », *Le Devoir*, 26 juillet 1932, p. 10; « Les chômeurs commencent à envahir la capitale », *La Presse*, 29 juillet 1932, p. 2; Suzanne Clavette, *Des bons aux chèques : aide aux chômeurs et crise des années 1930 à Verdun*, Mémoire de maîtrise (histoire), Université du Québec à Montréal, 1987, p. 242-247; John Manley, *Loc. cit.*

¹³⁸ « Les manifestations de sans-travail ne seront pas tolérées », *La Presse*, 21 juillet 1932, p. 13; « Bennett Frightened by Trek on Ottawa », *The Worker*, 30 juillet 1932, p. 1; « More For Ottawa », *The Worker*, 30 juillet 1932, p. 1; « Des chômeurs sont rendus à Ottawa et vont marcher sur le parlement mardi », *Le Nouvelliste*, 1^{er} août 1932, p. 1; « Bennett Hated Conditions Bad, Marchers Find », *The Worker*, 6 août 1932, p. 4; « Story of the Conference », *The Worker*, 6 août 1932, p. 4; « Workers' Economic Conference Was the Organised Will of Canadian Masses », *The Worker*, 6 août 1932, p. 1 et 4; « Police Attack Marchers », *The Worker*, 13 août 1932, p. 3; « Verdun Police Attack », *The Worker*, 20 août 1932, p. 1.

dans la mobilisation des sans-travail de la province. La situation s'avère bien différente au cours de l'été 1935.

7.5.2 Organisation et répression de la Marche au Québec

La Marche sur Ottawa désigne la manifestation de centaines de sans-travail, provenant notamment de la Colombie-Britannique, et qui s'embarquent sur les trains de marchandises en direction de la capitale fédérale afin de présenter les revendications directement au premier ministre du pays. Elle s'amorce avec les grèves organisées par le Relief Camp Workers' Union, une association fondée par le PCC en Colombie-Britannique au printemps 1935. Les grèves s'étendent par la suite aux Prairies et à l'est du pays. Les revendications qui sont à la base du mouvement sont les suivantes :

1. Que le travail payé soit institué au salaire minimum de 50 cents l'heure pour les travailleurs non qualifiés sur la base d'une journée de travail de six heures, d'une semaine de cinq jours, avec un minimum de 20 jours de travail par mois.
2. Que tous les travailleurs des camps soient couverts par la *Loi d'indemnisation* et que les lieux de travail soient dotés en permanence de trousse de premiers soins.
3. Qu'on abolisse le contrôle exercé par la Défense nationale et tout contrôle militaire des camps, ainsi que les systèmes de listes noires qui privent les chômeurs de tout moyen de subsistance.
4. Que dans chaque camp, les comités démocratiquement élus soient reconnus.
5. Que soit institué un système d'assurance-chômage sans cotisations basé sur le *Workers' Bill of Social and Unemployment Insurance*.
6. Que soient respectés les droits démocratiques de voter de tous les travailleurs.
7. Que soient abrogés

l'article 98 du Code criminel, les articles 41 et 42 de la Loi sur l'immigration, les lois sur le vagabondage et toutes les lois anti-travailleurs¹³⁹.

Cette manifestation suscite un important mouvement de sympathie dans l'Ouest canadien. Le 1^{er} juillet, la violente répression des marcheurs bloqués à Régina marque la fin du mouvement. L'opération entraîne l'arrestation de plus d'une centaine de marcheurs ; des dizaines de personnes sont blessées et un policier est tué. Cette répression brutale est un des facteurs déterminants dans la défaite des conservateurs et à l'élection des libéraux en 1936¹⁴⁰. L'émeute de Régina devient à partir de ce moment le symbole de l'incurie et de l'autoritarisme du gouvernement conservateur de Richard B. Bennett. Saisissant l'élan du moment, le mouvement ouvrier, la *Co-operative Commonwealth Federation* et les organisations de défense des droits civils relancent le débat à propos de l'abolition des camps de travail, de l'adoption d'un régime fédéral d'assurance-chômage et de l'abrogation de l'article 98 du Code criminel.

Depuis quelques années, les protestations de sans-travail se multiplient au Québec comme il a été montré dans les chapitres précédents. Au mois de juin 1935, des rassemblements de solidarité en appui aux marcheurs de l'Ouest sont organisés à Montréal. Un comité de la Marche de la faim, sous l'égide des Chômeurs fédérés de la province de Québec (CFPQ), est mis sur pied¹⁴¹. L'organisation de l'expédition

¹³⁹ Le *Workers' Bill of Social and Unemployment Insurance* est la proposition de loi sur l'assurance chômage non contributive promu la Ligue d'unité ouvrière. Lorne Brown, *Op. cit.*, p. 146-147; Georges Campeau, « Aux origines de l'assurance-chômage canadienne : la revendication d'un régime non contributif », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 9, n° 2, 2001, p. 132-143.

¹⁴⁰ Lorne Brown, *Op. cit.*, Lorne Brown, *Loc. cit.*

¹⁴¹ Le CFPQ est formé de 37 organisations ouvrières, principalement de sans-travail, et est créée à l'initiative du PCC pour former un front populaire autour de l'enjeu du chômage. C'est surtout la

n'est pas circonscrite à Montréal et alarme les autorités provinciales et de certaines municipalités¹⁴². Le gouvernement Taschereau cherche à éviter que l'organisation de la Marche sur Ottawa puisse servir de catalyseur aux organisations de sans-travail au Québec.

Après la répression sanglante du mouvement à Régina, des milliers de tracts en français et en anglais sont distribués aux sans-travail du Québec :

Pourquoi devez-vous marcher sur Ottawa [...] Notre chaire et notre sang, nos fils, nos frères, sont abattus parce qu'ils se mettent en grève contre les camps de concentration, contre les camps militarisés. Ils veulent rester dans leurs foyers [sic], dans leurs familles [sic], près de leur père et de leurs mères [sic]. Ils ne veulent plus travailler pour le dérisoire salaire de 20 cents par jour, pour 2 ½ cents de l'heure [...] Sauvez les jeunes chômeurs de Régina et revendiquez vos droits dans Québec. Les jeunes filles ont à choisir entre des salaires de famine, la faim et la prostitution. Les veuves et les orphelins, les malades et les faibles, sont jetés à la merci des institutions de charité [...] Nous voulons travailler et nous ne

Jeunesse communiste et l'Association humanitaire (AH) qui sont actifs dans l'organisation du comité de la Marche. Les locaux de la Fédération sont situés au 1408 rue Montcalm à Montréal où logent l'AH et l'Université ouvrière. Benoit Marsan, *Op. cit.*, p. 102.

¹⁴² BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 996, dossier 4740, 1935, Les chômeurs fédérés de la province de Québec, *Lettre*, 24 juin 1935; BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 996, dossier 4740, 1935, Département du procureur général, *Re : Marche des sans-travail de Montréal vers Ottawa*, 26 juin 1935; BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 996, dossier 4740, 1935, Sûreté provinciale, *Note*, 9 juillet 1935; BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 996, dossier 4740, 1935; Police provinciale, *Re : Marche sur Ottawa*, 15 juillet 1935; Gregory S. Kealey et Red Whitaker, éd. *RCMP Security Bulletin The Depression Years, Part II, 1935*, Athabasca, Athabasca University Press, 1995, p. 384; 386; 400-404.

le pouvons pas. Donc nous avons le droit d'exiger que notre famille vive convenablement¹⁴³.

Les préparatifs s'accélérent pour prendre le relais des marcheurs de l'ouest. Dix-huit organisations de sans-travail annoncent que 2 000 marcheurs montréalais partiront pour Ottawa le 13 juillet. En attendant, une manifestation est organisée au Champ de Mars. Celle-ci doit être suivie d'une assemblée publique au parc Jeanne-Mance. Une conférence au Monument national est aussi prévue¹⁴⁴. La police de Montréal annonce toutefois qu'aucun rassemblement public ne sera toléré et que, de concert avec la Sûreté provinciale (SP), elle arrêtera toute tentative de relancer la marche sur Ottawa à partir de la métropole. Un imposant dispositif policier est mobilisé pour empêcher les marcheurs de se rassembler et de quitter la ville¹⁴⁵.

Les journaux et les renseignements policiers rapportent néanmoins la multiplication de la distribution de tracts enjoignant les sans-travail québécois à se rendre à Ottawa. Ces documents sont affichés dans plusieurs lieux publics et distribués dans les commerces, non seulement à Montréal, mais également à Québec, Trois-Rivières et l'Assomption. Sur une affichette produite par la LDO on peut y lire :

Ne tirez pas. Écrivez ! Télégraphiez à Bennett ! Exigez de ne pas tirer sur les marcheurs de la faim. Ne permettez pas que ceux qui sont notre chair

¹⁴³ BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 996, dossier 4740, 1935, *La Marche d'Ottawa*, juillet 1935.

¹⁴⁴ « Deux mille chômeurs montréalais décident de marcher sur Ottawa », *Le Devoir*, 6 juillet 1935, p. 3.

¹⁴⁵ « La police contre les marcheurs de la faim », *La Presse*, 7 juillet 1935, p. 3 et 23; « Police mobilized to halt marchers », *Montreal Daily Star*, 10 juillet 1935, p. 3 et 11; « La loi frappe un groupe de "marcheurs de la faim" », *La Presse*, 13 juillet 1935, p. 3 ; « Vanguard slips through police net. Arrest 21 in camp at Vaudreuil after trek is commenced », *The Worker*, 13 juillet 1935, p. 1.

et notre sang soient assassiner [sic] pour oser crier tout haut ce que vous penser [sic] tout bas. En route sur Ottawa ! A bas la faim¹⁴⁶!

Quelques milliers de manifestants et les forces de l'ordre jouent au chat et à la souris dans les rues de Montréal le 11 juillet. Les marcheurs devant partir pour Ottawa s'assemblent au Carré Viger alors que la police surveille plutôt le Champ de Mars. Les informations rapportées dans les journaux permettent difficilement d'établir précisément le nombre de sans-emploi montréalais qui réussissent à rejoindre Vaudreuil, point de rencontre des marcheurs de la province devant se rendre à Ottawa¹⁴⁷. Le journal *Le Soleil* rapporte qu'ils sont environ 600¹⁴⁸. Une dépêche de la *Presse Canadienne* publiée dans *La Tribune* annonce que

[I]a Sûreté provinciale a patrouillé les sorties de la ville conduisant à Ottawa, lorsqu'elle eut appris que les chômeurs, au nombre de 300 à 1,000 tenteraient de laisser Montréal en corps aujourd'hui. D'autres rapports non confirmés mandent [sic] que 12.000 marcheurs de toute la province et de plusieurs endroits des Maritimes se réunissent aujourd'hui pour tenter de briser le cordon de la police¹⁴⁹.

¹⁴⁶ « Propagande communiste », *Le Soleil*, 9 juillet 1935, p.3; Sûreté provinciale, *Note*, 9 juillet 1935, *Op. cit.*

¹⁴⁷ « 12,000 marcheurs veulent défier la police à Montréal », *La Tribune*, 13 juillet 1935, p. 3; « Des chômeurs partis de Montréal pour Ottawa, arrêtés à Vaudreuil », *Le Soleil*, 11 juillet 1935, p. 1 et 11; « La marche sur Ottawa », *Le Devoir*, 11 juillet 1935, p. 7; « La police provinciale coffre 21 marcheurs de la faim », *Le Devoir*, 11 juillet 1935, p. 3; « Quatre marcheurs de la faim sont appréhendés à Montréal », *Le Canada*, 11 juillet 1935, p. 16.

¹⁴⁸ « Des chômeurs partis de Montréal pour Ottawa, arrêtés à Vaudreuil », *Op. cit.*

¹⁴⁹ « 12,000 marcheurs veulent défier la police à Montréal », *Op. cit.*

Les informations qui circulent dans les différents quotidiens et les rapports de la SP alarment le bureau du procureur général du Québec. Employant le même discours que Bennett, le premier ministre Taschereau agite l'épouvantail d'un complot communiste visant à ébranler le pouvoir légitime des autorités¹⁵⁰. Différents corps policiers se lancent alors dans une opération d'arrestations de masse à partir du 11 juillet¹⁵¹. L'ordre donné à la SP par Taschereau est « de faire le nécessaire pour arrêter ceux qui entreprendront une marche sur Ottawa »¹⁵². L'opération comprend visiblement la diffusion de messages afin de discréditer le mouvement dans la presse québécoise. Plusieurs journaux relayent des informations provenant de la SP à l'effet que plusieurs personnes arrêtées possèdent un lourd dossier criminel. Les militantes et les militants sont alors dépeints comme des repris de justice, des communistes et des étrangers venus de l'extérieur du Québec. Cette opération de communication vise à mettre en doute les réelles intentions des protestataires et de leur statut de « marcheurs de la faim »¹⁵³.

¹⁵⁰ « Gouvernement protecteur de l'idée démocratique », *La Presse*, 30 août 1935, p. 15; Lorne Brown, *Op. cit.*, p. 280.

¹⁵¹ BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 996, dossier 4740, 1935, H. Guthrie, *Télégramme*, 19 juillet 1935; BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 996, dossier 4740, 1935, Sûreté provinciale, *Note*, 31 juillet 1935.

¹⁵² BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 996, dossier 4740, 1935, Département du procureur général, *Note*, 20 juillet 1935.

¹⁵³ « La loi frappe un groupe de “marcheurs de la faim” », *La Presse*, 13 juillet 1935, p.3; « Les comtés de Terrebonne et des Deux-Montagnes surveillés », *Le Canada*, 15 juillet 1935, p. 3; « Plusieurs des “marcheurs de la faim” ont des dossiers judiciaires chargés », *La Presse*, 15 juillet 1935, p. 3; « Les “marcheurs de la faim” », *Le Devoir*, 15 juillet 1935, p. 8; « Autres “marcheurs de la faim” condamnés à être emprisonnés », *La Presse*, 16 juillet 1935, p. 11; « Notre “armée de la faim” a comparu hier devant le juge », *Le Canada*, p. 14; « Trente-cinq marcheurs arrêtés par la police », *La Presse*, 16 juillet 1935, p. 3; « Nouvelle ruses des marcheurs de la faim », *La Presse*, 18 juillet 1935, p. 24; « La campagne contre les marcheurs se poursuit », *La Presse*, 19 juillet 1935, p. 3 et 11; « Vingt-cinq marcheurs de la faim condamnés », *La Presse*, 20 juillet 1935, p. 3 et 25; « Autres arrestations chez les “marcheurs” », *La Presse*, 23 juillet 1935, p. 2; « Procès de six autres marcheurs de la faim », *La Presse*, 24 juillet 1935, p. 24; « L'acquittement de 43 marcheurs de la faim », *La Presse*, 25 juillet 1935, p. 3; « Enquête et procès de marcheurs de la faim », *La Presse*, 8 août 1935, p. 3; Gregory S. Kealey et Red Whitaker, éd. *Op. cit.*, p. 417.

Un rapport daté du 23 juillet adressé au premier ministre Taschereau par le chef de la SP, Maurice Lalonde, donne un aperçu de l'état d'esprit des autorités provinciales. Lalonde estime que parmi les arrêtés on retrouve « de véritables bandits qui cherchaient évidemment à profiter de la situation pour piller la campagne et exercer leur triste métier ». Il ajoute que parmi le groupe se « trouve un nombre considérable d'étrangers à la Province de Québec condamnés dans toutes les autres provinces ainsi qu'aux États-Unis. Il s'y trouve aussi un certain nombre d'individus évadés de prison ou recherchés pour diverses offenses ». Il rapporte aussi que selon les agents ayant participé aux opérations, « un tiers [des individus interpellés] sont des récidivistes, un autre tiers de véritables révolutionnaires et le reste des naïfs entraînés par les deux autres groupes ». Finalement, comme des textes de chansons et des pamphlets ont été trouvés sur des individus appréhendés, il croit à propos d'entreprendre des recours pour « libelles séditieux »¹⁵⁴.

La consultation des dossiers judiciaires contenus dans les archives du procureur général permet de démontrer que les autorités québécoises ont volontairement noirci la gravité de la situation afin de justifier la répression tous azimuts. Sauf exception, la plupart des personnes arrêtées cumulent des condamnations pour des offenses criminelles typiques de travailleurs itinérants (ivresse, vol, mendicité, vol de passage, flânerie, recel, vagabondage, etc.). Il est d'ailleurs difficile de séparer, parmi le lot des personnes incarcérées, celles qui sont réellement des marcheuses de la faim et celles qui sont des personnes itinérantes se trouvant au mauvais endroit au mauvais moment. *Le Devoir* laisse entendre que les forces de l'ordre vont à la pêche et arrêtent sans discernement tous les groupes d'individus qui ont le malheur de se retrouver en déplacement sur les routes autour de Montréal et de Québec. Le journal estime que « les véritables victimes de cette 'marche de la faim' sont les quêteux et les

¹⁵⁴ BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 996, dossier 4740, 1935, Police provinciale, *Re : marcheurs de la faim – dossiers judiciaires*, 23 juillet 1935.

chemineaux qui ont été arrêtés comme les autres et qui ont attrapé une rude sentence, malgré qu'ils fussent tout à fait étrangers à ladite 'marche de la faim' »¹⁵⁵.

Durant une vingtaine de jours, la SP procède à « au-delà de 300 arrestations » dans la région de Montréal et à 44 dans la région de Québec¹⁵⁶. Ce nombre ne tient pas compte des nombreuses arrestations effectuées par la GRC ou par les différents corps policiers municipaux impliqués dans les opérations, dont la police de Montréal. De plus, les autorités montréalaises rayent les marcheurs arrêtés de la liste des secours. Le 12 juillet, E. Panet, le président de la Commission du chômage de Montréal, envoie le télégramme suivant au procureur général de la province : « Auriez-vous l'obligeance d'autoriser chef de police provinciale à nous donner nom et adresse des gens qui sont arrêtés et susceptibles d'être secourus par nous afin de nous permettre de retrancher le secours s'il y a lieu »¹⁵⁷. La SP fait suivre les informations requises après avoir obtenu l'autorisation de Taschereau¹⁵⁸.

Dans une lettre envoyée au premier ministre Taschereau, le président de la Société de secours aux prisonniers, l'évêque anglican montréalais Mgr Farthing, critique sévèrement l'action répressive du gouvernement provincial. Celui-ci estime que

[n]o responsible citizen can view the wholesale arrests and jailing of several hundred healthy men, together with a few poor old men, and a number of teenager youths with complacency, particularly when the

¹⁵⁵ « Les "marcheurs de la faim" », *Op. cit.*

¹⁵⁶ BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 996, dossier 4740, 1935, *Notes pour le procureur général*, 7 août 1935.

¹⁵⁷ BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 1065, dossier 2856, 1936, E de B Panet, *Télégramme*, 12 juillet 1935.

¹⁵⁸ « Les familles des marcheurs ne recevront plus de secours », *La Presse*, 22 juillet 1935, p. 3; BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 1065, dossier 2856, 1936, Police provinciale, *Re : Renseignements – Commission du chômage*, 17 juillet 1935.

industrial conditions are such that a large number of them could not, under normal conditions, be found among the unemployed, or be regarded as vagrant. The action of the Provincial police in sweeping up highroads of this Province, just as the open season when it is more favorable for finding a job [...] cannot but be deplored [...] What beneficial result is expected to accrue Mr. Premier, in this action ? [...] we do not defend the action of a small group of men, known as communists [...] but we do object to herding together every unfortunate unemployed man found on the road at this time with that group and labelling all of them as communists [...] more communists have been made in Canada within the last fortnight by this police drive than have been made in Canada in fifteen months [...]¹⁵⁹.

Les efforts des autorités québécoises pour enrayer la marche québécoise portent ses fruits. Seulement quelques petits groupes parviennent à rejoindre la capitale fédérale au début du mois d'août¹⁶⁰. L'efficacité avec laquelle Taschereau circonscrit la menace est d'ailleurs soulignée dans les journaux¹⁶¹. Pour sa part, le maire Nolan de la ville d'Ottawa souhaite

to pay the highest tribute to the manner in which Premier Taschereau handled the situation in Quebec province and prevented a trek to Ottawa. Had he not taken this attitude in cooperation with the federal authorities

¹⁵⁹ BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenant 1960-01-036 \ 996, dossier 4740, 1935, Prisoners' Aid and Welfare Association, *Lettre*, 29 juillet 1935.

¹⁶⁰ « Des "marcheurs" de Montréal arrivés dans la capitale », *La Presse*, 2 août 1935, p. 11.

¹⁶¹ « Le maire Nolan congratule l'hon. M. Taschereau », *La Presse*, 23 août 1935, p. 15.

we would have had at least 1,500 trekkers in the city of Ottawa which would have added materially to our difficulties¹⁶².

Si elle a été en vain, la mobilisation pour la Marche sur Ottawa participe tout de même d'un contexte de mobilisation plus large ayant un impact sur les protestations dans le camp de travail de Valcartier.

7.5.3 Grève à Valcartier

En 1933, Montréal ne cache pas son intention de se débarrasser rapidement de 1 000 à 1 200 chômeurs célibataires entassés dans ses refuges¹⁶³. Cette attitude fait suite aux protestations au refuge de la rue Vitré et survient au moment où les refuges de jour sont fermés temporairement afin de réduire l'augmentation des coûts d'exploitation. Dès le mois d'avril 1933, de nombreux chômeurs condamnés pour vagabondage se font offrir, par un juge, le choix d'être hébergés à la prison de Bordeaux ou au camp de travail de Valcartier¹⁶⁴. Au cours du mois de mai, l'administration du refuge de la rue Vitré fait pression sur les pensionnaires pour qu'ils s'enrôlent dans les camps. Elle doit reculer devant la résistance de plusieurs chômeurs et l'intervention de l'AH

¹⁶² « Marchers From Ontario Turn Towards Homes », *The Sherbrooke Daily Record*, 23 août 1935, p. 2.

¹⁶³ « 100 chômeurs vont partir pour Québec », *La Presse*, 18 avril 1933, p. 3; « 92 chômeurs partis ce matin pour Québec », *La Presse*, 19 avril 1933, p. 5; « On recrute un nouveau groupe de 130 chômeurs », *La Presse*, 26 avril 1933, p. 3; « Un 2^e contingent nous quitte », *La Presse*, 28 avril 1933, p. 18.

¹⁶⁴ Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 25 avril 1933, *Op. cit.*, p. 18-20.

auprès des autorités municipales¹⁶⁵. Au mois de juin, un groupe de 75 pensionnaires est toutefois forcé de quitter le refuge après la substitution de leur carte d'assistance pour un contrat d'engagement¹⁶⁶. Certains estiment avoir été bernés puisqu'on leur aurait fait miroiter le salaire d'un dollar après une période de six mois¹⁶⁷. D'autres se plaignent d'avoir signé à la suite de promesses verbales n'ayant pas été respectées¹⁶⁸. Une autre vague de recrutement s'amorce au printemps 1934 alors que la ville de Montréal ferme la majorité des refuges. Dans ce contexte, s'enrôler pour Valcartier devient une des rares possibilités d'obtenir de l'assistance pour plusieurs chômeurs célibataires et sans logis.

À l'image des sans-travail des camps de travail de la Colombie-Britannique, les chômeurs du camp de Valcartier s'organisent pour protester contre leurs conditions. Plusieurs qui croyaient améliorer leur sort en quittant les refuges municipaux vivent de grandes déceptions après quelques mois dans le camp. Les griefs contre les camps sont très similaires à ceux contre les refuges montréalais. Mais les droits et libertés des pensionnaires de camps sont encore plus nettement restreints. Ainsi, en 1934, le gouvernement leur retire même le droit de vote aux élections fédérales¹⁶⁹. C'est dans ce contexte que les campeurs de Valcartier ajoutent leur voix à la contestation de ceux de la Colombie-Britannique au printemps 1935. Ils se mettent en grève le 2 juillet, au lendemain de la répression sanglante à Régina.

¹⁶⁵ Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 30 mai 1933, *Op. cit.*, p. 1 et 7.

¹⁶⁶ Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 6 juin 1933, *Op. cit.*, p. 11.

¹⁶⁷ Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 25 avril 1933, *Op. cit.*, p. 18-20.

¹⁶⁸ Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 6 juin 1933, *Op. cit.*, p. 7-9.

¹⁶⁹ Lorne Brown, *Op. cit.*

Les historiennes et les historiens ont bien analysé les conditions difficiles qui prévalent dans les camps de travail pour les chômeurs célibataires¹⁷⁰. Toutefois, la seule étude qui concerne le camp de Valcartier remet en question cette interprétation¹⁷¹. Il est vrai que pour plusieurs, s'enrôler dans un camp de travail apparaît préférable aux refuges surpeuplés de la métropole¹⁷². Certains préfèrent sans doute la vie de camp à celle des refuges¹⁷³. Il s'agit toutefois pour la plupart d'un pis-aller, et l'expérience des camps semble avoir déçu bon nombre de ceux qu'on y a envoyés¹⁷⁴. En 1933, l'AH, qui estime que 200 de ses membres sont à Valcartier, reçoit plusieurs témoignages à propos de traitements jugés inhumains¹⁷⁵. Cet avis est

¹⁷⁰ François Bisson, *Op. cit.*; Lorne Brown, *Op. cit.*; Steven R. Hewitt, *Loc. cit.*; Victor Howard, *We Were the Salt of the Earth!: A Narrative of the On-to-Ottawa Trek and the Regina Riot*, Régina, University of Regina, 1985, 205 p; Laurel Sefton MacDowell, « Canada's "Gulag" », *Loc. cit.*; Laurel Sefton MacDowell, « Relief Camp Workers in Ontario During the Great Depression of the 1930s », *Loc. cit.*; Bill Waiser, *Op. cit.*

¹⁷¹ Mise à part sa brève exploration de la grève de 1935, l'étude de François Bisson ne laisse pas la parole aux sans-travail de Valcartier. Basée sur des sources gouvernementales et institutionnelles, elle s'intéresse essentiellement à l'organisation du camp, ses champs d'activités, son recrutement et au portrait statistique des campeurs. Conséquemment, sans rien enlever à sa pertinence, elle s'avère très peu critique des conditions qui prévalent dans le camp. François Bisson, *Op. cit.*

¹⁷² *Ibid.*, p. 147.

¹⁷³ À la fin du mois d'avril, l'AH reçoit un premier rapport d'un de ses membres. Celui-ci affirme que le sommeil est meilleur qu'au Vitré. Quant à la nourriture, elle est jugée acceptable, mais peu variée. Un rapport envoyé par un autre membre en juin dit que les campeurs de Valcartier semblent beaucoup plus heureux que dans les refuges. L'auteur avoue cependant que ça ne fait que deux jours qu'il est sur place. Dans tous les cas, les témoignages ne correspondent pas à l'interprétation de Bisson qui affirme qu'à Valcartier « les pensionnaires retrouveront [...] une certaine qualité de vie qu'il n'avait pas connue souvent depuis le commencement de la Dépression en 1930 ». Cette étude entre quelque peu en contradiction avec l'historiographie et présente en conséquence un point de vue révisionniste. Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 25 avril 1933, *Op. cit.*, p. 18-20; Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 13 juin 1933, *Op. cit.*, p. 9-10; François Bisson, *Op. cit.*, p. 129.

¹⁷⁴ Partageant ses impressions sur son séjour à Valcartier, un témoin de *La turlute des années dures* affirme : « C't'es salaud là-dedans. Une place pour s'évolter ! » Celui-ci fait état de travaux effectués dans des conditions difficiles. À ce propos, il ajoute : « Pourquoi travailler pour 20 cennes par jour. Après avoir faite gagner notre vie nous autres... à des salaires tsé ben, des bas salaires, mais jamais comme ça ». Richard Boutet et Pascal Gélinas, *Op. cit.*; 60:32-63:00.

aussi partagé par Raoul Trépanier, du Conseil des métiers et du travail de Montréal, qui visite le camp en 1935¹⁷⁶. Les comparaisons avec les expériences vécues sur la rue Vitré sont nombreuses¹⁷⁷. Plusieurs témoignages négatifs concernent l'hygiène, la nourriture, les installations pour dormir et la discipline. Un ancien pensionnaire de la rue Vitré, de retour du camp de Petawawa, dit avoir détesté l'expérience. Les conditions d'hébergement y seraient similaires au refuge, les nuages de moustiques en plus. Ainsi, la nourriture s'apparenterait à : « de la viande à caoutchouc [...] Juste assez pour qu'un homme ne tombe pas à terre »¹⁷⁸. D'autres rapportent des conditions similaires à Valcartier. Plusieurs hommes manqueraient de vêtements et les conditions d'hygiène seraient mauvaises. Plusieurs campeurs se plaignent aussi d'une vie routinière et monotone encadrée par une discipline stricte¹⁷⁹.

Il existe cependant des différences fondamentales entre les refuges et les camps. Contrairement aux premiers, où les corvées occasionnelles servent à discipliner les usagers, la raison d'être des seconds est le travail forcé. La discipline, administrée par une administration militaire dans une région isolée, s'avère très stricte. Les expulsions pour des raisons disciplinaires sont nombreuses à Valcartier¹⁸⁰. Bien qu'étant considérés à titre de civils, les chômeurs sont soumis à une discipline qui

¹⁷⁵ BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenants 1960-01-036 \ 796 à 798, dossier 722, 1933, Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 13 juin, *Op. cit.*, p. 9; Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 28 août 1933, p. 13.

¹⁷⁶ « Causerie de M. Trépanier », *Le Monde ouvrier*, 13 juillet 1935, p. 2.

¹⁷⁷ BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenants 1960-01-036 \ 796 à 798, dossier 722, 1933, Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 25 avril 1933, p. 18-20; Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 23 mai 1933, *Op. cit.*, p. 2-3; Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 6 juin 1933, *Op. cit.*, p. 11; Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 13 juin 1933, *Op. cit.*, p. 9-12; BAnQ (Québec), Fonds du ministère de la Justice (E-17), contenants 1960-01-036 \ 796 à 798, dossier 722, 1933, Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 11 juillet 1933, p. 5-6.

¹⁷⁸ Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 13 juin, *Op. cit.*, p. 11-12.

¹⁷⁹ Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 11 juillet 1933, *Op. cit.*, p. 5-6.

¹⁸⁰ *Ibid*; François Bisson, *Op. cit.*, p. 104-108.

s'apparente à certains égards à celle de l'armée : uniformes, numéro d'identification, horaires stricts, supervision par des officiers, etc. Si les hommes sont libres de quitter le camp, ils doivent le faire à leurs propres frais¹⁸¹. Rejetant une vie aussi régimentée, beaucoup de chômeurs quittent Petawawa¹⁸² et Valcartier après un bref séjour en 1933¹⁸³. Une autre vague d'abandons a aussi lieu au cours de l'été 1934¹⁸⁴.

Le camp de travail représente bien le projet, perceptible à différents degrés pour toutes les catégories de chômeurs, d'exiger un travail forcé en échange d'une assistance de subsistance. L'indemnité de 20 sous par jour obtenue par les internés n'a évidemment aucune correspondance avec la valeur du travail effectué. Ils sont logés, nourris, habillés, soignés et formés comme le seraient des militaires¹⁸⁵. Le travail est particulièrement éreintant et a une dimension disciplinaire évidente. Ainsi, l'administration du camp a peu recours aux chevaux ou à la machinerie, même lorsque cela permettrait d'accélérer le travail¹⁸⁶. Les conditions prévalant dans les camps renforcent l'idée de la « conscription du travail » et de l'image du « forçat » qui y est associée¹⁸⁷. À ce propos, le militant syndical Trépanier fait la réflexion suivante : « Avec le salaire qui leur est payé actuellement, il n'y a pour les chômeurs

¹⁸¹ Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 13 juin, *Op. cit.*, p. 11-12.

¹⁸² Au mois d'août 1933 on retrouve des protestations de chômeurs canadien-français contre les conditions de travail et la nourriture. Certains estiment aussi que de 15 à 20 chômeurs insatisfaits quittent quotidiennement les lieux. « Les chômeurs-forçat de Petawawa », *La Vie ouvrière*, mai 1933, p. 6.

¹⁸³ « Work at Slave Conditions at Valcartier, Que. Camps », *The Worker*, 27 mai 1933, p. 3; Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 6 juin 1933, *Op. cit.*, p. 10;

¹⁸⁴ « À l'hôtel de ville », *Op. cit.*

¹⁸⁵ François Bisson, *Op. cit.*

¹⁸⁶ Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée* 11 juillet 1933, p. 5-6; François Bisson, *Op. cit.*, p. 103-104.

¹⁸⁷ « De vifs débats au conseil du travail », *La Presse*, 21 avril 1933, p. 27; « Les chômeurs-forçat de Petawawa », *Op. cit.*; « Work at Slave Conditions at Valcartier, Que. Camps », *Op. cit.*; « Conscription des chômeurs », *La Vie ouvrière*, juillet 1933, p. 1; Association humanitaire, *Sténographie d'assemblée*, 25 avril 1933, *Op. cit.*, p. 18-20.

célibataires, aucune chance de se relever. Quel avenir se prépare pour ces jeunes gens? »¹⁸⁸.

Comme il a été souligné précédemment, la grève déclenchée à Valcartier le 2 juillet 1935 s'inscrit dans la foulée des grèves qui se multiplient dans les camps de travail ailleurs au Canada et de la répression violente de la Marche sur Ottawa. Elle possède aussi des causes qui lui sont propres¹⁸⁹. La première revendication des grévistes est de recevoir un salaire. À défaut, ils exigent une allocation minimale d'un dollar par jour plutôt que de 20 sous. Ils dénoncent aussi le fait que des travailleurs qualifiés, pensionnaires du camp, sont « loués » à des entrepreneurs privés au tarif de 20 sous par jour. Ils demandent conséquemment que les ouvriers de métier employés à l'extérieur du camp soient payés au salaire industriel, c'est-à-dire 65 sous de l'heure. Les conditions de vie font également l'objet de revendications. Les contestataires demandent que soit nommée une commission d'enquête fédérale pour évaluer les conditions d'hébergement à Valcartier et dans les autres camps au Canada. Finalement, le comité de grève exige des clarifications au sujet de la déclaration provocante du premier ministre Bennett à la Chambre des communes¹⁹⁰. Le journal *Le Canada* rapportait ses propos ainsi :

¹⁸⁸ « Causerie de M. Trépanier », *Op. cit.*

¹⁸⁹ À ce sujet, François Bisson considère que le débrayage repose essentiellement sur des causes locales. Sa prémisses de base est que les conditions de vie sont moins rudes à Valcartier que dans les camps de l'Ouest. Pourtant, une des revendications des grévistes est justement la tenue d'une enquête sur les conditions de vie. Selon lui, les revendications de la grève portent sur la question des « salaires » et a une prétendue demande d'expulsion des hommes mariés du camp. François Bisson, *Op. cit.*, p. 110-161.

¹⁹⁰ « Les chômeurs de Valcartier font une grève de deux jours », *Le Canada*, 3 juillet 1935, p. 1 et 7; « Le gouvernement a fait sien la motion Harris », *La Presse*, 3 juillet 1935, p. 7; « “Le gouvernement ne pliera pas devant les communistes” », *La Presse*, 3 juillet 1935, p. 7; « Le gouvernement n'est pas prêt à céder devant le communisme, dit M. Bennett », *Le Canada*, 3 juillet 1935, p. 7; « Une grève paralyse le camp de Valcartier et fait naître toute sorte de rumeurs », *Le Soleil*, 3 juillet 1935, p. 1 et 11; « 1,900 Men Strike at Valcartier, Que. », *The Worker*, 4 juillet 1935, p. 1; « Arrest 2 at Valcartier », *The Worker*, 9 juillet 1935, p. 1.

Sans réfléchir, M. Bennett a fait lundi dernier, aux Communes, un aveu terrible. En voulant montrer la noire ingratitude des chômeurs des camps de concentration de l'Ouest qui demandent du travail alors qu'ils peuvent couler doucement leurs jours dans l'oisiveté avec 20 sous par jour pour la bière et les cigarettes, il a déclaré qu'il avait lui-même visité deux de ces camps de chômage, et qu'il savait, pour l'avoir constaté, que les hôtes de ces camps vivent mieux que beaucoup de Canadiens sur la terre ou même dans les villes¹⁹¹.

Au lendemain du déclenchement de la grève, le gouvernement fédéral annonce qu'un responsable se rendra à Valcartier pour recueillir les griefs des chômeurs. Le 7 juillet, les protestataires décident d'envoyer un contingent de 200 hommes pour se joindre à la marche de la faim devant partir de Montréal pour rejoindre Ottawa. Le 9 juillet, c'est le Général Panet, président de la Commission du chômage de Montréal, qui est mandaté à la tête d'un comité de quatre personnes pour enquêter sur les conditions d'hébergement du camp. Quelques jours plus tard, les forces militaires et policières expulsent du camp les 30 membres du comité de grève. Elles ordonnent que le travail soit repris le 15 juillet. La vingtaine de chômeurs récalcitrants sont immédiatement évincés¹⁹².

¹⁹¹ « La “marche de la faim” », *Le Canada*, 1^{er} juillet 1935, p. 2.

¹⁹² « Un ministre fédéral se rendra à Valcartier, sous peu », *La Presse*, 4 juillet 1935, p. 15; « L'oisiveté et l'ordre règnent à Valcartier », *Le Soleil*, 5 juillet 1935, p. 3; « Arrest 2 at Valcartier », *Op. cit.*; « La grève continue à Valcartier », *La Presse*, 9 juillet 1935, p. 11; « Les chômeurs grévistes », *Le Devoir*, 10 juillet 1935, p. 3; « Le travail est repris au camp de Valcartier », *La Presse*, 15 juillet 1935, p. 3.

Conclusion

Comme le souligne l'historien Lorne Brown, les protestations des sans-travail se déploient avant tout à l'échelle locale durant la crise économique des années 1930, même s'il est bien sûr possible de les cadrer dans un contexte pancanadien, en insistant notamment sur le rôle joué par le PCC et le mouvement ouvrier. La nature locale des protestations s'explique par le rôle central des administrations municipales dans la gestion de l'assistance au chômage. Cela dit, même si leurs enjeux sont de nature locale, les protestations n'en partagent pas moins des points communs¹⁹³. Parmi eux, on retrouve la critique du travail forcé, de l'insuffisance des échelles de secours, des bons de secours, des critères d'admissibilité trop restrictifs, de la discipline dans les refuges et les chantiers, etc.

Les protestations de sans-travail célibataires et itinérants s'amorcent tout d'abord à l'échelle locale dans les refuges montréalais. La contestation des conditions d'hébergement dans ces institutions conduit plusieurs sans-travail à se mobiliser d'abord à l'échelle locale, puis en solidarité avec la Marche sur Ottawa. La mise en place de la politique fédérale des camps de travail et l'expulsion des chômeurs des refuges municipaux entraînent un nouveau mouvement de protestation à Valcartier. Bien que la Marche sur Ottawa émerge de l'ouest du Canada, les conséquences sont importantes au Québec. Ainsi, la marche québécoise vers Ottawa et la grève de Valcartier soulignent la responsabilité du gouvernement fédéral dans la prise en charge du problème du chômage, et ce bien au-delà de la question spécifique des sans-emploi célibataires. Enfin, la réponse répressive de l'État doit être rappelée. Au Québec, elle est caractérisée par le déploiement de différents corps policiers, les

¹⁹³ Lorne Brown, *Loc. cit.*

arrestations de masse, l'interdiction de rassemblements et le retrait des listes de secours. Cet événement répressif sans commune mesure au cours des années 1930 atteste bien sûr d'une crainte sociale à l'égard du communisme, mais peut-être plus profondément d'une reconnaissance du potentiel politique du mouvement des sans-travail.

CONCLUSION

L'entre-deux-guerres représente un événement matrice pour la formulation politique du problème du chômage au Québec et au Canada. Associé à un problème individuel avant cette période, le chômage devient dans les années 1920 et 1930 un enjeu systémique relevant de l'organisation des sociétés québécoise et canadienne. En plaçant les sans-travail au centre de l'histoire du chômage, cette recherche permet de comprendre combien leur agentivité collective est essentielle afin de faire du chômage un enjeu débattu largement au sein de la sphère publique. Plusieurs contributions historiques ont déjà permis de mieux comprendre l'histoire du chômage depuis le XIX^e siècle. Cependant, les historiennes et les historiens se sont surtout attardés à l'étude des politiques gouvernementales et des institutions de régulation de la pauvreté. D'autres ont étudié cette question sous l'angle de l'histoire sociale, son impact sur la classe ouvrière ou encore sur les relations de genre ou d'identité. Des historiennes et des historiens ont abordé les mouvements de sans-travail au Québec durant les années 1930, mais sans s'attarder plus précisément à la protestation. Ils ont privilégié l'histoire institutionnelle de l'assistance au chômage ou encore l'histoire du communisme et de l'anticommunisme.

L'approche de cette thèse est différente. Sa perspective est celle des mouvements sociaux. Il s'agit d'une approche originale et novatrice dans l'historiographie québécoise. L'historien Matt Perry a souligné avec justesse que les luttes des sans-travail sont avant tout un combat pour la reconnaissance sociale. Elles contribuent à démontrer les effets du chômage sur la classe ouvrière. Bien que ces manifestations ne constituent pas l'unique facteur permettant de concevoir le problème social du

chômage comme indépendant de la volonté des individus, elles en constituent néanmoins une impulsion décisive. Évaluer la portée des mouvements sociaux sur le plan social et politique s'avère un exercice parfois difficile. Les effets de leurs actions sont rarement immédiats et ne sont généralement observables que sur le temps long. Ces mouvements s'insèrent dans des contextes sociaux, économiques, politiques, idéologiques et institutionnels plus larges. Ils se déploient en relation dialectique avec de nombreux acteurs. En ce sens, les mouvements sociaux constituent des phénomènes historiques complexes. Comme le démontrent les différentes activités de protestation de sans-travail au cours des années 1920 et 1930, leurs actions ont souvent des ramifications qui ne sont pas linéaires et qui dépendent de plusieurs contingences.

Les sans-travail ont longtemps été perçus, dans les recherches, comme un groupe social difficile, voire impossible, à mobiliser. Dans la lignée des travaux pionniers des années 1970 de Fox Piven et Cloward, des sociologues, des politologues, des historiennes et des historiens ont récemment démontré que les manifestations de chômeuses et de chômeurs ont malgré tout été présentes depuis deux siècles dans plusieurs pays, dont le Canada. Dans les dernières années, les travaux historiques de David A. Thompson, Bryan D. Palmer et Gaétan Héroux ont permis de constater le rôle important que jouent les protestations de sans-emploi dans la compréhension de l'histoire du chômage et de la pauvreté. Appartenant à un groupe social marginalisé, les sans-travail possèdent des ressources limitées pour se faire entendre auprès des acteurs politiques et des gouvernements. L'efficacité de leur répertoire d'action collective dépend alors de leur capacité de perturbation.

Dès le XIX^e siècle, avec l'industrialisation et la propagation du salariat, le chômage devient un problème important. Pour la classe ouvrière naissante, le développement industriel s'accompagne d'un processus de dépossession, d'expropriation et de dépendance croissante au marché. Dans ce mouvement, le sans-emploi et le travailleur salarié ne représentent pas deux catégories distinctes, mais plutôt les deux

faces de la même médaille. En ce sens, le chômage est indissociable de la formation de la classe ouvrière. À l'instar d'autres pays et régions du globe, la reconnaissance du chômage connaît cependant une évolution lente et complexe au Québec et au Canada. Ainsi, sa « découverte » est postérieure à son apparition. Jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale, la prédominance de l'économie saisonnière et de l'économie agraire, ainsi que les importants territoires ouverts à la colonisation, brouillent la compréhension du chômage au sein des sociétés québécoise et canadienne. Le phénomène est alors largement associé à un problème urbain. Au Québec, jusqu'au cours des années 1920, le chômage est donc surtout compris comme un enjeu montréalais.

À ceci s'ajoute le contexte idéologique et institutionnel. Jusqu'à l'entre-deux-guerres, la compréhension du chômage est guidée par la pensée libérale classique sur la pauvreté. Celle-ci est alors fondée sur une dimension à la fois morale et économique. Elle associe avant tout le chômage aux tares et à l'imprévoyance des individus. Dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, se développe dans certaines régions canadiennes un modèle d'assistance inspiré de la réforme des *Poor Laws* britanniques de 1834. Il est guidé par le principe de *less eligibility*. Cette conception de l'assistance aux pauvres ne vise pas à sortir les personnes de la précarité, mais plutôt à décourager ceux-ci de demander de l'aide. Le but étant de renforcer l'éthique libérale du travail chez les individus, ce qui est alors perçu comme le principal moyen d'éviter le paupérisme. Dans cette conception, l'oisiveté des indigents s'accompagne d'un discours de suspicion. Il apparaît donc nécessaire de tracer une ligne de démarcation entre le pauvre méritant, celui qui cherche du travail, et le pauvre indigne, qui préfère vivre de la charité publique. Cette notion est au cœur des mesures d'assistance au chômage. Jusque dans les années 1930, l'épouvantail du sans-travail suspect guide le discours politique et est reproduit dans les journaux afin de justifier les politiques punitives à leur égard. Ainsi, les sans-emploi sont souvent présentés comme désœuvrés physiquement et moralement, profiteurs, menaçants pour l'ordre social.

Ceci permet par le fait même aux pouvoirs publics et aux élites économiques d'esquiver leurs responsabilités en matière de chômage et de pauvreté.

Au Québec, le modèle d'assistance libérale à la pauvreté qui se développe à compter de la deuxième moitié du XIX^e siècle est grandement influencé par l'Église catholique. Le réseau institutionnel qui en émerge s'intéresse avant tout à la figure de l'indigent. Cette dernière désigne une personne inapte au travail qui ne peut compter sur l'aide de sa famille immédiate. Bien que cette personne doive être l'objet de la compassion et de la charité, elle est vue comme extérieure à la sphère politique. Dans ce contexte idéologique et institutionnel, les enjeux entourant le chômage et la pauvreté sont d'autant plus difficiles à politiser. Pour les sans-travail québécois, ceci représente une gouvernamentalité libérale du chômage qui est plutôt radicale. Au Québec et au Canada, la gestion de la pauvreté est vue comme une responsabilité locale qui incombe avant tout aux municipalités. Les critères d'aide sont alors établis en fonction du statut matrimonial, du genre, du lieu de résidence et du statut de citoyenneté. Dans la foulée de l'industrialisation et du développement du rapport salarial, le travail salarié des femmes est compris comme un revenu d'appoint ne visant pas leur autonomie, mais comme un moyen de palier à l'insuffisance du salaire du chef de famille. Au lendemain de la Première Guerre mondiale, cette notion est profondément ancrée socialement. Ainsi, l'absence de travail devient un enjeu fortement relié à la conception de la masculinité qui est imbriquée à l'indépendance que devrait procurer le travail salarié.

Au cours des années 1920, le gouvernement fédéral commence à concevoir de plus en plus le chômage à titre de problème industriel. Il est particulièrement préoccupé par le cas des vétérans-chômeurs. Ceci le mène à des interventions ponctuelles par le financement de mesures d'assistance municipale et par la création du Service d'emploi du Canada. Cependant, l'étude d'un projet d'assurance-chômage est rapidement mise de côté. Malgré une pression accrue des villes, des provinces et de différents acteurs du mouvement ouvrier, l'État fédéral estime que le chômage relève

avant tout des provinces et des municipalités. Pour sa part, le gouvernement québécois limite son intervention à la gestion de bureaux publics de placement, percevant l'aide aux chômeurs comme relevant d'une mauvaise gestion des fonds publics. Avec la fin de la dépression économique au milieu des années 1920, le chômage redevient une question de moindre importance pour l'ensemble des acteurs gouvernementaux.

La Grande Dépression représente une crise de l'emploi jusqu'alors sans précédent. De ce fait, la question du chômage est de nouveau propulsée à l'avant-plan de l'actualité. Pour éviter les turbulences de l'après-guerre, les trois paliers gouvernementaux mettent en place des mesures d'aide à grande échelle. Conçues comme exceptionnelles et temporaires, celles-ci sont basées sur le principe de *less eligibility*. Elles ne constituent pas une reconnaissance du droit à l'assistance, mais relèvent plutôt d'un pouvoir discrétionnaire. Leurs objectifs sont alors de préserver la centralité du rôle du pourvoyeur masculin, maintenir l'éthique libérale du travail et de prévenir les désordres publics. Les mesures d'assistance s'avèrent largement insuffisantes pour combler les pertes de salaire des sans-travail. Plusieurs acteurs considèrent alors qu'une aide trop généreuse et sans contrepartie de travail constituerait un dangereux précédent qui mènerait à de nombreux abus, en plus de miner la santé et le moral des individus. L'oisiveté est évidemment perçue comme favorisant la propagation d'idées séditeuses, donc comme une menace à la paix sociale.

Même si les protestations de sans-travail sont observables au Québec et au Canada dès la fin du XIX^e siècle, c'est seulement au cours de l'entre-deux-guerres qu'elles réussissent à produire un impact significatif sur le plan politique. Elles font alors apparaître de nouveaux questionnements qui sont débattus plus largement au sein des sociétés québécoise et canadienne. Les protestations de sans-travail, en attirant l'attention des autorités, permettent de poser un regard différent sur le chômage en plus de forcer une intervention étatique accrue. Ce qui apparaissait avant la Première

Guerre mondiale comme le problème des sans-travail devient soudainement la menace des sans-travail dans le contexte de la Révolte ouvrière. Ce spectre apparaît de nouveau lors de la grande crise des années 1930, une époque fortement marquée par l'anticommunisme. Dans la foulée, des mesures spécifiques d'aide aux sans-emploi commencent à se déployer dans les municipalités québécoises et canadiennes. Comprises comme des politiques temporaires, exceptionnelles et discrétionnaires dans l'immédiat après-guerre, elles se développent à plus grande échelle au cours de la Grande Dépression.

Le mouvement des sans-travail connaît une importante transformation. Il existe ainsi d'importantes distinctions entre les mouvements de protestation des années 1920 et 1930. Il prend d'abord forme à Montréal et englobe un nombre restreint de participants et d'organisations. Sa composition ethno-linguistique et religieuse reflète alors la diversité de la classe ouvrière montréalaise et les tensions qui se manifestent en son sein. Outre la présence de quelques militantes ouvrières connues, le mouvement est essentiellement masculin. Malgré les débats et les divergences qui s'expriment à l'intérieur de celui-ci, il est relativement uniforme idéologiquement et se situe à gauche sur le plan idéologique. Au cours de la Révolte ouvrière, entre 1919 et 1922, il s'inscrit en partie dans un imaginaire politique inspiré de la Révolution russe. Paradoxalement, les revendications portées par les sans-travail sont plutôt modestes et quelques fois imprécises. Les campagnes revendicatives sont en premier lieu adressées aux pouvoirs municipaux, bien qu'à certains moments les gouvernements provinciaux et fédéraux sont interpellés.

Le mouvement des sans-travail est profondément transformé par l'expérience de la grande crise des années 1930. Durant cette décennie, le mouvement connaît tout d'abord une croissance quantitative en termes de sites de luttes, de quartiers et de villes touchées. Cette progression est aussi observable sur le plan de la participation : la masse de sans-travail impliquée qui est beaucoup plus importante, tout comme le nombre d'organisations qui participe au mouvement. Le mouvement est plus

hétérogène que dans la décennie précédente et son éventail politique va de la gauche à la droite du spectre idéologique. Bien que le mouvement des sans-travail demeure avant tout masculin, la présence des femmes est quantitativement et qualitativement plus importante qu'au cours des années 1920, surtout dans la région de Montréal. À l'exception notable de la ville de Rouyn, le mouvement est essentiellement canadien-français et catholique hors de la région métropolitaine. Dans certaines localités, par exemple à Sherbrooke, on retrouve tout de même la présence de sans-travail angloprotestants. Conséquemment, le mouvement des sans-travail québécois de la Grande Dépression est plutôt fragmenté et s'exprime de manière bien différente dans la grande région de Montréal qu'ailleurs au Québec.

Bien que les pouvoirs municipaux demeurent les principales cibles des sans-travail, les autres paliers gouvernementaux sont de plus en plus sollicités. À cet égard, les campagnes revendicatives vont tenter d'user à leur avantage des luttes d'intérêts et de juridiction entre les différents paliers de l'État. Au cours des années 1930, l'imaginaire politique des protestataires est plutôt orienté vers la notion de réformes sociales et de droits démocratiques. Ceci mène à la formulation de revendications plus précises en fonction du contexte local et des politiques déployées par les gouvernements provincial et fédéral.

Malgré une certaine diversité dans leurs formulations, les demandes adressées aux pouvoirs publics et les actions dirigées contre la propriété privée prennent la forme d'une économie morale qui peut être résumée par le slogan « du travail ou du pain » ou par le cri de ralliement « du travail ou de l'assistance ». Par travail, les protestataires signifient un travail salarié dans des conditions décentes, et par assistance, ils proclament qu'à défaut d'un emploi, ils ont droit à une aide ou à des ressources qui permettent de leur assurer un minimum vital. Les sans-emploi considèrent alors que le chômage est indépendant de leur volonté. Conséquemment, de nouvelles attentes s'expriment face à l'absence de moyens de subsistance et l'impossibilité de trouver du travail. Ces exigences impliquent la responsabilité des

pouvoirs publics et de l'État. Dans la foulée, l'idée de justice qui émerge de cette économie morale laisse deviner une prise en charge sociale et non individuelle du problème du chômage, et donc qui passe par une reconnaissance de droits sociaux et économiques pour les sans-travail.

Le mouvement des sans-travail de l'entre-deux-guerres développe conséquemment une même pratique de l'action collective. Cette dernière marque une rupture avec les protestations qui précèdent la Première Guerre mondiale. Elle s'appuie tout au long de la période sur ce que l'historien Matt Perry identifie comme les trois éléments du répertoire d'action des sans-emploi. Premièrement, les sans-travail font usage d'actions « non transgressives » comme les assemblées publiques ou les activités d'entre-aide mutuelle. Deuxièmement, ils ont recours à des actions « intermédiaires », telles les grèves sur les chantiers de travaux publics ou les marches de la faim. Troisièmement, ils utilisent des actions « transgressives » comme les actions contre les évictions de locataire ou les raides dans les restaurants. Une structure associative et organisationnelle permet d'institutionnaliser les différents éléments de ce répertoire d'action. En conséquence, ces protestations prennent une forme explicitement politique et ne peuvent plus désormais être dénigrées comme de simples émeutes. Durant les années 1920 et 1930, les organisations de sans-travail facilitent aussi le développement de solidarités permettant de donner une signification collective au problème du chômage.

Bien qu'il serait hasardeux de déterminer un événement précis qui bouleverse fondamentalement la dynamique des politiques publiques en matière de chômage au Canada au cours des années 1930, il ne fait aucun doute que la pression exercée sur les administrations municipales par les protestations récurrentes de sans-travail dans les villes québécoises, comme par ailleurs dans les autres villes canadiennes, joue un rôle déterminant. Leurs protestations contraignent plusieurs acteurs politiques et économiques à faire pression sur l'État fédéral afin qu'il prenne en charge de façon définitive le problème du chômage. Réalisant que les mesures d'assistance au

chômage sont une solution inadaptée afin d'endiguer le problème endémique du chômage au Canada, le gouvernement fédéral doit finalement assumer et reconnaître son entière responsabilité dans ce champ. L'adoption de la *Loi de l'assurance-chômage* en 1940 permet ainsi de résoudre plusieurs problèmes. Premièrement, elle règle la crise des finances publiques des municipalités et des provinces qui est provoquée par les dépenses de l'assistance au chômage. Deuxièmement, les mouvements de sans-travail parviennent à soutirer des gains substantiels à la suite de leurs protestations contre les pouvoirs locaux, ce qu'une centralisation des politiques de chômage rend moins probable. Troisièmement, l'uniformisation des prestations et des critères d'admissibilité au niveau fédéral permet d'assurer la pérennité du principe de *less eligibility* en plus de minimiser l'effet des protestations à l'échelle locale, et donc l'influence des sans-travail sur les politiques d'assistance au chômage. Quatrièmement, en basant le financement du programme d'assurance-chômage sur la cotisation des travailleuses et des travailleurs, le gouvernement fédéral maintient non seulement en partie l'idée de la responsabilité de l'individu à l'égard de sa situation de chômage, mais dégage du même coup les provinces et les municipalités de leurs responsabilités financières. Ce compromis d'une assurance-chômage basée sur la notion de cotisation gagne à la fois l'appui de certains milieux patronaux et de plusieurs acteurs du mouvement ouvrier, diminuant ainsi la pression politique entourant l'enjeu du chômage au Canada. Finalement, à ces éléments s'ajoute la peur de la reprise des troubles à la fin du conflit mondial qui s'amorce, comme au lendemain de la Guerre de 1914-1918. L'adoption de la *Loi de l'assurance-chômage* est alors vue comme la meilleure des options pour garantir la paix sociale à long terme.

La principale contribution de cette thèse est d'avoir réussi à situer les sans-travail en tant qu'acteurs incontournables de l'histoire du chômage à Montréal et à la grandeur du Québec. En effet, des manifestations dans plusieurs villes québécoises comme Québec, Sherbrooke, Granby, Lachute, Saint-Jean-sur-le-Richelieu, Lac Mégantic,

Hull, Rouyn, Parent, Valleyfield, Trois-Rivières, Chicoutimi, Jonquières, etc., ont pu être retracées. Dans la foulée, un apport important de cette recherche est de permettre une compréhension plus fine des contextes locaux de l'assistance au chômage, ainsi que des dynamiques particulières entre les pouvoirs municipaux et les sans-travail : les formes privilégiées de l'assistance, les griefs formulés par les sans-travail, le degré d'ouverture des responsables municipaux à l'égard des revendications des protestataires et le niveau de répression exercé par ceux-ci. Cette contribution ouvre donc de nouvelles possibilités de recherche afin d'étudier de façon plus exhaustive ces éléments à l'échelle d'une municipalité donnée ou dans une région québécoise particulière. De façon beaucoup plus modeste, cette thèse représente également une contribution pertinente et originale à l'historiographie québécoise et canadienne sur le plan de l'histoire de la Révolte ouvrière du début des années 1920, de l'histoire de l'anticommunisme, de l'histoire des protestations populaires, de l'histoire des mouvements sociaux, de l'histoire du droit de manifester et de l'histoire des politiques sociales.

Certains enjeux et débats soulevés dans cette thèse ramènent au temps présent. Dès les balbutiements de cette recherche en 2013, son sujet était déjà bien ancré dans l'actualité. Le gouvernement Harper mettait alors en place une énième réforme fédérale de l'assurance-chômage qui visait une fois de plus à restreindre les droits des chômeuses et des chômeurs. Dans les années suivantes, le gouvernement Charest, par l'entremise de son plan de lutte contre la pauvreté, s'attaquait aux personnes assistées sociales du Québec en voulant les forcer à travailler, sous peine d'amputer leurs prestations. Alors que la rédaction de cette thèse tirait à sa fin, la pandémie mondiale liée à la COVID-19 a aussi souligné l'inefficacité du régime de protection contre le chômage au Canada. À ceci s'est aussi vite ajouté le discours de stigmatisation à l'égard des prestataires de la Prestation canadienne d'urgence, à qui certains vont même jusqu'à leur faire porter la responsabilité de l'actuelle pénurie de main-d'œuvre. Les dernières années ont donc démontré non seulement l'actualité de l'enjeu

du chômage dans toute sa complexité, mais aussi l'existence de plusieurs incompréhensions qui brouillent encore socialement ses causes, l'étendue du problème et ses solutions. Ceci a toujours pour conséquence de faire porter le fardeau de l'absence de travail sur les épaules des personnes sans emploi. Ainsi, l'histoire récente démontre toute la pertinence de plusieurs des enjeux et questionnements qui sont soulevés dans cette thèse de doctorat, en plus de permettre de mieux apprécier leur évolution à travers l'histoire québécoise et canadienne. Finalement, il est à espérer que les développements politiques, sociaux et économiques récents permettent de relancer rapidement le débat entourant la nécessité d'une protection sociale contre le chômage qui soit adaptée aux réalités du marché de l'emploi du XXI^e siècle afin de protéger l'ensemble des travailleuses et des travailleurs¹.

¹ Conseil consultatif national sur la pauvreté, *Pour mieux comprendre*, Ottawa, 2021, 93 p.

BIBLIOGRAPHIE

Sources manuscrites

Archives de la ville de Montréal

Crise économique 1929-1940
Microfilms 230 et 238.

Fonds du service de greffe
126-07-08-01—2.3.3
Minutes de la Commission consultative du chômage, 1930-1933.

Bibliothèque et archives Canada

Commission d'aide au chômage
RG27-H-1
Volumes : 38, 52, 614, 2020, 2021, 2022, 2024, 2027, 2029, 2051, 2067, 2070, 2075, 2078, 2090, 2092, 2106, 2121, 2122, 2126, 2127, 2128, 2129, 2130, 2131, 2132, 2140, 2247, 2248, 2264, 2265, 2266, 3193.

Fonds de la Commission pour faire enquête et rapport sur les relations industrielles
du Canada
RG33-95
Microfilm M-6425.

Fonds du Service de renseignement et de sécurité
RG146
Volumes : 6 (partie 1), 18 (partie 1), 37.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (Québec)

Fonds ministère de la Justice
E-17
Dossiers : 1923 : 155, 4568 ; 1924 : 357, 1146, 6968; 1925 : 2967, 6858;
1926 : 42, 219; 1927 : 554; 1928 : 804, 922, 1388, 1690, 1864, 1965, 2090,

2404, 2464, 2465, 2519, 2520, 2521, 2551, 3554, 3957, 4033, 4034, 4111, 4233, 4427, 4444, 4474; 1929 : 469, 1098, 1514, 1708, 3222; 1930 : 915, 2323, 2806, 3474, 4225, 5181, 5340, 5852, 5901, 5909, 6134; 1931 : 656, 912, 1129, 1325, 1487, 2419, 2542, 2694, 2987, 3231, 3249, 3861, 4269, 6585, 7034; 1932 : 419, 710, 748, 858, 1224, 1229, 1847, 1873, 1964, 2551, 2553, 3216, 3363, 4351, 4997, 7038, 7287, 7379, 7479; 1933 : 579, 722, 722A, 1747, 1974, 2216, 4065, 4981, 6932; 1934 : 406, 478, 479, 480, 498, 506, 546, 554, 643, 765, 982, 2485, 2994, 5257; 1935 : 851, 855, 2004, 2951, 2963, 3389, 3562, 4740, 4869, 6878, 7895, 7944; 1936 : 1039, 2856; 1937 : 679, 2717, 3011, 3012, 3757, 3835, 3958, 8166, 8332, 8521, 10 030, 10 032, 10 100.

Fonds ministère des Travaux publics et de l'approvisionnement Gouvernement du Québec/Assistances aux chômeurs

E-25

Dossiers : 1932-1933 : L-23, L-31; 1933-1934 : E-19, N-6; 1934-1935 : N-3; 1935-1936 : G-9, L-23; 1936-1937 : G-12, G-24.

Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine

Fonds du centre populaire de documentation

Archives non disponibles (consultées en 2014)

Dossiers B1047, B1052, B1054, B1057, L3312.

Sources imprimées

COMMISSION ROYALE SUR LES RELATIONS INDUSTRIELLES, *Rapport de la Commission*, 1919. <<https://epe.lac-bac.gc.ca/100/200/301/pco-bcp/commissions-ef/mathers1919-fra/mathers1919-fra.pdf>> (2 novembre 2020).

KEALEY, Gregory S. et Reg WHITAKER, éd. *RCMP Security Bulletins: The Early Years, 1919-1929*, Athabasca, Athabasca University Press, 1994, 819 p.

KEALEY, Gregory S. et Reg WHITAKER, éd. *RCMP Security Bulletins: The Depression Years, Part I, 1933-1934*, Athabasca, Athabasca University Press, 1993, 515 p.

KEALEY, Gregory S. et Reg WHITAKER, éd. *RCMP Security Bulletins: The Depression Years, Part II, 1935*, Athabasca, Athabasca University Press, 1995, 728 p.

KEALEY, Gregory S. et Reg WHITAKER, éd. *RCMP Security Bulletins: The Depression Years, Part III, 1936*, Athabasca, Athabasca University Press, 1995, 619 p.

KEALEY, Gregory S. et Reg WHITAKER, éd. *RCMP Security Bulletins: The Depression Years, Part IV, 1937*, Athabasca, Athabasca University Press, 1997, 560 p.

KEALEY, Gregory S. et Reg WHITAKER, éd. *RCMP Security Bulletins: The Depression Years, Part V, 1938-39*, Athabasca, Athabasca University Press, 1997, 508 p.

KEALEY, Gregory S. et Reg WHITAKER, éd. *RCMP Security Bulletins: The War Series, 1939-1941*, Athabasca, Athabasca University Press, 1989, 438 p.

MONTREAL UNEMPLOYED COMMITTEE, *To the Unemployed*, 1919. https://heritage.canadiana.ca/view/oocihm.lac_reel_t97/447?r=0&s=3 (5 novembre 1919).

SAINT-MARTIN, Albert, « Les sandwiches à la "shouashe" », dans Claude Larivière, *Albert Saint-Martin, militant d'avant-garde (1865-1947)*, Laval, Les éditions coopératives Albert Saint-Martin, 1979, p. 268-290.

VALJEAN, Jean Valjean, *La Crise*, 2010 [1922]. <https://www.causecommune.net/sites/www.causecommune.net/files/publications/editionsruptures/la-crise.pdf> (6 novembre 2020).

WILGRESS, A. T. Wilgress, *Lettre du 25 mars 1919*. https://heritage.canadiana.ca/view/oocihm.lac_reel_t97/448?r=0&s=3 (5 novembre 2020).

Journaux

Clarté (1935-1939)

L'Action catholique (1930-1939)

L'Illustration nouvelle (1936-1937)

La Fouine/La chandelle (1934)

La Gazette du travail (1919-1939)

La Gazette du Nord (1931-1932)

La Presse (1894; 1919-1926; 1930-1939)

La Patrie (1919-1926; 1933-1934)

La Tribune (1930-1939)

La Vie ouvrière (1933-1934)

Le Canada (1919-1926; 1930-1939)

Le Chômeur (1932)

Le Courrier de Saint-Hyacinthe (1932)

Le Devoir (1919-1926; 1930-1939)

Le Droit (1934)

Le Monde ouvrier/The Labor World (1919-1939)

Le Nouvelliste (1931-1937)

Le Progrès du Saguenay (1932-1939)

Le Soleil (1930-1939)

L'Ouvrier canadien (1930-1931)

Spartakus (1932)

The Alarm Clock (1933)

The Gazette (1919-1921)

The Montreal Daily Star (1919-1921; 1935)

The Montreal Herald (1919-1921)

The OBU Bulletin (1919-1934)

The Sherbrooke Daily Record (1933-1935)

The Worker (1922-1939)

Document audiovisuel

BOUTET, Richard et Pascal GÉLINAS, *La turlute des années dures*, Montréal, Les films du crépuscule, 1983, 100 min.

Études

Thèses et mémoires

ARANGUIZ, Marcela, *A social refuse! L'assistance et la perception des vagabonds à Montréal à la fin du 19e et au début du 20e siècle*, Mémoire de maîtrise (histoire), Université du Québec à Montréal, 1999, 120 p.

BISSON, François, *L'État et le placement des chômeurs au Québec, les premiers bureaux d'emploi publics, 1909-1932*, Thèse de doctorat (histoire), Université du Québec à Montréal, 2007, 354 p.

BISSON, François, *La gestion des chômeurs célibataires sans-abri au cours de la Dépression : le cas du camp de Val Cartier, 1932-1936*, Mémoire de maîtrise (histoire), Université du Québec à Montréal, 1999, 195 p.

CLAVETTE, Suzanne, *Des bons aux chèques : aide aux chômeurs et crise des années 1930 à Verdun*, Mémoire de maîtrise (histoire), Université du Québec à Montréal, 1987, 364 p.

DAIGLE, Sylvie, *L'administration du secours direct durant la crise des années 1930 à Montréal : les enquêtes de 1937*, Mémoire de maîtrise (histoire), Université du Québec à Montréal, 2012, 111 p.

DANSEREAU, Bernard, *Le mouvement ouvrier montréalais, 1918-1929 : structure et conjoncture*, Thèse de doctorat (histoire), Université de Montréal, 2000, 420 p.

ELIE, Christine, *The City and the Reds: Leftism, the Civic Politics of Order, and a*

Contested Modernity in Montreal, 1929-1947, Thèse de doctorat (histoire), Université Queen, 2015, 458 p.

EWEN, Geoffrey, *The International Unions and the Workers' Revolt in Quebec, 1914-1925*, Thèse de doctorat (histoire), Université York, 1998, 502 p.

HOULE-COURCELLES, Mathieu, « *Ni Rome, ni Moscou* » : *l'itinéraire des militants communistes libertaires de langue française à Montréal pendant l'entre-deux-guerres*, Thèse de doctorat (histoire), Université Laval, 2020, 313 p.

HOULE-COURCELLES, Mathieu, « *Une Grande Union pour tous les travailleurs* », *la One Big Union au Québec (1919-1929)*, Mémoire de maîtrise (histoire), Université Laval, 2013, 148 p.

THOMPSON, David A., *Working Class Anguish and Revolutionary Indignation: The Making of Radical and Socialist Unemployment Movements in Canada, 1875-1928*, Thèse de doctorat (histoire), Université Queen, 2014, 586 p.

Monographies

ABELLA, Irving M., *Nationalism, Communism and Canadian Labour: The CIO, the Communist Party, and the Canadian Congress of Labour 1935-1956*, Toronto, University of Toronto Press, 1973, 256 p.

ABELLA, Irving M., dir. *On Strike; Six Key Labour Struggles in Canada, 1919-1949*, Toronto, James Lewis and Samuel Publishers, 1974, 196 p.

ALEXANDER, Benjamin F., *Coxey's Army: Popular Protest in the Gilded Age*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 2015, 159 p.

AMES, Herbert Brown, *The City Below the Hill*, Toronto, University of Toronto Press, 1972 [1897], 116 p.

ANDREOSSO-O'CALLAGHAN, Bernadette et Frédéric ROYALL, dir. *Economic and Political Change in Asia and Europe: Social Movement Analysis*, New York, Springer, 2013, 306 p.

ANGUS, Ian, *Canadian Bolcheviks: The Early Years of the Communist Party of Canada*, Victoria, Trafford Publishing, 2004 [1981], 339 p.

- ARTIBISE, Alan J. et Gilbert A. STELTER, dir. *The Usable Urban Past: Planning and Politics in the Modern Canadian City*, Toronto, Macmillan of Canada, 1979, 383 p.
- AVERY, Donald, “*Dangerous Foreigners*”: *European Immigrant Workers and Labour Radicalism in Canada, 1896-1932*, Toronto, McClelland and Stewart, 1979, 204 p.
- BAILLARGEON, Denyse, *Ménagères au temps de la Crise*, Montréal, Éditions du remue-ménage, 1991, 312 p.
- BAILLARGEON, Denyse, *Brève histoire des femmes au Québec*, Montréal, Boréal, 2012, 281 p.
- BASKERVILLE, Peter et Eric W. SAGER, *Unwilling Idlers: The Urban Unemployed and Their Families in Late Victorian Canada*, Toronto, Toronto University Press, 1998, 304 p.
- BOURBEAU, Amélie, *Techniciens de l'organisation sociale : la réorganisation de l'assistance catholique privée à Montréal (1930-1974)*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2015, 295 p.
- BRADBURY, Bettina, *Familles ouvrières à Montréal : âge, genre et survie quotidienne pendant la phase d'industrialisation*, Montréal, Boréal, 1995, 372 p.
- BRADBURY, Bettina et Tamara MYERS, dir. *Negotiating Identities in 19th and 20th Century Montreal*, Vancouver, University of British-Colombia Press, 2005, 328 p.
- BROWN, Lorne, *La lutte des exclus, un combat à refaire*, Montréal, Écosociété, 1997, 310 p.
- CAMPBELL, Lara, *Respectable Citizens: Gender, Family, and Unemployment in Ontario's Great Depression*, Toronto, University of Toronto Press, 2009, 280 p.
- CAMPBELL, Peter, *Rose Henderson: A Woman for the People*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2010, 377 p.
- CAMPEAU, Georges, *De l'assurance-chômage à l'assurance-emploi : L'histoire du régime canadien et de son détournement*, Montréal, Boréal, 2001, 396 p.

CARRINGTON, Ben et Ian MCDONALD, dir. *Marxism, Cultural Studies and Sport*, New York, Routledge, 2009, 288 p.

CASTEL, Robert, *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Gallimard, 1995, 813 p.

CHABANET, Didier et Jean FANIEL, dir. *The Mobilization of the Unemployed in Europe: From Acquiescence to Protest*, New York, Palgrave MacMillan, 2012, 285 p.

CENTRE POPULAIRE DE DOCUMENTATION et INSTITUT QUÉBÉCOIS DE RECHERCHE SUR LA CULTURE, *Le Choc du passé les années trente et les sans-travail : bibliographie sélective annotée*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1986, 185 p.

COLLECTIF CLIO, *L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*, Montréal, Le jour éditeur, 1992, 646 p.

COMEAU Robert et Bernard DIONNE, *Le droit de se taire. Histoire des communistes au Québec, de la Première Guerre mondiale à la Révolution tranquille*, Montréal, VLB éditeur, 1989, 545p.

COPP, Terry, *Classe ouvrière et pauvreté : les conditions de vie des travailleurs montréalais 1897-1929*, Montréal, Boréal express, 1978, 213 p.

CROUCHER, Richard, *We Refuse to Starve in Silence: A History of the National Unemployed Workers' Movement*, Londres, Lawrence and Wishart, 1987, 216 p.

DANEAU, Lauréanne, Joseph GAGNÉ et Alex TREMBLAY LAMARCHE, dir. *Le Québec sous toutes ses échelles, 20 ans de recherche au CIEQ*, Trois-Rivières, CIEQ, 2013, 66 p.

DAVIS, Mike, *Planet of Slums*, New York, Verso, 2007, 228 p.

DEAN, Mitchell, *The Constitution of Poverty: Toward a Genealogy of Liberal Governance*, New York, Routledge, 2011 [1991], 247 p.

DEPASTINO, Todd, *Citizen Hobo: How a Century of Homelessness Shaped America*, Chicago, University of Chicago Press, 2005, 350 p.

DESY, Caroline, *Si loin, si proche. La Guerre civile espagnole et le Québec des*

- années trente*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2004, 177 p.
- DUPUIS-DÉRI, Francis Dupuis-Déri, *La peur du peuple Agoraphobie et agoraphilie politiques*, Montréal, Lux, 2016, 464 p.
- ELEY, Geoff, *A Crooked Line: From Cultural History to the History of Society*, Ann Harbor, University of Michigan Press, 2005, 301 p.
- ELEY, Geoff et Keith NIELD, *The Future of Class in History: What's Left of the Social?*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 2007, 264 p.
- FANTASIA, Rick, *Cultures of Solidarity: Consciousness, Action, and Contemporary American Workers*, Berkeley, University of California Press, 1989, 315 p.
- FECTEAU, Jean-Marie, *La liberté du pauvre : Crime et pauvreté au XIX^e siècle québécois*, Montréal, VLB éditeur, 2004, 455 p.
- FECTEAU, Jean-Marie, *Un nouvel ordre des choses*, Montréal, VLB éditeur, 1990, 288 p.
- FEDERICI, Sylvia, *Caliban et la sorcière*, Genève, Entremonde, 2017, 403 p.
- FILLIEULE, Olivier, MATHIEU, Lilian et Cécile PÉCHU, dir. *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de science po, 2020 [2009], 624 p.
- FINKEL, Alvin, *Business and Social Reform in the Thirties*, Toronto, Lorimer, 1979, 244 p.
- FINKEL, Alvin, *Social Policy and Practice in Canada, A History*, Waterloo, Wilfrid Laurier University Press, 2006, 384 p.
- FOLSOM, Franklin, *Impatient Armies of the Poor: The Story of Collective Action of the Unemployed, 1808-1942*, Louisville, University Press of Colorado, 1991, 580 p.
- FOUGÈRE, Dany dir. *Histoire de Montréal et de sa région*, Québec, Presse de l'Université Laval, 2012, 1596 p.
- FOURNIER, Marcel, *Communisme et anticommunisme au Québec 1920-1950*, Laval, Éditions Albert Saint-Martin, 1979, 165 p.
- FOURNIER, Pierre, *De lutte en turlutte*, Québec, Septentrion, 2010, 208 p.

- FOX PIVEN, Frances, *Challenging Authority: How Ordinary People Change America*, Toronto, Rowan & Littlefield, 2006, 195 p.
- FOX PIVEN, Frances et Richard A. CLOWARD, *Poor People's Movements: Why They Succeed, How They Fail*, New York, Vintage Books, 1978, 408 p.
- FOX PIVEN, Frances et Richard A. CLOWARD, *Regulating the Poor: The Functions of Public Welfare*, New York, Vintage Books, 1993 [1971], 389 p.
- FRANCIS, Daniel, *Seeing Reds: The Red Scare of 1918-1919, Canada's First War on Terror*, Vancouver, Arsenal Pulp Press, 2010. 280 p.
- GARRATY, John A., *Unemployment in History, Economic Thought and Public Policy*, New York, Joanna Cotler Books, 1978, 273 p.
- GOUTOR, David, *Guarding the Gates: The Canadian Labour Movement and Immigration, 1872-1934*, Vancouver, University of British Columbia Press, 2007, 273 p.
- GREER, Alan, *Habitants et patriotes, la rébellion de 1837 dans les campagnes du Bas-Canada*, Montréal, Boréal, 1997, 386 p.
- HARDY, René, *Charivari et justice populaire au Québec*, Québec, Septentrion, 2015, 288 p.
- HERON, Craig, dir. *The Worker's Revolt in Canada, 1917-1925*, Toronto, University of Toronto Press, 1998, 382 p.
- HORNER, Dan, *Taking to the Streets: Crowds, Politics, and the Urban Experience in Mid-Nineteenth-Century Montreal*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2020, 352 p.
- HOWARD, Victor, *We Were the Salt of the Earth!: A Narrative of the On-to-Ottawa Trek and the Regina Riot*, Regina, University of Regina, 1985, 205 p.
- JAHODA, Marie, Paul F. LAZARFELD et Hans ZEISEL, *Marienthal: The Sociography of an Unemployed Community*, Piscataway, Transaction Publishers, 2002, 180 p.
- JAMIESON, Stuart M., *Time of Trouble: Labour Unrest and Industrial Conflict in Canada, 1900-1966*, Ottawa, Supply and Service Canada, 1971, 542 p.

- KAYE, Harvey J. et Keith MCCLELLAND, dir., *E.P. Thompson: Critical Perspectives*, Philadelphie, Temple University Press, 1990, 350 p.
- KAYE, Harvey J., *The Education of Desire, Marxists and the Writing of History*, New York, Routledge, 1992, 211 p.
- KEYSSAR, Alexander, *Out of Work: The First Century of Unemployment in Massachusetts*, Cambridge, Cambridge University Press, 1986, 467 p.
- KING, Steven et Alannah TOMKINS, dir. *The poor in England 1700–1850: An economy of makeshifts*, Manchester, Manchester University Press, 2003, 296 p.
- LARIVIÈRE, Claude, *Albert Saint-Martin, militant d'avant-garde (1865-1947)*, Laval, Éditions coopératives Albert St-Martin, 1979, 290 p.
- LARIVIÈRE, Claude, *Crise économique et contrôle social (1929-1937) : le cas de Montréal*, Montréal, Éditions coopératives Albert St-Martin, 1977, 265 p.
- LÉVESQUE, Andrée, *Scène de la vie en rouge : l'époque de Jeanne Corbin 1906-1944*, Montréal, Éditions du remue-ménage, 1999, 309 p.
- LÉVESQUE, Andrée, *Virage à gauche interdit, les communistes, les socialistes et leurs ennemis au Québec 1929-1939*, Montréal, Boréal express, 1984, 186 p.
- LINEBAUGH, Peter, *The London Hanged*, New York, Verso, 2006 [1991], 522 p.
- LINEBAUGH, Peter et Marcus REDIKER, *L'hydre aux mille têtes : l'histoire cachée de l'atlantique révolutionnaire*, Paris, Éditions Amsterdam, 2009, 519 p.
- LINTEAU, Paul-André, *Histoire de Montréal depuis la Confédération*, Montréal, Boréal, 2000, 627 p.
- LINTEAU, Paul-André, René DUROCHER, Jean-Claude ROBERT et François RICARD, *Histoire du Québec contemporain : volume 2; Le Québec depuis 1930*, Montréal, Boréal, 1989, 834 p.
- LORIAUX, Florence, dir. *Le chômeur suspect : histoire d'une stigmatisation*, Bruxelles, CARHOP-CRISP, 2015, 279 p.
- LYND, Staughton, *Doing History From the Bottom Up*, Chicago, Haymarket Books, 2014, 170 p.

- MANSFIELD, Malcom, Robert SALAIS et Noël WHITESIDE, *Aux sources du chômage 1880-1914*, Paris, Belin, 1994, 477 p.
- MARSAN, Benoit, « *Battez-vous, ne vous laissez pas affamer* » : *les communistes et la lutte des sans-emploi pendant la Grande Dépression*, St-Joseph-du-Lac, M éditeur, 2014, 122 p.
- MARSH, Leonard, *Health and Unemployment*, Toronto, Oxford University Press, 1938, 243 p.
- MARSHALL, T. H., *Citizenship and Social Class: And Other Essays*, Cambridge, Cambridge University Press, 1950, 154 p.
- MARX, Karl, Karl Marx, *Les luttes de classes en France*, 1850.
<https://www.marxists.org/francais/marx/works/1850/03/km18500301.htm>
 (consulté le 20 février 2021).
- MCCALLUM, Todd, *Hobohemia and the Crucifixion Machine: Rival Images of a New World in 1930s Vancouver*, Edmonton, Athabaska University Press, 2014, 332 p.
- MCKAY, Ian, *Reasoning Otherwise: Leftists and the People's Enlightenment in Canada, 1890-1920*, Toronto, Between the Lines, 2008, 643 p.
- MCKAY, Ian, *Rebels, Reds, Radicals. Rethinking Canada's Left History*, Toronto, Between the Lines, 2005, 254 p.
- MOLINARO, Dennis G., *An Exceptional Law: Section 98 and the Emergency State, 1919-1936*, Toronto, University of Toronto Press, 2017, 352 p.
- NADEAU, Jean-François, *Adrien Arcand, Führer canadien*, Montréal, Lux, 2010, 408 p.
- PALMER, Bryan D., *Canada's 1960s: The Ironies of Identity in a Rebellious Era*, Toronto, University of Toronto Press, 2008, 480 p.
- PALMER, Bryan D., *Working Class Experience: Rethinking the History of Canadian Labour, 1800-1991*, Toronto, MacClelland and Stewart, 1992 [1983], 424 p.
- PALMER, Bryan D. et Gaétan HÉROUX, *Toronto's Poor: A Rebellious History*, Toronto, Between the Lines, 2016, 552 p.

- PATRIAS, Carmela, *Relief Strike: Immigrant Workers and The Great Depression in Crowland, Ontario, 1930-1935*, Toronto, New Hogtown Press, 1990, 54 p.
- PERRY, Matt, *Bread and Work: Social Policy and the Experience of Unemployment 1918-1939*, Londres, Pluto Press, 2000, 244 p.
- PERRY, Matt, *Marxism and History*, New York, Palgrave and Macmillan, 2002, 203 p.
- PERRY, Matt, *Prisoners of Want: The Experience and Protest of The Unemployed in France, 1921-45*, Aldershot, Ashgate, 2007, 296 p.
- PETITCLERC, Martin, Louise BIENVENUE, David NIGET, Martin ROBERT Martin et Cory VERBAUWHEDE, dir. *Question sociale et citoyenneté : la dimension politique des regulations sociales (XIX^e-XXI^e siècles)*, Québec, Presse de l'Université du Québec, 2020, 260 p.
- RANCIÈRE, Jacques, *La nuit des prolétaires : Archives du rêve ouvrier*, Paris Fyad, 2013 [1981], 480 p.
- REISS, Matthias et Matt PERRY, dir. *Unemployment and Protest: New Perspectives on Two Centuries of Contention*, New York, Oxford University Press, 2011, 438 p.
- ROBERTS, Barbara, *Whence They Came: Deportation from Canada, 1900-1935*, Ottawa, University of Ottawa Press, 1988, 246 p.
- ROSS, Kristine, *L'imaginaire de la Commune*, Paris, 2015, 192 p.
- ROUILLARD, Jacques, *Le syndicalisme québécois : deux siècles d'histoire*, Montréal, Boréal, 2004, 336 p.
- SALAI, Robert, Nicolas BAVEREZ et Bénédicte REYNAUD, *L'Invention du chômage, histoire et transformation d'une catégorie en France des années 1890 aux années 1980*, Paris, Presse Universitaire de France, 1986, 267 p.
- SANGSTER, Joan, *Dreams of Equality: Women On the Canadian Left, 1920-1950*, Toronto, McClelland and Stewart, 1989, 273 p.
- SCHULZ, Patricia V., *The East York Workers' Association. A Response to the Great Depression*, Toronto, New Hogtown Press, 1975, 76 p.

- SCOTT, James C., *Domination and the Arts of Resistance: Hidden Transcripts*, New Haven, Yale University Press, 1990, 251 p.
- SCOTT, James C., *Weapons of the Weak: Everyday Forms of Peasant Resistance*, New Haven, Yale University Press, 1985, 389 p.
- SEWELL JR., William H., *Logics of History: Social Theory and Social Transformation*, Chicago, University of Chicago Press, 2005, 412 p.
- SHAH, Nayan, *Stranger Intimacy: Contesting Race, Sexuality and the Law in the North American West*, Berkeley, University of California Press, 2011, 368 p.
- STRUTHERS, James, *No Fault of Their Own: Unemployment and the Canadian Welfare State 1914-1941*, Toronto, University of Toronto Press, 1983, 268 p.
- THÉORÊT, Hugues, *La peur rouge : histoire de l'anticommunisme au Québec, 1917-1960*, Québec, Septentrion, 2020, 215 p.
- THOMPSON, E. P., *Customs in Common: Studies in Traditional Popular Culture*, New York, The New Press, 1993 [1992], 560 p.
- THOMPSON, E. P., *The Making of the English Working Class*, Londres, Victor Gollancz, 1965 [1963], 848 p.
- THOMPSON, E. P. Thompson, *Whigs and Hunters: The Origins of the Black Act*, Londres, Breviary Stuff Publications, 2013 [1975], 278 p.
- THWAITES, James D., dir. *Travail et syndicalisme. Origines, évolution et défis d'une action nationale*, Ste-Foy, Presse de l'Université Laval, 2002 [1996], 495 p.
- TILLY Charles, *Contentious Performances*, Cambridge, Cambridge University Press, 2008, 235 p.
- TILLY, Charles et Louise A. TILLY, *Class Conflicts and Collective Actions*, Beverly Hills, Sage, 1981, 260 p.
- TOPALOV, Christian, *Naissance du chômeur. 1880-1910*, Paris, Albin Michel, 1994, 626 p.
- VIAU, Roland, *Du pain ou du sang, les travailleurs irlandais et le canal de Beauharnois*, Montréal, Presse de l'Université de Montréal, 2013, 321 p.

WAISER, Bill, *All Hell Can't Stop Us: The On-To-Ottawa Trek and Regina Riot*, Toronto, Fifth House, 2003, 316 p.

WHITAKER Reg, Gregory S. KEALEY et Andrew PARNABY, *Secret Service: Political Policing in Canada From the Fenians to Fortress America*, Toronto, Toronto University Press, 2012, 720 p.

WRIGHT, Barry, Eric TUCKER et Susan BINNIE, dir. *Canadian State Trials Vol. IV: Security, Dissent, and the Limits of Toleration in War and Peace, 1914-1939*, Toronto, The Osgoode Society, 2015, 517 p.

ZOBERMAN, Yves, *Une histoire du chômage, de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Perrin, 2011, 360 p.

Articles

BÉRUBÉ, Harold, « Regards catholiques sur les villes québécoises: Une haine à géométrie variable (1918-1939) », *Archives de sciences sociales des religions*, vol. 59, n° 165, 2014, p. 47-62.

BISCHOFF, Peter. C., « "Un chaînon incontournable au Québec" : les Chevaliers du travail, 1882–1902 », *Labour/Le Travail*, n° 70, 2012, p. 13-59.

BISSON, François, « Le programme fédéral de camps de travail pour chômeurs sans-abri et les "vingt-cennes" de Valcartier (1932-1936) », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 9, n° 2, 2001, 121-131.

BOISMENU Gérard et Jane JENSON, « La réforme de la sécurité du revenu pour les sans-emploi et la dislocation du régime de citoyenneté canadien », *Politique et Sociétés*, n° 30, 1996, p. 29-52.

BOWEN, Dawn S., « "Forward to a Farm": Land Settlement as Unemployment Relief in the 1930s », *Prairie Forum*, vol. 20, n° 2, 1995, 207-229.

BROWN, Lorne, « Unemployed Struggles in Saskatchewan and Canada, 1930-1935 », *Prairie Forum*, vol. 31, n° 2, 2006, p. 193-216.

CAMPBELL, Lara, « "We who have wallowed in the mud of Flanders": First World War Veterans, Unemployment and the Development of Social Welfare in Canada, 1929-1939 », *Journal of the Canadian Historical Association/Revue de la Société historique du Canada*, vol. 11, n° 1, 2000, p. 125-149.

- CAMPEAU, Georges, « Aux origines de l'assurance-chômage canadienne : la revendication d'un régime non contributif », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 9, n° 2, 2001, p. 132-143.
- CASTEL Robert, « La citoyenneté sociale menacée », *Cités*, n° 35, 2008, p. 133-141.
- CHAREST, Marie Josée, « Chansons de travail, chansons de chômage : une lecture du monde ouvrier pendant la crise à travers l'œuvre de La Bolduc », *De la pioche à la plume*, vol. 40, n° 2, 2009, p. 57-68.
- CROUCHER, Richard, « The History of Unemployed Movements », *Labour History Review*, vol. 73, n° 1, 2008, p. 1-17.
- DANSEREAU, Bernard, « La présence communiste au Québec (1929-1939) ou la présence de "l'homme au couteau entre les dents" », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 9, n° 2, 2001, p. 22-29.
- DELLA PORTA, Donatella, « Protest on Unemployment: Forms and Opportunities », *Mobilization: An International Journal*, vol. 13, n° 3, 2008, p. 277-295.
- DENNING, Michael, « Wageless Life », *New Left Review*, n° 66, 2010. p. 19-79.
- DORAIS, François-Olivier, « Catholicisme social, anticommunisme et nationalisme en Ontario français : le cas de figure du père Gustave Sauvé, o.m.i. (1930-1960) », *Études d'histoire religieuse*, vol. 81, n° 1-2, 2015, p. 39-57.
- DUROU, Guillaume, « Temps horloge et temps religieux : une sociologie historique des familles ouvrières à Québec à la fin du 19e siècle et au début du 20e », *Labour/Le Travail*, n° 78, 2016, p. 39-68.
- EKERS, Michael, « "The Dirty Stuff": Relief and the Production of the Unemployed in Depression-era British Columbia », *Antipode*, vol. 44, n° 4, 2012, p. 1119-1142.
- ELEY, Geoff, « Réflexion sur la formation de la classe ouvrière, le passé et le présent », *Actuel Marx*, vol. 2, n° 58, p. 61-75.
- ELEY, Geoff, « Working-Class Agency: Past and Present », *Labor*, vol. 10, n° 3, 2013, p. 35-39.
- FANTASIA, Rick, « From Class Consciousness to Culture, Action and Social Organization », *Annual Review of Sociology*, vol. 21, n° 1, 1995, p. 269-287.

- FASSIN, Didier, « Les économies morales revisitées », *Annales HSS*, n° 6, 2009, p. 1237-1266.
- FINKEL, Alvin, « The State of Writing on the Canadian Welfare State: What's Class Got to Do With It? », *Labour/Le Travail*, n° 54, 2004, p. 151-174.
- FOX PIVEN, Frances et Richard A. CLOWARD, « Collective Protest: A Critique of Ressource Mobilisation Theory », *International Journal of Politics, Culture and Society*, n° 4, vol. 4, 1991, p. 435-458.
- GIUGNI, Marco, « Welfare States, Political Opportunities, and the Mobilization of the Unemployed: A Cross-National Analysis », *Mobilization: An International Journal*, vol 13, n° 3, 2008, p. 297-310.
- GORDON, Linda et Nancy FRASER, « A genealogy of Dependence: Tracing a Keyword of the US Welfare State », *Signs*, vol. 19, n° 2, 1994, p. 309-336.
- HAK, Gordon, « The Communist and the Unemployed in the Prince George District, 1930-1935 », *BC Studies*, n° 68, 1985, p. 45-61.
- HARVEY, Janice, « Dealing with 'the Destitute and the Wretched': The Protestant House of Industry and Refuge in Nineteenth-Century Montreal », *Journal of the Canadian Historical Association/Revue de la Société historique du Canada*, vol. 12, n° 1, 2001, p. 73-94.
- HOULE-COURCELLES, « Censure et surveillance de la presse socialiste au Québec (1918-1920) : le cas du journal Labor et de son éditeur Isidore Boltuck », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 24, n° 3, 2016, p. 34-50.
- HEWITT, Steven R., « "We Cannot Shoo These Men to Another Place": The On to Ottawa Trek in Toronto and Ottawa », *Past Imperfect*, vol. 4, 1995, p. 3-30.
- HORNER, Dan, « "Shame upon you as men!" Contesting Authority in the Aftermath of Montreal's Gavazzi Riot », *Social History / Histoire Sociale*, vol. 44, n° 87, 2011, p. 29-52.
- HORNER, Dan, « Solemn Processions and Terrifying Violence: Spectacle, Authority, and Citizenship during the Lachine Canal Strike of 1843 », *Urban History Review / Revue d'Histoire Urbaine*, vol. 38, n° 2, 2010, p. 36-47.
- KEALY, Gregory S., « 1919: The Canadian Labour Revolt », *Labour/Le Travail*, n° 13, 1984, p. 11-44.

- KESSLER-HARRIS, Alice, « In Pursuit of Economic Citizenship », *Social Politics*, vol. 10, n° 2, 2003, p. 157-175.
- LEROUX, Éric, « Un moindre mal pour les travailleuses? La Commission du salaire minimum des femmes du Québec, 1925-1937 », *Labour/Le Travail*, vol. 51, 2003, p. 81-114.
- LYND, Staughton, « Reflections on Radical History », *Radical History Review*, n° 79, 2001, p. 104-107.
- MACKINNON, Mary, « Relief not Insurance: Canadian Unemployment Relief in the 1930s », *Explorations in Economic History*, vol 21, n° 1, 1990, p. 46-83.
- MANLEY, John Manley, « ‘Audacity, audacity, still more audacity’: Tim Buck, the Party and the People, 1932-1939 », *Labour/Le Travail*, n° 49 (2002), p. 9-41.
- MANLEY, John, « Canadian Communists, Revolutionary Unionism, and the “Third Period”: The Workers’ Unity League, 1929-1935 », *Journal of the Canadian Historical Association/Revue de la Société historique du Canada*, vol. 5, n° 1, 1994, p. 167-194.
- MANLEY, John, « Moscow Rules? ‘Red’ Unionism and ‘Class Against Class’ in Britain, Canada and the United States, 1928-1935 », *Labour/Le Travail*, n° 56, 2005, p. 9-49.
- MANLEY, John, « ‘Starve, Be Damned!’ Communists and Canada’s Urban Unemployed, 1929-1939 », *The Canadian Historical Review*, vol. 79, n° 3, 1998, p. 466-491.
- MARQUES-PEREIRA Bérengère et Roland PFEFFERKORN, « Genre, politiques sociales et citoyenneté : enjeux et recompositions », *Cahiers du genre*, hors-série n° 2, 2011, p. 5-19.
- MCCALLUM, Todd, « The Tramp is Back », *Labour/Le Travail*, n° 56, 2005, p. 237-250.
- METTLE, Suzanne, « Dividing Social Citizenship by Gender: The Implementation of Unemployment Insurance and Aid Dependent Children, 1935-1950 », *Studies in American Political Development*, n° 12, 1998, p. 303-342.
- MONTGOMERY David, « Wage Labor, Bondage, and Citizenship in Nineteenth-

- Century America », *International Labor and Working-Class History*, n° 48, 1995, p. 6-27.
- NELSON, Daniel, « Origins of the Sit-down Era: Worker Militancy and Innovation in the Rubber Industry, 1934-1938 », *Labor History*, vol. 23, n° 2, 1982, p. 198-225.
- OFERLÉ, Michel, « Retour critique sur les répertoires de l'action collective (XVIIIe – XXIe siècles) », *Politix*, vol. 81, n° 1, 2008, p. 181-202.
- PALMER, Bryan D., « Historical Materialism and the Writing of Canadian History: A Dialectical View », *Journal of the Canadian Historical Association*, vol. 17, no. 2, 2006, p. 33-60.
- PALMER, Bryan D., « La lutte de classe et les dépossédés », *Actuel Marx*, vol. 2, n° 58, 2015, p. 28-45.
- PALMER, Bryan D., « Reasoning Rebellion: E. P. Thompson, British Marxist Historians, and the Making of Dissident Political Mobilization », *Labour/Le Travail*, vol. 50, 2002, p. 187-216.
- PALMER, Bryan D., « Reconsiderations of Class: Precariousness as Proletarianization », *Socialist Register*, n° 50, 2014, p. 40-62 p.
- PALMER Bryan D. et Gaétan HÉROUX, « 'Cracking the Stone': The Long History of Capitalist Crisis and Toronto's Dispossessed », *Labour/Le Travail*, n° 69, 2012, p. 9-62.
- PETITCLERC, Martin, « À propos de "ceux qui sont en dehors de la société". L'indigent et l'assistance publique au Québec dans la première moitié du XX^e siècle », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 65, n° 2-3, 2011-2012, p. 227-256.
- PETITCLERC, Martin, « "L'association qui crée une nouvelle famille" : l'expérience populaire de la mutualité lors de la transition à la société de marché », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 59, n° 3, 2006, 259-291.
- PIMPARE, Stephen, « Toward a New Welfare History », *The Journal of Policy History*, vol. 19, no. 2, 2007, p. 234-252.
- POPE, Jim, « Worker Lawmaking, Sit-Down Strikes, and the Shape of American Industrial Relations, 1935-1958 », *Law and History Review*, vol. 24, n° 1; 206, p. 45-113.

- POUTANEN, Mary Anne, « Regulating Public Space in Early: Nineteenth-Century Montreal: Vagrancy Laws and Gender in a Colonial Context », *Histoire sociale/Social History*, vol. 35, n° 69, 2002, p. 35-58.
- REDIKER, Marcus, *Jesse Lemisch and History from the Bottom Up*, 2007. <http://marcusrediker.com/writings/jesse-lemisch.php> (27 octobre 2020).
- ROUTHIER, Gilles, « L'ordre du monde. Capitalisme et communisme dans la doctrine de l'École sociale populaire, 1930-1936 », *Recherches sociographiques*, vol. 22, n° 1, 1981, p. 8-47.
- ROUX-PRATTE, Maude, « Les élites drummondvilloises et la crise des années 1930 : Une étroite collaboration autour de l'assistance aux chômeurs », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 58, n° 2, 2004, p. 217-244.
- ROY, Sonya, « Une catégorie de chômeurs à part : les cols blancs de Montréal, 1930-1935 », *Labour/Le Travail*, vol. 84, 2019, p. 107-140.
- RUDEL, David-Thierry, « La main-d'œuvre en milieu urbain au Bas-Canada : conditions et relations de travail », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 41, n° 3, 1988, p. 389-402.
- SAUTTER, Udo, « Measuring Unemployment in Canada: Federal Efforts before World War Two », *Histoire sociale/Social History*, vol. 15, n° 30, 1982, p. 475-489.
- SAUTTER, Udo, « The Origins of the Employment Service of Canada, 1900-1920 », *Labour/Le Travail*, vol. 6, 1980, p. 89-112.
- SCHULZE, David, « The Industrial Workers of the World and the Unemployed In Edmonton and Calgary in the Depression of 1913-1915 », *Labour/Le Travail*, vol. 25, 1990, p. 47-75.
- SEFTON MACDOWELL, Laurel, « Canada's "Gulag": Project #51 Lac Seul (A Tale from the Great Depression) », *Journal of Canadian Studies/Revue d'études canadiennes*, vol. 28, n° 2, 1993, p. 130-158.
- SEFTON MACDOWELL, Laurel, « Relief Camp Workers in Ontario During the Great Depression of the 1930s », *Canadian Historical Review*, vol. 76, n° 2, 1995, p. 205-228.

- SIVARAMAKRISHNAN, K., « Some Intellectual Genealogies for the Concept of Everyday Resistance », *American Anthropologist*, vol. 107, n° 3, 2005, p. 346-355.
- STOVALL, Tyler, « Du vieux et du neuf : économie morale et militantisme ouvrier dans les luttes contre la vie chère à Paris en 1919 », *Le mouvement social*, no. 170, 1995, p. 85-113.
- STRIKWERDA, Eric, « “Married men should, I feel, be treated differently”: Work, Relief, and Unemployed Men on the Urban Canadian Prairie, 1929-32 », *Left History*, vol. 12, n° 1, 2007, p. 30-51.
- THOMPSON, E. P., « The Moral Economy of the English Crowd in the Eighteenth Century », *Past and Present*, n° 50, 1971, p. 76-136.
- TILLY, Charles, « Les origines du répertoire d'action collective contemporaine en France et en Grande-Bretagne », *Vingtième siècle*, vol. 4, n° 4, 1984, p. 89-108.
- TILLY, Louise A., « Women, Work, and Citizenship », *International Labor and Working-Class History*, n° 52, 1997, p. 1-26.
- TRAVERSO, Enzo, « Marx, l'histoire et les historiens, une relation à réinventer », *Actuel Marx*, n° 50, 2011, p. 153-165.
- TREMBLAY, Robert, « Un aspect de la consolidation du pouvoir d'État de la bourgeoisie coloniale », *Labour/Le Travail*, vol. 8-9, 1981-1982, p. 243-252.
- TYE, Nathan, « Todd McCallum, Hobohemia and the Crucifixion Machine: Rival Images of a New World in 1930s Vancouver (Edmonton: Athabasca University Press 2014) », *Labour/Le Travail*, n° 77, 2016, p. 263-265.
- VERGARA, Angela, « Identifying the Unemployed: Social Categories and Relief in Depression- Era Chile (1930 – 1934) », *Labor*, vol. 15, n° 3, 2018, p. 9-30.

Publications diverses

Oxford English Dictionary. <<https://www.lexico.com/>> (22 février 2021)

CONSEIL CONSULTATIF NATIONAL SUR LA PAUVRETÉ, *Pour mieux comprendre*, Ottawa, 2021, 93 p.

VUILLARD, Éric, *14 juillet*, Arles, Actes Sud, 2016, 208 p.